

**ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS
DE BESANÇON et de FRANCHE-COMTÉ**

Siège : 20, rue Chifflet, BESANÇON

**FONDÉE en 1752 sous le règne de Louis XV
Par lettres patentes du 23 juin 1752**

« Reconnue » par ordonnance royale du 14 juin 1829

PROCÈS-VERBAUX ET
MÉMOIRES

Volume 201

ANNÉES
2011 - 2012



2013



Académie des Sciences de Besançon - Tous droits réservés 2001 - Informations légales

Site réalisé par *Amenothès* Conception

Le site internet de l'Académie
www.acadsciences-besancon.asso.fr
est hébergé par la Mairie de Besançon

Il a été composé en 2001 par la société
Amenothès conception
courriel : contact@amenothès.com
11, rue Christiaan Huygens, Besançon
et tenu à jour depuis cette date à titre gracieux

Avertissement

Le présent volume contient le texte des communications présentées aux séances publiques et privées de notre Compagnie.

Nous y évoquons le souvenir des Confrères décédés au cours des années écoulées.

Nous donnons la liste des Membres de l'Académie et des Associés correspondants.

L'impression de cet ouvrage a été rendue possible grâce au mécénat du Conseil Régional, du Conseil Général du Doubs, de la Ville de Besançon, de la Direction Régionale de l'Action Culturelle et grâce aussi aux cotisations et dons de nos membres.

L'Académie leur exprime toute sa gratitude en même temps qu'elle adresse ses vifs remerciements aux auteurs des communications insérées dans le présent volume.

Les auteurs ont exprimé librement leurs idées sur les sujets traités et les textes insérés ne sauraient, en aucune manière, engager la responsabilité de la Compagnie.

Le Professeur Jean Uebersfeld et sa sœur M^{me} le Professeur Anne Uebersfeld-Maille ont attribué, en mémoire de leurs parents, un prix destiné à une étudiante de médecine méritante. Le prix a été remis pour la première fois en juin 2009 puis en 2011.

La Commission des Publications

Tableau d'Activité 2011

Lundi 24 janvier 2011, séance privée

- **Rapport moral**

- **Rapport financier**

- **M. Joseph Pinard**, académicien titulaire : *Le long apprentissage de la démocratie en France. Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait.*

Lundi 7 février 2011, séance privée

- **M^{me} Evelyne Toillon**, membre associé correspondant : *Colette à Besançon*

Lundi 14 mars 2011, séance privée

- **M. le Colonel Guy Scaggion**, membre associé correspondant : *Compagnons de la Libération en Franche-Comté.*

Lundi 11 avril 2011, séance privée

- **M. le Général Jean-Louis Vincent**, académicien titulaire : *La mission Apollo XIII, de l'échec à l'exploit.*

- **M. Claude Maigret**, membre associé correspondant : *Les lin-cueils comtois dans leurs pérégrinations*

Lundi 16 mai 2011, séance privée

- **M^{me} Evelyne Toillon**, membre associé correspondant : *Prosper Mérimée et le patrimoine.*

Samedi 28 mai 2011

Réunion interacadémique : Sur proposition de l'Académie de Stanislas (Nancy), réunion commune des quatre Académies de Nancy, de Metz, d'Alsace et de Besançon, à Nancy : séance au château de Fléville, repas à Nancy, séance au Musée des Beaux-Arts, Concert au foyer de l'Opéra de Lorraine.

Mercredi 8 juin 2011, séance publique
Conseil Régional, Salle Edgar Faure

Remise du prix de médecine Hélène Zweig et Léo Uebersfeld à une étudiante de première année de CPEM particulièrement méritante. Remerciements de Mademoiselle Florence Gasparotto

- **M. le Professeur Jean Uebersfeld**, membre d'honneur : *La formation continue universitaire : de la « mise à jour des connaissances » à la « formation tout au long de la vie ».*

- **M^{me} le Président Jeanine Bonamy** : *Le C.E.R.N. à Genève*

Samedi 25 juin à Dijon, Séance d'étude

(M^{me} le président Bonamy et plusieurs autres membres) à l'invitation de l'Académie de Dijon (vie académiques, publications et archives, recrutement etc.)

Lundi 26 septembre 2011, séance privée

- **M. le Professeur Yvon Michel-Briand**, Vice-Président : *L'épidémie à Escherichia coli O 104 :H4*

- **M. le Professeur Claude Roland Marchand**, membre associé correspondant : *Césaire et Marie Phisalix, deux savants comtois spécialistes des venins et des serpents.*

Vendredi 7 et samedi 8 octobre 2011

Le colloque « Découverte de la Terre », s'est tenu à l'Institut de France.

Mercredi 19 octobre 2011, séance publique
Salle Courbet, 6 rue Mégevand

- **In memoriam**, hommage de M^{me} le Président Jeanine Bonamy aux académiciens disparus
- **M. le Docteur Claude Ponsot**, académicien titulaire : *La Chaire de Fraisse*
- **M^{me} Eveline Toillon**, membre associé correspondant : *Tristan Bernard ou la magie des mots.*

Lundi 14 novembre 2011, séance privée

- **M. Jean-Michel Blanchot**, membre associé correspondant : *La diffusion de la dévotion à Notre Dame des Ermites dans les terres de catholicité de l'Est de la France*

Tableau d'activité 2012

Lundi 23 janvier 2012 , séance privée

- **Rapport moral**

- **Rapport financier**

- **M^{me} Sonia Clairemidi**, membre associé correspondant : *L'Observatoire Bisontin des Sciences de l'Univers : évolution des recherches et restructurations.*

Lundi 6 février 2012 , séance privée

- **M. Michel Guyot**, membre associé correspondant : *Hong-Kong et la Chine, laboratoire de la démocratie ou rêve capitaliste ?*

Lundi 12 mars 2012, séance privée

- **M. Jean-Claude Fontaine** , membre associé correspondant : *La Franc-Maçonnerie.*

Lundi 2 avril 2012, séance privée

- **Maître Bernard Debief**, membre associé correspondant : *Le choléra dans la région grayloise au 19^{me} siècle.*

Lundi 14 mai 2012, séance privée

- **M. Paul Delsalle**, membre associé correspondant : *Violence et criminalité en Franche-Comté au temps de Ravallac.*

Mercredi 6 juin 2012, séance publique
Salle Courbet, 6 rue Mégevand

- **Mme. Eveline Toillon**, membre associé correspondant : *A propos de Charles Nodier.*
- **M. le Colonel Guy Scaggion**, membre associé correspondant : *L'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.*

Samedi 16 juin 2012

Séance commune à Besançon avec les Académies du grand Est, d'Alsace, de Metz, de Stanislas, de Dijon

- **M. François Vion-Delphin**, membre associé correspondant : *La forêt comtoise et le rattachement de la Franche-Comté.*
- **M^{me} Marie-Dominique Joubert**, académicien titulaire : *Gaspard Gresly (1712-1756), le trompe-l'œil au verre brisé.*

Lundi 24 septembre 2012, séance privée

- **M. Joël Berger** associé correspondant : *A propos du nombre []*

Lundi 22 octobre 2012, séance privée

- **Passation des pouvoirs** de M^{me} le Président Jeanine Bonamy à M^{me} le Président Marie-Dominique Joubert
- **M. le Colonel Robert Dutriez**, académicien honoraire : *Un des chefs du Capitaine Bonaparte, le Haut-Saônois Carteaux, « Général sans-culotte ».*

Mercredi 21 novembre 2012, séance publique
Salle Courbet, 6 rue Mégevand

- **In memoriam**, hommage de M^{me} le Président Marie-Dominique Joubert aux académiciens disparus
- **M. le Professeur Michel Montard**, associé correspondant : *Les nouveaux implants oculaires, éthique et marketing.*
- **M. le Général Jean-Louis Vincent**, académicien titulaire : *Qui est le premier homme à avoir volé ?*

La réunion de la **Conférence des Académies** des provinces s'est tenue à Bordeaux les 4 et 5 octobre.2012.

Le long apprentissage de la démocratie en France

Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait

M. Joseph Pinard

Séance du 24 janvier 2011

C'est après avoir pris ma retraite de professeur d'histoire-géographie-instructeur civique, que j'ai découvert des documents m'ayant obligé à réviser et approfondir mes connaissances. Et j'aurais tendance aujourd'hui à faire des reproches à mes jeunes collègues coupables de ne pas enseigner des choses que j'ai ignorées tout au long de ma carrière.

Je voudrais d'abord partir de deux pièces trouvées dans les archives de mon village natal : Fontain. Il s'agit, en premier, du procès-verbal d'un « vote du peuple français » appelé, en l'an 10 (1802), à répondre à la question « Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à Vie ? » Je savais bien sûr que cette consultation avait eu lieu, mais j'imaginai vaguement que les modalités avaient ressemblé à ce que nous connaissons : vote secret avec isolement. Or je découvre un vote public, chaque électeur s'inscrivant dans la colonne des « oui » ou celle des « non ». (Voir reproduction 1.)

Reportons-nous à la collecte départementale des chiffres :

- Dans l'arrondissement de Besançon on compte 8 843 oui et ... un seul non. Le citoyen Hérard Jean, propriétaire de Biens Nationaux. Il a été l'unique opposant à Besançon où ont été enregistrés 1692 votants.

DÉPARTEMENT
DU DOUBS.

PROCÈS-VERBAL
DE LA

ARRONDISSEMENT

de *Beaune*

PRESTATION DE SERMENT

Des Conseillers municipaux.

COMMUNE
de *Fontvénin*

L'AN mil huit cent soixante-neuf, le *vingt huit août* à l'heure de *soix* les membres du Corps municipal de la commune d' *Fontvénin* convoqués par le maire, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs délibérations, à l'effet de procéder à la prestation du serment exigé par l'article 14 de la Constitution.

Présents : MM.

- 1° *Pinard Sébastien Marie*
- 2° *Marchand Cl. J^{re} Auguste*
- 3° *Marchand J^{re} Juv^{re}*
- 4° *Loiret Claude*
- 5° *Castot Charles*
- 6° *Reuchet Claude*
- 7° *Evrotte Jean*
- 8° *Hugonne J^{re} B^{re}*
- 9° *Lourier Claude*
- 10° *Fallichet Edmond*
- 11° *Coquard Claude Antoine*
- 12° *Pinard J^{re} Etienne*
- 13°
- 14°
- 15°
- 16°

* Noms et prénoms de tous les assistants.

membres du Conseil municipal, lesquels ont prêté individuellement, entre les mains du maire, le serment dont la teneur suit :

« Je jure obéissance à la Constitution, et fidélité à l'Empereur. »

Se sont abstenus de la prestation de serment, quoique présents, ou ne l'ont consentie qu'avec des conditions ou réserves :

MM. *Pinard*

Etaient absents : MM. *Pinard*

Dont procès-verbal, rédigé séance tenante, en double minute, transcrit au registre des délibérations, et ont signé ** :

** Signatures de tous les membres présents.

Pinard
Castot Charles Marie Reuchet Hugonne
Castot E. Fallichet *Marchand Cl. Auguste*
Marchand *Lourier* *Pinard Cl. Auguste*

DÉPARTEMENT
DU DOUBS.

VOTE DU PEUPLE FRANÇAIS.

ARRONDISSEMENT

COMMUNAL
de *St Jean*

R E G I S T R E

COMMUNE
de *Fontaine*

Ouvert depuis le *vingt-neuf* *Novembre* jusqu'au *trois* *Janvier* inclusivement, pour recevoir le vœu que les Citoyens sont invités à émettre sur la question suivante :

NAPOLÉON BONAPARTE SERA-T-IL CONSUL A VIE?

V O T A N T S			QUESTION.		SIGNATURES DES VOTANS.
NOMS.	PRÉNOMS.	QUALITÉS OU PROFESSIONS.	RÉPONSE.		
			Affirmative.	Négative.	
<i>Jannin</i>	<i>Denis</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Jannin</i>
<i>Josand</i>	<i>Joséph</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Pinard</i>
<i>Jetit</i>	<i>Jean</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Petit</i>
<i>Mairot</i>	<i>Antoine</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Mairot</i>
<i>Lortot</i>	<i>Jean</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Sonol</i>
<i>Sauterey</i>	<i>Josias</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Sauterey fils</i>
<i>Sauterey</i>	<i>C. Etienne</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Sauterey pere</i>
<i>Mairot</i>	<i>Etienne</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Gros Lambert</i>
<i>Gros Lambert</i>	<i>Josias</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Martin</i>
<i>Martin</i>	<i>C. Etienne</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Louise</i>
<i>Lesques</i>	<i>Jean</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Janon</i>
<i>Quyon</i>	<i>J. Antoine</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Louise</i>
<i>Lesques</i>	<i>J. Antoine</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Byame</i>
<i>Granne</i>	<i>J. Antoine</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Perruche</i>
<i>Jeanne</i>	<i>J. Antoine</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Jouret</i>
<i>Jouret</i>	<i>Claude</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Jouret</i>
<i>Mairot</i>	<i>Jean</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Mairot</i>
<i>Mairot</i>	<i>Antoine</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Cochet</i>
<i>Roche</i>	<i>Antoine</i>	<i>arliste</i>	<i>oui</i>		<i>Cochet</i>
<i>Roche</i>	<i>J. Claude</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Cochet</i>
<i>Roche</i>	<i>C. Etienne</i>	<i>Arliste</i>	<i>oui</i>		<i>Cochet</i>
<i>Roche</i>	<i>J. Denis</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Cochet</i>
<i>Moul</i>	<i>J. Claude</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Cochet</i>
<i>Spicay</i>	<i>Alexandre</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Cochet</i>
<i>Spicay</i>	<i>Claude Etienne</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Cochet</i>
<i>Moul</i>	<i>Jean Baptiste</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Cochet</i>
<i>Paupet</i>	<i>Jean Claude</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Cochet</i>
<i>Gros Lambert</i>	<i>Claude Etienne</i>	<i>Cultivateur</i>	<i>oui</i>		<i>Cochet</i>

- ... l'arrondissement de Pontarlier enregistra 4 657 oui et 32 non. Trois opposants à Frasné : 2 cultivateurs et un propriétaire, 2 préposés des douanes de Villers-le-Lac dirent non, 1 cultivateur des Gras, un autre de la Planée.
- Le Préfet se réjouit que l'on ait compté 586 fois plus de oui que de non.
- Le rapport du préfet Debry au ministre de la Police Générale suivant le tableau des opinions des fonctionnaires publics signale le cas d'un courageux citoyen qui s'était singularisé de façon provocante lors du plébiscite de l'an X : « Le citoyen Perrigey, ancien administrateur du département, ex-juge de paix du canton de l'Isle-sur-le-Doubs, connu pour les opinions sanguinaires qu'il a constamment professées et le rôle néfaste qu'il a joué sous le règne de la Terreur ... Voici le vote que ledit citoyen Perrigey s'est permis d'inscrire sur les registres :
« Je déclare que je ne voterai jamais ni pour un tyran, ni pour un despote, ni pour un maître quel que soit le nom qu'il prenne, par conséquent ni pour un Roi, ni pour un monarque, ni enfin pour un Empereur, pas même pour un Consul à vie ».

Bien sûr, je savais qu'il ne faut pas confondre un plébiscite, qui selon le Petit Larousse est « un procédé utilisé par un chef d'Etat pour demander au peuple de lui manifester sa confiance » et un référendum qui, toujours selon le dictionnaire, est « une procédure aux termes de laquelle le peuple est associé directement à l'élaboration des lois ». Mais j'ignorais des modalités d'expression du suffrage tout de même étonnantes.

Serment de fidélité des élus à l'Empereur en 1870

Deuxième document. Il date du Second Empire (voir reproduction 2). Découvrons-le ensemble : il s'agit du procès-verbal : - retenons la date du 28 août 1870- de la prestation de serment des conseillers municipaux de Fontain. Teneur : « je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ». La procédure découlait de l'article 14 de la Constitution. On constate que l'imprimé prévoit de donner la liste :

- 1) de ceux qui ont prêté le dit serment.
- 2) de ceux qui, « quoique présents » se sont abstenus, ou ont assorti leur prestation de « conditions ou réserves ».
- 3) de ceux qui étaient absents.

Bien entendu, les imprimés types étaient à expédier dans les plus brefs délais à la Préfecture qui, à partir des données recueillies pouvait constituer un fichier des opposants et des tièdes. Mais n'oublions pas la date. Nous étions au lendemain du renouvellement des conseils municipaux, le 28 août 1870. Huit jours plus tard, l'Empire disparaissait, le 4 septembre, et des milliers d'élus ne s'estimeront pas liés par un serment. Ils continuèrent à exercer leur mandat. On devait retrouver le recours à l'allégeance par voie de serment sous Vichy.

Henri de Moustier, dans le livre qu'il a consacré à son père, le Marquis Léonel, écrit :

« C'est en vertu de leur serment dont ils n'avaient pas été déliés que des officiers ont exécuté à la lettre les ordres de Pétain », même s'ils n'étaient pas d'accord sur le fond.

Revenons à la chute brutale du Second Empire. Il ne faut pas oublier une donnée originale de notre histoire : l'instabilité des régimes. Après la Révolution, 5 ans de Consulat, 10 ans de Premier Empire, un an de Première Restauration, Cent jours de retour de Napoléon I, 15 ans de Restauration, Révolution en 1830 donnant naissance à la Monarchie de juillet qui dure 18 ans. Nouvelle Révolution en 1848 d'où quatre ans de Seconde République. Coup d'Etat du 2 décembre 1851 débouchant sur 18 ans de Second Empire. Sedan, entraîne la naissance d'une Troisième République péniblement confirmée à une voix de majorité en 1875 et longtemps contestée avant de battre des records de durée : 70 ans. Dans ce contexte on comprend que les détenteurs du pouvoir, conscients d'une grande fragilité, aient multiplié les moyens pour tenter de durer, d'asseoir leur autorité sur tout le territoire.

Ainsi ont-ils longtemps cherché à transformer les maires en relais sûrs, en courroies de transmission.

Les maires, de la désignation à l'élection

Rappelons l'évolution de la législation :

Jusqu'en 1848 : le gouvernement les désigne.

Seconde République : élus par les conseils municipaux sauf dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement, les villes de plus de 6 000 habitants où ils sont désignés par le pouvoir exécutif.

1855 : nomination par le chef de l'Etat qui peut éventuellement les choisir hors du Conseil Municipal.

Loi du 14/04/1871 : élus par les conseils municipaux sauf dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et les villes de plus de 20 000 habitants.

Loi du 28/01/1874 : désignés :

- par le chef de l'Etat dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton
- par le préfet dans les autres communes.

Loi du 12/08/1876 : élus par les conseils municipaux dans les communes non chefs-lieux de canton, arrondissement, département, par le gouvernement dans ces derniers cas.

Loi de 1884 : élection généralisée par les conseils municipaux étant entendu que toutes les communes ont un maire, sauf Paris où le pouvoir central craint d'avoir en concurrence avec lui, une personnalité trop forte et qui n'aura droit à être doté d'un maire qu'en 1977.

La loi municipale fondamentale de 1884 a contribué efficacement à l'affermissement de la République : les maires seront souvent reconnaissants au régime de détenir leur écharpe, non en vertu d'une désignation d'en haut, mais grâce à une élection souvent très disputée. Mais la démocratie demeurerait en partie formelle car, lorsque les fonctions municipales exigeaient un temps important pris sur l'exercice de la profession il fallut du temps pour obtenir des indemnités compensatrices.

Dans le cadre de la discussion de la loi fondamentale de 1884 sur les communes, le rapporteur, au Sénat, Monsieur de Marcère, déclara :

« Ce serait défigurer la commune et dénaturer le caractère des fonctions municipales que de rétribuer par un traitement les services désintéressés des notables qui sollicitent et qui reçoivent l'honneur de donner une part de leur temps et de leurs activités à la cité ».

Dans l'Aube, Millet, un ouvrier bonnetier, devient adjoint au maire à Romilly en 1894. Licencié par son employeur, il est boycotté par tous les patrons de la ville. Quand il est élu maire, le conseil municipal lui attribue des frais de représentation pour lui permettre de vivre. Le préfet annule la délibération. Pour survivre, Millet devient cafetier.

Et il fallut attendre 1912 pour que la loi autorise les conseils généraux à accorder des remboursements de frais de déplacement pour venir siéger au chef-lieu et des indemnités de vacation pour le temps passé à l'assemblée départementale en session ou en commission.

Suffrage universel et enthousiasme en 1848

Ces précisions étant données revenons sur les étapes du lent apprentissage de la démocratie. Je passerai rapidement sur ce qui est connu, le suffrage censitaire pratiqué de 1815 à 1848 restreignant le droit de vote à ceux qui paient un certain montant d'impôt et n'accordant pour les députés l'éligibilité qu'à la fraction la plus fortunée du corps électoral. Ainsi, en 1831 on compte dans le Doubs, 82 électeurs et 14 éligibles dans l'arrondissement de Baume-les-Dames, respectivement 70 et 3 dans celui de Montbéliard, 55 et 2 à Pontarlier, 338 et 51 à Besançon, ce qui faisait au total pour le Doubs 545 électeurs et 70 éligibles. Le canton de Levier n'avait qu'un électeur, 11 cantons sur 27 n'avaient pas un seul éligible, 3 n'en n'avaient qu'un. Besançon, avec 35, concentrait la moitié des éligibles, tous demeurant dans la Boucle.

Tout change avec la Seconde République et l'adoption du suffrage universel, il est vrai uniquement masculin. On peut parler d'un bref moment de lyrisme démocratique dans une ambiance romantique enthousiaste de large consensus avec participation du clergé. Pour élire la Constituante, il avait été décidé que, sauf exception, on voterait au chef-lieu de canton afin d'éviter les pressions locales, notamment celles des nobles nostalgiques de la royauté. Le 28 mars 1848, le commissaire de la République - nouveau nom du préfet - écrit aux maires du Doubs :

« *Citoyens Maires,*

Vous me transmettez, depuis quelques jours, des délibérations par lesquelles dans plusieurs communes, les conseils municipaux ont voté des fonds à prendre dans les caisses municipales, pour être distribués à titre d'indemnité de frais de déplacement, aux électeurs qui se rendront au chef-lieu de canton, pour la nomination des représentants du peuple ;

Un pareil emploi des deniers communaux serait peu régulier et peu convenable, surtout s'il devait profiter aux citoyens qui ont de l'aisance. Là où les populations sont animées de sentiments d'une vraie fraternité républicaine, les ressources de la caisse municipale sont soigneusement réservées pour les dépenses légales de la commune, et des souscriptions, des coti-

sations volontaires viennent spontanément en aide aux électeurs sans fortune, hors d'état de subvenir eux-mêmes aux frais de voyage et de séjour que peut entraîner leur présence à l'assemblée électorale.

Je m'empresse à ce sujet de porter à votre connaissance la résolution généreuse et digne des plus grands éloges que viennent de prendre les citoyens d'Arc-et-Senans... Il est vivement à désirer, il serait louable, à un haut degré que les mêmes dispositions fussent faites sur tous les points du département situés à plus de huit kilomètres du chef-lieu cantonal.

Dans les communes où des manifestations aussi patriotiques auront lieu, si les souscriptions et cotisations volontaires n'ont pas suffi pour le paiement intégral des subsistances achetées et consommées, les conseils municipaux pourront combler le déficit par un vote de la caisse municipale et alors j'approuverai volontiers un crédit spécial ainsi ouvert.

Salut et fraternité »

Suivait le procès-verbal de la séance du 26 mars 1848 du comité électoral républicain d'Arc-et-Senans.

« ... devant plus de 100 citoyens électeurs, "le citoyen Président charge un des membres du comité de faire part aux assistants des mesures que le comité croit devoir proposer pour s'assurer que la totalité des électeurs se rendra au chef-lieu de canton le jour fixé pour les élections. Ce membre du comité a pris la parole en ces termes : Frères, le jour des élections approche, et l'empressement que vous mettez à suivre nos séances nous prouve assez combien vous êtes tous disposés à ne pas manquer au rendez-vous qui nous est donné, au chef-lieu de canton. Malheureusement, l'hiver a été long et rude ; beaucoup d'entre vous sont restés sans travail et ne pourraient, qu'en s'imposant des sacrifices au-dessus de leurs ressources, supporter les frais d'un déplacement d'une journée à trois lieues de leur domicile. C'est avec un vif regret que nous aurions vu que la majeure partie d'entre vous, dont nous connaissons les énergiques sentiments d'amour pour la patrie, et de confiance dans la République, fussent privés, faute de quelque argent, de venir avec nous manifester leur dévouement à la cause sacrée de la patrie.

Pour remédier à cet état de choses que nous considérerions comme une calamité, s'il devait avoir lieu, nous avons trouvé un moyen bien simple qui ne doit humilier personne, puisqu'il résume en lui les deux grands principes d'égalité et de fraternité. Nous avons calculé qu'en achetant un muid de vin, 300 livres de pain, une meule ou deux de fromage, nous pourrions nourrir les 400 électeurs, dont la commune se compose, au prix minime de 35 centimes par homme... Etes-vous disposés à adopter cette mesure ?

Une multitude de voix « Oui ! Oui ! Très bien ! »

Une voix « Où trouvera-t-on une salle pour loger une pareille multitude ? »

Une autre voix « Nous nous établirons en plein air. Ce jour-là le ciel sera beau. Dieu protège la République ».

Une voix dans la foule : « Et les vieillards ? et les invalides ? ».

Un membre du comité : « tous viendrons avec nous. Tous ne formeront qu'une seule famille. On placera les vieillards sur des voitures qui seront payées sur le fonds commun ».

Plusieurs voix : « Non ! non ! le surplus de l'argent, s'il en reste, sera donné aux plus nécessiteux ».

Au même moment plusieurs laboureurs s'empressent de mettre gratuitement leurs voitures et leurs chevaux à la disposition du comité pour le transport des vieillards. La joie est à son comble.

Lorsque le silence est un peu rétabli, le président du comité annonce que la souscription sera ouverte le lundi 27 mars à la maison commune. »

Les archives ne font état que de rares imitations du beau geste des républicains d'Arc-et-Senans. Ainsi, à Rurey, le conseil municipal prit la délibération suivante :

« Considérant qu'une partie des électeurs sont dans une position peu aisée et qu'ils pourront difficilement faire le voyage de Quingey si on ne les indemnise pas pour le passage de la barque à Châtillon (le pont sur la Loue n'était pas construit et il fallait payer pour emprunter le bac) et les dépenses de bouche, délibère. Il est ouvert un crédit de 50 F à prendre sur les fonds libres de la commune pour joindre aux souscriptions faites par les habitants aisés afin d'indemniser les électeurs pauvres qui se rendront au scrutin ». Les femmes restaient à la maison...

En procession

C'est souvent en procession que tous les électeurs d'un village se sont rendus au chef-lieu de canton pour accomplir leur devoir électoral. Le vote avait d'ailleurs lieu en groupe, commune après commune, suivant un ordre fixé et notifié aux maires. Une instruction ministérielle du 8 avril 1848 avait donné des conseils pour cette grande première : *« pour mettre plus de régularité dans l'arrivée des électeurs, il serait bon que le maire les invitât à se ranger dans l'ordre où ils sont inscrits sur la liste et à conserver le même ordre dans la salle »*.

Le déplacement sur les lieux de vote a donné lieu à des agapes conviviales. Voici par exemple un compte rendu du journal « L'Impartial » : *« Les électeurs de la commune de Myon se sont rendus au scrutin. Sur 121 inscrits, 108 ont répondu à l'appel. Les malades et les infirmes étaient les seuls absents. Après le vote, les électeurs se sont réunis dans un banquet où le plus grand ordre n'a cessé de régner »*.

A défaut d'organiser un banquet, il est arrivé qu'un conseil municipal indemnise les indigents.

Voici le procès-verbal de la réunion du conseil municipal de Maizières-Notre-Dame le 19 avril 1848 : *« Monsieur le Maire a exposé que presque tous les électeurs sont cultivateurs ou vignerons et pauvres, que leurs travaux ayant été retardés par le mauvais temps sont devenus très prenants, et que par ces motifs ils ne pourront se rendre au chef-lieu de canton sans nuire à leurs intérêts. C'est pourquoi il propose au conseil de leur allouer une petite indemnité sur les fonds communaux afin qu'ils puissent tous aller déposer leur vote. Sur quoi, le conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire, est d'avis qu'il soit alloué un franc à chacun des électeurs pauvres »*.

A Besançon le scrutin fut organisé pour le canton de Besançon Sud dans les locaux de l'actuel conservatoire de musique : pour éviter pagaille et perte de temps, il fut décidé que les électeurs des communes rurales devaient déposer leur bulletin dans l'ordre suivant : Morre, Mamirolle, le Grattery, La Chevillotte, Gennes, Arguel, Fontain, Saône, Montfaucon, La Vêze, Beure. Le quotidien « L'Union Franc-Comtoise » se félicita, dans le style romantique à la mode du « *majestueux et calme spectacle donné par les 8 à 9 000 électeurs qui se sont succédés à flots pressés au pied de l'urne... On voyait que, pénétré de la*

grandeur soudaine de la mission, le peuple voulait s'en montrer digne ». Malgré les longues distances que les citoyens durent parcourir, le taux de participation dépassa les 85 %.

La candidature officielle sous le Second Empire

L'euphorie fut de courte durée. Bientôt la République fit place au Second Empire caractérisé par ce qu'on a appelé la candidature officielle : mobilisation des fonctionnaires -préfet en tête- au service du candidat qui a les faveurs du pouvoir et dispose du privilège de pouvoir utiliser l'affiche blanche, pressions sur les opposants. Tout cela étant bien connu, je me contenterai de citer deux exemples. Le premier est d'ailleurs antérieur à la proclamation officielle de l'Empire. En février 1852 le préfet du Jura ordonne aux maires, à la veille des législatives, de faire placarder l'affiche suivante dans la 2^{ème} circonscription :

« Monsieur Charlier, membre du Conseil Général du Département, est le candidat proposé au libre choix des électeurs et à leur souveraine indépendance, par le gouvernement du Président de la République, Louis-Napoléon. Tous ceux qui ont voté pour Louis-Napoléon, dans la journée du 21 décembre, voteront dans la journée du 29 février, pour Monsieur Charlier. Ils affermiront ainsi leur œuvre ; ils consolideront le Gouvernement et avec lui les intérêts, les forces nouvelles, les prospérités renaissantes, les grandes espérances de la Patrie ».

A l'occasion d'une modeste élection au conseil général dans le canton de Quingey en 1859, le préfet du Doubs envoie –sous le timbre « très confidentiel », au maire de Rurey une lettre dont voici un extrait édifiant :

« J'ai l'honneur de vous informer que mon choix s'est arrêté sur M. Béchet... Je ne doute pas que le second tour de scrutin qui doit avoir lieu dimanche prochain ne soit un nouveau témoignage de votre empressement à seconder les voies de l'administration. J'y attache la plus grande importance.

Le dépouillement du scrutin me prouvera bientôt si, comme j'en suis persuadé, j'ai eu raison de compter sur votre zèle et sur votre dévouement. »

A bon entendeur, salut !

Des pratiques maintenues sous la Troisième République

J'accorderai plus de place à la Troisième République, car c'est à son sujet que je serai amené à détruire un mythe. J'ai dit qu'eu égard à leur fragilité, les régimes qui se sont succédés avaient eu recours à divers moyens pour durer.

Parmi ceux-ci il faut faire une place particulière à l'école. C'est elle qui fut chargée de montrer en quoi la République était un régime plus juste que ses prédécesseurs.

Louis Mairry, auteur d'une étude remarquable trop oubliée « Le département du Doubs sous la Troisième République » est formel : les manuels scolaires font flèche de tout bois pour montrer les énormes progrès apportés par la République, ils n'omettent pas de stigmatiser les pratiques électorales du Second Empire, mais ils sont muets sur celles encore en cours, alors que, d'une part, sous des formes moins brutales certes, la candidature officielle subsiste jusqu'en 1914, tandis que, d'autre part, le secret du vote n'est pas garanti.

Pourquoi peut-on encore parler de candidature officielle ? D'abord parce que tout l'appareil d'Etat est mis au service des candidats du pouvoir. La notion de liberté d'opinion du fonctionnaire n'existe pas.

Prenons le cas des instituteurs. Au lendemain des législatives de 1885, il est vrai très disputées, les sanctions pleuvent sur les maîtres d'école coupables d'avoir soutenu l'opposition.

... « Par arrêté (du Préfet du Doubs), du 9 février 1886, les instituteurs dont les noms suivent et qui ont eu pendant la période électorale une attitude hostile au gouvernement de la République ont été frappés.

- 1) suspension de traitement pendant un mois et changement de résidence
- 2) suspension de quinze jours avec privation de traitement
deux suspensions de traitement de 6 mois avec changement de résidence
- 3) révocation ».

L'étude remarquablement fouillée récemment publiée par Jacques Gavaille aux Presses universitaires de Franche-Comté sous le titre « Du maître d'école à l'instituteur dans le Doubs » (1870-1914), fourmille d'exemples. Voici le cas de M. B., 47 ans,

29 ans de service, déplacé en 1894 pour le motif suivant : « manque de tact et de prudence ; cléricale et réactionnaire ; est en lutte contre le maire républicain ; soutenable comme maître M. B. est détestable comme fonctionnaire ».

Traduction : ne fait pas mal son travail, mais n'est pas, comme il conviendrait, le relais de la majorité gouvernementale.

Les fonctionnaires mobilisés au service des candidats radicaux

D'une manière générale les agents de l'Etat, dès qu'ils ont de modestes fonctions d'encadrement, se doivent de participer aux manifestations du parti républicain, notamment aux banquets des comités cantonaux ou d'arrondissements.

Ainsi, le 12 novembre 1907, 250 convives participent aux agapes du comité radical du canton de Vercel, un canton très disputé entre les deux camps. Le sous-préfet de Baume-les-Dames est à la table d'honneur avec le percepteur, l'agent-voyer, le receveur des contributions. Au dessert le représentant du gouvernement porte un toast. D'après le quotidien radical le « Petit Comtois » : « M. le Sous-Préfet après s'être félicité de se retrouver au milieu de l'élite de la démocratie du canton de Vercel fit appel à l'amitié de tous en vue du triomphe définitif de la République ». L'allusion était claire : était visé le Marquis de Moustier, élu de l'arrondissement de Baume-les-Dames, seul des cinq députés du Doubs, à ne pas être radical. Il ne faut pas croire cependant que tous les cadres de la fonction publique se comportaient en petits chefs politiques. Ainsi les inspecteurs primaires supportaient souvent mal les pressions politiques et défendaient leurs subordonnés qui donnaient satisfaction au plan professionnel. A ce sujet les études de Bourdieu et de ses disciples relèvent d'une idéologie simpliste.

Les radicaux ont souvent essayé de justifier leur comportement en disant qu'il fallait bien contre balancer l'influence des curés pour maintenir une République fragile. En réalité, dans le Doubs, une large fraction du clergé ne se mêlait pas de politique et n'était pas hostile au régime républicain. On a simplifié outrageusement la réalité : bloc contre bloc. Or lors du conflit le plus dur, lié aux Inventaires, une bonne partie du clergé a refusé les affrontements.

Ainsi, à Besançon, à la Madeleine, là où il y avait un patrioïme impressionnant à inventorier, le curé s'est arrangé pour que l'opération se déroule dans la discrétion. Il est vrai que le

chanoine Rossignot, (qui fut président de notre Académie en 1907-1908) était très aimé du remuant peuple de Battant, et voulait éviter l'escalade des affrontements.

La grande astuce des radicaux fut de s'auto proclamer seuls détenteurs du label républicain, autorisé à monopoliser l'étiquette, alors que de nombreux maires catholiques étaient de sincères républicains modérés sans parler du Marquis de Moustier grande figure de ces républicains modérés, qui n'étaient pas modérément républicains. Au fond, la grande hantise des anticléricaux, tournait parfois au fantasme, c'étaient les pressions au confessionnal sur les épouses pour qu'elles ramènent leur mari dans le droit chemin.

Un des moyens utilisés sans vergogne par les radicaux pour marginaliser leurs adversaires, était le recours très fréquent à l'invalidation.

L'invalidation du dernier député royaliste du Doubs

Ce fut le cas pour le dernier député royaliste orléaniste du Doubs Estignard, député de Baume-les-Dames, en janvier 1878. Le débat à la Chambre dura plus de cinq heures. Le compte-rendu tient en 18 pages au Journal Officiel. C'est un document révélateur des mœurs politiques de l'époque et des mentalités. Ainsi on apprend que le curé de Flangebouche aurait –je cite le rapporteur- « refusé l'absolution aux femmes dont les maris étaient sympathiques au candidat républicain », accusation réfutée par Estignard. Il brandit une lettre du maire qui, au nom des électeurs unanimes de sa commune affirme : « depuis 23 ans que M. le Curé dessert Flangebouche il ne s'est jamais occupé des élections ».

Vive polémique autour des pressions exercées au temps du président Mac Mahon lors du scrutin d'octobre 1877. L'accusation fait état de dix maires révoqués, Estignard limite le nombre à 7. Il est question de 43 déplacements d'instituteurs, chiffre ramené à 29, par le député en sursis. Chicane aussi à propos des débits de boisson fermés, 7 selon le rapporteur, cette fois Estignard ne conteste pas, mais il affirme : « si la Chambre le désire, je peux lui prouver que ces établissements ont été fermés pour la plupart en vertu de condamnations régulières ». On sait que Gambetta (qui participa aux débats) avait qualifié les cafés de « salons du pauvre » et que les conservateurs se méfiaient beaucoup de ces lieux propices aux discussions contestataires.

Les lents progrès en matière de secret du vote

L'épais dossier d'invalidation me servira de transition pour aborder un dernier volet : les lents progrès en matière de secret du vote.

Parmi la kyrielle de griefs retenus contre Estignard par la nouvelle majorité à la Chambre, il en est un qui occupe une grande place. L'élu aurait bénéficié de votes dus à la pression de M. Meiner industriel, par ailleurs maire et conseiller général de l'Isle-sur-le-Doubs.

Le rapporteur souvent interrompu assène un argument masqué : il donne lecture d'une affiche placardée dans les ateliers.

« Avis »

« *Aux ouvriers des forges de l'Isle-sur le Doubs.*

« Les élections pour la nomination des députés doivent avoir lieu le 14 octobre prochain. Ces élections ont une gravité exceptionnelle ; il ne faut pas se le dissimuler, ce sera la lutte de la révolution contre le Maréchal Mac Mahon, Président de la République. »

« Si la première triomphait, ce serait la perte et la ruine du pays, le chômage des ateliers et la misère pour tous. »

« Le sort des ouvriers est intimement lié à celui des patrons ; la prospérité des uns, vous le savez, donne le bien-être aux autres.

« Vous ne vous laisserez donc pas égarer par des paroles ou par des écrits qui, en vous promettant ce qu'ils savent fort bien ne pas pouvoir vous donner, cherchent à faire de vous les ennemis de vos patrons.

« Nous avons la conviction que tous vous prouverez que, patrons et ouvriers, nous sommes unis contre les fauteurs de désordre, et que tous nous soutiendrons le Maréchal de Mac Mahon, Président de la République, en votant pour son candidat M. Estignard qui, comme nous, veut la paix, l'ordre et le travail que de mauvais et perfides conseils ne tarderaient pas à nous enlever s'ils étaient écoutés. »

Le rapport poursuit :

... « Il résulte d'une protestation jointe au dossier, et émanant d'électeurs et de conseillers municipaux de la commune. »

- «
- 1) Que les ouvriers de l'usine, au nombre de 200 à 250, ont été réunis, à l'usine même, le 14 octobre au matin ;
 - 2) Qu'alors seulement, leur a été faite la distribution les cartes électorales accompagnées chacune d'un bulletin de vote plié en quatre ;
 - 3) Qu'après cette distribution, les ouvriers, placés sur deux rangs, ont été conduits au scrutin par M. Meiner fils, par M. Koechlin, gendre de M. Meiner, et par les contremaîtres de l'usine ;
 - 4) Que M. Meiner père présidait le bureau de vote ;
 - 5) Que plusieurs ouvriers ont été chassés de l'usine, le lendemain du vote, pour avoir donné leurs suffrages au candidat républicain ;
 - 6) Que les mêmes faits se sont renouvelés le 28 octobre, à l'exception de la distribution des cartes électorales. »
-

Estignard, ancien magistrat, qui fut président de notre Académie en 1889 (il y prit la défense de son cousin germain Charles Fourier) ne se laisse pas démonter et expose un cas d'intervention patronale semblable venant du camp d'en face.

A Jougne, le candidat républicain a « bénéficié des votes de deux ou trois cent ouvriers conduits au scrutin par leurs chefs d'atelier. Ils marchaient, musique en tête, et votaient tous comme un seul homme pour mon honorable collègue, M. Colin... On disait pendant la campagne électorale "qui ne votera pas pour Colin, n'aura pas de pain demain".

Match nul ? N'oublions pas qu'à l'époque, nombre de petits patrons –pas seulement protestants ou juifs- étaient républicains et soutenaient activement leurs amis candidats.

Pour bien comprendre ces pratiques pittoresques, il faut connaître les modalités du vote. L'électeur doit préparer son bulletin –imprimé ou non- hors du bureau de vote. Pas d'enveloppe, pas d'isoloir. Le bulletin plié est remis au président qui procède au dépôt dans l'urne.

Conséquence : les électeurs sont souvent assaillis jusque sur le lieu du scrutin par des agents des candidats qui cherchent à leur remettre le bon bulletin et pouvant vérifier si celui-ci est bien utilisé. On racontait –mais peut-être exagérait-on- que

dans certains villages, le maire président du bureau de vote, avant de prendre ses fonctions graissait sa main gauche avec du lard ou du saindoux, frottait le bulletin remis par ceux qu'il connaissait pour être des adversaires : au dépouillement les tâches de graisse étaient motifs d'annulation pour cause de signes distinctifs.

L'invention de l'isoloir

Bien sûr les pratiques discutables entraînent des projets de réformes. Mais il fallut beaucoup de palabres pour changer la réglementation. Les propositions portaient sur deux points majeurs.

- Passage obligatoire par un isoloir, curieusement appelé à l'époque « guérite électorale », ou « cabine d'isolement ».

- Bulletin placé sous enveloppe. Cela paraît simple, mais il y eut des contestations. Ainsi, en 1901, la « Dépêche Républicaine », le quotidien du Marquis de Moustier donne un autre argument. « Les conseils municipaux ne seraient pas ravis d'avoir à fournir des guérites électorales et des enveloppes. »

Il ne fallut pas moins de six navettes entre la Chambre et le Sénat pour qu'en 1913, soit adoptée la loi dont voici les articles essentiels :

« Article 3 : dans toutes les élections, le vote a lieu sous enveloppes fournies par l'administration préfectorale. Elles seront opaques.

« Article 4 : l'électeur prend lui-même une enveloppe. Il doit se rendre isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire au regard pendant qu'il met son bulletin dans l'enveloppe. Le président le constate, sans toucher l'enveloppe que l'électeur introduit lui-même dans l'urne.

« Article 9 : les bulletins écrits sur papier de couleur sont nuls ».

On crut alors à un très grand progrès. C'est ce qui fut exposé dans un dossier intitulé « le Peuple souverain » et publié en mars 1914 par la « Semaine Religieuse » du diocèse de Besançon » à la veille des législatives, première occasion d'appliquer la nouvelle législation.

« **N'ayez plus peur !** Voici comment les choses se passeront le 26 avril prochain :

Vous vous rendez à la mairie, porteur de votre carte électorale et du bulletin de vote *choisi par votre conscience*, par elle seule.

Première garantie de liberté. - Sur la table du bureau, se trouveront des enveloppes de fort papier, toutes de mêmes dimensions et de même couleur, non seulement dans votre commune, mais dans la France entière. Vous prendrez *vous-même*, sur la table, dans le tas, une de ces enveloppes.

Deuxième garantie de liberté. - Votre enveloppe à la main, vous vous rendez dans la petite cabine d'isolement. Cette entrée dans la cabine, remarquez-le bien, est obligatoire ; *le vote n'est pas recevable autrement*. Dans la cabine, personne ne peut vous voir. Vous y êtes seul. C'est là, dans un isolement complet, que vous sortez de votre poche le bulletin choisi la veille, que vous le pliez et le glissez dans l'enveloppe, où il devient invisible même pour les yeux les plus perçants. Pour rendre le dépouillement des votes plus rapide, on ne ferme pas l'enveloppe.

Troisième garantie de liberté. - Sorti de la cabine et arrivé devant le bureau, tenant votre enveloppe de façon bien visible, *vous l'introduisez vous-même dans l'urne*, sans que personne ait le droit de la toucher. Votre vote serait sujet à réclamation, si vous permettiez à n'importe qui de toucher votre enveloppe.

Conclusion. - Tous les fonctionnaires de l'Etat, - tous les ouvriers et employés, - tous les domestiques, - tous les parents d'instituteurs, de gendarmes, de facteurs, de cantonniers, etc., - tous les pauvres, tous les assistés, - tous les retraités, - tous les fournisseurs et entrepreneurs de l'Etat, de départements et des communes, - tous ceux même à qui le candidat a rendu de prétendus services pour capter leurs suffrages ; tous les Français, en un mot, peuvent désormais, sans nul danger, voter selon leur conscience.

Je dis bien : *selon leur conscience*. Tremblez donc, mais seulement devant votre conscience.

Comme le juré de Cour d'assises hésite, réfléchit, s'interroge, consulte, craignant de rendre un verdict d'erreur, puis finalement se prononce selon sa conscience ; de même, réfléchissez bien, pesez la gravité de l'acte que vous allez faire..... »

L'auteur – un curé-doyen qui ne donnait pas son nom – était enthousiaste. Il laissait clairement entendre qu'auparavant nombre de citoyens ne s'exprimaient pas librement. Et il est vrai que comme le dit Mairry « certains électeurs, en particulier les fonctionnaires, votaient ostensiblement à bulletin ouvert ».

La droite respirait. Elle mettait souvent le compte de ses défaites répétées : 9 législatives consécutives perdues de 1877 à 1914, sur les pressions efficaces dont bénéficiaient les radicaux. En réalité il restait au moins encore un obstacle à franchir : il fallait en finir avec les bulletins de vote manuscrits (encore autorisés) que des agents électoraux pouvaient donner à des électeurs. Ils étaient reconnaissables et au dépouillement le « fabricant » pouvait vérifier si la promesse avait été bien observée.

Voici à ce sujet un petit article publié précisément au lendemain du scrutin de 1914 par le quotidien clérical "L'Eclair Comtois" sous le titre significatif « La faillite de l'isoloir » et relatif à la petite commune de Montmahoux. Les pratiques du correspondant préfectoral, c'est à dire de l'agent du député sortant réélu, le radical "blocard" Métin, sont dénoncés.

« Malgré les multiples instructions préfectorales relatives au secret du vote, nos bons blocards ont trouvé un truc infaillible pour reconnaître leurs électeurs. Quand on est des purs à quoi bon se gêner.

Voici leurs procédés employés dimanche dernier. Après avoir promis monts et merveilles à prendre dans le panier à anse, le délégué préfectoral s'arme de sa plus belle plume et rédige une douzaine de bulletins. Chacun d'eux sitôt pondu est envoyé au destinataire... Sur 11 bulletins Métin sortis de l'urne, 7 se trouvèrent ainsi libellés : A Métin député, Métin Albert député sortant, Métin ministre, ainsi de suite.

Au dépouillement, le lieutenant de M. Métin, placé derrière les scrutateurs, eut vite fait de reconnaître tout son

monde. De cette façon les ayants-droit à l'anse de panier purent être récompensés selon leurs mérites. Une avalanche de victuailles, roues de brouette, certificats de civisme, etc... inonda le foyer des pauvres affamés dit-on. Nos adversaires conservent toujours le monopole de la sophistication des consciences. Pour autant de dévouement, le résultat a été plutôt maigre : 34 libéraux contre 11 blocards dont 7 malgré eux. »

Donc à en croire l'auteur de l'article, sur 11 voix pour Métin, 7 auraient été achetées.

Une curieuse démarche de maires

Mais en réalité les pratiques douteuses subsistant ne pouvaient concerner que de modestes villages sans grand poids sur le résultat final. Restait donc une étape à franchir : l'annulation des bulletins manuscrits, ce qui fut décidé après 1918.

A la même époque, les pressions administratives se sont faites beaucoup plus rares, sans doute dans la mesure où la République, parce qu'elle avait gagné la guerre, n'était plus contestée que de façon marginale. On a oublié le temps de l'interventionnisme politicien systématique du corps préfectoral. Je dis du corps préfectoral parce que sur le terrain les sous-préfets étaient d'abord des agents électoraux. Dans le canton de Vercel pour une élection au conseil général en 1889, élection symbolique puisqu'elle opposait le leader départemental des radicaux Bernard, au leader de la droite Estignard, le sous-préfet mène campagne, mobilise les fonctionnaires, y compris les juges de paix, ces personnages redoutés, souvent recrutés sur critère politique et dont le rôle mériterait d'être étudié.

Parmi les moyens d'influence utilisés : les permissions agricoles exceptionnelles attribuées aux soldats fils de paysan, le placement d'enfants de l'assistance publique, les secours d'urgence attribués aux familles frappées par la maladie, les coups de piston pour décrocher une place de facteur ou de cantonnier. Sur ce qui a été le poids des représentants de l'Etat, je citerai deux faits significatifs.

Les archives conservent un document étonnant : dans le cadre de l'élection cantonale de Vercel, le tableau de prévision des scores pour chacune des 30 communes. Les chiffres sont donnés de façon précise et, fait stupéfiant, le résultat final confir-

mera la prévision de façon quasi parfaite. Comment a-t-on pu en arriver à un tel degré de connaissance du terrain ? Le sous-préfet est renseigné par les maires dans les communes où ceux-ci sont du bon côté, il dispose des informations transmises par les correspondants recrutés par ses soins là où la municipalité est acquise à l'opposition.

Second fait étonnant rapporté par Mairry. Election sénatoriale partielle en 1895 ; contrairement à l'habitude plusieurs candidats républicains sont concurrents au premier tour. Dans l'arrondissement de Baume-les-Dames une vingtaine de maires écrivent au sous-préfet pour lui demander de les éclairer. Exemples de démarches : lettre du maire de Bournois près de l'Isle-sur-le-Doubs « je me vois obligé, par crainte d'être trompé, de vous prier, mais très confidentiellement, de bien vouloir me désigner quel est le candidat qui, à votre avis, serait le plus digne de recueillir les suffrages ». Lettre du maire de Vergranne : « Je voterai pour un républicain à votre choix ». Lettre du maire de L'Hôpital-Saint-Lieffroy : « je me rapporterai aux idées de M. le Sous-Préfet ». Etonnant, mais révélateur !

Les leçons d'une longue histoire méconnue

Arrivé au terme de cette communication, je n'ai pas la prétention d'avoir épuisé le sujet. Ainsi, j'ai évoqué l'évolution en matière de désignation des maires, mais je n'ai pas traité du mode d'élection des conseils municipaux. A ce sujet, je rappellerai simplement que jusqu'en 1940, le scrutin majoritaire avec panachage est de règle. Pas de représentation des minorités. Après 1945, dans les villes, place à la proportionnelle intégrale. Mais celle-ci peut conduire à la fragilité des équipes municipales. Ce fut le cas à Besançon de 1953 à 1959 : 18 élus de gauche, 17 de droite, mais à gauche les 3 élus P.C. ne votent pas le budget de 1955. De 1959 à 1983, retour au scrutin majoritaire, d'où élimination totale des minorités. En 1983, la loi Defferre introduit un compromis : la liste majoritaire a droit à la moitié des sièges, l'autre moitié étant répartie à la proportionnelle entre les listes ayant obtenu plus de 5 %. La formule n'a pas été remise en cause depuis, étant entendu qu'il existera toujours une question difficile à trancher : une élection est-elle faite pour donner une photographie exacte de l'opinion, dans la multiplicité de ses nuances, ou doit-elle contribuer à dégager une majorité stable ?

Je n'ai pas abordé non plus la question du Sénat avec une fixation du nombre de grands électeurs fort bizarre : avec 499 habitants une commune a droit à une voix, avec deux résidents de plus, on passe à 3. Plus étonnant encore, 7 grands électeurs pour la tranche de 1 500 à 3 500 habitants, mais dès 3 501 on passe d'un seul coup d'un seul à 15, contingent valable jusqu'à 9 000 habitants. Je n'ai pas évoqué non plus les progrès réalisés pour limiter les dépenses de campagne électorale et ainsi réduire les inégalités de moyens entre candidats.

Je voudrais simplement pour conclure, appeler à la réflexion sur un point. Il a fallu plus d'un siècle pour que soit respecté le secret du vote et pour qu'un terme soit mis aux pressions sur l'électeur.

Dans un monde devenu village planétaire, n'avons-nous pas tendance à exiger des peuples qui accèdent à la démocratie de parvenir en une génération à un état de droit qui n'est entré chez nous dans nos mœurs, qu'au terme d'un très long apprentissage ?

Colette à Besançon

M^{me} Eveline Toillon

Séance du 7 février 2011

Ses prénoms étaient *Sidonie* et *Gabrielle*, *Colette* était son nom de famille. Elle l'adopta par la suite comme seul nom de plume.

Elle est née le 23 janvier 1873, à Saint-Sauveur-en-Puisaye, dans cette Bourgogne qu'elle a tant aimée et tant chantée.

A vingt ans, alors qu'elle n'a jamais quitté sa province, elle épouse un grand bourgeois, un écrivain/journaliste bien plus âgé qu'elle, le très parisien Henry Gauthier-Villars dont on se transmet les bons mots, souvent équivoques ou salaces : *Le monde est à ceux qui se lèvent tôt, le demi-monde à ceux qui se couchent tard... La dot est un présent fait au futur pour dissimuler l'imparfait...* Gauthier-Villars est bien connu pour ses critiques musicales, pour ses chroniques et pour des romans uniquement signés Willy mais qui sont le plus souvent l'œuvre de plusieurs collaborateurs anonymes auxquels il a donné des instructions précises et détaillées. C'est de notoriété publique si bien que, lorsqu'au moment de l'affaire Dreyfus, il se dérobe quand on lui demande de signer une pétition en faveur d'Emile Zola, Jules Renard s'écrie : *C'est bien la première fois que Willy refuse de signer quelque chose qu'il n'a pas écrit !*

Le couple habite Paris, y mène une vie mondaine, mais voici que Gabrielle tombe gravement malade. On parlerait aujourd'hui de dépression nerveuse causée par un changement de vie brutal, par des désillusions et par le regret de sa Bourgogne

natale. Une fois rétablie, elle reprend l'habitude d'écrire à sa mère une longue lettre quotidienne et, devant tant de prolixité, son mari lui dit : « Vous devriez jeter sur le papier des souvenirs de l'école primaire... Je pourrais peut-être en tirer quelque chose... Les fonds sont bas... » Le sujet inspire Gabrielle mais, lorsqu'elle soumet à son mari des cahiers « noircis d'un texte serré qui respectait les marges », c'est la désillusion : « Je m'étais trompé, cela ne peut servir à rien ! » (*Mes apprentissages*).

Plus tard, Willy changera d'avis. Ces souvenirs, il va les revoir, les pimenter, et les faire éditer, en mai 1900, sous son nom seul. *Claudine à l'école* sera un énorme succès, que Willy s'approprie, sans vergogne, et Colette raconte : « Autour de ma collaboration, M. Willy organisait quelque chose de mieux que le silence. Il prit l'habitude de me convier à entendre les louanges qu'on ne lui ménageait pas, de me poser sur la tête une main douce, de dire : *Mais vous savez que cette enfant m'a été précieuse ? Si, si, précieuse ! Elle m'a conté sur sa « laïque » des choses ravissantes !* » (*Mes apprentissages*).

Claudine est à la mode. Toutes les jeunes filles, toutes les jeunes femmes veulent arborer un « col Claudine », et on donne le nom de *Claudine* à une lotion, à un parfum, à un chapeau, à des cravates, et même à des cure-dents !

Le succès de *Claudine à l'école* s'amplifie de mois en mois, alors, pourquoi ne pas exploiter ce filon ? Et Gabrielle raconte, mais on la soupçonne fort d'avoir légèrement noirci le tableau, que Willy, souhaitant une suite aux aventures de cette ingénue libertine, obligeait sa femme à écrire, l'enfermant chaque après-midi dans son bureau avec une provision de « plumes Flament n°2, de papiers réglés, ou vergés, de colle parfumée et de longs ciseaux strasbourgeois en forme de cigogne ». (*Mes apprentissages*). Lorsqu'il la délivrait, Willy venait voir si elle avait couvert suffisamment de pages et, plus tard, Colette, évoquant cette véritable prison, écrira : « J'ai appris surtout à réussir entre quatre murs presque toutes les évasions et enfin, lorsque tombaient sur moi les *Vite, bon Dieu, vite !*, à insinuer : *Peut-être que je travaillerais plus vite à la campagne.* » (*Mes apprentissages*).

Son souhait va être exaucé. Elle ne va pas retrouver sa chère Bourgogne, mais elle ne se sentira pas dépaysée pour autant car Willy, le 2 septembre 1900, achète pour 40 000 francs le domaine des Monts Boucons, à Besançon, et c'est ainsi qu'elle en parle,

dans *Prisons et Paradis*: « J'habitais, en Franche-Comté, une petite propriété qui avait pris, à vieillir, tous les charmes. Un fronton Directoire, diadème du logis principal, ne cachait pas qu'il datait de la Restauration.

Un sol ancien, quand on le grattait, livrait parfois des morceaux, sculptés, d'un marbre ambré, et le soc, en labourant, exhuma un cœur de pierre, étrangement rosâtre et veiné... Peut-être quelques arbres fruitiers, âgés et languissants, vivent-ils encore sur cette colline pierreuse, creusée d'une combe où le brouillard, au coucher du soleil, coulait comme un lait bleu. » Et, dans *Mes apprentissages*, Colette précise : « De juin à novembre, trois ou quatre années de suite, j'ai goûté là-haut une solitude pareille à celle des bergers. Solitude surveillée, cela va sans dire, et visitée par M. Willy lui-même. Il arrivait fourbu, repartait accablé, maudissant l'excès de ses *travaux* et l'obligation, en plein été, d'être *cloué à Paris* ».

A la grande joie de Gabrielle, ses parents viennent séjourner aux Monts Boucons et, enthousiaste, le capitaine Colette compose même un poème de circonstance :

Au pays franc-comtois il est une demeure
 Que je voudrais nommer l'estivale maison.
 J'y voudrais savourer ma paix intérieure ;
 Ce serait, de ma vie, une part : la meilleure !
 Et mes derniers beaux jours de l'arrière-saison...

Ses parents partis, Gabrielle, que l'on commence à appeler tout simplement Colette, entreprend, en brave épouse obéissante, la suite de *Claudine à l'école*. Ce sera alors *Claudine à Paris*. Il y aura également plus tard *Claudine en ménage* mais, durant l'été 1902, toujours aux Monts Boucons, Colette ressent une certaine lassitude, elle veut en finir avec son héroïne et, le titre est explicite, elle écrit *Claudine s'en va*, qui sera suivi de *Minne*.

Quel bonheur, ensuite, de ne plus travailler sur commande, de choisir un sujet qui lui plaît ; c'est alors qu'elle aime écrire et lorsqu'elle écrit, elle se sent protégée, comme dans un cocon, dans ce qu'elle appelle un confort de scribe : « Ecrire... C'est le regard accroché, hypnotisé par le reflet de la fenêtre dans l'encrier d'argent, la fièvre divine qui monte aux joues, au front, tandis qu'une bienheureuse mort glace sur le papier la main qui écrit. Cela veut dire aussi l'oubli de l'heure... »

Les séjours aux Monts Boucons se succèdent, heureux et bienfaisants. Là, Colette n'est pas seule, un chien, un chat lui tiennent si bien compagnie qu'elle va les mettre en scène dans ses *Dialogues de bêtes*. Il s'agit d'un bouledogue, Toby-Chien, « qui vivait et mourait d'émotion, et d'un long, opulent, subtil chat angora, Kiki-la-Doucette ».

Toby-Chien est également évoqué dans *La retraite sentimentale*, où nous lisons : « Je connais Toby-Chien depuis longtemps et son entente de notre race l'avertit assez que je suis sa vraie maîtresse... A cinq ans, il conserve son âme enfantine où tout est pur, même le mensonge. Son cœur de bull cardiaque est toujours près d'éclater, mais il n'éclate pas. Il soupire mystérieusement comme son frère le crapaud, cet autre camard bringé aux beaux yeux, et s'il court, étranglé, écumant, sur les *trôleux* aux pieds chaussés de poussière, il juge prudent de passer au large quand une mante religieuse prie, dévote armée, au milieu d'une sente ! »

La « retraite sentimentale », c'est le domaine des Monts Boucons, dont Colette a changé le nom en Casamène, et elle écrit :

« Casamène est perché sur l'épaule ronde d'une petite montagne crépue de chênes bas, qu'octobre n'a pas encore mordus de sa flamme. Alentour, ce pays, que j'aime déjà, réunit l'âpreté d'un midi de mistral, les pins bleus de l'Est, et du haut de la terrasse de gravier, on voit luire, très loin, une froide rivière, argentée et rapide, couleur d'ablette.

« Le mur de clôture s'écroule sur la route, la vigne vierge anémie sournoisement les glycines, et les rosiers qu'on ne renouvelle pas dédoublent leurs fleurs, redeviennent églantiers. Du labyrinthe, il reste un fouillis d'érables, d'alisiers, des taillis de ce que l'on nomme à Montigny « pulains », des bosquets de végelias démodés. Les sapins ont cent ans et ne verront pas un autre siècle, parce que le lierre gaine leurs troncs et les étouffe... Quelle main sacrilège tourna sur son socle la dalle d'ardoise du cadran solaire, qui marque midi à deux heures moins le quart ?

« Les pommiers âgés donnent des fruits nains à mettre sur les chapeaux, mais une treille de muscat noir, mystérieusement nourrie, s'est élancée, vigoureuse, a couvert et effondré un poulailler, puis, ressaisissant le bras d'un cerisier, l'a noyé de pampres, de vrilles, de raisins d'un bleu de prune qui s'égrènent déjà. Une abondance inquiétante voisine ici avec l'indigence pelée des rocs mauves qui crèvent le sol, où la ronce même ne

trouve pas de quoi suspendre ses feuilles de fer hérissé.

La maison est « une basse vieille maison à un étage, chaude l'hiver et fraîche l'été, un logis sans atours, non sans grâce. Le petit fronton de marbre sculpté -trouvaille d'un grand-père nourri de belles lettres - s'écaille et moisit, tout jeune, et, sous les cinq marches descellées du perron, un crapaud chante le soir, d'un gosier amoureux et plein de perles. Déférent, mais rassuré, il me regarde de temps en temps, puis s'appuie d'une main humaine contre le mur, et se soulève debout pour happer... j'entends le « mop » de sa bouche large... Quand il se repose, il a un tel mouvement de paupières, pensif et hautain, que je n'ai pas encore osé lui adresser la parole... Un peu plus tard vient un hérisson, un être brouillon, inconséquent, hardi, froussard, qui trotte en myope, se trompe de trou, mange en goinfre, a peur de la chatte, et mène un bruit de jeune porc lâché. La chatte grise le hait, mais ne l'approche guère, et le vert de ses yeux s'empoisonne lorsqu'elle le regarde... ». La chatte, c'est Péronnelle, « cette hospitalisée, qui mourait de faim dans l'herbe où Annie l'a trouvée, porte une robe d'un gris modeste, mais de l'étoffe la plus soyeuse, un velours qui fond dans la main et s'argente au soleil. Rien de rasta, rien de ces portugaises bariolées comme des perroquets. Deux colliers noirs au cou, trois bracelets aux pattes de devant, la queue musclée et le menton distingué, avec des yeux d'un vert royal qui vous regardent droit, insolents, caressants, relevés aux coins, soulignés de kohl. Péronnelle irritée ne céderait pas devant Dieu le Père, pas même devant moi. Elle ronronne, lèche ; mord et tape, et toute la maison marche comme un seul homme. Annie disait d'elle, l'autre jour : *Péronnelle me rappelle ma belle-sœur Marthe, en plus sympathique.* » (*La retraite sentimentale*).

Un chien, un chat, c'est l'« inestimable compagnie des bêtes familières », mais le cercle s'agrandit : « Un cheval prit place parmi nous, un demi-sang âgé, le pied fin, que j'achetai roué de coups, déchiré de vingt plaies, que je soignai de mon mieux, et que je montai. Nous formions un groupe étrange, lui bardé de pansements, de bouts de chiffons gras en tampons entre la sangle et la peau, de vieux linges doux autour de ses boulets, moi à califourchon, dans une culotte de bicyclette genre zouave, à carreaux. Au manège militaire de Saint-Claude, je requis par prudence, pendant une huitaine, les conseils excellents de

l'écuyer Calame, et je tournai et voltai, à la queue du dernier cheval, derrière quatre candidats à l'école de Saint-Maixent.

« *Chassâ vos faïsses en avant ! me criait Calame en pur comtois. Chassâ vos faïsses ! Ma foua, vous me faites plus d'honneur que tous ces pétrâs !* » (*Mes apprentissages*).

Lors de ses courts séjours aux Montboucons, Willy commandait fiacre et cocher pour aller « en ville », et les Bisontins pouvaient alors admirer le « fringant équipage » qui promenait M. Henry Gauthier-Villars, coiffé d'un haut de forme à huit reflets, et sa toute jeune femme en robe fort légère...

Et c'est aux Montboucons qu'arriva un jour une certaine lettre de Willy, toujours égal à lui-même :

« Je reçus de M. Willy, dans la petite retraite où j'avais emporté la chatte, le bouledogue et des livres naufragés, un billet qui, venant après un grand tintamarre de menaces, cliquetis d'armes, tonnerres et éclairs, m'étonna fort. Sur le ton précis auquel m'avaient habituée de longs rapports, mon mari me demandait pour son prochain roman vingt pages de paysages *telles que vous savez les écrire* et me promettait... mille francs. Mille francs d'avant-guerre, mille francs d'après séparation, mille francs pour vingt pages, quand, pour quatre volumes de *Claudine*... Je crus rêver. Le rêve prit forme dactylographiée le lendemain... Mais... le roman se déroulait dans la principauté de Monaco que je connaissais à peine, que je n'aimais pas, et je restituai le tout pour cause d'incompétence. SI LE ROMAN AVAIT POUR CADRE FRANCHE COMTE, TÉLÉGRAPHIA M. Willy, ACCEPTEZ-VOUS ? SI OUI LIEU D'ACTION EMIGRE REGIONS EST.

« Par la même voie télégraphique, j'acceptai. On verra plus loin pourquoi je préférerais évoquer les paysages francs-comtois.

« La suite donna lieu à un incident assez comique, dont je dois le récit à un brave type qui, chez M. Willy, s'occupait du courrier, ficelait, portait les copies dactylographiées...

Lourd de recommandations, maudit préventivement, engueulé par avance sur le ton cordial, chargé de « tuyaux » de courses, de lettres confidentielles, de trois, quatre messages libertins pour le « *baby* bouclé », la « *gosse* adorable », la « *princesse-enfant* » et autres conquêtes d'âge tendre, l'excellent X transpirait hiver comme été.

Quand je restituai, grevé de quelques pages, le roman bisontin-ex-monégasque, M. Willy vérifia les textes nouveaux, lança le tout à X.

« Chez l'imprimeur, et au trot. Qu'il envoie les placards ici, vite, bon Dieu, vite ! »

Sous forme de placards, le roman revint, à la vitesse du boomerang, dans les mains de son maître.

« Grouillez, X, grouillez ! Corrigez, et je donne le bon à tirer. Pas le temps d'attendre les secondes épreuves. »

X obéit, moite. Après les corrections, ses mains, habituées, rhabillèrent l'objet. En nouant le bolduc rose, il risqua, vers le dos penché et soucieux de son maître, une question timide :

« On voit donc la mer, de Besançon ? »

Il ne reçut, en réponse, que le haussement agacé des larges épaules, et n'insista pas.

« Patron, je me trotte », murmura-t-il.

Brusquement, M. Willy sortit de sa concentration :

« Au fait ! Qu'est-ce que vous m'avez demandé ? »

Oh ! dit X, empourpré, ça ne vaut pas la peine Je me disais, je trouvais drôle que... que de Besançon on voie la mer... » M. Willy laissa tomber sur X le sourire des bons despotes, et un chapelet d'injures amènes. Il n'attendait pas, certes, que X se rebiffât :

« Ecoutez, patron, tout de même ! Je ne l'ai pas inventé, moi, que de Besançon... C'est au commencement de votre prochain roman : *Accoudé au balcon de sa coquette maison bisontine, M. Tardot se divertissait à cracher dans la Grande Bleue...* » (*Mes apprentissages*).

Aux Montboucons, Colette est tout à la joie de jardiner et de faire des découvertes. Elle écrira plus tard : « Il y a vingt-cinq ans, chez un arboriculteur bisontin, le hasard nous mit face à face, le rosier à fruit comestible et moi. Son feuillage grenu, rêche, chuchotant au vent, son églantine rouge me frappèrent moins que sa pomme régulière, à petit cimier de grenade, aigrette, d'arrière-goût confit et fin. » (*Prisons et paradis*).

La date de février 1904 marque l'indépendance littéraire - toute relative - de *M^{me} Colette Willy*. Pour la première fois, elle signe seule : ce seront « Quatre dialogues de bêtes », édités par *Le Mercure de France*. L'année suivante, après douze années de mariage, c'est la séparation de biens, mais les Willy vivent encore

ensemble, bien que l'un et l'autre aient des liaisons. Les dialogues de bêtes se sont étoffés, il y en a sept désormais, qui paraissent en mai 1905. Enfin, elle a pu écrire, et sans contrainte, et à l'heure qui lui plaisait !

« Je m'éveillais vaguement à un devoir envers moi-même, celui d'écrire autre chose que les *Claudine*. Et, goutte à goutte, j'excusais les *Dialogues de Bêtes*, où je me donnai le plaisir, non point vif, mais honorable, de ne pas parler de l'amour. Autre récompense, la meilleure, j'eus la belle préface de Francis Jammes. » (*Mes apprentissages*).

Mais que disait Francis Jammes ? Il évoquait « une dame qui chante avec la voix d'un pur ruisseau français la triste tendresse qui fait battre si vite le cœur des bêtes » et il ajoutait : « Il a plu à M^{me} Colette Willy de ramener à deux charmants petits animaux tout l'arôme des jardins, toute la fraîcheur des prairies, toute la chaleur de la route départementale, tous les émois de l'homme... Tous les émois... Car, à travers ce rire d'écolière qui sonne dans la forêt, je vous dis que j'entends sangloter une source. On ne se penche point vers un caniche ou un matou sans qu'une sourde angoisse vous fende le cœur. On ressent, à se comparer à eux, tout ce qui vous en sépare et tout ce qui vous en rapproche. »

L'été 1905 est le dernier qu'elle vivra aux Montboucons. Son mari lui avait dit : « Tout cela est à vous », et voici qu'il reprend tout : « Cela n'est plus à vous, ni à moi ». (*Mes apprentissages*). Francis Jammes a parlé dans sa préface de « M^{me} Colette Willy », mais bientôt, on ne dira plus que « Colette » car le 13 février 1907, c'est la séparation officielle, c'est le divorce.

Pour gagner sa vie, Colette monte sur scène et se lance dans la pantomime avec grand succès, mais aussi dans le plus grand des scandales, et puis viennent le music-hall de la « vagabonde », le journalisme, les conférences, la boutique de produits de beauté, des écrits toujours plus appréciés et des livres, de nombreux livres...

Colette meurt à Paris en 1954, à quatre-vingt-un ans, ayant jusqu'à la fin de sa vie continué d'évoquer son séjour bisontin : « Le goût de toutes mes heures franc-comtoises m'est resté si vif qu'en dépit des années je n'ai rien perdu de tant d'images, de tant d'étude, de tant de mélancolie. En somme, j'apprenais à vivre... »

A Besançon Colette a donc appris à vivre, elle a appris à vivre seule, et seule elle a écrit. Willy est bien oublié, et la postérité ne connaîtra plus que Colette, grand écrivain, chargée d'honneurs, élue à l'Académie Royale de Belgique, puis à l'Académie Goncourt, et première femme en France élevée à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Elle a même eu des obsèques nationales, et l'on ne cesse de rééditer ses livres.

Compagnons de la Libération en Franche-Comté

M. le Colonel Guy Scaggion

Séance du 14 mars 2011

Introduction

En novembre 1940, alors que la Seconde Guerre mondiale saisit les peuples, le général de Gaulle, chef des Français Libres, institua une chevalerie exceptionnelle, l'Ordre de la Libération dont les membres seront des « Compagnons ». A maints égards, nous considérons que cet acte marqua d'un repère signifiant, le continuum de l'Histoire de France.

Nous ne prétendons pas que les Compagnons de la Libération firent la démonstration de talents qu'eux seuls détenaient. Mais nous n'oublierons pas le rayonnement moral, de ceux que choisit une sélection rigoureuse, ayant pour objectif majeur de les ériger en exemple.

La Franche-Comté s'inscrivit très honorablement dans la contribution au sursaut national, justifiant ainsi l'honneur qu'elle hérita des Compagnons nés ou inhumés dans les limites de son territoire et qui méritent notre reconnaissance. (1)

Le bref éclairage que nous leur réserverons aujourd'hui, nous conduira, dans un premier temps, à établir une approche comparative et, en second lieu, à projeter l'histoire individuelle des Compagnons dans l'Histoire de leur temps.

I - APPROCHE COMPARATIVE

Le général de Gaulle nomma 1038 Compagnons. Sur les 47 que compte la Franche-Comté, 20 sont morts pour la France, 19 soit 95% ont été nommés à titre posthume. Seulement 27 survécurent à la guerre.

Nous pourrions ainsi multiplier les comparaisons chiffrées. Cet exercice n'entre pas dans notre démarche. Nous nous pencherons sur quelques caractéristiques intéressant la Comté. Nominativement nous pouvons souligner que : Edouard Ahnne, né en 1867, était le plus âgé, et Henry Fertet, fusillé à 16 ans en 1943, avait moins de treize ans en septembre 1939 à la déclaration de la guerre. Simone Michel-Lévy figura parmi les six femmes Compagnons. Jules Hirleman compta parmi les quinze ecclésiastiques représentant le Clergé. Antoine Béthouard fut le seul général victorieux avant le désastre de juin 40. Diégo Brosset, Edgard de Larminat, Raymond Tournier, furent condamnés à mort. Léonel de Moustier fut l'un des 80 parlementaires qui refusèrent les pleins pouvoirs à Pétain.

Une grande diversité d'origine et de milieux compose l'amalgame des Compagnons. Nombreux furent ceux qui combattirent revêtus de l'uniforme : des militaires de carrière, de général à caporal ; des engagés : Lucien Bernier, fils de cheminot, Paul Buffet-Beauregard, d'une famille d'exploitants forestiers, Lucien Detouche, fils d'agriculteur, Roger Furst, ancien appelé, Robert Gouby, cuisinier, Albert Grand, pâtissier, Pierre Rosset-Cournand, aspirant ; des réservistes : Roger Grisey, caporal-chef, Victor Mirkin, lieutenant, André Parant, capitaine, Jacques Pernet, lieutenant, Edouard Pinot, lieutenant, André Quirot, lieutenant ; des appelés : André Henry, sergent, dessinateur, Jacques Petitjean, aspirant, étudiant en médecine.

D'autres combattirent sans uniforme : Edouard Ahnne, directeur d'école, François de Menthon, professeur de droit, Henri Fertet, lycéen, Pierre Beucler, ingénieur, André Bouulloche, ingénieur, Jean Drouot-L'Hermitte, directeur de l'Ecole des cadres du Dauphiné Savoie, Paul Grenier, militaire, prisonnier évadé, René Bouvret, dessinateur, Pierre Briout, ajusteur, Roger Crivelli, maçon, Lucien Deleule, horloger, Jules Hirleman, prêtre, Simone Michel-Lévy, fonctionnaire aux PTT, Léonel de Moustier, député.

Certains historiens estimèrent que rares furent ceux qui

poursuivirent la lutte après la débâcle. Rappelons simplement que sur les quarante-sept Compagnons, trente-quatre rejoignirent la France Libre ou la résistance en 1940, plus de la moitié dès le mois de juin.

Ce fut le cas par exemple d'André Henry, natif de Fraisans. Après son service militaire, il fut mobilisé en 39. Lors de la bataille des Flandres, il se distingua à Valenciennes, à la tête d'une équipe du 3^e Régiment du Génie chargée du déblaiement des victimes des bombardements. Blessé par la mitraille, il embarqua pour Douvres et, quoique mutilé, il entraîna avec lui le ralliement de nombreuses recrues dans les rangs de la France Libre. Affecté comme dessinateur dans une usine d'armement à Londres, il fut tué au cours d'un bombardement aérien le 9 septembre 1940.

Six Compagnons s'engagèrent en 1941 et quatre en 1942. Enfin trois y parvinrent en 1943.

L'un, Henri Muller, sous-lieutenant au 13^{ème} Régiment de Tirailleurs Sénégalais, se distingua à Noyon et Amiens. Blessé, fait prisonnier, il s'évada. Malgré ses blessures, il put s'engager dans les Forces Françaises Combattantes (FFC) en Afrique du Nord. Il participa alors à la campagne d'Italie, puis au débarquement en Provence. Il tomba à Hyères, le 21 août 44, durant l'attaque du Golf Hôtel, qu'il dirigeait à la tête de sa section.

Le second, Paul Grenier, sous-lieutenant au 60^{ème} Régiment d'Infanterie, fut interné en Allemagne la veille de l'armistice. Il s'évada, regagna Besançon et entra dans l'Organisation de la Résistance de l'Armée (ORA) du Doubs, qu'il structura pour le secteur Doubs-Jura du nord. Il tint des responsabilités jusqu'à l'échelon national. Nommé chef de bataillon FFI, il prit la direction du plan «Tortue », dans le secteur nord et ouest de la France. A partir du 6 juin 44, son dispositif permit la destruction de près de six cents véhicules. En pleine bataille d'Alsace, il prit le commandement du 3^{ème} bataillon du 60^{ème} RI. Le 4 mai 1945, en service commandé à Mulhouse, il trouva la mort dans un banal accident de la route.

Enfin le troisième, Pierre Rosset-Cournand, 19 ans, à peine sorti d'Harvard, s'engagea dans les FFC. Le commandement l'attacha aux services secrets américains (OSS). Il s'engagea au 3^{ème} Régiment de Chasseurs Parachutistes, chargé des opérations de harcèlement de Morlaix à Brest. Parachuté dans le

Doubs, il poursuivit ses raids avec audace. Le 10 septembre 1944, il détruisit une automitrailleuse au combat de Autechoux-Roide. Le 14, il permit la prise du village d'Accolans tenu par 300 Allemands. Le 15, face aux chars Tigres, il participa à l'assaut de Geney. Hélas, alors qu'il couvrait ses hommes, la mort le faucha.

L'on voudra bien apprécier, à la lueur des faits, que ces engagements plus tardifs ne peuvent en rien s'apparenter à une résistance de la dernière heure.

Chacun des quarante-sept Compagnons, mériterait une biographie individualisée, tant chacun des parcours s'avéra remarquable. Pour autant, au-delà d'eux-mêmes, ils ne donnèrent leur mesure qu'au sein d'ensembles qui les transcendèrent. Ainsi leur histoire s'inscrivit-elle dans l'Histoire. Celle dans laquelle nous allons traduire la projection qui les immortalisa.

II - PROJECTION DANS L'HISTOIRE

Le drame de juin 1940 puisa aux sources profondes, comme aux plus récentes, de la déliquescence de nos forces morales, entraînant notre incapacité à maîtriser les épreuves et à tenir le cap de notre destin. Alors que tout semblait se déliter, qu'aucun obstacle ne parvenait à contenir l'ennemi, d'aucuns poursuivirent la lutte et firent front jusqu'à la victoire finale. Dans l'ombre ou sur les champs de bataille aux côtés de leurs alliés, des Français assumèrent avec dignité, le vieil héritage de la Patrie. Plus de mille furent Compagnons de la Libération. Certains étaient Francs-Comtois.

En ce début d'année 1940, suite à l'envahissement de la Norvège, les Alliés décidèrent une intervention. La flotte britannique remporta la bataille navale. Le général Béthouard prit le commandement du corps expéditionnaire. Du 28 mai au 2 juin, il remporta l'importante bataille de Narvik, première victoire alliée depuis le début de la guerre. L'amirauté anglaise ayant décidé l'évacuation, le corps expéditionnaire rejoignit Brest puis l'Angleterre. Tout en approuvant l'attitude du général de Gaulle, Antoine Béthouard choisit la voie de l'obéissance. Il fut rapatrié au Maroc. De son poste, il organisa l'aide au débarquement en Afrique du Nord. Sitôt les Alliés implantés, il partit pour Washington, négocier le rééquipement de l'armée française. Il débarquera avec le Chef de la France Libre à Courseulles-sur-Mer en Normandie le 14 juin 1944.

Le ralliement, ajouté à d'autres, du Corps expéditionnaire en Angleterre, eut pour conséquences la montée en puissance de la France Libre et l'espoir d'une présence de la France dans la future marche vers la victoire.

1/ La montée en puissance de la France Libre

Les hommes et les quelques unités présentes autour du général de Gaulle fournirent les premières troupes projetables sur les terres de l'Empire. Les ralliements eurent d'une part pour effet de représenter une entité concrète de la France Libre, et d'autre part de cautionner le puissant ressort de la volonté de résistance intérieure naissante.

Les ralliements

Ils participèrent à la réalisation de la branche sud de la tenaille alliée, enveloppant l'Europe occupée. L'ordonnancement de l'analyse suggère deux voies de démonstration : l'engagement individuel sous l'uniforme des uns et l'action transversale des autres.

Les combattants sous l'uniforme

La 13^{ème} Demi-brigade de Légion Etrangère (DBLE) embarqua le 31 août pour Dakar. Dans ses rangs, nous comptons Joseph Bakos, Hongrois engagé. Ancien de Narvik, il participa à la campagne de Dakar, du Gabon, d'Erythrée, de Syrie puis de Libye. Il se distingua plus tard aux opérations d'El Alamein, puis à celles de Tunisie. Il débarquera en Provence le 18 août 1944 après la campagne d'Italie.

Nous y rencontrons aussi Bernard Saint-Hillier. Il fut blessé à Narvik. Après Dakar, il débarqua au Cameroun avant de combattre en Erythrée puis en Syrie. Il s'illustra à la défense de Bir-Hakeim et au cours de la bataille d'El Alamein. A l'issue de la campagne de Tunisie, il fut nommé chef d'Etat-major de la 1^{ère} Division Française Libre (DFL).

Diégo Brosset reçut le commandement de l'Est syrien, puis celui de la 2^e Brigade Coloniale. Il prit part aux combats de Libye, traversa la Cyrénaïque, la Tripolitaine, participa aux combats de Tunisie, enlevant des positions âprement défendues. Nommé général, il prit le commandement de la 1^{ère} DFL le 1^{er} août 1943.

Intéressant aussi le parcours de Jacques Pernet, aspirant de réserve au 225^e Régiment d'Infanterie. Lieutenant à la 13^e DBLE, il prit part à toutes les campagnes, de Dakar à la Tunisie. Lors du siège de Bir-Hakeim, il se distingua particulièrement en commandant le tir des pièces de 75 antichars, brisant deux attaques de l'ennemi, détruisant ses véhicules et faisant de nombreux prisonniers. Il s'illustra de même à El Alamein et à Tobrouk.

Elève observateur en avion, Jean-Pierre Sartin entendit le discours du maréchal Pétain. Il embarqua et s'engagea dans les FFL. Il participa à l'opération de Dakar puis à la campagne du Gabon. Chef de section d'antichars à la 13^e DBLE, il participa aux opérations de Syrie où il fut blessé. Il reprit le combat en Libye. A Bir-Hakeim, il harcela constamment les éléments ennemis, leur infligeant des pertes sérieuses. Il fut à nouveau blessé à El Alamein puis combattit en Tunisie.

D'autres unités que la Légion Etrangère participèrent aux campagnes d'Afrique. Ainsi le quartier maître de 2^e classe Lucien Bernier s'engagea dans les Forces Navales Françaises Libres (FNFL). Après Dakar, le Gabon, la Syrie, il se distingua au sein de la BFL, en qualité de chef de pièce de défense contre avions à Bir-Hakeim et El Alamein.

Nous tenons pour particulièrement intéressant aussi le parcours du capitaine André Gravier. En août 1939, affecté aux Travaux du Génie d'Alep, il rejoignit le Levant et, au lendemain de la campagne de Syrie, il choisit de rejoindre les FFL. Il se signala à Bir-Hakeim où, à la tête de ses Sapeurs il établit une puissante enceinte de champs de mines. De nombreuses offensives ennemies s'y briseront. Il fut grièvement blessé durant les combats. Il rejoignit la 1^{ère} DFL près de Tobrouk. Après les combats de Tunisie il fut nommé commandant du Génie de la future 2^e DB.

Après le lycée Victor Hugo de Besançon et Saint-Cyr, Marcel Finance entra à l'Ecole de l'Air. En mai 1940, l'Ecole se replia. Le sous-lieutenant Finance gagna l'Angleterre et s'engagea dans les FFL. Après un stage dans la RAF, ce fut au-dessus du Gabon qu'il reçut le baptême du feu. Il fut touché le 9 novembre au-dessus de Libreville. Il commanda successivement divers détachements dont l'escadrille «Rennes» du Groupe de Bombardement

«Bretagne ». En 1942 il participa à la première campagne du Fezzan, assurant la couverture aérienne des colonnes de Leclerc sur plus de 2 000 kilomètres jusqu'à Tripoli. Hélas, il disparut au cours d'un vol nocturne au dessus de la mer, au Nord de Ben Gardane.

Mécanicien avion, Roger Furst était au Liban en décembre 40 lorsqu'il rallia les FAFI à Damas. Affecté au Groupe de bombardement «Lorraine » il prit part à toutes ses opérations. Il effectua 52 missions de bombardement et 5 missions de reconnaissance en mer. Parti pour l'Angleterre il réalisa 35 missions de bombardement sur la France, la Belgique et la Hollande. Il fut blessé Le 14 janvier 1944, lors de l'attaque d'une rampe de V I dans la Somme. A la fin du conflit l'adjudant-chef Furst totalisera 92 missions de guerre.

Le caporal-chef de réserve du Génie Roger Grisey fut blessé le 17 mai 1940 dans les Ardennes. A Paris en août 1940, il se battit avec un officier allemand. Déféré devant un tribunal militaire, il s'évada, rejoignit Gibraltar et s'engagea dans les FFI. Il fut intégré à la 1^{ère} Compagnie de découverte et de combat qui opérait au sein de la Colonne Leclerc. Il participa ainsi aux campagnes du Fezzan, de Tripolitaine, de Tunisie, de France et d'Allemagne.

Le Père Jules Hirleman fut mobilisé en octobre 1939, comme sergent infirmier. Affecté à Faya-Largeau, il rejoignit les FFI au moment du ralliement du Tchad, le 26 août 40. Il prit part aux combats d'Erythrée et à la campagne de Syrie. Il devint aumônier principal des FFI. Dans le désert de Libye à Bir-Hakeim, puis à El Alamein, au mépris du danger, il se distingua par l'exemplarité de son dévouement absolu pour les blessés. Il participa ensuite aux campagnes de Tunisie, d'Italie et de France, se tenant toujours aux postes de secours avancés. Dans les Vosges, au cours des très durs combats de novembre 1944, dans des conditions de climat et de terrain épouvantables, il demeura sans cesse en première ligne, s'assurant lui-même de l'évacuation des blessés et de la recherche des tués.

Victor Mirkin rejoignit les FFI en Palestine en juillet 1940. Il combattit à Bardia et à Tobrouk. Il fut blessé durant la campagne de Syrie. Mais il reprit le combat en Libye puis à El Alamein et en Tunisie, où il fut cité à l'ordre du corps d'armée.

Appelé, Jacques Petitjean entendit parler de l'appel du 18 juin. Il s'embarqua pour l'Angleterre. Il participa à l'expédition de Dakar, à la campagne d'Erythrée, de Syrie, de Libye. Après Bir-Hakeim, il participa à la bataille d'El Alamein et à celle de Takrouna en Tunisie. Au sein de la 1^{ère} DFL il effectua la campagne d'Italie et notamment la bataille du Garigliano, durant 45 jours de durs combats.

Le sergent-chef Georges Prost rejoignit les FFL après la campagne de Syrie où il servait déjà avant 40. Nommé aspirant, il participa, au sein de la 1^{ère} BFL à la campagne de Libye. Il se battit à Bir-Hakeim puis à El Alamein. Il effectua la campagne de Tunisie avant d'embarquer pour l'Italie et participer aux durs affrontements du Garigliano.

Le lieutenant André Quirot fut chargé de mettre sur pied l'artillerie naissante des FFL. Il participa à l'opération de Dakar, aux campagnes d'Erythrée, de Syrie, de Libye. Au cours de la bataille de Bir-Hakeim, il fut de nouveau deux fois cité avant de repartir à l'attaque de l'Himeimat à El Alamein.

Elève à Saint-Cyr, ce fut déguisé en soldat polonais que Charles Rossignol s'évada de France le 21 juin 1940 pour l'Angleterre. Il obtint une affectation à la 1^{ère} DFL et prit part successivement à toutes les campagnes avec son bataillon. Promu sous-lieutenant, il combattit brillamment à El Alamein.

En 1939, François Rozoy se trouvait à l'Ecole de l'Armée de l'Air. Fin novembre 1940, il fut muté en Syrie. A l'issue de la campagne, il sera le seul officier navigant à rejoindre les FFL. Affecté au Groupe «Lorraine» il participa aux côtés de la *RAF* à l'offensive sur la Libye. Il prit une part décisive à la prise de la position d'Halfaya.

Raymond Tournier en stage à Alep, voulut rejoindre la France libre. Il fut emprisonné et condamné à mort. Il s'évada et rejoignit les FFL en Palestine. Sous l'uniforme de la *RAF*, il fut engagé dans le combat pour la protection du canal de Suez et du port d'Haïfa. Il participa aux opérations de Libye. Au Groupe «Lorraine» il prit part à la campagne de Libye puis à la prise d'Halfaya. Rapatrié en Grande-Bretagne pour effectuer des missions sur le front de l'Ouest, il quitta le groupe «Lorraine» après avoir accompli 130 missions de guerre.

Les territoires

Nous savons toute l'importance que revêtit le ralliement des territoires de l'Empire. Il stigmatisa le Gouvernement de l'armistice et donna une existence territoriale à la France Libre. Voyons l'action que menèrent certains Compagnons Comtois.

Tahiti. Edouard Ahnne, directeur d'école libre protestante, participait depuis 50 ans à toutes les activités de son pays d'adoption, Tahiti. Il entendit l'appel du 18 juin 1940. Il obtint du Gouverneur, une consultation de la population par référendum et l'île se rallia à la France Libre. Nommé membre du Gouvernement provisoire, il décédera le 7 avril 1945 à Papeete et ne vit pas la capitulation de l'Allemagne.

Congo. Le 13 août 40, parmi les cinq envoyés ayant pour mission de préparer le ralliement des territoires de l'Afrique Equatoriale Française, Edgard de Larminat joua un rôle prépondérant dans le ralliement du Moyen-Congo. Il organisa les bataillons africains qui constitueront le noyau de la 1^{ère} DFL et de la Colonne Leclerc.

Au commandement de la 1^{ère} BFL il organisa les défenses de Bir-Hakeim. Puis, il prit le commandement de la 1^{ère} DFL et conduisit de brillantes opérations en Tunisie, avant de s'apprêter pour la campagne d'Italie à la tête d'un corps de poursuite.

Pour le **Tchad** nous retrouvons le capitaine Garbay qui, dès août 1940, joua un rôle actif dans le ralliement de ce territoire. Il commandera l'infanterie de la 2^e Brigade Française Indépendante aux opérations de Basse-Egypte, de Cyrénaïque et de Tunisie.

Au Tchad au moment de l'armistice, Jules Detouche rejoignit les FFL avec son peloton. Il participa à toutes les opérations entreprises par le Colonel Leclerc : prise de Koufra, conquête du Fezzan-Tripolitaine, campagne de Tunisie. Puis, du Maroc, il embarqua pour l'Angleterre avec la 2^e DB en mai 44.

Albert Grand entendit l'Appel du général de Gaulle à Largeau. Il assura par sa décision le ralliement du personnel sous ses ordres. Il fut le chef de la seule pièce d'artillerie de la colonne Leclerc lors de la victoire de Koufra en Libye. Il participa à la première campagne du Fezzan, se distingua lors des opérations de Tripolitaine et de Tunisie où il sera blessé.

Cameroun. Le capitaine Roger Gardet entendit l'Appel du général de Gaulle à Yaoundé. Il créa une cellule de résistance et œuvra au ralliement du Cameroun. Il prit le commandement du Bataillon de Marche n° 5, et rejoignit l'Égypte. Au Levant, il participa à la ceinture défensive de Beyrouth, puis, à la Bataille d'El Alamein. En Tunisie, il entraîna son bataillon à l'assaut de positions importantes et fit de nombreux prisonniers.

Niger. Xavier Langlois commandait un groupe méhariste au Niger. Il rallia les FFL, entraînant avec lui son poste et, par son exemple, d'autres postes. Il participa à la campagne de Syrie au cours de laquelle il fut blessé. Il remonta en première ligne pour assurer la défense rapprochée du Caire puis d'Alexandrie. Il combattit à El Alamein puis effectua la campagne de Tunisie.

Au Niger, Jean-Gabriel Revault d'Allonnes refusa la défaite en juin 40. Avec 24 hommes de sa compagnie, il rejoignit les forces britanniques. Incarcéré il s'évada. Il prit part aux opérations du Gabon où il fut blessé. Il fut blessé encore à deux reprises à la tête de sa compagnie en Syrie. Il combattait en Libye lorsqu'il partit pour la seconde campagne du Fezzan et de Tripolitaine puis de Tunisie.

Au **Gabon.** Grièvement blessé au cours de la bataille de France, André Parant rejoignit l'Angleterre vêtu d'un uniforme polonais. Promu chef de bataillon, il fut dirigé vers l'Afrique. L'*Accra* fut torpillé en plein Océan. Rescapé du naufrage, André Parant regagna Londres puis fut dirigé sur Winneba au Ghana où il constitua le BM4, qu'il remit au colonel Leclerc. En lisière du Gabon, groupant sous ses ordres les colonnes venant du Moyen-Congo, il parvint à faire capituler Libreville et fut nommé gouverneur du Gabon. Hélas, le 7 février 1941, l'avion qui le transportait s'écrasa à l'atterrissage.

D'autres se battirent sur mer et dans les airs.

Le sous-marin le *Rubis*, rentré à sa base écossaise le 1^{er} juillet, rallia la France Libre. Robert Laurent choisit de continuer le combat, à bord du *Rubis*. Il remplit 9 missions sur les côtes de France et de Norvège pour un résultat de 7 bâtiments ennemis coulés. Le 1^{er} juillet 1941, il fut promu officier des équipages de première classe et affecté à la base des sous-marins de Dundee. Un an plus tard, il fut affecté à la 2^e flottille de vedettes *Torpedo*, jusqu'en août 1944. Il commanda la *MTB 92* avec

laquelle il effectua 48 patrouilles qui se soldèrent par 5 affrontements avec l'ennemi et un bâtiment coulé.

Le lieutenant de réserve, Edouard Pinot, de l'école élémentaire de pilotage du Mans, rassembla ses moniteurs, une centaine d'élèves et tout son armement défensif, qu'il fit passer en Angleterre le 19 juin à bord d'un langoustier. Etant donné son âge, on lui confia des fonctions d'instructeur. Il participa à la formation de nombreux pilotes français et alliés jusqu'à la fin de la guerre.

Elève pilote, Robert Gouby parvint en Grande-Bretagne à la mi-juillet 1940 et s'engagea dans les FAFL. Il suivit l'entraînement de la *RAF* et termina sa formation avec la mention « exceptionnel ». Il fut muté au groupe de chasse « Ile de France ». Il enchaîna les vols en territoire occupé et en Manche où il accumula les victoires.

Si les combats de la Résistance diffèrent de ceux de l'armée régulière, ils furent souvent complémentaires et comprirent les mêmes risques et conséquences.

La Résistance

Démobilisé comme capitaine en octobre 1940, Pierre Beucler entra en Résistance en 1942 dans le mouvement « Organisation civile et militaire » (OCM). Il eut pour mission de constituer un service de renseignements sur l'Alsace-Lorraine. Puis, il établit une documentation précise sur les usines de la Région parisienne travaillant pour l'ennemi ainsi que les structures militaires des régions de la Zone nord. Après la libération de Paris, il fut promu colonel.

André Bouulloche, polytechnicien, fut mobilisé comme lieutenant du Génie. Il tenta de gagner Londres. En décembre 1940, il constitua un réseau avec l'Armée secrète, dans l'Aisne, puis dans toute la zone occupée. En y faisant entrer des collègues des Ponts et Chaussées, il obtint des informations sur les troupes ennemies et les travaux entrepris. Arrêté et interné par la Gestapo, il parvint à s'évader vers l'Angleterre. Il revint en France, mit en place une organisation paramilitaire, et fit entreprendre de nombreux sabotages demandés par le Commandement interallié.

René Bouvret, élève mécanicien dans l'aviation fut démobilisé en 1940. Affilié au Bureau central de Renseignements et d'Action (BCRA), il entra dans la Résistance en qualité de « chef opérateur radio » de la *Wireless Transmissions*, fondée par Jean Moulin, pour les départements du Gard, du Rhône, de l'Ain. Il contribua au développement des liaisons radio en zone sud. Trahi et sa maison cernée par la Gestapo, il se suicida d'une balle de revolver dans la tête pour ne pas être pris vivant.

Démobilisé le 15 avril 1941 Pierre Briout rejoignit les FFL en Angleterre par l'intermédiaire de la Résistance lédonienne. Pour le BCRA, il sabota les principales usines de roulements à billes et d'armement de la région parisienne, évitant ainsi des bombardements. Il fut blessé au cours de l'attaque d'SKF à Ivry. Puis il sabota les usines de Renault-Billancourt et de Clichy. En juin 1944 il participa à la destruction de huit écluses sur le canal du Nivernais. Le 15 juin 1944, au retour d'un parachutage, il fut blessé et achevé par les Allemands.

Paul Buffet-Beauregard tenta d'embarquer pour Londres. Il entra au réseau « France d'abord » puis, s'engagea dans les FFL. Il réalisa notamment l'équipement technique du plateau du Vercors. Il créa un service médical d'urgence, des écoutes clandestines, un plan d'intervention sur les câbles téléphoniques à grande distance, qui permit la paralysie des communications entre Paris et Marseille au moment du débarquement en Provence. Blessé, il fut arrêté par la Gestapo, torturé et condamné à mort. Il réussit à s'évader.

Roger Crivelli entra dans le mouvement « Franc-tireur » en juin 40. Son activité clandestine devint presque journalière : parachutages, sabotages, bombes incendiaires. A la suite d'un attentat, les Allemands pénétrèrent dans son domicile. Il abatit deux officiers et en blessa un troisième. Lui-même, atteint de trois balles, décédera quelques heures plus tard.

Raymond Deleule entra dans la Résistance dès août 1940. Il rejoignit le mouvement « Ceux de la Libération », puis « Franc-tireur ». Il devint responsable des groupes francs des Mouvements Unis de Résistance (MUR) pour la région de Montpellier et de Marseille et enfin, inspecteur régional des FFI à Toulouse. A partir de mai 1944, il organisa les FFI du Tarn et du Tarn-et-Garonne, qui firent 5 000 prisonniers allemands le 25 août 1944.

Démobilisé en 40, Jean Drouot-L'Hermine tenta de rejoindre l'Angleterre. Il fut nommé directeur de l'École des cadres du Dauphiné Savoie. Il en profita pour embaucher des juifs à l'École et aider « La Chaîne » de Lyon à cacher des enfants. Simultanément, à Lons-le-Saunier, il monta une filière de passeurs et de faux papiers. Il organisa la Résistance dans la Drôme. Au commandement des FFI, il fit sauter le transformateur de la seule usine de France et d'Allemagne fabriquant de charbons de projecteurs de DCA. Il réceptionna les parachutages de 67 avions, organisa 108 attaques, au cours desquelles environ 500 Allemands furent tués et un millier blessés.

Lycéen à Victor Hugo à Besançon, Henri Fertet intégra, durant l'été 1942, le groupe de résistance de la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC), à Larnod. En février 1943, le groupe intégra l'organisation (FTP) sous le nom de Groupe-franc « Guy Mocquet ». Il participa comme chef d'équipe à trois opérations : l'attaque du poste de garde du Fort de Montfaucon, la destruction d'un pylône à haute tension à Châteaufarine, l'attaque du commissaire des douanes allemand. Arrêté et interné le 3 juillet 1943, un tribunal de guerre allemand le condamna à mort. Après 87 jours d'emprisonnement et de torture, Henri Fertet, âgé de 16 ans, sera fusillé à la Citadelle de Besançon le 26 septembre 1943 avec 15 de ses camarades.

Malgré ses six enfants, François de Menthon se fit mobiliser. Grièvement blessé le 18 juin 1940 et fait prisonnier, il s'évada et fonda le mouvement « Liberté ». En novembre 1941, fusionnant leurs deux mouvements, François de Menthon et Henri Frenay créèrent le mouvement, « Combat ». François de Menthon devint membre du Comité général d'études (CGE) créé par Jean Moulin en avril 1942. Le général de Gaulle le nomma commissaire à la Justice au sein du comité français de la libération nationale. Il reçut notamment la mission d'organiser les pouvoirs publics à la libération.

Contrôleur-rédacteur aux PTT, Simone Michel-Lévy entra dans la résistance en décembre 40. Elle participa à la création du réseau « Action PTT » avec mission d'étendre sur toute la France des cellules de renseignements et de transmissions. Elle travailla pour la (CND) Confrérie Notre-Dame et l'OCM. Trahie, elle fut arrêtée, torturée par la Gestapo et déportée à Ravensbrück. Assujettie à la

fabrication de munitions anti-aériennes, elle sabota à différentes reprises la chaîne de production, en compagnie de deux autres déportées. Elles furent pendues à Flossenbürg.

En 1939, le député Léonel de Moustier obtint, malgré son âge (57 ans et 12 enfants), de servir dans une unité combattante, où son fils trouvera la mort. En mai 1940, il parvint avec ses cavaliers à percer les lignes ennemies, à se replier sur l'Angleterre puis à revenir en première ligne jusqu'à l'armistice. Il fit partie des 80 parlementaires qui refusèrent les pleins pouvoirs à Pétain. Son château devint un foyer actif de résistance. Il fut arrêté par la Gestapo avec deux de ses fils et son gendre. Après sept mois à la prison de la Butte à Besançon il fut transféré à Neuengamme. Il refusa le traitement de faveur de parlementaire et mourut d'épuisement et de privations le 8 mars 1945.

L'œuvre des combattants de l'ombre, ainsi que le ralliement des troupes et des territoires, permirent à la France de compter au nombre des pays victorieux.

2/ La France au nombre des pays victorieux

Après quatre ans de guerre, le dénouement était proche. Hélas il le fut aussi pour d'autres encore de nos Compagnons qui mourront pour la France.

Le dénouement

Le jour «J» eut lieu en Normandie. La 2^e DB débarqua à *Utah Beach*. Le chef de bataillon Gravier y commandait le Génie divisionnaire ; Roger Grisey combattit avec le Régiment de marche du Tchad ; Le capitaine Revault d'Allonnes fut cinq fois blessé et cinq fois cité ; Albert Grand, sans cesse volontaire, fit de nombreux prisonniers ; Jules Detouche prit part à tous les combats : Normandie, libération de Paris, bataille d'Alsace, libération de Strasbourg.

Un autre débarquement se déroula en Provence. Les deux corps d'armée de la 1^{ère} armée française (armée B), avaient pour chefs, des Compagnons Comtois.

A la tête du 1^{er} Corps d'armée se trouvait le général Béthouard. Le général de Larminat commanda le 2^e Corps d'Armée jusqu'en octobre 1944. Puis, il fut nommé sur le front de l'Ouest afin de réduire les poches allemandes.

Le colonel Garbay débarqua au commandement de l'Infanterie divisionnaire de la 1^{ère} DFL. Après la mort du général Brosset il fut choisi pour le remplacer à la tête de la Division. Il se distingua dans les Vosges, en Alsace, puis dans les Alpes et jusqu'à la plaine du Po.

Le commandant Gardet brilla, notamment au cours de la libération de Toulon, aux durs combats d'Hyères et de La Garde. Promu colonel commandant la 2^e BFL, il se distingua devant Belfort, sur l'Ill, puis dans les Alpes et enfin aux combats pour la Libération de La Brigue et de Tende.

Le chef de bataillon Saint-Hillier participa à la libération de Ronchamp et à l'offensive de Belfort. Neuf fois cité et quatre fois blessé, il prit le commandement de la 13^e DBLE et termina la guerre au massif de l'Authion.

Le capitaine Quirot se battit avec acharnement devant Hyères, puis Toulon, Lyon et Autun. Il participa ensuite à la campagne des Vosges et à celle d'Alsace avant l'offensive dans le sud des Alpes.

Bien que blessé pour la troisième fois, durant la campagne d'Italie, le capitaine Sartin prit part aux combats jusqu'aux Vosges avec son unité.

De même, le lieutenant Petitjean, à la tête de sa batterie, se distingua à la libération de Toulon, de Lyon, puis de sa Haute-Saône natale. Blessé devant Colmar, il participa malgré tout aux derniers combats dans les Alpes du Sud.

L'avancée souvent pénible des armées constituées aurait été plus difficile encore sans le concours de la Résistance intérieure.

André Boulloche, grièvement blessé par balle, fut arrêté à son domicile par la Gestapo à la suite d'une dénonciation et déporté à Auschwitz puis Buchenwald et Flossenbürg. Si lui fut libéré par l'armée américaine, son père, sa mère, son frère, ne reviendront pas.

Le commandant Jean Drouot l'Hermine fut en mesure de lever jusqu'à 7 500 hommes. Il protégea l'avancée ouest du Vercors au prix de durs combats (81 % de pertes). Il participa à la libération de Gap, Grenoble, Sisteron, Briançon. Avec l'armée régulière il se battit devant Héricourt, Belfort où il fut blessé par balle.

Hélas, un trop grand nombre encore de nos Compagnons laissèrent leur vie dans cette nécessaire lutte pour la liberté.

Les derniers morts pour la France

Après les combats d'Afrique, la campagne d'Italie, le débarquement de Provence, les opérations devant Belfort, ce fut le 2 octobre 44, au débouché de la forêt de Chérimont près de Champagny en Haute-Saône, qu'une balle en pleine poitrine, enleva la vie à Lucien Bernier.

Quelques jours plus tard, non loin de là, le sergent Joseph Bakos, atteint par des éclats d'obus, perdit la vie au cours d'un combat, le 26 octobre 1944 à Ronchamp en Haute-Saône.

Le général Diégo Brosset effectua la campagne d'Italie, le débarquement de Provence, participa à la prise de Toulon, d'Hyères, de Lyon, d'Autun, et de Dijon. Lors de la bataille des Vosges, sa jeep dérapa sur le pont du Rahin, à Champagny et s'écrasa au fond du torrent.

Le lieutenant Robert Gouby affichait à son palmarès de combat aérien huit avions détruits, un probable et trois endommagés. Alors qu'il attaquait en rase-mottes, l'aile de son *Spitfire* heurta un arbre et s'écrasa.

Blessé en Syrie et au Garigliano, le commandant Xavier Langlois effectua tous les combats du débarquement de Provence. Le 23 novembre, l'un de ses officiers fut fait prisonnier près de Giromagny. Il décida de le délivrer mais y laissa la vie.

Durant les combats pour Toulon, le capitaine Victor Mirkin obtint la capitulation de 800 Allemands dont 17 officiers. Déjà blessé devant Ronchamp, il fut tué d'une balle en pleine tête à l'attaque de Grosagny.

Le sous-lieutenant Georges Prost prit part aux opérations de Toulon, Lyon, Ronchamp, Giromagny. A Noël, il put revoir sa famille pour la première fois depuis six ans. Quelques jours plus tard, il fut tué à Illhausern, en forçant le passage de l'Ill à la tête de sa section.

Après avoir été une nouvelle fois blessé et cité en Italie, le lieutenant Charles Rossignol débarqua en Provence. A la libération de Besançon, il retrouva ses parents mais, quelques jours plus tard, le 22 septembre 1944, il fut tué par balle devant Granges-la-Ville près de Villersexel, à quelques kilomètres de chez lui.

Les Nazis capitulèrent et avec eux le Reich qui devait durer mille ans. Que devinrent les Compagnons survivants ? Comment se transmettra leur héritage ?

Conclusion

Que sont devenus les Compagnons survivants

Certains embrassèrent ou poursuivirent un parcours politique, devinrent ministre, député, maire. Plusieurs entrèrent dans l'Administration. La plupart des militaires d'active terminèrent leur carrière sous les armes, souvent de manière magistrale. Les autres retournèrent assez rapidement soit à leurs anciennes occupations soit rejoignirent des secteurs variés de l'activité nationale.

Le transfert de l'héritage

En juin 1971, André Malraux déclara : « Dans la crypte du Mont-Valérien, il y a un cercueil vide : il attend le dernier Compagnon. ... Comme les gisants de la chevalerie morte écoutaient crépiter le bûcher de Rouen, tous ceux qui se sont réfugiés dans l'âme de la France, écouteront le marteau sur les clous funèbres. Des archers d'Agnadel aux clochards d'Arcole, de la Garde impériale jusqu'aux trois cent mille morts du Chemin-des-Dames, des cavaliers de Reims et de Patay aux francs-tireurs de 70, montera le silence séculaire de l'acharnement. ... L'ouvrier qui clouera le cercueil, le clouera sur la confuse multitude de tous les morts qui auront tenté de soutenir à bout de bras les agonies successives de la France. ... Et avant que l'éternelle histoire se mêle à l'éternel oubli, l'ombre étroite qui s'allongera lentement sur la France, aura encore la forme d'une épée ».

Le général de Gaulle disparu, le Conseil de l'Ordre prolongea et maintint la tradition et l'idéal voulus par le Fondateur. En novembre 2012, un Conseil national des Communes Compagnons de la Libération aura pour mission principale d'assurer la pérennité des traditions. Le Souvenir Français assurera la conservation de la mémoire des Compagnons, notamment par l'entretien des tombes. Mais par ailleurs, il est important que subsiste en chaque patriote, le souvenir des individus qui forgèrent l'âme française. Il suffit parfois de peu de chose, énoncer les noms, rappeler les épopées, pour que la confuse multitude de tous les Morts pour la France au cours de son histoire continue à vivre encore parmi nous.

(1) Cette présentation s'accompagne d'un diaporama comprenant notamment les photographies des 47 Compagnons nés (N) ou inhumés (I) en Franche-Comté.

AHNNE Edouard (N) Voujeaucourt 25,
 BAKOS Joseph (I) Rougemont 25 (MPLF*),
 BERNIER Lucien (I) Rougemont 25 (MPLF),
 BETHOUARD Antoine (N) Dole 39,
 BEUCLER Pierre (N et I) Beaucourt 90,
 BOULLOCHE André (I) Montbéliard 25,
 BOUVRET René (N) Gray 70 (MPLF),
 BRIOUT Pierre (I) Vesoul 70 (MPLF),
 BROSSET Diego (I) Rougemont 25 (MPLF),
 BUFFET Paul (N) Pully 39 (I) Soucia 39,
 CRIVELLI Roger (N) Lavoncourt 70 (MPLF),
 DELEULE Raymond (N) Morteau 25,
 DETOUCHE Lucien (N) Malvillers 70,
 DROUOT-L'HERMINE Jean (N) Luxeuil-les-Bains 70,
 FERTET Henri (N) Seloncourt 25 (MPLF),
 FINANCE Marcel (N et I) Hérimoncourt 25 (MPLF),
 FURST Roger (N) Belfort 90,
 GARBAY Pierre (N) Gray 70,
 GARDET Roger (I) Chevigny 39,
 GOUBY Robert (N) Vernois-sur-Mance 70 (MPLF),
 GRAND Albert (N) Leffond 70,
 GRAVIER André (I) Valdahon 25,
 GRENIER Paul (N) Buxy 70 (I) Saint-Ferjeux 25 (MPLF),
 GRISEY Roger (N) Besançon 25,
 HENRY André (N) Fraisans 39 (MPLF),
 HIRLEMAN Jules (N) Belfort 90,
 LANGLOIS Xavier (I) Rougemont 25 (MPLF),
 LARMINAT (de) Edgard (I) Montain 39,
 LAURENT Robert (N) Vauvillers 70,
 MENTHON (de) François (N) Montmirey-la-Ville 39,
 MICHEL-LEVY Simone (N) Chaussin 39 (MPLF),
 MIRKIN Victor (I) Rougemont 25 (MPLF),
 MOUSTIER (de) Léonel (I) Bournel 25 (MPLF),
 MULLER Henri (N) Chaux 90 (I) Vézelois 90 (MPLF),
 PARANT André (N) Belfort 90 (MPLF),
 PERNET Jacques (N) Besançon 25,
 PETITJEAN Jacques (N) Thiéffrans 70 (I) Besançon 25,
 PINOT Edouard (N) Belfort 90,
 PROST Georges (N) Foussemagne 90 (I) Montreux-Château 90 (MPLF),
 QUIROT André (I) Pesmes 70,
 REVAULT-D'ALLONES Jean-Gabriel (I) Pagny 39,
 ROSSET-COURNAND Pierre (I) Abbenans 25 (MPLF),
 ROSSIGNOL Charles (N) Pin l'Emagny 25 (I) Hebange-la-Velge 70 (MPLF),
 ROZOY François (N) Arinthod 39,
 SAINT-HILLIER Bernard (N) Dole 39,
 SARTIN Jean-Pierre (N) Besançon 25,
 TOURNIER Raymond (N) Bermont 90.

*(MPLF) Mort pour la France.

Apollo XIII : de l'échec à l'exploit

M. le Général Jean-Louis Vincent

Séance du 11 avril 2011

Il y a, aujourd'hui 11 avril, quarante et un ans jour pour jour, la mission Apollo XIII décollait pour la Lune qu'elle ne devait jamais atteindre.

Il peut donc paraître paradoxal de choisir dans l'épopée de la conquête de la Lune, la mission Apollo qui est la seule à avoir tourné court, puisque les astronautes n'ont pu débarquer sur notre satellite, comme l'avaient fait avant eux ceux d'Apollo XI et d'Apollo XII : à ce titre cette mission fut donc **un échec**.

Mais ce choix se justifie par les circonstances du vol et le caractère dramatique du retour sur Terre de l'équipage : on peut vraiment considérer comme un **exploit** le fait d'avoir réussi à faire revenir les astronautes sains et saufs.

Cette mission d'avril 1970 est, comme toutes les missions Apollo, une **fascinante aventure technologique** mais elle est surtout, c'est ce qui m'a intéressé, une **extraordinaire aventure humaine**, qui a tenu en haleine le monde entier : le sang-froid des astronautes tout comme la compétence et la mobilisation des équipes au sol, ont permis de ramener sur Terre les « naufragés de l'espace » tels qu'on les a alors désignés.

I - Les débuts de la conquête spatiale

La V2, arme de guerre mise au point par les savants allemands et notamment Wernher Von BRAUN, va être à l'origine du développement de l'astronautique après la IIème Guerre Mondiale, à la fin de laquelle Russes et Américains se livrent à une course effrénée pour récupérer des exemplaires des fusées V2 mises au point en Allemagne et s'emparer des meilleurs savants allemands. Von Braun, qui se rend volontairement aux Américains, car il ne veut surtout pas tomber aux mains des Russes, sera l'homme providentiel de la conquête spatiale aux USA.

1.1 Les grandes dates

Quatre dates importantes vont marquer les débuts de la conquête de l'espace :

- le **4 octobre 1957**, jour au cours duquel les premiers bip-bip du Spoutnik stupéfient le monde et plongent les USA dans la consternation ;
- le **12 avril 1961**, qui constitue un nouveau choc et une nouvelle humiliation pour les Etats-Unis, avec l'envoi en orbite terrestre du premier homme de l'espace, le Russe Youri Gagarine ;
- le **25 mai 1961**, date à laquelle le président Kennedy lance devant le Congrès un défi incroyable : celui d'envoyer des hommes sur la Lune et de les en faire revenir avant la fin de la décennie ;
- le **21 juillet 1969** (date française) enfin, jour historique pour toute l'humanité, où un homme foule pour la première fois un sol autre que celui de sa planète originelle.

1.2 Les programmes américains de vols habités.

• *Le projet « Mercury »*

Les USA ont lancé dès 1958 l'étude d'une capsule pouvant être satellisée avec un homme à bord. C'est le projet « Mercury », pour lequel 7 astronautes ont été sélectionnés.

Une organisation spatiale puissante, la célèbre NASA (*National Aeronautics and Space Administration*) est créée le 1^{er} octobre 1958 et prend en charge le programme.

Mais les Américains seront devancés dans l'espace par Gagarine, et Alan Shepard n'effectuera son « saut de puce » qu'en mai 1961, propulsé par une fusée Redstone.

Il faudra attendre le 20 février 1962 pour que John Glenn devienne le premier Américain satellisé avec une fusée Atlas (il fera 3 tours de terre).

Le programme Mercury s'achèvera en mai 1963 avec les 22 révolutions de Gordon Cooper.

• *Le programme Gemini : un programme intermédiaire d'apprentissage*

Gemini va servir à préparer Apollo. Si la capsule ressemble en plus grand à celle de Mercury, le rôle du vaisseau est tout autre. Ce n'est plus, comme Mercury, une capsule destinée à suivre une trajectoire balistique avec peu de possibilités de correction, mais un véritable vaisseau pilotable, permettant en particulier de mettre au point la technique du rendez-vous spatial, nécessaire, nous le verrons, au succès du programme Apollo.

Gemini s'achève en novembre 1966 avec un bilan impressionnant : 10 vols en 20 mois, 2000 heures de vol en orbite.

• *Le programme Apollo*

C'est une aventure technologique sans précédent, dans laquelle les USA s'impliquent totalement.

On estime que le coût total du programme est de près de 150 milliards de dollars d'aujourd'hui et que 400 000 personnes ont été impliquées dans sa réalisation.

La mise au point du lanceur

La fusée Saturn V est un monstre. C'est le chef d'œuvre de Von BRAUN. 110 m de haut, 3400 tonnes au décollage, 3 étages, dont le premier est un super booster composé de 5 moteurs F1 de près de 700 tonnes de poussée chacun. Le F1 fonctionne au kérosène et au LOX (oxygène liquide), technique sûre car maîtrisée depuis longtemps.

Le second étage est à hydrogène liquide et LOX (5 moteurs J2), comme le troisième, le S IVB qui dispose d'un seul moteur J2 de 90 tonnes de poussée.

Le vaisseau Apollo

Il est composé de 3 modules, l'ensemble pesant 45 tonnes :

- le module de commande (CM : la cabine tronconique de 3,2 m de longueur et 3,9 m de diamètre) dans lequel se trouvent les 3 astronautes lors des voyages aller et retour Terre-Lune et dans lequel ils seront recueillis après leur traversée de l'atmosphère. Poids de l'ensemble environ 6 tonnes ;
- le module de service (SM) : un cylindre de 7,4 m de longueur et de 24 tonnes qui comprend les éléments nécessaires à la propulsion de l'ensemble CSM (modules de commande et de service) et les sources d'énergie (notamment 3 piles à combustible). En bref c'est la salle des machines ;
- le LEM (module d'exploration lunaire) qui servira à descendre sur la Lune, à en revenir avec l'étage supérieur pour s'arrimer au CSM puis sera largué avant le retour sur Terre. On l'appelle par simplification LM (module lunaire).

Le profil de la mission :

- décollage et mise en orbite d'attente de l'ensemble du vaisseau (3 modules) et du dernier étage de la Saturn V (S IVB),
- injection sur l'orbite translunaire par 2^{ème} mise à feu du S IVB,
- transposition du CSM (il se retourne) et arrimage avec le LEM,
- largage du S IVB (qui ira s'écraser sur la Lune) et poursuite de l'ensemble CSM/LEM vers la Lune avec éventuelles corrections de trajectoire,
- injection en orbite lunaire par freinage puis modification de celle-ci (circularisation),
- séparation et descente du LEM sur la Lune (le 3^{ème} astronaute reste dans le module de commande),
- décollage de l'étage de montée du LEM et rendez-vous avec le CSM (arrimage et passage des 2 astronautes dans le CM),
- largage de l'étage de montée du LEM (qui ira s'écraser sur la Lune),
- injection sur orbite transterrienne par allumage du moteur du SM et retour
- séparation du CM et du SM,
- rentrée dans l'atmosphère terrestre du CM,
- descente en parachute du CM et recueil des astronautes.

On voit que c'est une mission très délicate, où la moindre erreur humaine ou de calcul, la plus petite défaillance technique, peuvent avoir des conséquences dramatiques.

II - La mission Apollo XIII

Nous sommes en avril 1970. L'intérêt est totalement retombé dans l'opinion publique. La NASA doit se battre pour obtenir des chaînes TV quelques bribes d'émissions en direct avec les astronautes.

La NASA a fait fi de toutes les superstitions liées au chiffre 13 (aux USA il n'y a généralement pas de 13^{ème} étage dans les immeubles). L'arrivée dans l'espace lunaire est prévue pour le 13 avril et le décollage a lieu le 11 à ...13h 13.

Mais la NASA, sûre de sa technique qui lui a permis d'obtenir les deux précédents succès - et pas fâchée de pouvoir prouver la supériorité de la science sur la superstition - est passée outre.

Le site d'alunissage prévu est le cratère Fra Mauro, car situé dans une zone montagneuse où l'on espérait trouver des roches plus intéressantes que celles des « mers » précédentes (Mer de la Tranquillité pour Apollo XI et Océan des Tempêtes pour Apollo XII).

2.1 L'équipage

Le chef de la mission est **James LOVELL**, vétéran éprouvé, qui en est à son 4^o vol dans l'espace et qui a déjà fait le voyage vers la Lune, sans alunissage, dans Apollo VIII. Il devait commander la mission Apollo XIV mais on lui a demandé de changer avec Alan SHEPARD qui a un problème d'oreille et il a accepté sans hésitation.

Premier anicroche de la mission Apollo XIII, qui va les accumuler, le pilote du module de commande qui devait être **Thomas Ken MATTINGLY** est remplacé quelques jours avant le départ en raison d'une possibilité de développement de la rubéole durant le voyage (il a été en contact avec un enfant atteint de cette maladie peu de temps avant). LOVELL est furieux car toutes les répétitions et simulations ont été faites avec lui, mais la NASA ne veut prendre aucun risque.

Heureusement le remplaçant **Jack SWIGERT** est aussi un excellent pilote du module de commande et, en s'entraînant de façon intensive, il sera prêt à temps.

Le troisième homme est **Fred HAISE**, un ancien Marine passionné de science, qui sera le pilote du LEM.

2.2 La première partie de la mission

Lors du lancement (le samedi 11 avril à 13h 13) un premier problème survient : un des moteurs du 2^{ème} étage s'arrête prématurément et il faut prolonger les autres pour rétablir la situation.

La satellisation se passe néanmoins sans problème, de même que l'injection translunaire par rallumage du 3^o étage, 2 heures et demie après le décollage.

L'abandon de la trajectoire de retour libre

Une correction de trajectoire a lieu à mi-parcours, le dimanche 12 avril vers 20 h. Routine bien sûr. Mais en l'occurrence cela va s'avérer important car on abandonne alors la « trajectoire de retour libre ». En effet, en l'absence de correction, le vaisseau attiré par l'attraction lunaire ferait le tour de la Lune et repartirait vers la Terre par effet de fronde.

Mais ici on veut se satelliser autour de la Lune, d'où la correction.

L'explosion

Les choses se gâtent alors que le vaisseau est à environ 320 000 km de la Terre et aborde le 13 avril l'espace lunaire. L'équipage vient de terminer une émission TV en direct...sans savoir que seules les familles d'astronautes et les équipes de contrôle de la NASA les regardent effectivement au centre spatial. En effet pour les chaînes TV la mission n'est plus une priorité car il y a un air de « déjà vu ».

Nous sommes le lundi 13 avril vers 21 h. La mission a débuté il y a près de 56 H. A la demande de Houston on effectue un « brassage cryogénique ». De quoi s'agit-il ? L'oxygène et l'hydrogène qui servent à l'alimentation des piles à combustible (ce sont elles qui, avec ces deux gaz, donnent de l'électricité et de l'eau) sont contenus à très basse température et à très haute pression dans des réservoirs du SM (on dit que ces gaz sont en état supercritique proche de la neige carbonique) et il faut procéder à un brassage régulier, notamment de l'oxygène, pour éviter que des strates se forment et freinent l'écoulement.

Soudain les astronautes entendent un bruit d'explosion et le vaisseau se met à vibrer, tandis qu'une baisse brutale de tension affecte le panneau d'alimentation électrique N° 2. Ils pensent

alors à un choc de météorite.

« Houston nous avons un problème », cette phrase est restée célèbre.

Tout le monde s'interroge sur les causes de cette baisse de tension. Au début, à Houston (Houston est le centre de contrôle au Texas qui prend le relais de Cap Canaveral dès le décollage), on pense que ce sont les instruments de contrôle qui sont défaillants. Mais rapidement il faut se rendre à la raison : le réservoir d'oxygène N° 2 est bientôt à sec et 2 des 3 piles à combustible semblent hors service. Dès ce moment l'alunissage est compromis mais surtout le vaisseau tangue et roule toujours, dix minutes après le bang, malgré les compensations automatiques des micropropulseurs. Lovell, en manuel, ne réussit pas non plus à le stabiliser. En regardant par un hublot il voit un nuage blanc gazeux entourant le vaisseau. Il comprend qu'il s'agit du réservoir 1 d'oxygène qui perd son gaz en voyant la jauge de celui-ci baisser lentement et que c'est cette éjection de gaz qui provoque les embardées du vaisseau.

Au sol on se rend compte maintenant que la situation est critique et qu'il faut très vite prendre des mesures...mais lesquelles ? C'est ce que demande l'équipage.

Les mesures d'urgence

Au moment de l'explosion, Gene Kranz, directeur de vol principal, termine sa vacation. Très rapidement il comprend que le problème est grave et se résout, la mort dans l'âme, à renoncer à l'alunissage pour lequel les procédures prévoient notamment le fonctionnement des 3 piles à combustible.

Après une période d'interrogations et d'hésitation sur la conduite à tenir, il est décidé de **réduire d'urgence la puissance électrique et d'utiliser le LEM comme « canot de sauvetage »**, ce qui implique de **mettre en sommeil le CM**...en espérant que l'on pourra le ranimer pour le retour sur Terre.

Swigert procède en urgence à cette mise en sommeil tandis que Lovell et Haise préparent le LEM. Il faut en particulier **transférer les paramètres de navigation** de l'ordinateur du CM dans celui du LEM.

Le lundi 13 avril vers 23 h (la mission a débuté depuis 57 h 30 environ) les 3 hommes se réfugient dans le LEM...prévu pour 2.

L'équipe blanche de Gene Kranz est alors relevée, mais Kranz décide de réunir celle-ci dans une salle (sorte d'équipe commando qu'il appelle « l'équipe du Tigre ») pour étudier en urgence les problèmes les plus aigus et en particulier celui des **consommables** et du **choix de la trajectoire retour**.

Les consommables

Après l'explosion d'un des réservoirs d'oxygène on craint que l'équipage d'Apollo 13 ne dispose pas d'assez **d'oxygène** jusqu'à son retour sur Terre. Mais **l'oxygène n'était pas un problème**. En effet le LEM était bourré d'oxygène : rien que le réservoir d'oxygène de l'étage inférieur (de descente) du LM aurait suffi à ramener les astronautes sains et saufs. De plus, il restait encore les deux réservoirs de l'étage supérieur (de remontée) du LM et enfin tout l'oxygène contenu dans les sacs dorsaux des combinaisons lunaires, que ni Lovell ni Haise ne porteraient jamais.

L'électricité : on a d'urgence mis en sommeil le CM mais il faut néanmoins continuer le vol. Les batteries du LM pouvaient fournir une puissance suffisante, mais au prix d'une **sévère réduction de la consommation électrique** : coupure de l'ordinateur, de la plate-forme inertielle, des systèmes de guidage et de navigation et surtout du chauffage de la cabine. Donc **on pouvait (mais difficilement) faire face à ce problème de l'énergie**

L'eau : c'était **un véritable problème** : une grande partie était fournie par les piles à combustible (pour la consommation de l'équipage mais aussi surtout, pour le refroidissement des instruments et matériels). L'équipage rationna donc sa consommation d'eau à 1/5 de la normale (et en la remplaçant par des jus de fruits), afin d'en garder un maximum pour le refroidissement des instruments. Les estimations étaient toutefois dramatiques car les instruments de bord avaient besoin d'être refroidis en permanence, sous peine de surchauffer puis de tomber en panne.

Le choix de la trajectoire de retour

Un problème crucial fut le **choix de la trajectoire retour**. Un freinage brutal et une réaccélération dans l'autre

sens, théoriquement possibles, auraient exigé un moteur du SM en parfait état. Or il était probablement hors service et on ne pouvait donc utiliser que celui du LEM, après avoir fait le tour de la Lune. Mais il fallait au plus vite **remettre les astronautes sur une trajectoire de retour libre**, quitte à la corriger plus tard après le contournement de la Lune. Cette manœuvre sera exécutée le mardi 14 avril vers 2h45.

La manœuvre de correction qui devait donner la trajectoire définitive (dite PC+2, soit 2 heures après le passage au périapocynthion, point le plus proche de la Lune) fut décidée après étude de 3 hypothèses prenant en compte : la durée du retour, la consommation de carburant pour la manœuvre, l'océan d'amerrissage. Ce fut en fait **la solution la plus lente (environ 4 jours)** qui fut retenue - ce qui peut paraître surprenant - pour deux raisons : elle permettait de conserver du carburant pour une éventuelle correction à mi-course et, surtout, de conserver le SM accroché au CM et donc d'éviter une éventuelle détérioration du bouclier thermique, mais au prix d'une masse supplémentaire à propulser. La correction eut lieu le mardi 14 avril à 20h40.

A noter que, pour se réaligner lors de ces corrections (il fallait bien savoir dans quel sens irait la poussée des moteurs du LEM), on **ne pouvait utiliser les étoiles** : en effet le nuage de débris éclairés par le soleil qui entourait le vaisseau ne permettait pas de distinguer celles-ci. On visa donc le Soleil pour vérifier que les données introduites dans l'ordinateur du LEM après la bascule étaient toujours valables et, une fois dans l'ombre de la Lune où le nuage de débris n'était plus gênant, de confirmer en visant une étoile connue.

Les manœuvres de corrections de trajectoire mettant le vaisseau sur sa trajectoire retour réussirent parfaitement mais les astronautes étaient loin d'être sortis d'affaire

Sur Terre, le désintérêt du début de la mission avait fait place à une **explosion médiatique**, non seulement en Amérique mais dans le monde entier. Partout les chaînes radio et TV passaient en boucle les communiqués et images de la NASA qui s'efforçait de donner toutes les informations en sa possession sans cacher ses difficultés. Des messes étaient dites au Vatican et partout dans le monde pour le retour « sains et saufs » des astronautes.

III - Le voyage de retour

3.1 Les problèmes à gérer

Le rationnement drastique de l'eau et de la consommation électrique permettait d'envisager avec un certain optimisme les chances de survie de l'équipage lorsqu'il quitta l'espace lunaire et reprit la route vers la Terre.

Mais dans cette mission maudite les problèmes restaient nombreux. Si l'oxygène n'en était pas un la **concentration en gaz carbonique** le devenait. En effet les cartouches du LEM chargées de la filtration du gaz carbonique seraient saturées en environ 36 heures avec 3 hommes à bord. Or on ne pouvait utiliser les cartouches d'hydroxyde de lithium du CM car il s'agissait de cartouches carrées, alors que le LEM avait des réceptacles ronds pour ses propres cartouches d'hydroxyde de lithium !

Fidèle à ses principes consistant à simuler sur terre toutes les opérations avant de les faire exécuter aux astronautes, le contrôle de vol fit étudier d'urgence un moyen pour régler ce problème avec les équipements à bord. Une équipe dirigée par un technicien bricola un raccord de fortune avec des enveloppes de plastique, une paire de chaussettes, du carton et du ruban adhésif et on indiqua en direct aux astronautes comment le réaliser avec ce qu'ils avaient à bord. Le taux de CO₂ se mit alors à baisser progressivement.

Le deuxième problème pour l'équipage était **le froid** et la fatigue qu'il entraînait. On n'arrivait pas à fermer l'écouille entre le LEM et le CM et la température dans ce dernier était au plus bas, puisque tous ses systèmes étaient éteints. Pour essayer de dormir un peu les astronautes s'isolaient dans le CM mais n'arrivaient que peu à se reposer, en raison du froid et du fait qu'ils entendaient par le tunnel resté ouvert les conversations entre Houston et celui qui était de garde.

Un troisième problème apparut bientôt sur la trajectoire. Celle-ci « s'aplatissait » à l'excès et tendait vers la valeur inférieure de l'angle de rentrée (angle sous lequel il fallait aborder les couches denses de l'atmosphère terrestre). Cet angle devait être compris entre 5,5° et 7,5°. S'il dépassait 7,5° la décélération trop brutale provoquerait l'embrassement du vaisseau. S'il était inférieur à 5,5° celui-ci rebondirait sur l'atmosphère et repartirait pour une orbite éternelle.

Pourquoi cette dérive ? La vraie raison ne sera découverte que pendant l'enquête (les volutes de vapeur qui se formaient à la sortie du système de refroidissement du LEM produisaient une poussée, très légère certes, mais qui sur 400 000 km finissait par modifier la trajectoire).

Il faudra donc corriger à deux reprises la trajectoire, en mode entièrement manuel : pilotage et chronométrage à la montre, en prenant la Terre comme repère.

3.2 La fatigue et le stress de l'équipage

Il faut bien imaginer **l'état de fatigue et de stress** de l'équipage après plusieurs jours sans avoir pratiquement dormi, en ne s'alimentant que de soupe froide (saucisses gelées...) ne buvant presque pas et en grelottant de froid.

Fred Haise avait une fièvre de 40° et était pris de tremblements suite à une infection urinaire due au rationnement en eau. Le stress provoquait chez Swigert des hallucinations et un cauchemar récurrent dans ses rares moments de repos : il se voyait larguer le module lunaire au lieu du module de service et regardait ses compagnons incrédules s'éloigner à jamais dans l'espace.

Aussi avait-il collé un morceau de papier sur le bouton d'éjection du LEM marqué « NO » et demandé à ses coéquipiers, surpris, de vérifier ce point.

On peut ajouter comme facteurs de stress deux nouvelles explosions : une batterie du LEM et un réservoir d'hélium, incidents heureusement sans conséquence technique mais peu faits pour rassurer l'équipage du vaisseau.

Mais pour tous la grande question restait : allons nous **arriver à ranimer le CM** resté dans le froid spatial pendant 4 jours et, si oui, le **bouclier thermique** est-il intact ? En effet lors de la rentrée celui-ci serait porté à 3200 degrés et une fissure serait catastrophique pour l'équipage

3.3 La fin de mission

Lors du largage du SM, 5 heures avant l'amerrissage, les astronautes purent constater les **dégâts**. Tout un côté avait été arraché par l'explosion. A la place du réservoir d'oxygène N°2 il y avait une étendue calcinée.

Environ 3 heures avant l'amerrissage le **CM fut remis sous tension sans trop de problèmes, au grand soulagement de tous** et une heure plus tard **le LEM fut largué**, non sans que Lovell ait récupéré la plaque commémorative qui aurait dû être fixée sur un pied du LEM et rester sur la Lune.

Puis l'équipage vint s'installer dans les couchettes du CM et attendit stoïquement la rentrée dans l'atmosphère. Durant celle-ci l'air ionisé (température de plus de 3000°) autour de la capsule interdirait toute communication radio pendant au moins 3 minutes. Les astronautes retrouveraient progressivement la gravité après 6 jours d'apesanteur et subiraient une décélération de 5 à 6 g.

Pendant la rentrée dans l'atmosphère, dans la salle de contrôle à Houston, dans les familles et dans le monde entier, la tension est à son comble. Après 3 minutes d'interruption des communications radio, Houston par l'intermédiaire du CAPCOM, (*Capsule Communicator*, toujours un astronaute, John KERWIN à cet instant), tente de contacter l'équipage : « Odysée ici Houston, parlez ». Silence malgré les relances...3 mn 30, 3 mn 45, 4 mn. Toujours rien. D'aucuns pensent déjà à une issue fatale. Plus de 4 mn après l'interruption, un grésillement se fait entendre puis on entend la voix de Swigert « OK Joe ici Odysée ».

Un tonnerre d'applaudissements accompagne l'apparition, sur les écrans de télévision, de la cabine tronconique au bout de ses parachutes et l'amerrissage à quelques kilomètres seulement du porte-avions IWO JIMA chargé de la récupération.

Nous sommes le vendredi 17 avril vers midi et la mission Apollo la plus délicate de la NASA a démarré il y a après de 6 jours.

Après des examens médicaux qui montrèrent l'état de fatigue et la perte de poids des astronautes (Lovell avait perdu près de 7 kg) l'équipage s'envola pour Hawaï où le président Nixon l'attendait avec les épouses Marilyn Lovell et Mary Haise et les parents de Swigert (célibataire).

Enseignements

1/ Cette mission a rappelé l'extraordinaire complexité de la mission lunaire, quelque peu occultée par les deux succès précédents.

2/ Elle a rappelé également que sur un vaisseau lunaire comprenant plusieurs millions de pièces et de systèmes, le contrôle qualité devait être sans faille. Dès qu'un relâchement a lieu il

est payé comptant (cf les 2 explosions de navettes spatiales quelques années plus tard).

En l'occurrence la commission d'enquête permettra de comprendre les raisons de l'explosion : un rupteur de thermostat, qui aurait dû interdire à la température de monter plus haut que 26° dans le réservoir d'oxygène N°2, était resté fermé en raison de fausses manœuvres antérieures au sol qui en avaient provoqué la soudure. Devenu un conducteur, il ne put interdire la montée de la température dans le réservoir et un fil électrique à nu provoqua une étincelle qui entraîna l'explosion.

3/ Le remarquable sang-froid des astronautes, qui sont toujours restés calmes malgré quelques manifestations d'irritation dues à la fatigue. Cela confirmait l'excellence de la sélection et de la formation des astronautes par la NASA.

4/ L'extraordinaire réactivité des équipes au sol :

- le sang-froid des responsables (Gene Kranz notamment, aidé par Chris Kraft) et de certains contrôleurs ;

- la mobilisation de toutes les énergies (les équipes qui étaient théoriquement au repos restaient à proximité pour pouvoir à la fois se tenir au courant et être prêtes à donner un coup de main), l'inventivité des techniciens (pensons au bricolage du filtre à gaz carbonique) ;

- l'organisation des équipes ainsi que la simulation systématique de tous les actes à exécuter par les astronautes dans des conditions (quasiment) identiques (Ken Mattingly qui aurait dû être du voyage passa de longues heures en simulateur).

Tous ces points ont permis de transformer l'échec d'Apollo XIII en une des plus belles réussites de la NASA. Au plus fort de la crise, les chances de survie de l'équipage avaient en effet été évaluées à 10 %. On inventa d'ailleurs pour parler d'Apollo XIII l'expression « **d'échec réussi** ».

Les missions Apollo XIV, XV, XVI et XVII, toutes couronnées de succès, mirent fin à l'extraordinaire épopée que fut la conquête de la Lune. Douze hommes avaient alors marché sur notre satellite et, plus de quarante ans après, ils sont toujours les seuls à avoir foulé le sol d'une autre planète.

Les linceuls comtois dans leurs pérégrinations

M. Claude Maigret

Séance du 11 avril 2011

*En premier lieu, l'honneur m'échoit de rendre hommage à **Jules Gauthier** (1848-1905) archiviste-paléographe et avocat à la Cour d'appel de Besançon, pour sa communication en séance du 29 avril 1880 de notre Académie, sur Othon de La Roche, conquérant d'Athènes et sa famille, matériaux archéologiques inédits (1217-1335).*

*A cet hommage posthume, se doit d'être associée la fidèle reconnaissance envers mon parrain-confrère-ami, le docteur **Jean-Marie Thiébaud**, pour ses encouragements réitérés, ses conseils avisés et les extraits de sa documentation personnelle - exceptionnelle de contenu et de qualité - dont j'ai pu gracieusement disposer.*

Faisant abstraction de toute appréciation d'ordre métaphysique, nous n'évoquerons les linceuls comtois, y compris celui dit « de Turin », qu'au plan purement historique.

Par ailleurs, l'essentiel ne résidant pas dans un purisme excessif entre les spécifications respectives du suaire et du linceul, nous ne nous focaliserons pas sur la terminologie adoptée selon les époques ou les circonstances, comme au gré des nombreux auteurs.

Outre le suaire de Turin dont nous suivrons le périple parallèle, divers documents d'archives - comme des références bibliographiques fiables - attestent de l'existence, non pas d'un seul, mais bien de deux pans distincts de tissus vénérés à Besançon, à deux siècles d'intervalle.

Pour en appréhender la genèse, un bref rappel des éléments dominants de la 4^{ème} croisade s'impose.



Suite au semi échec de la 3^{ème} croisade et à la prédication du pape Innocent III (*Lothaire de Segni*) la nouvelle expédition à la Saint-Remi du 8 octobre 1202 fut une affaire de chevaliers francs, principalement, mais aussi flamands et piémontais. Au sein du 6^{ème} Corps de bataille - groupe distingué sous l'appellation de « *Corps des Bourguignons* » - de nombreux chevaliers comtois prennent également une

part active à l'entreprise.

Geoffroi de Villehardouin, prince d'Achaïe, évoque ainsi Eudes de Champlitte - inhumé solennellement en mai 1204, en l'église des Saints-Apôtres - et le qualifie d' « *un des plus halz barons de l'ost* ».

Villehardouin cite aussi Guillaume de Champlitte qui deviendra maître de la moitié Nord-Ouest du Péloponnèse : « *princeps totius Achaïe* » selon le pape Innocent III¹, dans une lettre du 19 novembre 1205.

L'on retrouve aussi Richard, Eudes et Wallon de Dampierre, Guy et Aimé de Pesmes, Guy de Conflans, Gauthier (*vraisemblablement de Vergy*) évêque d'Autun, Guy de Dramelay (*de Tramelay*) et Guillaume de Gy (*du Gy selon Villehardouin*).

Sous l'autorité de Boniface 1^{er} di Montferrato, il fallait reconquérir l'Égypte que la dynastie musulmane des Ayyoubides dominait².

Un accord conclu en mars-avril 1201 doit permettre - avec le concours de la flotte vénitienne - de faire passer 4.500 chevaliers, 9.000 écuyers et 20.000 fantassins, contre 85.000 marcs d'argent.

Mais très vite, les croisés se divisent : le 24 mai 1202, trois

1. Epitolæ, VIII, 153. Ed. Migne, tome 2, col. 27-729.

2. Famille d'origine kurde et descendante d'Ayyoub.

cents chevaliers se dirigent directement vers Acre, tandis que les autres - beaucoup plus nombreux - convergent vers Venise, puis Constantinople qui tombe le 18 juillet 1203.

Alexis IV Ange Comnène (*filis d'Isaac II Ange*) favorable aux Latins, accède au trône le 1^{er} novembre 1203 et sera assassiné le 9 avril 1204.

Constantinople est attaquée pour la seconde fois et tombe le 12 avril aux mains des croisés ; c'est l'instauration de l'Empire latin de Constantinople, faisant de Baudouin IX - comte de Flandre et de Hainaut - le fondateur d'une dynastie qui se perpétuera jusqu'à la reconquête grecque orthodoxe en 1261, par Michel VIII Paléologue.



Prise de Constantinople par Palma le Jeune

1 – Le premier linceul

A la suite d'un saccage en règle, ce serait ainsi l'un des trophées de la 4^{ème} croisade, provenant du monastère de Sainte-Marie des Blachernes, lors de la prise de Constantinople, le 12 avril 1204³.

Sans doute le « *Mandylion* » d'Édesse conservé depuis le 15 août 944.

Villehardouin rapporte : « *Et entre autres, il y avait un autre moutier qu'on appelait M^{me} Sainte-Marie de Blaquerne (N.D. des Blachernes) où était le Sidoine, là où Notre-Seigneur fut enveloppé, qui chaque vendredi se dressait tout droit, si bien qu'on pouvait voir la figure de Notre-Seigneur ; et on ne sut onques, ni Grecs ni Français, ce que ce Sidoine devint quand la ville fut prise* ».

Le 1^{er} août 1205, Théodore 1^{er} Ange Doukas Comnène (*neveu de l'empereur détrôné Isaac II*) réclame⁴ au pape Innocent III la restitution du linceul détenu par le chevalier **Othon de La Roche-sur-l'Ognon**⁵, issu de l'une des familles les plus importantes du comté⁶, commandeur de l'Ordre du Temple, restaurateur du château de Ray et devenu Megaskyr d'Athènes, vassal de Boniface de Montferrat, roi de Thessalonique.

Le légat du Pape, Benedetto di Santa Susanna, rencontre secrètement Othon de La Roche, à Athènes...⁷

De cette entrevue, deux thèses prévaudront :

- les Templiers séquestrent la relique
- Othon la protège secrètement.

Puis en 1208, accompagné de chevaliers Templiers et Teutoniques, Othon de La Roche aurait confié le linceul à Frédéric II von Hohenstaufen, alors âgé de quatorze ans (*le futur empereur du Saint-Empire romain germanique, chef de la sixième croisade et roi de Jérusalem*)⁸.

3. Cf. chronique de Geoffroy de Villehardouin.

4. Lettre retrouvée à Palerme en 1910 et longtemps négligée.

5. Dit « Avril » par allusion au mois retenu par l'histoire.

6. Cf. Jean Girard « La Roche et l'épopée comtoise de Grèce ».

7. Lettre de 1205 authentifiée par Mgr Benedetto d'Acquisto, archevêque de Monreale.

8. Légende peu vraisemblable.

- Les Templiers possèdent-ils le suaire ?
- Fait-il l'objet d'une transmission directe ?

Contrairement à plusieurs allégations, Pons 1^{er} de La Roche-sur-l'Ognon, seigneur de Ray (*père d'Othon*) - et dont la mort est bien établie en 1203 - n'a pu offrir, ni le linceul de Constantinople, ni même une contrefaçon à l'archevêque de Besançon, Amédée de Tramelay, en 1208.

Ce qui est vérifiable :

Geoffroy 1^{er} « *Le Vieil* » de Charny, fondateur de la collégiale de Lirey, au diocèse de Troyes, y dépose - par acte du 20 juin 1353 - le suaire de Constantinople dont il avait pris possession :
 - soit au cours de son voyage à Chypre en 1347,
 - soit par l'entremise des Templiers.

Geoffroy 1^{er}, porte-oriflamme de Jean II le Bon, est tué le 19 septembre 1356 à la bataille de Poitiers. Sa veuve, Jeanne de Vergy, descendante d'Othon 1^{er} de La Roche, organise les ostensions entre 1357 et 1370.

Jusqu'au 6 juillet 1418, le suaire restera à Lirey. Les six chanoines le confieront alors imprudemment à Humbert de Villersexel, comte de La Roche-en-Montagne⁹.

Du 6 juillet 1418 au 22 juillet 1452, la collégiale de Saint-Hippolyte en sera ainsi dépositaire¹⁰.

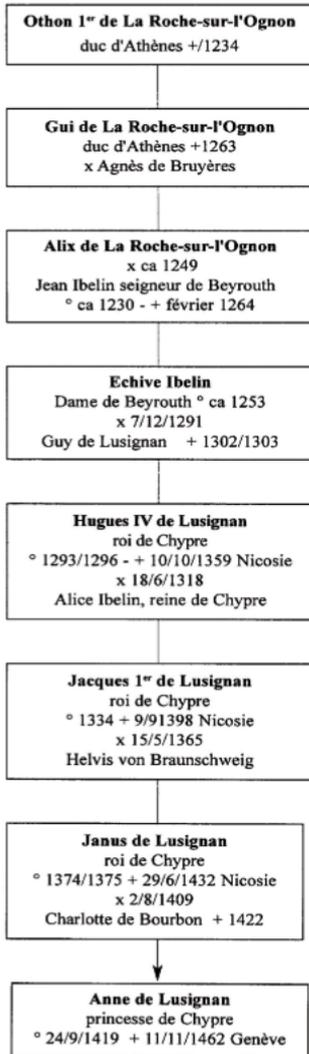
Humbert de La Roche (*chevalier de l'Ordre de Savoie*) meurt en juin 1437. L'arrêt du Parlement de Dole du 9 mai 1443 restera sans effet car la veuve, Marguerite de Charny, petite-fille de Geoffroy 1^{er}, refuse obstinément la restitution du linceul au chapitre de Lirey.

Elle meurt le 7 octobre 1460, après excommunication du 30 mai 1457.

Louis 1^{er} de Savoie - familier de Marguerite de Charny - en sera l'heureux attributaire par acte du 22 juillet 1452, pour la chapelle des Cordeliers de Chambéry, puis au château ducal, à partir de 1502.

9. Ou de La Roche-Saint-Hippolyte (à ne pas confondre avec La Roche-sur-l'Ognon).

10. Dunod de Charnage. Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon, tome 1^{er}, page 411.



Signalons toutefois que le duc Louis 1^{er} de Savoie avait épousé, le 1^{er} novembre 1433 à Chambéry, **Anne de Lusignan... descendante directe d'Othon 1^{er} de La Roche.**

Le linceul de Constantinople trouvera enfin asile, le 10 octobre 1578 en la cathédrale de Turin, dans la chapelle de Guarini, sur l'autel de Bertola, où il subira encore des événements tragiques et retentissants.

Très scientifiquement étudié depuis de nombreuses années, il s'abrite résolument dans son bimillénaire et impénétrable secret.

Est-ce l'ultime étape d'une bien singulière épopée ?

A Besançon, la première copie apparue en 1208 - et dont l'ostension était fixée au seul jour de Pâques - sera détruite au cours de l'incendie de la cathédrale Saint-Etienne, le 6 mars 1349¹¹. C'est la thèse la plus plausible. Quelle autre explication donner à cette interminable carence ?

2 – Le second linceul

Le second linceul émergera « *spon-tanément* » le 5 avril 1523, lors de la célèbre ostension en la cathédrale Saint-Étienne-sur-le-Mont, où une chapelle vient de lui être consacrée. Dès lors, outre le jour de Pâques, l'ostension marquera aussi la fête de l'Ascension et le 3 mai, jour de l'Invention de la Sainte Croix. Ces jours-là, tous les habitants avaient droit de faire commerce « *du boire et manger* » ; ce privilège s'éteindra à la fin des pèlerinages.

11. Cf. Pierluigi Balma Bollone, directeur de l'Institut médico-légal de Turin.

«Le 22 mai 1535, il y eut trente mille étrangers et les boulangers débitèrent plus de cinquante-cinq mille pains, sans compter le pain bis¹². En 1540, à Pâques, il y eut encore une grande ostension. En 1598, de belles réjouissances célèbrent la paix et avec un Te Deum, une ostension exceptionnelle du Saint-Suaire¹³ ».

Le cérémonial de l'ostension est décrit dans un document du 8 mai 1592¹⁴. Les malheurs de la guerre - comme les épidémies récurrentes de peste - ne sont pas étrangers à l'intense ferveur déployée au XVII^e siècle devant la « *Sainte relique* » et ses diverses répliques, mais on implorait aussi le suaire de Besançon pour la guérison oculaire. Les archives du chapitre métropolitain citent le cas d'une fillette de Besançon, malade des yeux et guérie miraculeusement, le 15 mai 1614¹⁵...

Institution d'une confrérie du Saint-Suaire en 1547 :

« Ces miracles donnèrent suiet de dresser ceste dévote confrairie du Saint-Suaire qui se célébra à Besançon un chaiscain iour de l'Invention de Saincte-Croix, troisième de may, en mémoire que le sénat de Besançon iadis, ne scachant plus aucun remède à une épydémie de contagion qui avoit emprunté la grand faux de la mort et par plus de trois ans renversoit par monceaux les corps des citoyens en terre, se voua à son grand bien et à sa consolation aux sacrées playes et sang du Fils de Dieu imprimées en son suaire. Espérant que si à la veue du serpent d'airain que dressa Moyse au désert, figure du Sauveur, les Israélites furent garantis de la morsure des serpentz brulantz et charbons ardents, pareillement à l'ombre et à l'obiect du signe par



12. Bibliothèque de Besançon. Délibérations municipales, registre n° 15.

13. Cf. Gaston Coindre « Mon vieux Besançon », 1902-1912.

14. A.D.D. - G 199.

15. A.D.D. - G 201.

lequel avait été brisée et escornée la teste et force du serpent infernal et la nature humaine garantie doublement de la mort et le salut rendu à tous, la santé aussi corporelle leur seroit restablie. Ce que quelque temps par après leur fut octroyé par le mérite de ce précieux sang d'infinie vertu, car au mois de juin suivant l'an 1546, auquel il dressèrent ceste dévoute confrerie, lors que la chaleur de l'esté moins en donnait d'espoir, la cité fut entièrement repurgée de pestilence et contagion¹⁶».

Au début de la guerre de Dix Ans, le chapitre métropolitain de Besançon envoya aux Dolois, cinq images du Saint Suaire contre la peste. Les habitants les ont affichées aux quatre coins et au milieu de la ville en juillet 1634. Puis le 30 avril 1635, le Saint-Suaire fut porté en procession « *pour l'heureux succès des armes impériales* »¹⁷. Deux ans plus tôt, le duc de Lorraine avait fait suspendre deux drapeaux dans la chapelle du Saint Suaire...

Après la première conquête de la Franche-Comté par les troupes de Louis XIV, les chanoines du chapitre métropolitain de Besançon décidèrent, le 11 octobre 1669, de déplacer le Saint-Suaire, de la cathédrale Saint-Étienne à la cathédrale Saint-Jean¹⁸.

La translation se déroulera le 19 décembre suivant.

Lors de la capitulation de la ville devant les armées françaises, le 28 février 1674, une seule revendication : **conserver le linceul**. Il fallut ajuster des galeries de bois au clocher, jusqu'à l'écroulement de la tour, le 29 février 1729.

Sur le modèle de Turin : 4,37 m x 1,11 m (*bande latérale d'environ 8 cm comprise*) c'était un drap de 2,50 m x 1,30 m environ, constitué de deux pièces de lin, cousues dans le sens de la longueur.

Il présentait l'empreinte d'un homme nu, supplicié, de face ; **le dos n'ayant pas laissé de trace**. L'image était visible sur chaque face du linge. Les extrémités supérieures portaient quatre taches rouges, bien délimitées et qui représentaient les blessures des clous.

16. Cf. A.D.D. Manuscrit du chanoine François d'Orival 1610. « Histoire du Saint-Suaire de Besançon ».

17. A.D.D. - G 203.

18. Avec la liste des personnalités ayant bénéficié d'une ostension particulière, Jean-Marie Thiébaud évoque quelques miracles attribués au suaire de Besançon, dans un article publié par L'Harmattan, le 12 avril 2006.

On pouvait distinguer aussi une marque de lance au côté, apparaissant à droite sur une face et à gauche sur l'autre.

Pour justifier l'empreinte unique, les doctes thuriféraires ont dû habilement expliquer l'emploi de la nouvelle pièce pour la descente de croix, tandis que le linceul de Turin avait enveloppé Jésus lors de sa mise au tombeau !

On en trouve une représentation sur les vitraux de la chapelle de Pérolles à Fribourg, datant de 1520. Sur le vitrail, les chanoines de Besançon - portant, par privilège, la mitre épiscopale - tiennent le linceul, face aux fidèles rassemblés.

Et, curieusement, le linge porte **deux images**, en tous points semblables au suaire de Turin.



En 1790, la cathédrale - interdite au culte - perpétuera l'ostension du suaire jusqu'au 1^{er} mai 1791... date de reprise en mains par le clergé constitutionnel (*sic*).

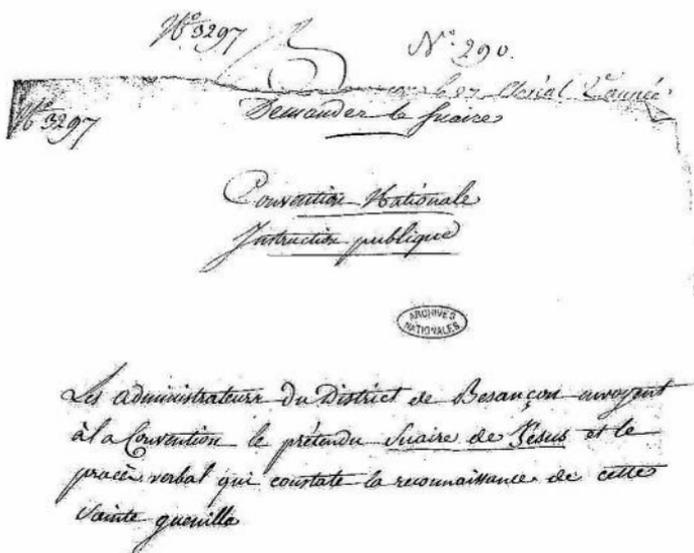
**L'épilogue du récit sur ce second suaire nous
est livré par de précieux témoignages conservés aux
Archives nationales¹⁹ :**

Au comité d'instruction publique, ces documents
sont enregistrés sous le n° 3297.

Ils portent la mention manuscrite :

« Demander le suaire »

19. A.N. – F17/1010 C (plaquette 3)



Ce qui induirait, à notre sens, soit la non transmission, soit la non réception, contrairement aux certitudes de divers auteurs sur la mise effective en charpie.

Procès-verbal de reconnaissance du prétendu suaire de Jésus, exposé à la vénération du peuple dans la ci-devant église métropole de Besançon pendant plusieurs siècles, en date du 27 ventôse l'an second (17 mars 1794).

Ce jourd'hui 27 ventôse, l'an second de la République française, une et indivisible, à Besançon : « Nous, Pierre-Henri Roland, Jean-Baptiste Dangel, Claude-Louis Quirot, Henri-Joseph Calamard, Joseph Gouvernet, Pierre-Marie Blondeau l'aîné et Charles Joseph Battandier, administrateurs du département ; Jacques Brégand, président du district ; Jean-François Barrey, Louis Rambour, Joly, administrateurs du district de Besançon ; Jean-Claude Marrelier, maire ; Robert et Jean Détrey, officiers municipaux de cette commune ; en présence des citoyens, Melchior Proudhon aîné et François Olivier, membres du comité de surveillance, tous commissaires nommés pour comparer le poncif²⁰ trouvé hier aux archives du ci-devant

20. Papier ou carton sur lequel un dessin est découpé, ou piqué, pour le reproduire avec la « poncette » contenant de la poudre de charbon de bois. Orthographe ancienne « ponsis » dans le texte original.

16-3297

DÉPARTEMENT DU DOUBS

PROCÈS-VERBAL

DE RECONNOISSANCE

DU PRÉTENDU SUAIRE DE JÉSUS,

EXPOSÉ

Pendant plusieurs siècles à la vénération du peuple, dans la ci-devant église métropole de Besançon, comme une relique précieuse qui s'étoit conservée miraculeusement jusqu'à ce jour.

CE JOURD'HUI 27 ventôse, l'an second de la république française, une et indivisible, à Besançon :
Nous Pierre-Henri Roland,

chapitre métropolitain, parmi les papiers intitulés inutiles et dont procès-verbal a été dressé, avec le linge que l'on avait assuré à nos ancêtres avoir servi de suaire à Jésus et qui, depuis des siècles, faisoit l'objet de la vénération de la multitude trompée.

Nous avons invité le citoyen Roy, prêtre, ci-devant vicaire épiscopal et François Muguet, les deux membres de la fabrique dite métropolitaine de Besançon, à nous communiquer cette relique appelée saint-suaire : elle étoit placée dans l'intérieur de l'autel et les citoyens Roy et Muguet, après avoir ouvert plusieurs grilles et serrures, l'en ont retirée et l'on apportée, en notre présence, dans la salle du directoire du district où étoit déposé le poncif dont il est question.

La séance publique ouverte, un grand nombre de citoyens s'y sont rencontrés. D'abord, sur la motion d'un membre, il a été arrêté que, pour donner plus d'authenticité à la reconnaissance que l'on alloit faire, les ministres du culte catholique y seroient appelés.

Les citoyens Froissardey, curé de la paroisse Saint-Marcelin ; Paliard, curé de la paroisse Sainte-Magdeleine ; Tuailon, vicaire de cette dernière paroisse ; Bourgeois, vicaire de la paroisse Saint-Pierre et autres prêtres convoqués, entrés à la séance, il a été procédé à la reconnaissance du linge appelé saint-suaire et à sa comparaison avec le poncif qui servoit à le peindre.

Nous avons fait étendre sur une table le prétendu suaire ; tous les citoyens présents, ainsi que les prêtres qui assistoient à cette opération, après avoir donné la plus exacte attention à sa vérification, ont reconnu que ce linge prétendu miraculeux n'étoit point fort ancien et que son tissu étoit celui d'une nappe ordinaire.

Tous les assistants ont ensuite examiné scrupuleusement et avec nous, le poncif ou découpure en papier trouvé dans les archives et l'enveloppe qui le renfermoit. Sur cette enveloppe étoit dessiné au crayon, le tableau d'un homme portant ses mains croisées sur le ventre, de la manière dont on avoit coutume d'ensevelir les morts. La découpure ou poncif étoit empreinte d'une drogue semblable à la cire ou à de la gomme.

Appliquant ensuite sur le linge dit suaire, la découpure ou poncif, il a été reconnu qu'il lui étoit parfaitement conforme pour la longueur, la largeur, le dessin, les nuances, la couronne d'épine, les plaies, au côté, dans les mains et les pieds, les traces de sang sur la barbe et enfin, dans tous ses détails.

Tous remarquèrent encore que les bras et les doigts des mains et des pieds avoient été tracés au crayon. Quoique cette conformité parfaite ne devoit plus laisser aucun doute sur la fausseté de la prétendue relique, sur l'artifice des prêtres scélérats qui avoient trompé le peuple jusqu'à présent, les prêtres présents s'expliquèrent encore avec plus de particularité : ils étoient instruits.

Froissardey dit : « Voila bien la planche au saint-suaire, nul être raisonnable n'oseroit en douter ; mais depuis vingt-cinq ans, je n'y crois pas : d'ailleurs, jamais ce n'a été un article de foi ».

Sur l'observation d'un citoyen qui lui demanda pourquoi il ne l'annonçoit pas plus tôt aux citoyens qui, trompés, y avoient foi ? Froissardey répondit : « Doucement, citoyen, j'aurais eu dans ce temps de la « pèle au cul ».

Paliard, curé de Sainte-Magdeleine dit aux citoyens présents : « La fraude est manifeste, mais elle ne m'étonne pas ; les citoyens ont toujours été bien simples de croire à une pareille bêtise ». Un citoyen lui demanda pourquoi il n'avoit pas prévenu plus tôt ses concitoyens. Il répondit « Qu'il eût été alors trop dangereux ».

Roy, ci-devant vicaire métropolitain, s'expliqua en ces termes :

« Bien fou a été et sera celui qui a cru, croit et croira que ce linge a enveloppé le corps de notre sauveur ; c'est bien là cependant celui que du haut des balcons de notre clocher nous avons exposé aux regards religieux de ceux qui encore y ajoutoient foi : ma remarque est sûre, car voilà dans cet angle le trou qu'y fit (*la dernière fois*) mon collègue Tournier ; d'ailleurs cette toile en lin et en deux pièces rapportées est ouvrée dans un genre qui n'est pas fort ancien et qui bien sûrement n'étoit pas connu lorsque Joseph et Nicodème ensevelirent Jésus. Quoi qu'il en soit, jamais je n'y ai cru et ne m'aviserai d'y croire ».

Bourgeois, vicaire à Saint-Pierre dit : « Je n'ai jamais cru davantage que mes confrères à ce bienheureux saint-suaire ; une preuve certaine de ce que j'avance, c'est qu'il me souvient d'avoir eu la hardiesse de prêcher contre ».

Plusieurs prêtres présents ont tenu les mêmes discours.

Sur quoi les commissaires, considérant que le premier devoir des bons citoyens est d'éclairer le peuple, d'arracher le bandeau dont le fanatisme et la supercherie se sont servis pour voiler la vérité ; qu'il est de la plus grande importance d'achever enfin de désabuser, par tous les moyens possibles, les victimes de l'erreur et ceux de nos concitoyens qui ont eu le malheur d'être les dupes de la friponnerie que l'intérêt, l'amour de dominer et la scélératesse firent commettre.

Déclarent que le présent procès-verbal sera remis au directoire du district qui est invité à prendre les arrêtés nécessaires pour qu'il soit connu de tous les citoyens ; qu'il est également invité d'en adresser copie à la municipalité, aux comités de surveillance, à la société populaire de Besançon, à celles qui lui sont affiliés et aux communes du ressort, afin que ceux de nos frères qui ont cru à cette relique conçoivent une juste indignation contre les prêtres qui se jouoient ainsi de leur crédulité et qu'ils se prémunissent pour l'avenir, s'il étoit possible, dans un siècle de liberté et de vertus, des pieux scélérats voulussent encore les tromper ; dont procès-verbal que nous avons signé avec plusieurs citoyens présents et le citoyen Magnin, secrétaire du district ».

Froissardey a déclaré qu'ayant lu, il y a environ 25 ans sur la

Vie des saints par Balliet et sur les Commentaires ou Dissertations de dom Calmet, que les églises de Besançon et de Turin se flattoient faussement d'avoir les véritables suaires qui avoient enveloppé le corps du sauveur, il s'étoit rendu sans peine aux sentiments de ces deux auteurs, l'un et l'autre aussi judicieux qu'érudits ; déclare en outre qu'à la question à lui faite par un membre de l'assemblée, pourquoi sachant que le saint-suaire de Besançon étoit une relique apocryphe, il n'avoit pas prêché contre ? Il n'a répondu autre chose, sinon qu'il n'auroit pas été sage de sa part de prêcher pour ou contre l'authenticité de cette relique.

Extrait du registre des arrêtés du département du Doubs en date du 19 floréal, l'an second (8 mai 1794) :

« Vu le procès-verbal de reconnaissance du suaire qui depuis des siècles étoit l'objet de notre stupide vénération, en date du 27 ventôse dernier : la seconde déclaration tardive du citoyen Froissardey, prêtre, constatant du peu de confiance qu'il avoit eu de tout temps à cette précieuse relique ; l'extrait du procès-verbal de la société populaire et montagnarde de Besançon, du 28 suivant, portant invitation de publier par la voie de l'impression cette farce religieuse ; l'arrêté du district de Besançon, du 2 germinal dernier, formant le même vœu ; le rapport entendu :

Signé : Roland, Gouvernet, Dangel, Calamard, Quirot, Battandier et Hannier».

Le directoire du département du Doubs,

Considérant qu'il est de son devoir de propager la lumière, sur-tout lorsque, comme dans cette circonstance, les faits qui sont à sa connoissance peuvent éclairer le peuple sur l'astuce sacerdotale qui, semblable au charlatan, amusoit la sottise crédule du vulgaire par des hochets superstitieux, dont le prêtre hypocrite, caché derrière la toile, tenoit les fils et rioit de notre imbécile admiration, en même temps qu'il s'engraissoit à son aise des aumônes faites aux objets qu'il plaisoit à sa cupidité de déifier, mais dont il savoit profiter pour vivre aux dépens de notre ignorance, dans une heureuse et crapuleuse oisiveté :

Arrête que lesdites pièces et le présent arrêté seront imprimés, publiés et affichés dans l'étendue du département ; qu'il en sera

à cet effet adressé des exemplaires aux municipalités et sociétés populaires du ressort, ainsi qu'aux différents départements de la République ; charge en outre les agents nationaux de chaque commune d'en faire lecture au peuple, à la première décade de sa réception.

Fait au directoire à Besançon, ce 19 floréal, séance publique, l'an second de la république française, une et indivisible.

Quid du second suaire de Besançon ?

Le Comité d'instruction publique - très vite engagé en d'autres préoccupations - ne s'en soucie plus.

Dans sa séance du 5 prairial, la Convention a ordonné qu'il soit fait de la charpie d'un linge ci-devant appelé « *Saint-Suaire* », que les administrateurs de Besançon ont envoyé à Paris²¹.

La disparition définitive de la relique - à tout le moins selon ce procédé et par cette instance - ne nous semble pas incontestable, compte tenu de la mention portée au dossier n° 3297 « **demander le suaire** » qui pose toujours question (*Cf. supra*).



Reproduction de médaille
Bibliothèque de Besançon

Par ailleurs, l'abbé Loye exprime également ses doutes²² en citant Jules Gauthier²³ et les réserves du comte Riant, de l'Institut, pour qui le dernier suaire de Besançon reposerait dans une collection privée d'Angleterre, avec les procès originaux de la Convention.

Pour relativiser la (vaine ?) recherche des circonstances exactes de la disparition d'une fausse relique, admettons que l'essentiel réside bien dans la reconnaissance générale et publique d'une supercherie portant sur la relique elle-même et non sur l'emploi banal d'un poncif, admis à cette époque pour la duplication « *promotionnelle* » de l'original.

21. Journal de Paris national, 6 prairial an 2, n° 510, page 2057.

22. Cf. Histoire de l'église de Besançon. Tome 2, page 218.

23. B.M.Besançon, archives registre n° 93.

Prosper Mérimée et le patrimoine

M^{me} Eveline Toillon

Séance du 16 mai 2011

Prosper Mérimée est né à Paris le 28 septembre 1803. Son père, Léonor, fils d'un avocat au parlement de Rouen, était peintre. Élève de Vincent et de David, il devint professeur de dessin à l'Ecole Centrale des Travaux Publics, puis secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts. Esprit curieux, il s'intéressait également à la physique et à la chimie.

M^{me} Mérimée, Anne, était l'arrière-petite-fille de M^{me} Leprince de Beaumont, le fameux auteur de *La Belle et la Bête*. Sa mère dirigeait un pensionnat de jeunes filles dont le professeur de dessin était Léonor Mérimée. Agé de 47 ans, il épousa Anne, qui en avait 27, enseignait le dessin, était peintre elle aussi et excellait dans les portraits d'enfants.

Leur fils unique, Prosper, ne peut qu'être attiré par les lettres et les arts et, au lycée, il est connu comme un très bon élève. D'une grande sensibilité, il lit beaucoup. Ses parents donnent chez eux de grandes réceptions et, alors, le jeune Prosper ne quitte pas des yeux le célèbre peintre Gérard, futur baron, un des habitués de la maison. Il y a aussi des amis anglais, peintres pour la plupart, ainsi que des élèves de Léonor et d'Anne en particulier deux sœurs, les demoiselles Lagden ; elles vont apprendre à l'adolescent la langue de Shakespeare.

A tout juste 16 ans, le jeune Mérimée va étudier le droit à la Sorbonne. Il aime flâner dans les rues, mais le spectacle est souvent désolant. Stendhal l'a bien décrit :

Il faut crier à ces habitants de Paris qui se croient si avancés pour les choses de la police et de la propreté : Vous êtes des Barbares, vos rues exhalent une odeur infecte, vous ne pouvez y faire un pas sans être couverts de boue noire ; cette boue donne un air dégoûtant au peuple obligé de marcher à pied.

Cela vient de l'idée absurde d'avoir fait de vos rues un égout général. C'est dessous les rues qu'il faut mettre les égouts.

Licencié en droit en 1823, Mérimée n'est pas que juriste : intelligent et travailleur et doué d'une excellente mémoire, il a également étudié le grec, l'espagnol, la linguistique et la philosophie. Il a traduit de l'anglais les poèmes d'Ossian et même écrit un drame pour le théâtre, *Cromwell*.

Il vit toujours chez ses parents, fréquente les salons littéraires, dessine, et fait la connaissance d'Henri Beyle/Stendhal, qui le voit alors ainsi :

Un pauvre jeune homme en redingote grise et si laid avec son nez retroussé... Ce jeune homme avait quelque chose d'effronté et d'extrêmement déplaisant. Ses yeux, petits et sans expression, avaient un air, toujours le même, et cet air était méchant... Malgré cela une grande amitié naît entre eux, et Stendhal d'ajouter : Telle fut la première vue du meilleur de mes amis. Tous deux vont fréquenter les salons à la mode, en particulier celui d'Etienne-Jean Delécluze qui, lui, dira de Mérimée : Il a naturellement la parole brève, aussi prenait-il part aux discussions qui se développaient régulièrement, si ce n'est en lançant un mot, une réflexion, ordinairement spirituels et bouffons, qu'il accompagnait de ce coup d'œil et de ce sourire ironique qui forment un contraste si frappant avec l'amabilité naturelle de ses traits.

Et voici que paraît en 1825 *Le Théâtre de Clara Gazul, comédienne espagnole*. Le tout-Paris se pose des questions sur cet auteur, cette artiste étrangère qui rejette les trois unités et adopte les règles « romantiques » telles que Stendhal les a édictées dans son pamphlet *Racine et Shakespeare*. Certains sont même scandalisés par les dernières phrases de l'une des pièces, *Inès Menzo*. L'héroïne meurt de façon tragique mais se relève en disant : *L'auteur m'a dit de ressusciter pour solliciter votre indul-*

gence et vous pouvez vous en aller avec la satisfaction de penser que vous n'aurez pas de troisième partie !

1829 : *La Guzla*, recueil de poésies en prose, présentées comme la traduction de poèmes populaires illyriens. Pouchkine, enthousiaste, va les transposer en russe !

« *Clara Gazul* », « *La Guzla* », l'anagramme est évidente, et l'on se demande qui se cache derrière ces deux noms. C'est Goethe qui, le premier, va dévoiler la supercherie : *M. Mérimée ne trouvera pas mauvais que nous le déclarions ici l'auteur du « Théâtre de Clara Gazul » et que nous cherchions même à connaître pour notre plaisir tous les enfants clandestins qu'il lui plaira de mettre ainsi au jour...*

Mérimée continue à écrire, mais cette fois-ci sous son propre nom. Ce seront des ouvrages dont l'action se déroule dans des pays lointains, le Pérou, Cuba ou l'Afrique. Il participe en 1830 à la bataille d'*Hernani*, puis entreprend un long voyage en Espagne. C'est là, dans une diligence, qu'il rencontre le comte de Téba. Charmé par la conversation du jeune homme, celui-ci l'invite dans son palais et lui présente sa femme, une Irlandaise, ainsi que ses deux petites filles dont la plus jeune, Eugénie, a quatre ans.

De retour à Paris après la Révolution de Juillet, Mérimée devient secrétaire du ministre de la Marine, ensuite chef de bureau au secrétariat général de la Marine, et enfin chef de cabinet au Commerce et aux Travaux Publics, chargé des Beaux-Arts et des Belles Lettres.

En octobre 1831, Mérimée, qui a eu de nombreuses liaisons éphémères, reçoit une lettre signée Lady Algernon Seymour. Une correspondance va s'engager durant des mois, Mérimée va s'enflammer, rêver devant un portrait de son *étrangère*, tout cela pour apprendre que Lady Seymour s'appelle en réalité Jenny Dacquin, n'est pas anglaise, a vingt ans et, romanesque, a voulu se procurer des autographes de son auteur préféré ! C'est la rencontre, et le début d'une amitié qui durera des années. Celui qui avait usurpé l'identité de Clara Gazul ne peut se vexer d'avoir été ainsi mystifié...

Peu après, une brève liaison avec George Sand, dont l'auteur d'*Indiana* avait beaucoup espéré, va laisser celle-ci pleine de rancœur envers Mérimée qui, après des changements ministériels, est nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat puis, en 1834, *ins-*

pecteur général des Monuments historiques, cette fonction ayant été créée depuis peu par le ministre de l'Intérieur Guizot qui, après la folie destructrice de la Révolution, a voulu préserver tout ce qui pouvait encore être sauvé. Des œuvres maîtresses ont disparu dans tous les domaines et, revenant d'Angleterre après son exil, Chateaubriand écrit, le cœur serré :

A droite et à gauche du chemin se montraient des châteaux abattus... On voyait des églises abandonnées dont les morts avaient été chassés, des clochers sans cloches, des cimetières sans croix, des saints sans tête et lapidés dans leurs niches.

Ce n'est hélas pas fini, sous le Consulat, l'Empire et la Restauration, on a encore causé des pertes irréparables, installé des prisons dans les abbayes et même détruit Cluny.

Victor Hugo s'indigne : *A Paris le vandalisme fleurit et prospère sous nos yeux. Le vandalisme est architecte. Le vandalisme se carre et se prélasse. Le vandalisme est fêté, applaudi, encouragé, admiré, caressé, protégé, consulté, subventionné, défrayé, naturalisé... Tous les jours, il démolit quelque chose du peu qui nous reste de cet admirable vieux Paris. Que sais-je ? Le vandalisme a badigeonné Notre-Dame, le vandalisme a retouché les tours du palais de justice, le vandalisme a rasé Saint-Magloire, le vandalisme a détruit le cloître des jacobins, le vandalisme a amputé deux flèches sur trois à Saint-Germain-des-Prés. La propriété privée ne légitime pas la destruction du patrimoine... Il faut arrêter le marteau qui mutile la face du pays. **Une loi suffirait. Qu'on la fasse.** (1^{er} mars 1832).*

Il est temps que l'on agisse. Mérimée, inspecteur des Monuments historiques, devra mener une politique d'inventaire, de conservation, de restauration et de promotion dans toute la France. Il va faire preuve d'une très grande conscience professionnelle. Pendant vingt ans, chaque année, durant cinq mois, il parcourt la France : *Moi, je vais à petites journées, m'arrêtant à chaque église et n'en sortant qu'après l'avoir inscrite dans la classe des gothiques fleuries, flamboyantes, romanes, ou de transition.*

Prosper Mérimée ne cesse de consigner les noms des monuments; il les classe : à demi détruits, menacés, sauvables, sauvés, et répertorie les manuscrits, les incunables, les livres rares et les archives, ainsi que les tableaux des musées.

En Avignon, il est scandalisé : le palais des Papes sert de caserne depuis 1815 et les soldats qui y sont logés détachent pour les vendre des morceaux des admirables fresques qui ornent les murs.

On reconnaît les mérites de Prosper Mérimée, le voici élu à l'Académie française en 1844.

Il continue à se battre pour éviter ce qui semble inévitable. Pas question de détruire les superbes cuisines du palais des États de Bourgogne édifiées à Dijon sous Philippe le Bel !

Notre-Dame de Paris va être en travaux durant des années. Le XVIII^e siècle avait remplacé les vitraux par du verre blanc et badigeonné les murs, la Révolution a ensuite abattu les statues des rois de Juda, mutilé les portails et pillé l'intérieur du sanctuaire ! Lassus et Viollet-le-Duc sont alors chargés de la restauration :

Dans notre restauration, nous proposons le rétablissement de toutes les sculptures ; car tout se lie dans cet ensemble de statues et de bas-reliefs et l'on ne peut laisser incomplète une page aussi admirable sans prendre le risque de la rendre inintelligible. C'est en prenant des exemples dans nos anciennes cathédrales que nous avons rétabli les vingt-huit rois dans leurs niches, le Christ bénissant et les douze apôtres dans les ébrasements de la porte centrale, les huit figures de la porte de la Vierge, et les huit statues de celle de sainte Anne. (Viollet-le Duc, 31 janvier 1843).

Mérimée devra lutter cinq longues années pour empêcher la ville d'Avignon et la Compagnie des Chemins de Fer de faire sauter les remparts le long du Rhône afin de laisser passer la voie ferrée entre la ville et le fleuve...

Les habitants de la *France profonde* sont trop souvent ignorants des richesses qu'ils détiennent et les amateurs étrangers en profitent pour leur acheter des œuvres d'art à bas prix. C'est pourquoi notre inspecteur des Monuments historiques va mener une politique culturelle centralisatrice et ainsi sauver bien des chefs d'œuvre, mais il se montre souvent amer :

Nos administrations municipales sont composées d'épiciers, droguistes et barbares. Il n'y a pas de musée à Reims et faute de ce musée, il s'est perdu une quantité d'objets antiques très curieux. (1851).

Grâce à Mérimée, des monuments considérables comme les arènes d'Arles et de Nîmes, les théâtres antiques d'Arles et

d'Orange sont dégagés des maisons qui les occupaient, le pont du Gard est réparé, et Saint-Denis a survécu, de même que la cathédrale de Laon qui, elle, devait être *restaurée*.

Sa charge et ses voyages d'inspection ont toujours énormément absorbé Mérimée, mais il a pris le temps d'écrire, en particulier *Colomba* (1840) et *Carmen* (1847). Il ne cesse de publier également de nombreux articles sur ses recherches et ses travaux.

Victor Hugo dira un jour qu'il est avec Mérimée le seul écrivain parlant réellement le français, mais il ajoutera perfidement qu'il ne faut pas confondre le fleuve avec le ruisseau !

Après la Révolution de 1848, le gouvernement de la République confirme Mérimée dans ses fonctions, où tout le monde convient qu'il a excellé et quand Eugénie de Montijo, en 1853, épouse Napoléon III, Mérimée, qui avait conservé des relations avec la famille du comte de Téba, sera souvent invité par le couple impérial. Devenu sénateur, il pourrait abandonner ses fonctions d'inspecteur, mais veut continuer à préserver le patrimoine français.

En 1856, Prosper Mérimée se plaint de sa santé ; des rhumes, des rhumatismes et de violentes névralgies le font tellement souffrir qu'on lui conseille de séjourner dans le Midi. Il se rend alors à Cannes et prend pension dans l'*Hôtel de la Poste* dont il dira : *un taudis qui a pour lui de s'ouvrir sur la mer, au mépris des villas anglaises toutes plus extravagantes les unes que les autres, hérissées de cheminées, crénelées, bardées de remparts ou de tours à la mode écossaise ou galloise... Il m'est impossible de passer devant ces abominations sans avoir envie d'y mettre le feu.*

Mérimée s'installe ensuite dans un appartement rue du Bivouac-Napoléon, avec vue à la fois sur la mer et sur la montagne. Il lit beaucoup et se plaît à peindre les paysages de la campagne environnante. Durant quatorze années, jusqu'à sa mort, il va passer l'hiver à Cannes, où il retrouve ses vieilles amies anglaises, les anciennes élèves de sa mère, les sœurs Lagden. Il est alors reçu dans la colonie britannique et donne lui-même des réceptions dans l'*Hôtel des Princes*, mitoyen de sa maison. La vie est agréable, mais le serait encore plus si Mérimée était en meilleure santé. Il a des crises d'asthme, des étouffements et ne cesse d'être hanté par l'idée de la mort. Il consulte de nombreux médecins, on n'arrive pas à le soulager et

sa santé va inspirer de vives inquiétudes. En 1869, souffrant de plus en plus et s'alimentant difficilement, il se préoccupe cependant toujours de l'avenir des monuments historiques et écrit même à ce sujet à Viollet-le-Duc.

Mérimée se trouve à Paris en 1870 lorsque la guerre est déclarée et, après la chute de Sedan, son entourage l'incite à partir pour Cannes. Il y arrive le 11 septembre, on ne le reconnaît plus, c'est un vieillard ravagé par la maladie que ses amis vont retrouver. Il s'éteindra au milieu d'eux le 23. Il est enterré au cimetière du Grand Jas, à Cannes, dans la partie anglaise, car les sœurs Lagden se sont occupées de sa sépulture, où l'une d'elles, Frances, le rejoindra en 1879.

Sur la tombe, une plaque de marbre blanc attire l'attention, on y lit :

LE PARDON ET L'AMOUR DE GEORGES (sic) SAND.

Comment expliquer cela ? Laissons la parole à André Maurois :

Prosper Mérimée, grand ami de Sainte-Beuve, était comme Henri Beyle un de ces grands sentimentaux blessés dès l'enfance, dont le diable fait ses Don Juan... Rencontrant cette jolie femme, bizarre, disponible, intelligente et célèbre, il entreprit d'ajouter un scalp à son collier. Il la courtisait depuis le début de 1833, mais sans succès...

Il fit sa conquête... Elle trouva en lui un homme « calme et fort » qui la fascina « par la puissance de son esprit »... Elle offrit une amitié amoureuse... « Je crus, écrivit-elle à Sainte-Beuve qu'il avait le secret du bonheur, qu'il me l'apprendrait..., que sa dédaigneuse insouciance me guérirait de mes puérides susceptibilités. » et André Maurois commente :

Ce fut un misérable et ridicule échec... Elle avait été à la chasse au bonheur en terrain dangereux ; elle l'avait manqué. « Si Prosper Mérimée m'avait comprise, il m'eût peut-être aimée ; s'il m'eût aimée, il m'eût soumise ; et si j'avais pu me soumettre à un homme, je serais sauvée, car la liberté me ronge et me tue. »

Quinze ans plus tard, lors d'un dîner, Mérimée remarque une des convives dont les traits ne lui semblent pas inconnus et demande à son voisin de qui il s'agit. « *C'est Mme Sand !* ».

« *Nous ne nous sommes rien dit, mais nous nous sommes entre-lorgnés* ».

Lorsque l'on évoque Prosper Mérimée, on pense à lui comme auteur de *Carmen* ou de *Colomba*, mais on oublie trop souvent qu'il a été inspecteur des Monuments historiques et qu'il a su conserver à la France une grande partie de son patrimoine, le sauver, le préserver, le mettre en valeur et éviter des destructions définitives.

Remise du prix Hélène Zweig et Léo Uebersfeld A Mademoiselle Gasparotto

**M^{me} le Professeur Jeanine Bonamy
Président de l'Académie**

Séance publique du 8 juin 2011

Monsieur le Professeur Uebersfeld,

Avec votre sœur, M^{me} Anne Uebersfeld-Maille, vous avez souhaité honorer la mémoire de vos parents en créant le prix Hélène Zweig et Léo Uebersfeld, prix destiné à récompenser une brillante étudiante de médecine.

Ce prix a été décerné pour la première fois, il y a 2 ans, lors de la séance publique de notre académie le 10 juin 2009, en votre présence et celle de votre sœur. Malheureusement, Monsieur Uebersfeld, votre sœur, M^{me} Anne Uebersfeld Maille est décédée le 28 octobre 2010, aussi permettez-moi de lui dédier la séance de ce jour.

Mademoiselle Florence Gasparotto,

Agée de près de 21 ans, vous êtes originaire de Saint-Loup-sur-Semouse où vous avez passé toute votre scolarité jusqu'à votre entrée au lycée Lumière de Luxeuil-les-Bains. Vous obtenez, à 18 ans, votre baccalauréat S option mathématiques, avec la mention TB (18/20).

Cinquième d'une famille de huit enfants, vos loisirs sont consacrés à la musique : orgue, piano, batterie, au sport et à la cuisine, probablement par entraide familiale mais sans doute aussi par passion pour l'art culinaire.

Votre choix pour la médecine s'est construit progressivement au cours d'une réflexion qui a mûri pendant votre scolarité au lycée. En effet vous aimiez beaucoup la biologie, surtout la biologie humaine (et donc ce qui se rapporte au domaine de la santé). D'autre part, vous souhaitiez exercer une profession où le contact, l'aspect relationnel et social sont particulièrement présents. La médecine vous permettait de réunir ces deux attraits

Vous avez brillamment réussi en 2009 le concours de PCEM1 que vous tentiez pour la première fois, vous classant à la troisième place.

Une fois le concours passé, les stages hospitaliers de PCEM2 et les premières expériences "sur le terrain", vous ont confortée dans votre choix. Votre projet professionnel est désormais la chirurgie, que vous rêvez d'exercer si vos résultats ultérieurs vous le permettent, ce dont nous ne doutons pas un seul instant.

Mademoiselle Gasparotto, le jury vous a désignée comme lauréate du prix 2011 Zweig-Uebersfeld. C'est avec grand plaisir que je vous remets, au nom de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts, un chèque de 2000 € et je vous souhaite un grand succès dans la poursuite de vos études.

Remerciements de Mademoiselle Gasparotto

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur le Professeur Jean Uebersfeld pour ce prix en hommage à M^{me} Hélène Zweig et Monsieur Leo Uebersfeld, ses parents. J'ai une pensée pour M^{me} Anne Uebersfeld-Maille qui en eut également l'initiative. Je suis très honorée de recevoir cette distinction.

J'ai pu prendre connaissance du parcours de M^{me} Zweig et de Monsieur Uebersfeld : leurs vies sont des exemples de courage

et de persévérance, et ces témoignages restent précieux de nos jours, afin que nous puissions mettre un nom sur tous ceux qui ont contribué à faire de la France un pays libre. Comme beaucoup de femmes, M^{me} Zweig a dû faire face au choix difficile entre sa carrière de médecin et sa vie de famille, situation qu'elle a parfaitement maîtrisée.

Bien que ma vocation pour la médecine soit récente, elle n'a cependant jamais été remise en cause. Au contraire, les stages hospitaliers et certains cours théoriques, tels l'anatomie, m'ont confortée dans mon choix. Les études médicales demandent beaucoup de travail, de la patience et quelques sacrifices, mais je suis bien consciente que ce n'est que le début des exigences que demande la profession, et j'espère que ma passion pour ce métier m'aidera à les surmonter. Plus tard, j'aimerais exercer la chirurgie, une spécialité qui requiert de la précision, de la concentration et surtout qui nécessite la coopération de l'ensemble de l'équipe médicale et paramédicale.

Pour terminer, je remercie l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, sa présidente M^{me} le Professeur Bonamy et tous ses membres, de m'avoir décerné le prix Zweig-Uebersfeld, qui m'encourage à poursuivre dans cette voie.

Remise d'un cadeau à Monsieur Jean Uebersfeld

Monsieur le Professeur,

En souvenir de vos activités dédiées aux :

atomes

molécules

par

études

radioélectriques

qui forment l'acronyme AMPER(E),

l'Académie a l'honneur de vous offrir une réimpression du mémoire fondamental d'André-Marie Ampère, paru en 1827 dans les Mémoires de L'Académie des Sciences de l'Institut de France : « Théorie mathématique des Phénomènes électro-dynamiques uniquement déduite de l'expérience ».



A côté du professeur Uebersfeld, la lauréate entourée de ses parents et de quatre de ses frères et soeurs

La formation continue universitaire : de la « mise à jour des connaissances » à la « formation tout au long de la vie »

Monsieur le professeur Jean Uebersfeld

Membre d'honneur de l'Académie de Franche-Comté

Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Besançon

Professeur honoraire à l'Université Pierre et Marie Curie de Paris

Séance publique du 8 juin 2011

Introduction

La mise à jour des savoirs (connaissances, compétences) est une activité humaine fondamentale qui remonte à la plus haute antiquité et les discussions de Socrate avec ses disciples relèvent évidemment de cette mise à jour.

Plus récemment – notamment au 19^{ème} siècle – on a vu se développer le concept d'autodidaxie, c'est-à-dire la faculté d'un individu d'acquérir des connaissances en dehors de toute institution.

Aujourd'hui, la mise à jour des savoirs est devenue une activité socio-économique majeure dans le monde. En France, près de 35 milliards d'euros de dépenses pour l'ensemble de l'activité (et pas seulement universitaire) en 2008.

A titre d'exemple le budget du ministre de l'Education Nationale (y compris l'enseignement supérieur) s'élève pour la même période à 86 milliards d'euros. La formation continue représente 40 % de ce budget.

Les dépenses de formation continue **universitaire** pour la même période s'élèvent à 350 millions d'euros soit 1% du total. Ce chiffre peut paraître faible et il l'est, mais il représente 466 000 formés dans l'année, dont 58 000 ont obtenu un diplôme universitaire.

Dans mon exposé, je traiterai deux périodes de la formation continue :

- la période 1971-2000, que j'appelle « **passé récent** ».
- la période 2000-2011, que j'appelle « **présent** ».

En conclusion, j'évoquerai le futur, qui a déjà commencé depuis 2009 avec la promulgation de la loi du 24 novembre 2009 « relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ».

Le passé récent (1971-2000)

1971 est l'année de la promulgation de la loi dite « Loi Delors » sur la formation continue, du nom de son inspirateur Jacques Delors, secrétaire général auprès du premier ministre de l'époque (Jacques Chaban-Delmas), chargé de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Par la suite Jacques Delors sera président de la Commission Européenne.

1971 est, avec cette loi, la date de la véritable création en France de la formation continue. Celle-ci se développe massivement pendant les années dites « les 30 glorieuses » avec un développement parallèle de l'activité économique, d'autant plus qu'à cette époque il était généralement admis que c'était le personnel (et non les actionnaires !) qui représentait la valeur principale d'une entreprise. La formation continue, qui avait pour but de développer les savoirs (connaissances, compétences), était donc une activité essentielle. C'était aussi, de par la loi, une obligation légale pour les entreprises, la formation étant assurée par un pourcentage de la masse salariale (de 2 à 3 % suivant la nature de l'entreprise). De leur côté l'État et la région finançaient les formations de divers personnels et parmi eux les demandeurs d'emploi. A titre d'exemple, la Formation continue de l'Université Pierre et Marie Curie de Paris, dont j'ai été le directeur de 1981 à 1997, a vu son budget passer de l'équivalent de 300 000 euros (1980) à 22 millions d'euros (1997).

Mais la loi Delors a eu un autre effet très important, celui d'amener les universités à réfléchir sur leur rôle dans la société :

leur rôle est bien de développer la formation et la recherche, cependant formation ne signifie pas seulement la formation des étudiants, mais aussi la formation des personnes déjà engagées dans la vie professionnelle (y compris les demandeurs d'emploi).

Il en est résulté une négociation fructueuse entre l'Université, les entreprises, l'Etat et les régions, pour définir les contrats de formation, utilisant tout ou partie des enseignants de formation initiale, amenant les laboratoires de recherche à participer à la formation, ou à créer de nouvelles formations. Mais cette négociation s'est faite aussi avec les apprenants. Cette négociation m'a passionné en tant que directeur du service de formation continue car elle conduit progressivement à une véritable révolution pédagogique qui est le passage de ce qu'on peut appeler le « paradigme de l'enseignant » au « paradigme de l'apprenant ». Dans le paradigme de l'enseignant, c'est l'enseignant qui définit le processus d'apprentissage, c'est-à-dire les connaissances à acquérir et la manière de les acquérir. C'était la règle des années 1950-1960 et cela pouvait se comprendre dans le contexte universitaire de l'époque.

Mais cette règle est inacceptable dans le contexte de la formation continue. Les apprenants, âgés en général de 25 à 40 ans, ont acquis dans leur vie professionnelle une **méthode personnelle** (bonne ou mauvaise d'après l'enseignant) **d'apprentissage**. L'enseignant en formation continue doit prendre en compte les méthodes de l'apprenant. Cette prise en compte est une véritable négociation avec l'apprenant, négociation qui amène l'apprenant à **organiser sa formation** ; c'est ce que l'on peut appeler le **paradigme de l'apprenant**.

Le présent (2000- 2011)

Le présent c'est essentiellement deux lois et l'impact des « **technologies de l'information et de la communication** » (TIC) sur la formation.

II A) La loi du 19 janvier 2002

Cette loi définit la **validation des acquis de l'expérience** (VAE). Deux décrets d'application la complètent, celui du 24 avril 2002 pour l'enseignement supérieur, celui du 26 avril 2002 pour les autres « certifications » (organismes de formation).

La loi de 2002 permet de délivrer tout diplôme universitaire (y compris le diplôme d'ingénieur et à l'exception du diplôme de docteur en médecine) à toute personne qui a acquis **par son travail** les connaissances et les compétences associées à un diplôme, qui devient une certification définie par un **référentiel** de certification. Le **référentiel de certification** se substitue au **référentiel de formation**.

Dans ce contexte la formation universitaire est une voie d'accès (parmi d'autres) à la certification.

Dans ces conditions, le référentiel de certification doit être défini par le jury pour chaque candidat.

A l'issue de ce dialogue obligatoire, le jury détermine si le diplôme universitaire peut être donné directement ou si un complément de formation est nécessaire.

Il est clair que la loi sur la VAE a une portée essentielle sur l'activité universitaire. Elle permet d'envisager un développement très important de l'activité de formation à l'université, avec une réflexion sur cette activité : à titre d'exemple il faut souligner que, dans le cadre de la VAE, ce n'est pas le cours qui est important, mais l'utilisation qui en est faite.

II B) La loi du 4 mars 2004

Cette loi porte sur le droit **individuel à la formation** (DIF)

Elle prévoit que chaque salarié accumule un crédit d'heures de formation de 20 heures par an cumulables pendant 6 ans, soit au total 120 heures au maximum. Ces 120 heures sont prises en charge par l'entreprise (maintien du salaire, coût de la formation). Avec l'utilisation des TIC et de la VAE, il est facile de voir que ces 120 heures permettent d'atteindre les 500 heures annuelles d'un diplôme de formation initiale. C'est ce qui explique que le ministère indique que la durée moyenne d'obtention d'un diplôme est de 300 heures.

Le DIF me semble appelé à un important développement dans le futur même s'il n'est pas encore massivement utilisé.

II C) Le développement des TIC

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont un impact considérable sur la société (Internet, applications médicales spectaculaires...). Il est clair que la formation continue en profite.

Sans entrer dans les détails qui peuvent constituer le thème de plusieurs exposés, notons simplement deux exemples :

1) La **disparition en formation continue** de la règle des **trois unités** (lieu, temps, action) valable en formation universitaire classique comme au théâtre.

L'apprenant en formation continue peut se former chez lui ou dans l'entreprise à des moments adaptés de son activité professionnelle ; il peut tenir compte de ses lacunes dans telle ou telle discipline et les combler à son rythme.

2) La possibilité d'utiliser diverses méthodes d'apprentissage (à distance, à temps partiel...), avec des pédagogies adaptées.

III Conclusions. Quelques réflexions sur le futur

Le futur est déjà présent dans les pratiques d'aujourd'hui, mais il faut noter que la loi du 24 novembre 2009 « relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie » offre des perspectives à un développement considérable de la formation continue universitaire et a des effets sur la formation initiale.

Le futur c'est évidemment :

III a) le développement du DIF

III b) le développement de la VAE avec ses conséquences sur :

1) **les pratiques des entreprises** en termes de ressources humaines, pratiques différentes d'une entreprise à l'autre, par exemple pour remplacer les cadres partant à la retraite.

2) **les pratiques des apprenants** qui prennent de plus en plus d'initiatives pour le travail d'appropriation des compétences et d'évaluation (c'est ce que j'ai appelé le « paradigme de l'apprenant ») pratiques dont s'emparent de plus en plus d'étudiants en formation initiale. Les apprenants en formation continue seront amenés à **fragmenter** leur parcours de formation entre deux emplois et/ou deux entreprises, ce qui aura pour conséquence une augmentation des validations partielles et une augmentation très substantielle des candidats à la VAE ; on peut penser à une perspective de 50 % d'une classe d'âge en formation continue.

3) **les pratiques des universités**. Dans le contexte d'augmentation de la formation continue, les universités devront développer deux activités principales :

- **l'accompagnement** des apprenants, activité essentielle pour le succès de la formation,

- **la négociation** avec tous les partenaires.

La négociation avec les entreprises implique une direction de la formation continue ouverte aux problèmes socio-économiques et pluridisciplinaire et une direction de l'université sensible à la place de l'université dans la société.

C'est évidemment l'équipe de l'accompagnement qui doit négocier avec les apprenants.

Les crises économiques peuvent ralentir temporairement l'activité de formation continue universitaire, mais le développement de cette activité me semble inscrite dans le futur des sociétés humaines.

L'université assure la formation initiale et la formation continue. Elle assure donc un service de **longue durée**, c'est-à-dire une formation tout au long de la vie. C'est cette formation couplée aux activités de recherche qui donne à l'université un rôle essentiel dans la **société**.

Le CERN à Genève

M^{me} le Président Jeanine Bonamy

Séance publique du 8 juin 2011

Historique et missions

C'est Louis de Broglie, Prix Nobel de physique français, qui a proposé lors de la Conférence européenne de la culture à Lausanne, en décembre 1949, de créer un laboratoire de recherche européen. En octobre 1952, Genève est choisie pour accueillir le site du futur laboratoire.

À l'origine, l'acronyme CERN signifiait « Conseil européen pour la Recherche nucléaire », et avait pour mandat de créer en Europe une organisation de rang mondial pour la recherche en physique fondamentale. À l'époque, il s'agissait de comprendre l'intérieur de l'atome, c'est-à-dire le noyau, d'où le qualificatif « nucléaire ».

Lorsque le Laboratoire fut officiellement créé, en 1954, la nouvelle organisation fut baptisée « Organisation européenne pour la Recherche nucléaire » mais l'acronyme CERN fut conservé.

Aujourd'hui, notre compréhension de la matière va bien au-delà du noyau, et le principal domaine de recherche du CERN est la physique des particules, à savoir l'étude des composants fondamentaux de la matière ainsi que des forces auxquelles ils sont soumis. C'est pourquoi le CERN est souvent appelé « Laboratoire européen pour la physique des particules ». Son directeur actuel, depuis 2009, est Rolf Heuer, de nationalité allemande.

Le CERN est l'un des plus grands et des plus prestigieux laboratoires scientifiques du monde. Il a pour vocation la physique fondamentale, la découverte des constituants et des lois de l'Univers et s'abstient, de par sa convention d'origine, de toute activité à fins militaires. Il organise et encourage la coopération internationale dans la recherche, favorise les contacts entre chercheurs et les échanges avec d'autres laboratoires et instituts du monde entier.

Les instruments scientifiques très complexes conçus et fabriqués au CERN sont des accélérateurs et des détecteurs de particules.

Il s'agit donc d'une aventure mondiale ...

Le CERN compte vingt États membres européens, qui contribuent au budget et aux frais de fonctionnement de ses programmes; ces états sont représentés au Conseil et prennent les décisions.

Les **États membres** sont aujourd'hui: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

La Roumanie est candidate à l'adhésion au CERN.

La Commission européenne, l'Inde, Israël, le Japon, la Fédération de Russie, la Turquie, l'UNESCO et les États-Unis d'Amérique ont, quant à eux, **le statut d'observateur**. Ce statut permet aux États non-membres d'assister aux réunions du Conseil sans droit de vote.

Enfin, des États non-membres participent aussi aux programmes du CERN : ce sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Argentine, l'Arménie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, le Brésil, le Canada, la Chine, Chypre, la Croatie, l'Estonie, la Géorgie, l'Inde, l'Iran, l'Irlande, l'Islande, le Maroc, le Mexique, le Pakistan, le Pérou, la Roumanie, la Serbie, la Slovénie, la Corée du Sud, Taiwan et l'Ukraine.

Le CERN emploie 2400 personnes environ. Le personnel scientifique et technique du Laboratoire conçoit et construit les accélérateurs de particules et les détecteurs et assure leur bon fonctionnement. Il contribue également à la préparation et à la mise en œuvre des expériences scientifiques complexes, ainsi qu'à l'analyse et à l'interprétation des résultats.

Environ **10000 scientifiques visiteurs, soit la moitié des physiciens des particules du monde**, viennent ou sont venus au CERN pour mener des recherches. **608 universités et 113 nationalités sont représentées.**

Entrons à présent dans la structure intime de la matière

Les théories et découvertes de milliers de physiciens au cours du siècle dernier ont permis une compréhension remarquable de la structure fondamentale de la matière.

La notion d'atome est très ancienne. Au 5^{ème} siècle AC, le philosophe grec Démocrite reprend la théorie de Leucippe selon laquelle la matière est constituée de grains indivisibles appelés atomes. C'est ensuite la théorie des quatre éléments d'Aristote (terre, air, eau et feu). Mais, jusque là, il n'y a aucune idée d'interaction, donc de forces entre atomes.

Un grand nombre d'éléments chimiques sont découverts aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles et classés par Mendeleïev en 1869 dans un tableau périodique selon leur numéro atomique et leurs propriétés chimiques.

L'existence de l'électron, de charge élémentaire négative ($-1,6 \cdot 10^{-19}$ C) est prouvée par J.J. Thomson en 1897, celle du proton, de charge égale mais positive, est démontrée en 1903 par E. Rutherford à partir d'expériences de radioactivité. Le modèle planétaire de l'atome est proposé par N. Bohr en 1911.

Le noyau est constitué de protons et de neutrons (électriquement neutres, mais de même masse que le proton) et les électrons gravitent autour du noyau sur des orbites elliptiques comme les planètes autour du soleil.

Les grandes théories physiques

Même si la première équation d'équilibre est énoncée par Archimède (3^{ème} s AC), il faut attendre Newton, en fin du 17^{ème} siècle, qui, en se référant à Képler et Galilée (principe de l'inertie), émet en 1687 la loi de la gravitation universelle.

C'est une révolution culturelle, car à partir de Newton, les Mathématiques et la Physique deviennent indissociables.

Toutes les grandes découvertes de la physique théorique ont été basées sur une structure mathématique nouvelle et complexe ; par exemple, le calcul différentiel et intégral pour inter-

préter la théorie de Newton, la mécanique quantique plus tard avec Einstein, puis le modèle standard et la théorie des cordes aujourd'hui. Nous y reviendrons.

En 1900, Planck met en défaut la nature ondulatoire de la lumière et en 1905, Einstein introduit le concept de photon, grain de lumière, aspect corpusculaire.

En 1905, Einstein propose sa théorie de la relativité selon laquelle la masse d'un objet augmente avec sa vitesse, et établit une équivalence entre masse et énergie :

$$E=mc^2, \text{ c étant la vitesse de la lumière.}$$

En 1924, Louis de Broglie affirme que la dualité onde-corpuscule existant pour la lumière s'applique aussi à la matière.

Immédiatement après, en 1926, la mécanique quantique est inventée pour lier ces 2 aspects : l'équation de Schrödinger remplace l'équation de Newton et les équations de Maxwell pour l'infiniment petit.

Dès lors : **MATIÈRE ET ÉNERGIE SONT ÉQUIVALENTS**

Le modèle standard : 12 particules de matière et 4 forces

Le modèle standard est proposé par Paul Dirac en 1928 pour concilier mécanique quantique et relativité, mais son développement mathématique n'est réalisé qu'à la fin des années 40 par Feynmann, Schwinger et Tomonaga.

Les 12 particules de matière

Le monde qui nous entoure est constitué de particules de matière que l'on peut classer en deux groupes : les quarks et les leptons.

Les quarks sont des particules fondamentales qui sont les constituants des protons et des neutrons. On les trouve toujours par groupe de trois ou quatre, ou par paire quark-antiquark. Ils n'existent pas à l'état isolé.

Chaque groupe compte six particules qui se regroupent en paires ou « familles ». Les particules les plus légères et plus stables appartiennent à la première famille, tandis que les plus lourdes et plus instables constituent la deuxième et la troisième famille. Toute la matière stable de l'Univers est composée de particules faisant partie de la première famille, car les autres

particules se désintègrent rapidement pour se transformer en une particule plus stable.

Les 4 forces

Les interactions entre ces particules sont gouvernées par quatre forces fondamentales : la force forte, la force faible, la force électromagnétique et la force gravitationnelle. Chaque force fondamentale a son boson correspondant. Les particules de matière transfèrent des quantités discrètes d'énergie en s'échangeant des bosons : la force forte (liaison dans le noyau) est véhiculée par le gluon, la force électromagnétique par le photon, tandis que les bosons W et Z sont responsables de la force faible. Bien qu'il n'ait pas encore été observé, le « graviton » devrait être la particule porteuse de la gravité.

L'Univers est donc fait de douze constituants de base appelés particules fondamentales et gouverné par quatre forces fondamentales. C'est **le modèle standard** de la physique des particules qui nous aide le mieux à comprendre la façon dont ces douze particules et dont trois des quatre forces de la Nature sont reliées entre elles. Ce modèle a déjà permis d'expliquer les résultats d'un grand nombre d'expériences et à prédire avec exactitude une grande variété de phénomènes. Avec le temps, le modèle standard s'est imposé comme une théorie ayant de solides fondements expérimentaux.

Cependant, la théorie quantique, utilisée pour décrire le monde microscopique, et la théorie de la relativité générale, employée pour décrire le monde macroscopique, n'arrivent pas à s'entendre. Jusqu'à présent, personne n'a réussi à rendre les deux théories mathématiquement compatibles dans le cadre du modèle standard qui **suppose que les particules ne possèdent pas de masse**. Mais, heureusement pour la physique des particules, lorsque l'on se situe à l'échelle minuscule des particules, l'effet de la gravité est négligeable. C'est pourquoi le modèle standard fonctionne encore bien, malgré le fait qu'il exclue l'une des forces fondamentales. Sans doute les expériences menées auprès du Grand collisionneur de hadrons nous permettront-elles de trouver une partie des pièces manquantes. C'est la recherche du fameux « boson de Higgs ».

Les accélérateurs de particules au CERN

Plusieurs générations d'accélérateurs se sont succédées au CERN :

- Le Synchrocyclotron (SC) de 600 MeV, construit en 1957, est le premier accélérateur du CERN qui a permis les premières expériences de physique des particules et de physique nucléaire du Laboratoire. Il est fermé en 1990, après 33 ans de service.
- Le PS (synchrotron à protons) accélère ses premiers protons en 1959, devenant pour une courte période l'accélérateur produisant les plus hautes énergies du monde (28 GeV) ($\text{Giga}=10^9$). Il continue à fournir des faisceaux de particules pour les expériences, l'intensité de ses faisceaux ayant été multipliée par mille, et la machine est désormais l'accélérateur le plus polyvalent du monde.
- Ensuite, en 1971, les ISR, ou Anneaux de stockage à intersections, produisant les premières collisions proton-proton au monde, sont mis en service. Alors que d'autres laboratoires de physique se concentrent sur la construction de machines destinées à accélérer des faisceaux d'électrons, le CERN travaille avec des protons. L'idée est d'utiliser le nouveau Synchrotron à protons (PS) pour alimenter deux anneaux interconnectés, où deux intenses faisceaux de protons seraient ainsi formés pour ensuite entrer en collision.
- Puis en 1989, le Grand collisionneur électron-positon (LEP) se met en marche. Avec une circonférence de 27 km, il est le plus grand accélérateur d'électrons et de positons du monde. Situé à 100 m sous terre, à cheval sur la frontière franco-suisse, l'excavation du LEP fut ainsi le plus vaste chantier européen avant le tunnel sous la Manche. En février 1985, trois tunneliers attaquèrent l'excavation du tunnel. La boucle fut bouclée trois ans plus tard.

Le LEP se servait du complexe d'accélérateurs du CERN pour pré-acceler les particules. Il se composait de 5176 aimants, 128 cavités accélératrices (pour regagner l'énergie perdue par rayonnement synchrotron dans les courbes de l'anneau) et quatre gigantesques détecteurs, ALEPH, DELPHI, L3 et OPAL.

Pendant sept ans, il fut exploité à une énergie de 100 GeV, produisant plus de 17 millions de particules Z, l'un des vecteurs de la

force faible. La machine fut ensuite améliorée pour entrer dans une seconde phase d'exploitation permettant de produire par paires les deux autres vecteurs de la force faible, les bosons W^+ et W^- .

Le LEP fut arrêté le 2 novembre 2000 pour laisser la place dans le même tunnel au LHC.

2008 : Le Grand collisionneur de hadrons (LHC)

En 2008, le Grand collisionneur de hadrons démarre pour une nouvelle ère de découvertes à hautes énergies. C'est un gigantesque accélérateur de particules, avec lequel les physiciens vont étudier les plus petites particules connues : les composants fondamentaux de la matière. Le LHC va révolutionner notre compréhension du monde, de l'infiniment petit, à l'intérieur des atomes, à l'infiniment grand de l'Univers.

Le LHC a été construit pour aider les scientifiques à répondre à certaines questions essentielles de la physique des particules qui restent sans réponse. L'énergie sans précédent qu'il atteindra pourrait même révéler des résultats tout à fait inattendus.

Parmi ces questions :

- D'où vient la masse ? Pourquoi ces minuscules particules ont-elles la masse qui leur est propre ? Pourquoi certaines particules n'en ont-elles pas ? La question fait l'objet de débats. L'explication la plus plausible pourrait être le rôle du boson de Higgs, une « particule » essentielle à la cohérence du modèle standard.

Autre questionnement :

- D'une façon ou d'une autre, une infime fraction de matière a dû persister pour former l'Univers dans lequel nous vivons aujourd'hui, et dans lequel il ne subsiste pratiquement pas d'antimatière. Pourquoi la Nature semble-t-elle avoir une préférence pour la matière au détriment de l'antimatière ?

Comment fonctionne le LHC ?

Deux faisceaux de particules de la famille dite des « hadrons » (des protons ou des ions de plomb) circuleront en sens inverse à l'intérieur de l'accélérateur circulaire, emmagasinant de l'éner-

gie à chaque tour. En faisant entrer en collision frontale les deux faisceaux à une vitesse proche de celle de la lumière et à de très hautes énergies, le LHC va recréer les conditions qui existaient juste après le Big Bang. Des équipes de physiciens du monde entier analyseront les particules issues de ces collisions en utilisant des détecteurs spécifiques..

La circonférence exacte du LHC est de 26 659 m, et la machine contient un total de 9300 aimants. Non seulement le LHC est le plus grand accélérateur de particules du monde, mais rien qu'un huitième de son système de distribution cryogénique constituerait le plus grand réfrigérateur de la planète. Tous les aimants seront prérefroidis à $-193,2^{\circ}\text{C}$ (80 K) à l'aide de 10 080 tonnes d'azote liquide, avant d'être remplis de près de 120 tonnes d'hélium liquide qui les portera à $-271,3^{\circ}\text{C}$ (1,9 K).

Le LHC est la machine des températures extrêmes...

Les collisions qui se produiront dans le LHC généreront des températures de plus de 100 000 fois supérieures à celles qui règnent au centre du Soleil. Les physiciens espèrent ainsi que les protons et les neutrons « fondront », libérant les quarks de l'emprise des gluons et créant un état de la matière appelé plasma de quarks et de gluons. Cet état a probablement existé juste après le Big Bang, lorsque l'Univers était encore extrêmement chaud. Les particules que l'on trouve aujourd'hui en abondance dans l'Univers – les protons et les neutrons – se seraient formées dans ce plasma.

À pleine puissance, des trillions de protons, lancés à 99,9999991% de la vitesse de la lumière, vont effectuer 11 245 fois le tour de l'accélérateur par seconde. Deux faisceaux de protons voyageront chacun à une énergie maximum de 7 TeV (tétra-électronvolts) (tétra= 10^{12}), permettant ainsi des collisions frontales de 14 TeV. Cela donnera lieu à quelque 600 millions de collisions par seconde.

Afin d'éviter des collisions avec les molécules de gaz présentes dans l'accélérateur, les faisceaux de particules voyagent dans une cavité aussi vide que l'espace interplanétaire, ce qu'on appelle l'ultravide. La pression interne du LHC est de 10^{-13} atm, ce qui est dix fois inférieur à la pression régnant sur la Lune.

Les détecteurs les plus grands et les plus performants jamais construits...

Pour sélectionner et enregistrer les données les plus intéressantes parmi ces millions de collisions, physiciens et ingénieurs ont construit de gigantesques appareils qui mesurent les traces de particules avec des précisions de l'ordre du micron. Les détecteurs du LHC, nommés ALICE, ATLAS, CMS et LHCb, sont équipés de systèmes électroniques de déclenchement qui mesurent le temps de passage d'une particule à quelques milliardièmes de seconde près.

En 1968, Georges Charpak développe la « chambre proportionnelle multifils », un boîtier rempli de gaz comportant un grand nombre de fils de détection parallèles, chacun connecté à un amplificateur. Relié à un ordinateur, le dispositif permet d'obtenir un taux de comptage mille fois supérieur aux techniques existantes. Cette invention révolutionne la détection des particules, la faisant passer de l'ère manuelle à l'ère électronique.

En 1992, Georges Charpak, qui travaille au CERN depuis 1959, reçoit le prix Nobel de physique pour ses travaux sur les détecteurs de particules, en particulier pour l'invention de cette chambre proportionnelle multifils.

De nos jours, la quasi-totalité des expériences de physique des particules utilisent des détecteurs de traces issus du principe de la chambre proportionnelle multifils. Georges Charpak a également contribué à mettre cette technologie au service de nombreux autres domaines ayant recours aux rayonnements ionisants, comme la biologie, la radiologie ou la médecine nucléaire.

Une autre retombée importante : l'invention du Web s'est faite au CERN

En 1989, le scientifique Tim Berners-Lee propose un système d'information décentralisé pour le Laboratoire. « Vague, mais prometteur » est le commentaire que son chef écrit sur la couverture du projet. Ces mots donnent le coup d'envoi à une révolution dans le monde de l'information.

Conçu au départ pour répondre à la demande de partage de l'information entre scientifiques éparpillés dans le monde entier, le Web a changé notre façon de vivre.

A la fin de 1990, Tim Berners-Lee avait défini les concepts de base du Web, à savoir URL, http et html, et programmé le premier navigateur et le premier serveur. Le Web était né.

A la fin de 1994, il compte 10 millions d'utilisateurs et relie 10 000 serveurs, parmi lesquels 2000 sont des serveurs commerciaux. Le CERN fait alors une déclaration qui place le Web dans le domaine public, faisant de ce système une norme ouverte, et Berners-Lee rejoint le Massachusetts Institute of Technology (MIT), d'où il dirige le World Wide Web Consortium.

L'informatique au LHC

En phase d'exploitation du LHC, ce seront 15 pétaoctets (15 millions de gigaoctets) (péta= 10^{15}) de données qui seront produites chaque année – l'équivalent d'une pile de CD haute de 20 km ! Des milliers de chercheurs à travers le monde voudront accéder à ces données pour les analyser, c'est pourquoi le CERN a décidé de construire une infrastructure distribuée de stockage et de traitement des données : la Grille de calcul LHC ou **LCG** (LHC Computing Grid).

Les données des expériences au LHC seront distribuées à travers la planète, tandis que le CERN en conservera une sauvegarde primaire. Après traitement initial, les données seront distribuées vers plusieurs grands centres informatiques opérationnels 24 heures sur 24 qui disposeront d'une capacité de stockage suffisante pour en accueillir de grandes quantités.

Ces centres mettront ensuite ces données à la disposition d'autres installations constituées d'un ou de plusieurs centres de calcul en vue d'y effectuer des tâches d'analyse spécialisées. Les chercheurs accéderont à titre individuel à ces équipements à travers des ressources telles que les grappes locales des départements d'universités ou même depuis leur ordinateur individuel.

Quelques mots sur la sécurité du LHC

Le Grand collisionneur de hadrons (LHC) pourra parvenir à une énergie jamais atteinte à ce jour dans un accélérateur de particules. Cependant, cette énergie restera inférieure à celle que produit couramment la Nature dans les collisions de rayons cosmiques. Des études sont menées depuis de nombreuses années pour répondre aux inquiétudes sur ce que pourraient engendrer des collisions de particules à des énergies aussi élevées. À la lumière de nouvelles données expérimentales et des connaissances théo-

riques actuelles, le LHC Safety Assessment Group (le LSAG – le Groupe d'évaluation de la sécurité des collisions du LHC) prend à son annonce les conclusions suivantes: les collisions produites au LHC ne présentent aucun danger et il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Le LHC ne fera en fait que reproduire des phénomènes qui se sont produits naturellement bien des fois depuis la naissance de la Terre et des autres corps célestes

Le LHC, comme d'autres accélérateurs de particules, recréera dans des conditions de laboratoire maîtrisées les phénomènes naturels que sont les rayons cosmiques, ce qui permettra de les étudier plus en détail.

Un partenariat entre la physique et la santé

Depuis la construction des premiers accélérateurs de particules dans les années 20 et 30, la physique des particules n'a cessé de contribuer aux progrès de la médecine.

Actuellement, plus de la moitié des accélérateurs de particules en service dans le monde sont utilisés en médecine, et, jour après jour, des applications de plus en plus diverses leur sont trouvées. Il en va de même pour la technologie des détecteurs de particules. Dans les années 70, le CERN a joué un rôle important lors de l'apparition de la technologie de la tomographie par émission de positons (TEP) en construisant des prototypes de scanners dans le cadre d'une collaboration avec l'Hôpital cantonal de Genève.

Un nouveau modèle mathématique : la théorie des cordes

Il existe une autre théorie, en compétition avec le modèle standard, sur laquelle travaillent un certain nombre de physiciens : la théorie des cordes. Cette dernière tente de combler les lacunes du modèle standard en faisant rentrer toutes les particules et forces fondamentales (y compris la gravité) dans un seul et même cadre.

La théorie repose sur une idée très radicale, à savoir que les particules fondamentales ne seraient pas comme des points, mais plutôt comme de petites boucles ou des cordes en vibration. Les différentes forces et particules ne constituent que des modes oscillatoires différents d'un seul et unique type de corde.

La théorie des cordes, conceptuellement complexe, se fonde sur une structure mathématique fascinante mais très ardue. C'est pourquoi, jusqu'à présent, les physiciens n'ont pas encore pu élaborer, à partir de la théorie, d'hypothèses concrètes qui pourraient être comparées à des résultats expérimentaux.

Conclusion

Pendant les dernières décennies, les physiciens ont pu décrire de plus en plus précisément les particules fondamentales qui constituent l'Univers, ainsi que leurs interactions. Cette compréhension de l'Univers constitue le modèle standard de la physique des particules. Or, ce dernier présente des failles et n'explique pas tout. Pour combler ces lacunes, les scientifiques ont besoin de données expérimentales, et c'est le LHC qui va permettre de franchir la prochaine étape.

Nous vivons dans un monde fait de matière : tout dans l'Univers, nous y compris, est constitué de matière. L'antimatière est comme la sœur jumelle de la matière, mais avec des charges électriques opposées. Lors du Big Bang qui a marqué la naissance de l'Univers, matière et antimatière ont normalement été produites en quantités égales. Cependant, lorsque des particules de matière et d'antimatière se rencontrent, elles s'annihilent mutuellement et se transforment en énergie. De précédentes expériences ont déjà révélé une légère différence de comportement, mais ce qui a été observé jusqu'à présent est loin de suffire à expliquer l'apparent déséquilibre matière-antimatière dans l'Univers.

Les lois de la nature sont pratiquement le seul élément de la culture humaine qui soit plus ou moins à l'abri des différences idéologiques. C'est ainsi que des scientifiques du monde entier travaillent au CERN, ensemble et pacifiquement, pour atteindre un but commun : une connaissance plus approfondie de la matière. Cet aspect est peut-être plus important encore que les découvertes en physique, dans la mesure où ces collaborations internationales contribuent, à long terme, à améliorer les relations entre les nations et à écarter les dangers qui menacent l'existence même de la civilisation qui produit notre science.

Césaire et Marie PHISALIX deux savants comtois spécialistes des venins et des serpents

M. le Professeur Claude-Roland Marchand

Séance du 26 septembre 2011

En 2006, la commune de Mouthier-Hautepierre et la Société Herpétologique de France ont honoré la mémoire de Césaire PHISALIX, pour le centenaire de sa mort. Cet enfant du pays s'est illustré, au cours d'une riche et brillante carrière, dans plusieurs domaines de la biologie et de la physiologie ; mais son nom reste surtout attaché à la mise au point d'un sérum antivenimeux. Malgré l'importance de cette découverte, Césaire PHISALIX nous semble, injustement, tombé dans l'oubli.

Mouthier-Hautepierre a associé à cet hommage, son épouse et collaboratrice, Marie PICOT-PHISALIX, disciple talentueuse qui a prolongé l'œuvre de son époux, pendant trente neuf ans au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Je voudrais retracer ici les principales étapes de leurs vies et les importantes retombées de leurs recherches, en m'aidant des nombreux témoignages rassemblés dans les différentes revues citées en références.



Auguste-Césaire PHISALIX (1852-1906)

Est né le 8 octobre 1852 à Mouthier-Hautepierre (Doubs) dans une modeste famille de vignerons ; c'est un élève brillant qui entame sa scolarité auprès de son instituteur à Lods, puis au petit séminaire d'Ornans. Il la poursuit au collège catholique de Besançon où il obtient ses baccalauréats (en 1872, 1873). Pour alléger les sacrifices consentis par sa famille, il s'engage comme élève au Service de Santé militaire. En 1877, au Val de Grâce, il termine ses études médicales par la soutenance d'une thèse sur « *La néphrite interstitielle* ». Parmi ses maîtres se trouve Alphonse LAVERAN, qui découvrira l'hématozoaire du paludisme (Prix Nobel 1907), et parmi ses camarades il y a Emile ROUX qui fera, comme on sait, une brillante carrière à l'Institut Pasteur (mise au point du sérum anti-diphtérique).

Césaire PHISALIX va occuper différents postes au Val de Grâce, puis revient à Besançon avec le grade de médecin aide-major au 4^{ème} Régiment d'Infanterie.

En 1881, il participe à la campagne de Tunisie, où il tombe gravement malade ; rapatrié il entame sa convalescence à Roscoff où il va assouvir sa passion de naturaliste. C'est là qu'il réunit du matériel qui lui servira à soutenir sa thèse de sciences, après l'obtention de sa licence de sciences naturelles en 1882. Sa thèse de doctorat ès sciences est soutenue en 1884 ; elle s'intitule : « *L'anatomie et la physiologie de la rate chez les Ichthyopsidés** ». Sa santé ne s'améliorant pas il sera mis à la retraite de l'armée active à 35 ans, en 1887.

* Ce sont des Poissons

En 1884, il est nommé préparateur à la faculté des sciences de Besançon, puis professeur suppléant de zoologie médicale à l'École de Médecine et de Pharmacie en 1886. Deux ans plus tard il est nommé Chef de travaux de zoologie à la faculté des sciences de Besançon. Cette même année, à l'âge de 35 ans, sur proposition du Professeur CHAUVÉAU (Directeur de l'École vétérinaire de Lyon), il entre au Muséum d'histoire naturelle de Paris, en tant qu'aide-naturaliste ; puis il est promu Assistant en 1892. C'est pendant ce séjour de 18 ans au Muséum, jusqu'à sa mort en 1906, que Césaire PHISALIX fera ses découvertes majeures sur les venins et la sérothérapie.

Plus de 200 articles, publiés dans des revues scientifiques renommées, présentent les résultats de ses essais, de ses protocoles et des applications possibles de ses découvertes.

Malheureusement, sur le même sujet et avec des conclusions similaires, à son corps défendant, il entrera en compétition avec le Dr Albert CALMETTE dont le nom est le seul à être associé à la mise au point des sérums antivenimeux.



Marie-Emilie PICOT-PHISALIX (1861-1946)

Elle est née le 20 novembre 1861 à Besançon (150^{ème} anniversaire). Elle est la fille de Camille- Joseph PICOT originaire de Gap (Hautes Alpes) et de Marie-Joséphine DALLOZ née à Saint-Claude (Jura). En 1863 sa maman décède. Son papa élèvera alors seul sa petite famille. Grâce à un milieu aisé elle bénéficie d'une bonne éducation, entre à l'École normale supérieure des

jeunes filles de Sèvres en 1882, dans la deuxième promotion de cette école ; elle obtient, et c'est nouveau pour une fille à l'époque, l'agrégation de sciences en 1888.

Marie PICOT a enseigné dans plusieurs établissements : à Besançon, Bourg-en-Bresse, Cambrai. Et c'est à Besançon, qu'elle reprend des études de médecine. En 1895 Marie PICOT épouse Césaire PHISALIX, qu'elle avait connu lors d'un stage à la station de Roscoff.

Cette même année, Marie PICOT-PHISALIX quitte l'enseignement et rejoint, au Muséum d'histoire naturelle, son mari avec qui elle va travailler, d'abord à une thèse de médecine et ensuite à des recherches approfondies sur les venins, les appareils venimeux dans le règne animal.

En 1900 elle soutient à Paris une thèse de médecine intitulée : « *Recherches histologiques, embryologiques et physiologiques sur les glandes à venin de la salamandre terrestre* ». Pour les grandes qualités de ce travail, certes un peu éloigné du domaine médical, elle reçoit la médaille d'argent de la Faculté de Paris ; elle rejoint alors le groupe des premières femmes françaises titrées du grade de docteur en médecine.

De 1900 à 1906, elle travaille auprès de son mari, et l'entoure de ses soins attentifs dans les dernières années de sa vie.

En 1910, elle entre au Laboratoire d'Herpétologie du Muséum d'Histoire naturelle de Paris où elle travaillera jusqu'à sa mort en 1946, en qualité d'Attachée bénévole. En 2011 son bureau existe toujours dans le pavillon d'Herpétologie.

Nous voulons, ici, en 2011, rendre hommage à « *ces deux savants du pays de Courbet* », l'année même où est inauguré le Musée du peintre d'Ornans, qui n'a pas pu, évidemment, connaître ses illustres voisins de la vallée de la Loue.

La carrière scientifique de Césaire PHISALIX

Docteur en médecine et docteur ès Sciences naturelles, Césaire PHISALIX s'est intéressé à de nombreux sujets, avec curiosité, rigueur et efficacité.

Son collègue de la Faculté de Médecine de Paris, le Dr DESGREZ, a décrit, quatre ans après sa mort, la puissance de travail et l'opiniâtreté de ce chercheur, enthousiasmé aussi bien par l'embryologie et l'anatomie humaines que par la physiologie, la pathologie générale et la bactériologie.

En effet, ce qui force l'admiration chez Césaire PHISALIX, c'est son total engagement dans chaque sujet abordé, que les circonstances ou ses maîtres lui proposent. Nous nous attarderons sur **les venins et la sérothérapie**, sans passer sous silence la pertinence de ses observations sur le cerveau de l'embryon humain (que Sigmund FREUD citera dans un de ses articles), la cyclopie, les chromatophores des mollusques céphalopodes, la rate des vertébrés inférieurs (son sujet de thèse), et les glandes venimeuses des Amphibiens. Il a isolé la *bufoténine* du Crapaud, mais aussi une *quinone* des myriapodes diplopoïdes. On reste surpris par la dispersion de ses centres d'intérêt, mais ce qui va l'occuper la majeure partie de sa carrière c'est le problème des **venins** et le traitement de l'envenimation.

Pour comprendre l'origine de son intuition géniale concernant l'obtention d'un sérum neutralisant les venins, il nous paraît important de rappeler les premiers travaux de microbiologie qu'il a effectués sous la conduite du Professeur Auguste CHAUVEAU (1827-1917), titulaire de la chaire de Pathologie comparée, qui a mis au point le vaccin contre le charbon et qui ont trait à la maladie charbonneuse. En effet, à l'instar de nombreux chercheurs, il atténue la virulence du bacille par **la chaleur**. Mentionnons par exemple, dans cette période féconde en découvertes, les nombreux travaux convergents des années 1880-1890 : ceux de TOUSSAINT sur le charbon en 1880, de FERRAN* en 1884 et de GAMALÉIA sur le choléra en 1888, ceux de PASTEUR sur la rage en 1885, ceux de ROUX et YERSIN sur la diphtérie en 1888, BEHRING et KITASATO en 1890 sur la diphtérie et le tétanos, et de BABES et LEPP en 1889 sur la rage. C'est une période de recherches animées et parfois conflictuelles procédant d'un même principe : affaiblir un microbe, pour vacciner un animal, et utiliser le sérum de son sang qui a acquis la capacité **de neutraliser** les toxines microbiennes.

* Jaime Ferran, prix Bréant 1907, aurait même la priorité sur Pasteur, puisqu'il a vacciné, en Espagne, 4700 personnes contre le choléra en 1885.

Dès 1889, PHISALIX concentre ses recherches sur les venins, qu'il avait déjà abordés avec la salamandre et le crapaud, et qu'il élargit aux serpents. Il reconnaîtra plus tard comment lui est venue l'idée, auprès de son maître A. CHAUVEAU, d'une **analogie** entre « *les sécrétions cellulaires toxiques et les sécrétions microbiennes... et que les procédés d'atténuation et de vaccination applicables aux unes le sont aussi aux autres* ».

Ce **paradigme**, pourrait-on dire, se confirmera au fil des essais et des ajustements expérimentaux qu'il conduira avec la collaboration d'un jeune pharmacien, Gabriel BERTRAND, dont le nom restera attaché à ses découvertes majeures.

Genèse d'une découverte historique

De tous temps la médecine traditionnelle a proposé différents remèdes contre l'envenimation ; citons parmi les plus anciens la Thériaque d'*Andromachus* (cf le texte de Moÿse CHARAS 1668), utilisée pendant 17 siècles, ou d'improbables préparations « magiques » à base de plantes, d'insectes, d'extraits divers et variés... souvent inefficaces et à tout le moins dangereux sur des patients en état de choc.

L'accoutumance des montreurs et des chasseurs de serpents, était attribuée à des petites morsures répétées, où de faibles quantités de venin agissaient un peu comme un vaccin (Marie PHISALIX, mordue à plusieurs reprises pourrait en être le plus bel exemple !).

Dans ses travaux de 1886-1888, KAUFMANN signalait déjà l'accoutumance qu'il obtenait chez le chien par des injections répétées de petites quantités de venin entier ou de venin vieilli (travail couronné par l'Académie de médecine). Mais nous trouvons également dans la littérature du 18^{ème} siècle, sous la plume de FONTANA (1780) des essais d'accoutumance par injections de petites quantités de venin. C'est à partir de 1892 que, de son côté déjà, Albert CALMETTE parvient à détruire la « virulence » du venin de cobra par la chaleur ; mais il reconnaît avoir cherché, **en vain**, à obtenir l'immunité totale chez les animaux expérimentés. L'ensemble de toutes ces observations sur les venins, l'envenimation et l'accoutumance, sont prises en compte par Césaire PHISALIX qui, à partir de 1892, s'emploie à les utiliser dans des protocoles méthodiques savamment répétés et contrôlés.

Matériels et méthodes utilisés par PHISALIX et BERTRAND

PHISALIX et BERTRAND ont utilisé le venin de *Vipera aspis*, récoltée dans le Centre de la France et en Franche-Comté (CALMETTE, on l'a dit plus haut, travaillait sur le cobra mais il a réalisé quelques essais avec des vipères récoltées autour d'Arbois). Dans un premier temps ils ont établi que **la dose mortelle minima** pour un cobaye de 500 g était de 0,3 mg de venin sec.

Puis ils testent l'effet de températures de plus en plus élevées sur l'atténuation du venin ; ils établissent finalement que c'est un chauffage de 15 mn à 80°C qui est le plus efficace. Leurs différents essais les amènent à conclure que la chaleur met en évidence trois substances dans le venin : un composé toxique à effet local, l'échi-d-nase, un composé qui détermine les effets généraux mortels, l'échi-d-no-toxine et ce qui est obtenu après un chauffage de 15 mn à 80°C, l'échi-d-no-vaccin. Cette observation est fondamentale pour l'établissement du protocole rigoureux et reproductible que nos deux chercheurs vont proposer dans leurs publications historiques de 1894.

Le protocole de 1893-1894

In : *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences* vol. 118, 5 février 1894, pp 288-291. C'est le treizième article de PHISALIX sur les venins ; il s'intitule :

« *Atténuation du venin de vipère par la chaleur et vaccination du cobaye contre ce venin.* », note présentée par M. A. CHAUCHEAU.

PHISALIX et BERTRAND réalisent une vaccination le **11 janvier** sur un cobaye mâle de 510 g, avec 0,3 mg de venin de vipère chauffé à 75° pendant 5 mn : l'animal est un peu nauséux, sans symptôme local. Le **13 janvier** inoculation de 0,3 mg de venin entier : quelques nausées, pas de gonflement local, vivacité normale. Le **14 janvier** pas d'œdème. Encore vivant le **5 février**.

Un résultat identique est obtenu avec 0,6 mg de venin.

Conclusion des auteurs : « *Le venin chauffé acquiert des propriétés vaccinantes, soit parce que la chaleur respecte des substances douées de ces propriétés, soit parce qu'elle en fait naître aux dépens de matières toxiques...* »

« *...Disons toutefois, dès maintenant, qu'il se produit dans le sang des animaux vaccinés des modifications importantes, **analogues à celles que l'on a découvertes pour le tétanos*** ».

Cette communication est suivie le 10 février 1894 par un article complémentaire et fondamental, qui démontre que le sang des animaux vaccinés a des propriétés antitoxiques. In : *Comptes Rendus de la Société de Biologie* vol. 46, pp. 111-113. Il s'intitule :

« *Sur la propriété antitoxique du sang des animaux vaccinés contre le venin de vipère.* »

PHISALIX et BERTRAND vaccinent deux cobayes le **21 janvier** et les sacrifient le **24** en prélevant leur sang (*notons que ce délai*

est très court quand on sait que le maximum d'immunoglobulines G [IgG] est produit plusieurs semaines après la première injection. Il semblerait que les IgM rapidement produites auraient leur importance). Ce sang est défibriné, mélangé à la dose de 15 cc avec 0,3 mg de venin sec. Ce mélange est ensuite injecté à un cobaye qui fait un œdème 2 heures après. **Le 10 février** l'animal est bien portant. Même résultat avec 0,5 mg dans 12 cc du sang de l'animal vacciné. Confirmation des résultats avec 3 cc de sang mélangé à 0,3 mg de venin.

Conclusion des auteurs :

*« Nous espérons obtenir des modifications du sang suffisamment intenses pour qu'il puisse être utilisé comme **agent curatif**. »*

Il nous semble qu'un grand pas est alors franchi dans le traitement des envenimations : **le sérum antivenimeux est inventé**. Mais une publication contemporaine d'Albert CALMETTE va perturber les retombées de la découverte de PHISALIX et BERTRAND.

Les travaux d'Albert CALMETTE (1863-1933)

Elève de l'École de Médecine navale de Brest, il entre au Service de Santé de la Marine, obtient sa thèse en 1885 et effectue de nombreuses missions en Afrique, Saint-Pierre et Miquelon et en Asie. Dès 1891 Louis PASTEUR le désigne pour fonder une filiale de l'Institut Pasteur à Saïgon ; c'est là qu'il supervise la production de vaccins contre la variole et contre la rage et conduit des recherches sur le choléra, la dysenterie, les fermentations et **les venins de serpents**. Placé hors cadre du Corps de Santé des colonies, en 1894, il consacre tout son temps à la préparation d'un sérum antipesteux (avec BORREL et YERSIN) et surtout d'un **sérum antivenimeux** contre le venin de cobra. Tout comme CHAUVEAU et PHISALIX il croyait à une analogie entre les composants toxiques du venin et les toxines bactériennes. La chaleur, selon lui, ne modifiant pas le venin de Cobra, il y parvient à l'aide d'hyposulfites alcalins. En 1892, il publie ses premiers essais d'immunisation sur les poules ; mais c'est en 1894, le même jour que PHISALIX et BERTRAND, à la Société de Biologie, mais plus tard dans la journée (!), qu'il présente un travail intitulé : *« L'immunisation artificielle des animaux contre le venin des serpents et la thérapeutique expérimentale des morsures venimeuses »*. Il conclut en affirmant que son

protocole effectué sur l'animal pourrait être appliqué à l'homme. Notons que dans le traitement de la morsure, il accordait autant d'importance à l'injection locale d'hypochlorite (eau de Javel) qu'au sérum lui-même. Il finira par ne plus préconiser l'injection d'hypochlorite dont PHISALIX et BERTRAND démontrent l'**inefficacité** en 1895, sans jamais reconnaître explicitement son erreur. De même il mit beaucoup de temps à reconnaître la spécificité des sérums antivenimeux et pensait que son antisérum préparé avec le venin de cobra était efficace contre toutes les envenimations ophidiennes. Pourtant PHISALIX et BERTRAND (1895) notaient que : « *le venin des serpents diffère non seulement d'une espèce à l'autre, mais aussi chez la même espèce* », en fonction, en particulier, de la saison et du lieu de récolte.

C'est le professeur Max GOYFFON, du Muséum d'Histoire naturelle, qui résume le mieux en 2009, les tenants et les aboutissants de la querelle de priorité qui oppose pour longtemps les deux découvreurs.

Je le cite :

« *Dans une note présentée quelques semaines plus tard, le 27 mars 1894, CALMETTE fait valoir l'action tout à la fois préventive, antitoxique et thérapeutique du sérum antivenimeux qu'il prépare, sans citer le travail antérieur de PHISALIX et BERTRAND. Ceux-ci répliquent aussitôt le mois suivant dans une note où ils rappellent leur antériorité, car ils pensent que des conséquences théoriques et pratiques importantes découleront des faits qu'ils ont établis.* »

L'Académie des Sciences donnera raison d'abord à PHISALIX et BERTRAND en leur attribuant le prix MONTHYON en 1894 « *pour la découverte d'un sérum antivenimeux* », puis à PHISALIX seul avec le prix BRÉAND en 1898 pour « *la découverte des sérums antivenimeux.* »

La querelle durera longtemps et c'est le nom de CALMETTE que l'Histoire retiendra ; à cela il y a plusieurs raisons :

1 – la rivalité évidente qu'il y avait entre le Muséum et l'Institut Pasteur ;

2 – le mauvais état de santé de Césaire PHISALIX qui ne se déplace plus guère, alors que CALMETTE voyage et présente ses résultats dans le monde entier ;

3 – la stratégie efficace de CALMETTE qui dès 1895, à l'Institut Pasteur de Lille, s'attache à préparer des grandes quantités de

sérum antivenimeux contre le venin de cobra, avec lequel il obtient des guérisons humaines : en 1895 il applique avec succès la première sérothérapie antivenimeuse à un Vietnamien ; pratique que n'a pas pu réaliser PHISALIX, qui n'avait pas accès aux malades.

4 – une certaine « ingratitude » du Pastorien vis à vis de son confrère du Muséum, à laquelle s'ajoute le recrutement de BERTRAND par l'Institut Pasteur en 1900.

Avec le recul, nous sommes en mesure de dire qu'il y a manifestement une différence de tempérament entre les deux découvreurs : PHISALIX est prudent, modeste et élargit ses recherches, jusqu'à sa mort, pour découvrir d'autres antidotes. « *A l'opposé, CALMETTE met toute son énergie à faire reconnaître l'intérêt de sa découverte... il vise avant tout l'efficacité... Elève et admirateur de ROUX autant que de PASTEUR, sa foi, son pouvoir de conviction et un dynamisme hors du commun balayeront aisément des approximations et des échecs en fin de compte mineurs, et réussiront à imposer ses opinions et ses résultats.* » nous dit Max GOYFFON. Qui conclut : « *CALMETTE sera prophète en dehors de son pays comme en son pays...* ».

Nous laisserons, à propos de cette querelle, le dernier mot à Edouard R. BRYGOO (1985) qui a travaillé à l'Institut Pasteur et au Muséum d'Histoire naturelle, je cite : « *Même s'il ne s'en fallait que de très peu, PHISALIX et BERTRAND étaient gagnants aussi bien à la Société de Biologie qu'à l'Académie des Sciences, tandis que CALMETTE ne se montrait vraiment pas beau joueur.* »

Nous ne pouvons pas quitter Césaire PHISALIX sans mentionner les nombreux travaux qu'il a consacrés à l'immunité naturelle de certains animaux (mammifères ou serpents) pouvant laisser espérer découvrir une propriété particulière transposable à l'espèce humaine. D'autres pistes ont été explorées par lui, alors qu'il cherchait des molécules naturelles susceptibles de traiter l'envenimation.

Césaire PHISALIX a été élu Officier de l'Instruction publique en 1899, Officier de l'Ordre du Lion et Soleil de Perse en 1903.

Il a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1900.

L'école et une place de Mouthier-Hautepierre ainsi qu'une petite rue de Besançon portent son nom.

Il n'a pas été membre de notre Académie.

Evoquons la carrière scientifique de Marie PICOT-PHISALIX

Elle a publié seule ou en collaboration plus de 270 articles, de vulgarisation ou très spécialisés. Deux ouvrages majeurs sont attachés à son nom : « *Animaux venimeux et venins* » en 1922 et « *Vipères de France* » en 1940. On peut y apprécier d'une part ses descriptions anatomiques, physiologiques précises et d'autre part ses talents d'artiste. Les deux volumes de 1922 comptent plus de 1400 pages, 521 figures, 9 planches en noir et blanc, 8 planches en couleurs et une impressionnante bibliographie. Marie PHISALIX observe soit des animaux qu'elle a récoltés elle-même (salamandres ou vipères), soit des spécimens qu'on lui envoie par voie postale dans des boîtes à bonbons (!). La manipulation des vipères ou du redoutable *Heloderma* lui vaudra plusieurs morsures, dont une à l'âge de 80 ans qu'elle supporte sans dommages (l'Histoire ne dit pas si elle a utilisé le sérum antivenimeux inventé par son mari). Une anecdote rapportée par F. ANGEL, son aide de laboratoire, illustre le « pragmatisme » de Marie PHISALIX. Citation : « *Au moment des plus dures restrictions alimentaires imposés aux Parisiens par l'occupation allemande, au cours des années 1941-1944, nous avons vu bien souvent Mme le Dr Marie Phisalix ... emporter chez elle dans un petit récipient les œufs non embryonnés des nombreuses femelles de vipères qu'elle gardait en captivité et qui, dans la journée, avaient été sacrifiées pour servir à ses expériences et à ses études. Ces animaux étaient disséqués, les œufs prélevés soigneusement dans le corps pour servir, disait-elle, « à faire son omelette du soir »... elle ajoutait, en riant : « je prélève également la graisse des mêmes animaux pour remplacer les autres matières grasses absentes ! »... Par contre elle était navrée de voir sa domestique refuser énergiquement cette nourriture... Ce mode particulier d'alimentation souvent répété, n'altéra jamais sa santé... Il apportait une preuve nouvelle à ses opinions concernant la destruction, par la cuisson, du venin produit par les glandes et le sang des espèces dangereuses. »*

Sa filleule, Marie-Louise BOURGEOIS, évoque un souvenir ému de sa marraine, avec qui en 1919, elle chassait les salamandres à Mouthier-Hautepierre, la lanterne à la main. Même en vacances elle se faisait livrer des vipères du Morvan et « *elle les disséquait, surtout la tête. Ensuite elle tannait les peaux pour s'en faire des ceintures et des garnitures.* »

Nous avons pu observer, conservés dans le formol ou dans l'alcool de nombreux spécimens entiers préparés et étiquetés par Marie PHISALIX : salamandres, couleuvres, vipères, héloderme, mais également des crânes finement disséqués de vipéridés ou de crotale.

Le Dr Ivan INEICH, actuel curateur des collections du Muséum national d'Histoire naturelle, à qui nous devons les clichés que nous projetons, nous a autorisé à les regarder de très près et constaté leur bon état de conservation. Nous pouvons faire de même dans le petit Musée Marie PHISALIX de Mouthier-Hautepierre, que Christophe CUPILLARD entretient et fait visiter à la demande. Quelques spécimens de couleuvres et de vipères cédés en 1927 par « Mme le Docteur Phisalix » ont été également signalés dans les collections du Musée de la Citadelle et de la Faculté des Sciences de Besançon.

Outre ses propres travaux, cette « grande prêtresse des animaux venimeux », a apporté son concours à la relecture, à la finalisation de « **La vie des Reptiles de la France centrale** », 343 pages écrites et documentées par son ami Raymond ROLLINAT, décédé au moment où il achevait le manuscrit. Parmi ses disciples signalons notre compatriote naturaliste Charles DOMERGUE (décédé en 2008) qui lui a dédié une espèce de Colubridé découverte à Madagascar et qu'il a nommé *Phisalixella*.

Les engagements de Marie PHISALIX

En tant que médecin et citoyenne, Marie PICOT-PHISALIX a apporté son aide dans le domaine sanitaire et dans la défense de la cause des femmes : vice-présidente pour l'amélioration du sort de la Femme en 1935, elle présidera, à 84 ans, une réunion de la Ligue Française pour le Droit des femmes et sur le rôle des électrices dans la reconstruction du pays en 1945. La Présidente parlera du « féminisme souriant d'une grande Dame » ! En tant que médecin elle a procédé à des vaccinations contre la variole et la typhoïde, en 14-18, et a assuré la garde de la Ménagerie du Jardin des Plantes en 39-45.

Marie PHISALIX n'a jamais oublié Mouthier-Hautepierre, à qui elle a fait don d'un important mobilier scolaire en 1912.

Ses distinctions sont nombreuses : Officier d'Académie en 1901, Officier de l'Instruction publique en 1908, deux prix Bréant (1916, 1922), Grand Prix de l'Exposition d'Hygiène de Strasbourg (1923), Diplôme et médaille de l'Exposition vaticane (1925), Grand Prix Lasserre de l'Instruction publique.

Elle a été décorée de la Légion d'honneur en 1923.

Elle a été élue Présidente d'honneur de la Société d'Histoire Naturelle du Doubs en 1924 et nommée Associée correspondante de notre Académie le 26 janvier 1933. Elue Présidente de la Société Zoologique de France en 1937. Elle a échoué de très peu à l'Académie de Médecine où l'on se souvient que Marie CURIE n'a été admise que très tard, après ses deux prix Nobel !

La tombe des PHISALIX

Dans le cimetière de Mouthier-Hautepierre, tout en haut, la sépulture des deux savants regarde la vallée. On peut y lire cette inscription :

Famille des Docteurs Césaire et Marie PHISALIX Chevaliers de la Légion d'Honneur.

Conclusion

La carrière de nos deux compatriotes est admirable.

Leurs travaux dans le domaine des venins, de la sérothérapie et de l'Herpétologie ont eu et ont encore des prolongements et des retombées considérables.

Notre Région peut s'honorer de les avoir formés et côtoyés et s'honorerait de les célébrer avec tout le respect qu'ils méritent.

Lors d'un colloque consacré à Courbet, en septembre dernier, M^{me} le Conservateur en chef du Musée du Louvre faisait remarquer à l'auditoire que « la Franche-Comté ne reconnaît pas assez ses enfants ». Même si ce constat est vrai et dérangent on objectera, tout de même, que Louis PASTEUR et Georges CUVIER ont reçu des hommages à la hauteur de la portée de leurs découvertes qui ont fait « beaucoup d'ombre aux autres savants comtois ! » ; à nous, désormais, de faire une place honorable à ce couple de chercheurs.

Quant à la paternité de la découverte du sérum antivenimeux, nous pensons, en toute objectivité, que Césaire PHISALIX, avec quelques heures d'avance, **a bien fait l'annonce décisive.**

NB : Ce litige nous rappelle, toutes proportions gardées, les conflits célèbres de DARWIN-WALLACE, ROUX-FLEMING ou PASTEUR-TOUSSAINT... et beaucoup d'autres, où c'est souvent le plus pugnace sinon le plus ambitieux qui a imposé son nom dans les pages de la célébrité !

Bibliographie

Bochner R. et Goyffon M. 2007. L'œuvre scientifique de Césaire Phisalix (1852-1906), découvreur du sérum antivenimeux. *Bull. Soc. Herpét. Fr.*, 123, pp. 15-46.

Brygoo E. R. 1985. La découverte de la sérothérapie antivenimeuse en 1894. Phisalix et Bertrand ou Calmette, *Bull. Soc. Anc. Elèves Inst. Pasteur*, 4, pp. 10-21.

Calmette A. 1894. L'immunisation artificielle des animaux contre le venin des serpents et la thérapeutique expérimentale des morsures venimeuses. *C. R. Soc. Biol.* 46, 10 février, pp. 120-124.

Calmette A. 1896. Le venin des serpents. Physiologie de l'envenimation. Traitement des morsures venimeuses par le sérum des animaux vaccinés. *Société d'Éditions scientifiques*, 72 pages.

Charas M. 1685. Nouvelle expérience sur la Vipère, où l'on verra une description exacte de toutes ses parties, la source de son venin, ses divers effets, et les remèdes exquis que les artistes peuvent retirer de cet animal. In 8°. Paris. Premier livre écrit en langue française se rapportant à la Vipère.

Cupillard C. 2007. Auguste-Césaire Phisalix (1852-1906) : un savant au pays de Courbet. *Bull. Soc. Herp. Fr.*, 123, 9-13.

Cupillard C. et Videlier P-Y. 2007. Césaire et Marie Phisalix. Deux savants au pays de Courbet. 24 pages.

Desgrez A. 1910. Notices biographiques. XVIII – Césaire Phisalix. *Archives de Parasitologie. t. XIV*, pp. 54-153.

Fontana F. 1781. Traité sur le venin de la vipère, sur les poisons américains, sur le laurier-cerise et sur quelques poisons végétaux. 318 pages.

Goyffon M. et Chippaux J-P. 2008. La découverte du sérum antivenimeux (10 février 1894), pp 32-35.

Lescure J. et Thireau M. 2007. Marie Phisalix (1861-1946), une grande dame de l'Herpétologie. *Bull. Soc. Herp. Fr.* 124, 9-25.

Phisalix C. et Bertrand G. 1894. Atténuation du venin de vipère par la chaleur et vaccination du cobaye contre ce venin. *C. R. Acad. Sc.*, 5 février, pp. 288-291.

Phisalix C. et Bertrand G. 1894. Sur la propriété antitoxique du sang des animaux vaccinés contre le venin de vipère. *C. R. Soc. Biologie.* 46, 10 février, pp. 111.113.

C. R. Acad. Sciences, 118, 12 février, pp.356-358.

Phisalix-Picot M. 1900. Recherches embryologiques, histologiques et physiologiques sur les glandes à venin de la Salamandre terrestre. *Thèse de médecine.* 140 p. 7 planches.

Phisalix M. 1922. Animaux venimeux et venins. La fonction venimeuse chez tous les animaux : les appareils venimeux, les venins et leurs propriétés ; les fonctions et usages des venins ; l'envenimation et son traitement. *Masson Ed.*, 2 volumes ; 653 pages+854 pages ; planches couleurs et noir et blanc.

Phisalix M. 1940. Vipères de France. *Editions Stock.* 228 pages.

Rollinat R. 1937. La vie des Reptiles de la France centrale. *Libr. Delagrave.* 343 p.

Quelques réflexions à propos de l'épidémie à *Escherichia coli* 0104 : H4

**M. Yvon Michel-Briand
Vice-Président**

Séance du 26 septembre 2011

Le 19 mai 2011, l'Institut Robert Koch est informé de cas groupés de syndromes urémiques hémolytiques dans la région de Hambourg, en Allemagne. La bactérie en cause est rapidement identifiée : *Escherichia coli* 0104 : H4.

Les malades présentent un syndrome gastro-intestinal avec diarrhée sanglante dans 80% des cas. L'affection peut évoluer vers un syndrome hémorragique urémique (SHU) chez 25% des sujets, et dans les trois à dix jours suivants, des signes neurologiques graves peuvent se déclarer (dans 50% des cas de SHU). La souche bactérienne est résistante aux antibiotiques, dont le cotrimoxazole et la ceftazidine, mais reste sensible à d'autres, dont les pénèmes, et la ciprofloxacine.

L'épidémie a débuté en Allemagne, en Basse-Saxe, en mai 2011 et s'est étendue assez rapidement à quinze autres pays européens et nord-américains. En France, à Bègles, dans la banlieue de Bordeaux, vingt-quatre personnes ont contracté la maladie et sept ont développé un SHU. L'épidémie a atteint son pic le 22-23 mai (deux cents nouveaux cas par jour, en Allemagne) et s'est éteinte début juin. Elle a concerné, d'après un bilan effectué en novembre 2011, 3 816 personnes dont 845

ont développé un SHU et 54 personnes sont décédées, les deux tiers à la suite de SHU.

Deux questions peuvent être soulevées à propos de cette épidémie : pourquoi une telle gravité ? Et pourquoi tant de temps s'est écoulé pour identifier l'aliment en cause ? **La maladie est grave.** L'atteinte rénale peut conduire dans un tiers des cas à une dialyse à vie ou à une greffe rénale. Les atteintes cérébrales sont majeures, du delirium à l'épilepsie. La nature des patients est inhabituelle. Les enfants de moins de quinze ans sont normalement la cible de cette bactérie, or ici ce sont les adultes (âge médian 42 ans, dans 88% des cas), avec une prédominance féminine (dans 68% des cas). La pathogénicité observée résulte d'une accumulation de facteurs de virulence, dans une bactérie déjà agressive (*Escherichia coli* entéroaggrégatif qui colonise et détruit les cellules intestinales et qui porte un gène de résistance aux antibiotiques). Cette bactérie a reçu, en provenance d'autres bactéries, (i) le gène d'une toxine (Stx2) altérant la paroi des vaisseaux et donnant des hémorragies et une atteinte rénale, constituant un syndrome hémolytique urémique et (ii) un autre gène de résistance aux antibiotiques (bêta-lactamase CTX-M-15). **L'origine de l'épidémie a été difficile à déterminer.** On a assez rapidement identifié le lieu d'où provenait l'aliment potentiellement contaminant : une ferme biologique du nord de l'Allemagne, à Bienenbüttel, mais la nature de l'aliment a été difficile à déterminer. Plusieurs végétaux ont été suspectés et finalement les graines bio à germer de fenugrec ont été incriminées. La plante, proche du trèfle, était utilisée comme fourrage dans l'antiquité (foin grec, d'où le nom fenugrec). Actuellement, elle est consommée pour sa richesse en minéraux et diverses substances, dites bénéfiques pour la santé. Les graines provenaient d'Egypte et avaient pu être contaminées dans les champs par un épandage d'engrais naturel ou pendant le transport. Elles ne présentent pas d'altération, mais au cours du processus de germination dans un milieu aqueux, les bactéries se développent rapidement et pénètrent dans la plante. La difficulté à identifier l'aliment contaminant provient du fait que la bactérie n'était pas isolée des aliments suspectés et que les présomptions provenaient uniquement de l'enquête épidémiologique et il est certain que les premières constatations étaient peut-être mises trop rapidement à la disposition des medias. Finalement, la souche a été isolée, à la mi-juin,

à partir de graines germées contenues dans un sachet en provenance de la ferme.

Le traitement dépend de la phase de la maladie. L'antibiothérapie a dû être menée avec prudence, car la lyse bactérienne libère des toxines. Une transfusion sanguine ou un échange plasmatique a été mis en œuvre contre la microangiopathie thrombotique. Une immuno-adsorption des IgG a été entreprise au cours des complications neurologiques retardées. Une initiative thérapeutique a été très favorable : l'atteinte neurologique sévère ayant un lien avec la toxine Stx2, qui elle-même active un système dit, du complément, un anticorps contre un des composants du complément, a été prescrit (l'anticorps : eculizumab, Soliris®, laboratoire Alexion). Ce traitement a amélioré notablement la santé des malades.

L'épidémie s'est éteinte, mais les marchandises, en provenance de contrées dont les règles d'hygiène peuvent être défaillantes, sont toujours à surveiller.

La Chaire de FRESSE

M. le Docteur Claude Ponsot

Séance publique du 19 octobre 2011

L'église de Fresse, bourgade d'un millier d'habitants, dans le canton de Melisey en Haute-Saône, est une solide construction datant du milieu du XIX^e siècle. Elle remplace une ancienne église devenue vétuste et trop petite, dont on n'a conservé que le clocher. L'aspect robuste et massif est souligné par l'utilisation, pour sa construction, d'un grès des Vosges rouge-brun.

En y pénétrant, on est agréablement surpris par son côté lumineux et aéré, qui est dû au plan d'église-halle à trois nefs de hauteur égale, éclairées par de grandes fenêtres (fig. 1).



Fig. 1

L'attention du visiteur est immédiatement attirée par la chaire à prêcher (fig. 2), meuble d'une dimension et d'une qualité exceptionnelles, contrastant avec l'honnête modestie de l'église et de son mobilier et, à l'évidence, bien antérieure à celle-ci. Elle proviendrait de l'église abbatiale de Lucelle. Lucelle est un très petit village du Haut-Rhin, à la frontière franco-suisse au niveau de Porentruy.

J'ai cherché à en savoir plus. J'ai été servi par un heureux concours de circonstances. Tout d'abord notre confrère et ami Jean-Marc Debard me signale un livre parut début 2010 intitulé « La Gouge et le Ciseau » de M. Leibundgut. Ce travail retrace l'itinéraire de huit sculpteurs du Haut Doubs des 17 et 18^e siècles, avec une attention toute particulière pour les Monnot de Noël-Cerneux, dont le plus célèbre, Pierre Etienne, fit carrière à Rome, travaillant pour les plus hauts prélats, réalisant entre autres le monument du Pape Innocent XI à la basilique Saint-Pierre. Je pris contact avec M. Leibundgut qui me procura des renseignements du plus haut intérêt, dont nous reparlerons plus loin. Par ailleurs il m'indiqua un ouvrage récent de M^{me} Claer-Stamm, présidente de la Société d'Histoire du Sundgau, consacré à l'abbaye de Lucelle. En complément de son livre elle me fit parvenir une plaquette traitant de l'église abbatiale, et un plan de 1720.

Grâce à tous ces renseignements je pus retracer le parcours de la chaire de Fresse. Elle fut commandée en 1699 à Hughes Jean Monnot de Porentruy par l'abbé Tanner, prieur de l'abbaye de Lucelle, et installée dans l'église au tout début du XVIII^e siècle.

Lors de la vente du mobilier, le 16 octobre 1792, la chaire est acquise par le sieur Bournot, maire de Delle, pour 250 livres. Elle ne fut jamais mise en place à Delle mais séjourna dans le grenier d'un menuisier. C'est là que le curé Feltin, chargé de la paroisse de Fresse et originaire de Delle, l'achète en 1801 pour la somme de 100 francs. Les voituriers lui demanderont 50 francs pour le transport.

La reconstruction de l'église date des années 1850. Une tradition assez tenace veut que l'architecte ait conçu son plan en fonction de la chaire, soumettant l'écartement des piliers à ses dimensions ! Cette hypothèse me laisse un peu perplexe : il est en général plus facile d'adapter le contenu au contenant plutôt que l'inverse.

Par ailleurs, sur le plan de 1720 (fig. 3 et 4), l'architecture de la chaire était très différente de l'actuelle configuration. A Lucelle,

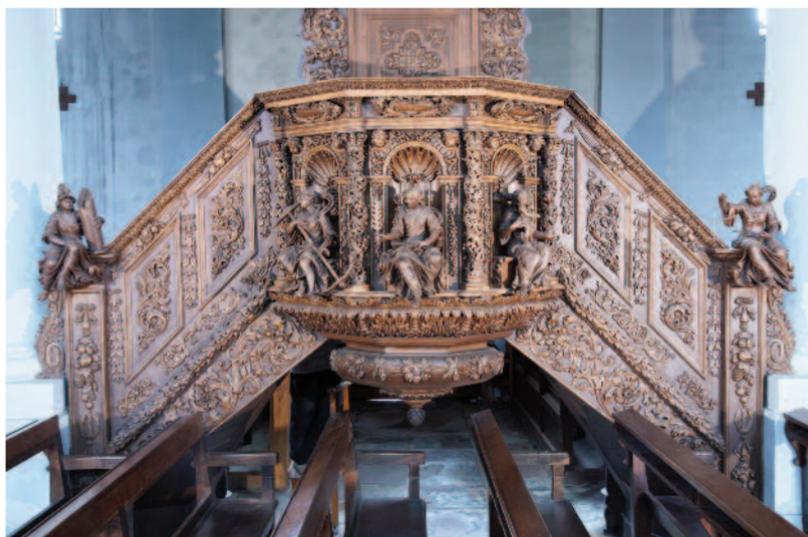


Fig. 2

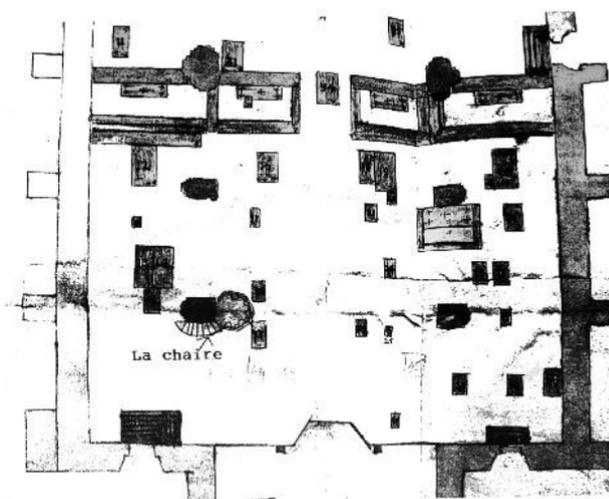


Fig. 3 Arrière de l'église de Lucelle vers 1720

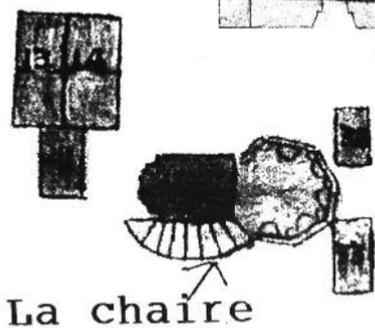


Fig. 4

elle était accolée à un pilier avec un escalier tournant, la cuve était hexagonale. A Fresse nous avons deux rampes d'accès symétriques et une cuve à trois panneaux (fig. 5 et 6).

Sa richesse est telle qu'il est impossible de donner une description détaillée de l'ornementation sculptée de cette chaire. Aucune surface n'est laissée libre, mais grâce au talent et à l'exceptionnelle virtuosité de l'artiste, il n'y a ni surcharge ni lourdeur.

Du côté de la nef, chaque panneau comporte une niche creuse avec une voûte en coquille. Dans chacune de ces niches est installée, sculptée en ronde bosse, la statue d'une femme assise. Ces trois femmes sont les représentations allégoriques des vertus théologiques. Ce sont les filles de sainte Sophie.

Au centre La Foi (fig. 7), les yeux bandés, tient dans sa main droite la palme des martyres et dans sa main gauche un rouleau de la Loi posé sur ses genoux.

A sa droite l'Espérance (fig. 8), identifiée grâce à l'ancre symbolique. L'ancre est l'instrument de la stabilité et de la sécurité, elle devint le symbole de la confiance en Dieu et du salut. Son aspect cruciforme, comme ici, confirmait cette signification.

A sa gauche la Charité (fig. 9), sous les traits d'une femme jeune qui tient un enfant sur ses genoux et de son autre main fait un geste accueillant.

Chacune de ces niches est bordée d'un décor végétal et de visages d'angelots. Dans le méplat, au-dessus de chaque niche, est sculpté un cartouche où devait être inscrit le nom de l'allégorie. Cette mention a malheureusement été effacée lors d'un probable décapage de la chaire.

Les angles de la cuve sont soulignés par des colonnes torsées complètement évidées, formées par le seul enroulement de pampres de vigne. Le talent et la virtuosité indispensables à une réalisation d'une telle fragilité touchent à la perfection. Le fait qu'elles nous soient parvenues intactes est un autre motif d'émerveillement.

Le socle des colonnes et la base des niches reposent sur une importante moulure très richement sculptée.

Au pied de chacune des rampes d'accès sont assises deux figures allégoriques : la Justice (fig. 10) et la Force (fig. 11). La



Fig. 5



Fig. 6



Fig. 7/8/9

Justice tient la balance de sa main droite, dans un geste très élégant, son visage fin et délicat a une expression attentive et sérieuse. La Force, beaucoup plus robuste, coiffée d'un casque, enlace de son bras gauche un élément de colonne brisée et en partie descellée.

Ces deux statues sont de la même facture que celles de la cuve. Les rampes des deux escaliers sont constituées de panneaux juxtaposés sculptés d'un important décor végétal : fruits fleurs et feuillage.

Sur le dossier (fig. 12) qui soutient l'abat-voix, on distingue une église d'architecture romane avec transept surmonté d'un clocher. Sur le toit de l'église est assise une Vierge à l'Enfant couronnée, qui entoure le clocher de son bras droit dans un geste protecteur. Cette allégorie n'a rien de surprenant si on sait que toutes les églises cisterciennes étaient dédiées à la Vierge. Cet ensemble se présente comme un tableau soutenu par deux lions debout, d'allure menaçante, installés dans de très riches volutes florales.

Le décor de l'abat-voix (fig. 13) est également très important et soigné. Le bord est souligné par un bandeau tors et évidé comme l'étaient les colonnes de la cuve. De ce bandeau se détachent de souples guirlandes de fruits et de feuilles. Sur le pourtour de l'abat-voix sont installés des angelots tenant les instruments de la passion : marteau, clous, fouet, éponge... Enfin au sommet du dôme (fig. 14) l'allégorie de la vertu de Religion sous les traits d'une femme offrant la croix, le calice et l'hostie.

Le dos de la chaire (fig. 15) est beaucoup moins cohérent en raison du remaniement du plan initial. A Lucelle la chaire, appuyée à une colonne, n'avait pas de dos ouvragé. A Fresse il était obligatoire de combler le vide et de présenter un décor sculpté. Le revers du dossier est un grand panneau de style Louis XVI (fig. 16) sans aucun rapport avec l'ensemble du meuble. Le décor est plat, conventionnel, avec nœud de ruban, étole, ostensor, triangle trinitaire dans une gloire rayonnante, dragon ailé. Ce panneau est à l'évidence un travail du XIX^e siècle réalisé par une main beaucoup moins inspirée.

Par contre, au niveau de la cuve, on retrouve une niche absolument identique à celles de la face antérieure, dans laquelle est installée une statue dont la signification est restée pendant longtemps totalement énigmatique. Cette statue représente une jeune

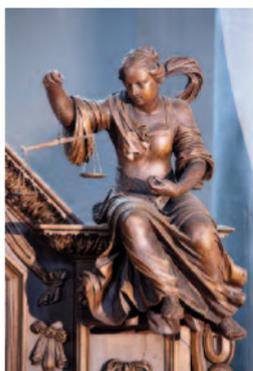


Fig. 10



Fig. 11



Fig. 12

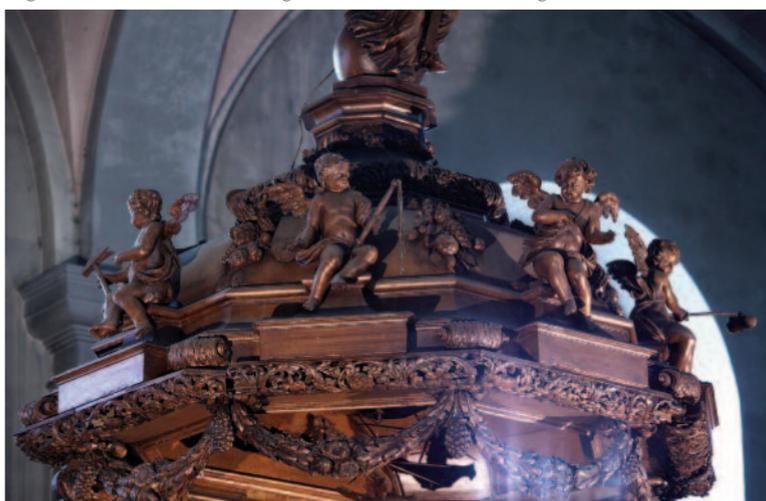


Fig. 13

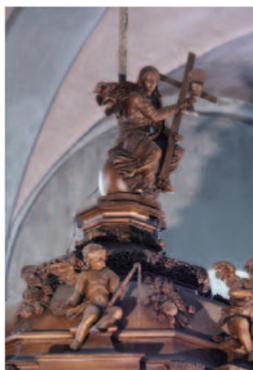


Fig. 14



Fig. 15



Fig. 16

femme (fig. 17 et 18), aux traits fins et délicats ; elle est assise, vêtue d'une robe largement décolletée, elle tient dans sa main un miroir dans lequel elle observe son visage. Un serpent s'enroule autour de son avant-bras et de la tige du miroir. Comment interpréter cette figure allégorique ?

Le serpent n'a pas toujours eu cette connotation péjorative qu'on lui attribue depuis qu'il tenta Eve avec une pomme et précipita l'humanité dans le malheur.

Les Grecs, trouvant des mues de serpent et ne pouvant expliquer ce phénomène, pensaient que le serpent, malade, abandonnait sa peau pour se guérir. Il devint donc le symbole de la guérison et s'installa tout naturellement dans le caducée d'Esculape, en compagnie du miroir, symbole de la Pensée Réfléchie. Le comportement du serpent qui sait se dissimuler et éviter les dangers évoque la Prudence. Cette représentation de la prudence sous la forme du serpent se retrouve dans Matthieu 10-16 qui rapporte la parole du Christ à ses disciples : « montrez-vous donc prudents comme les serpents ». Notre jeune femme réfléchie et prudente pouvait être l'allégorie de la Sagesse, ce qui paraissait cohérent car sagesse vient de *sophia* qui a donné Sophie, la mère des trois Vertus théologiques de la face antérieure.

Mais l'énigme n'est pas résolue car cette jeune femme est biface (fig. 19 et 20) : à l'arrière de sa tête est sculpté un visage d'homme barbu. Comment expliquer cette étrange particularité ?

La réponse à cette interrogation m'a été donnée par M. Leibundgut. Il m'a communiqué un extrait d'un texte intitulé : « Les débuts de la gravure sur cuivre en France : Lyon 1520-1565. » par Estelle Lautrat. Cet auteur, dont nous résumons les propos, nous dit : « La quatrième vertu représentée par Georges Reverdy (graveur du XVI^e siècle) est la Prudence. Cette gravure illustre le Miroir Politique de Guillaume de la Perrière, édité à Lyon en 1555 et qui décrit avec précision l'allégorie : elle est vêtue de la tunique qui dénude à moitié sa poitrine, elle tient toujours d'une main le miroir et de l'autre le compas, elle s'accoude à un pan de mur d'où sort un serpent. Elle est Biface et revêt le Visage d'un Vieillard Barbu ».

Hugues Jean Monnot, le sculpteur de Lucelle, a apporté quelques modifications, en supprimant le compas et le pan de mur, mais il a bien conservé tous les autres éléments qui permettent d'affirmer que notre allégorie est bien celle de la Prudence.



Fig. 17



Fig. 18



Fig. 19



Fig. 20

Par ailleurs, le traité de Philosophie Morale de Charron (1601) indique que « les quatre grandes vertus qui conduisent à la Sagesse sont : la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance ». Ces quatre Vertus sont dites aussi Vertus Cardinales.

La Tempérance est absente de Fresse, mais elle l'était déjà à Lucelle car la cuve de la chaire était hexagonale avec seulement

six alvéoles. Pourquoi cet ostracisme ? Sans doute tout simplement par manque de place.

Que signifie le visage de vieillard barbu à l'arrière de la tête de la Prudence ? Je n'ai trouvé aucune réponse à cette interrogation. Peut-être pourrait-on avancer que le port de la barbe est synonyme de puissance et d'autorité, toutes les représentations de Dieu le Père, qu'elles soient peintes ou sculptées, le montrent ainsi. Il serait ici le protecteur de cette jeune femme allégorique. Ceci n'étant qu'une hypothèse.

Quelles que soient les modifications apportées au plan initial, la présentation actuelle est très satisfaisante et met bien en valeur les qualités de ce meuble exceptionnel, qui mérite mieux que la vingtaine de visiteurs annuels qu'il connaît actuellement.

Sources

Brice Leibundgut, *La Gouge et le Ciseau*, 2010.

Gabrielle Claer-Stamm, *Les riches heures de l'abbaye de Lucelle au temps de Nicolas Delfis*, 2008.

Gabrielle Claer-Stamm, Marcel Francey, Père Jean Zimmermann, *Lucelle, Histoire-Fouilles-Vestiges*. Société d'Histoire du Sundgau 1999.

Annuaire de la Société d'Histoire du Sundgau, 2010.
Communication du Père Jean Zimmermann : La Prudence.
Autour de la chaire à prêcher de l'église abbatiale de Lucelle.

Tristan Bernard ou la magie des mots

M^{me} Eveline Toillon

Séance publique du 19 octobre 2011

Nous allons évoquer Tristan Bernard, homme d'esprit, écrivain, auteur de pièces de théâtre, qui a connu gloire et succès mais qui est bien oublié aujourd'hui. Il est né à Besançon, mais où donc ? Tristan Bernard nous le dit lui-même : « Je suis né à Besançon, le 7 septembre 1866, Grande-Rue, comme Victor Hugo, mais je me suis modestement contenté du numéro 23 alors que le grand homme a vu le jour au 138 », (c'est aujourd'hui le 140), et il ajoutait : « Une plaque commémorative se trouve sur la maison de Victor Hugo, sur la mienne il y a marqué **Gaz à tous les étages !** »

Le 23 de la Grande-Rue donne sur la place Pasteur, le rez-de-chaussée en est occupé par la parfumerie Yves-Rocher. La plaque « Gaz à tous les étages » a disparu. En revanche, une autre plaque évoque désormais la naissance de Tristan Bernard, mais il faut avouer qu'elle est de dimensions beaucoup plus modestes que celle apposée sur la maison natale de Victor Hugo, Victor Hugo que Tristan a pastiché en écrivant :

*Dans Besançon, ville horlogère et militaire,
Le siècle étant plus vieux de soixante-quatre ans,
Je naquis... Père, mère, aïeul et mères-grand,
Avaient vu passer là leur âme héréditaire.*

Comme il arrivait fréquemment à celui-ci de faire allusion à ses origines comtoises, Colette écrivit un jour : *Tristan Bernard garda toute sa vie des parcelles de gaudes accrochées à sa barbe fleurie...*

Myrtil Bernard, le père de Tristan, était né dans le territoire de Belfort, à Foussemagne, dans une famille où l'on était marchands de chevaux et maîtres de poste de père en fils et où les conversations tournaient toujours autour des chevaux. On fréquentait surtout les maréchaux-ferrants, les charrons et les vétérinaires et on allait régulièrement à la traditionnelle foire au bétail de Besançon. C'est là que Myrtil fit la connaissance de Simon Ancel, qui faisait le commerce des chevaux et était également maître de poste, alors fonction officielle, reconnue par un brevet, rémunérée, et suprême avantage, elle vous dispensait du paiement d'impôts.

Nous sommes en 1857, le chemin de fer en est à ses débuts et certains accidents spectaculaires, comme celui où périt Dumont d'Urville, n'avaient pas contribué à inciter à emprunter le rail. On adoptait alors la diligence, ou encore la malle-poste, qui assurait à la fois le transport des voyageurs et le service de la poste. Le maître de poste de Besançon, Simon Ancel, rencontra donc Myrtil Bernard, apprécia son expérience en matière de chevaux, l'engagea dans son entreprise, n'hésita pas à en faire son gendre, et fut tout heureux, en 1866, d'avoir un petit-fils prénommé Paul, le futur Tristan Bernard, qui un jour, l'évoqua ainsi :

*Il était redoutable aux foires de chevaux
Son cœur d'avare était plus dur que la roche,
Mais s'il fallait une aide à quelqu'un de ses proches,
Le bien-être des siens valait mieux que l'argent.*

Le jeune ménage, après Paul, va avoir une petite fille, Renée. La famille est installée au 23 de la Grande-Rue, dans une maison dont la façade du XIX^e siècle est dotée au premier étage d'un très beau balcon de fonte ornée, façade que Gaston Coindre qualifiera de « prétentieuse à l'excès » ! Enfant, il avait suivi sa construction.

Tristan Bernard évoquait souvent ses premières années à Besançon. Il avait alors horreur d'attendre interminablement que sa mère ait fait son choix dans les magasins. C'était l'époque où, aux 60, 62 et 64 de la Grande-Rue, le *Bon Marché* proposait

tout ce que l'on pouvait souhaiter dans le domaine des nouveautés. C'était vraiment *au bonheur des dames*, mais au désespoir des enfants qui piétinaient tandis que leurs mères s'attardaient devant chaque comptoir...

Quelle joie, au contraire, pour le petit Bernard, d'aller faire du tricycle dans le square Saint-Amour, sous l'œil attentif de sa gouvernante. Et, les jours pluvieux, c'étaient des découpages, ou bien l'enfant se plaisait à défier ses petits camarades dans des jeux de société. Mais le voici au lycée, une photographie nous le représente en uniforme, le regard vif. Il comprend vite, il assimile bien. Malheureusement, c'est un élève brouillon, qui ne s'applique en rien, la composition française est la seule matière où il peut briller.

Myrtil Bernard, qui crée bientôt sa propre entreprise et se lance avec son frère Ernest dans le commerce des chevaux, voit déjà son fils lui succéder, il décide alors de le préparer à une vie sévère et studieuse en bannissant les jouets « frivoles » et en donnant à Paul, qui les apprécie médiocrement, des jouets « éducatifs ». Seule la lecture des œuvres de Jules Verne lui apporte un émerveillement constant.

Mais voici la guerre, la chute de l'Empire, et l'avènement de la République, qui va supprimer de nombreux relais de poste et développer les lignes de chemin de fer. On aura alors de moins en moins recours à des chevaux, et les revenus des Bernard vont cruellement s'en ressentir. Au 23 de la Grande-Rue, Myrtil et les siens occupaient le premier, l'étage noble, mais ces revers de fortune les obligèrent à déménager pour s'installer, toujours dans le même immeuble, dans des logements de plus en plus modestes. Par la suite Tristan Bernard résuma ainsi la situation : « Nous habitions un magnifique appartement au premier étage et, de chute en chute, nous sommes tombés au sixième ! »

Il exagère un peu, car il n'y a que trois étages...

Les deux frères n'attendent pas la ruine complète, ils se hâtent de vendre leurs chevaux et leur sellerie et achètent des terrains. Ils vont arriver à en faire le commerce dans toute la Franche-Comté, les Vosges et même la Bourgogne, et à amasser une jolie fortune. Désormais, la famille va partir en villégiature dans des endroits à la mode et, en 1878, ce sera le voyage à Paris pour visiter l'Exposition universelle. Le petit Paul est ravi, subjugué, mais ce qui le frappe tout particulièrement, c'est la vue de

l'énorme tête de la future statue de la Liberté, exposée au Champ-de-Mars. De plus, le public est autorisé à pénétrer à l'intérieur de la sculpture et l'enfant n'oubliera jamais cette incursion des plus impressionnantes.

Le séjour à Paris sera décisif, Myrtil Bernard décide d'abandonner Besançon pour la capitale, où il va poursuivre ses activités d'achat et de vente de terrains, dans une ville en pleine expansion. Ce seront de très fructueuses opérations. Paul a alors treize ans. Ce n'est pas un bon élève. Demi-pensionnaire au lycée Condorcet, il prend des leçons de mathématiques auprès d'un autre Comtois, le professeur Georges Colomb. Celui-ci sera plus connu, sous le nom de Christophe, pour ses albums *Le savant Cosinus*, *La famille Fenouillard* ou *Le sapeur Camember*. L'élève est bien fantaisiste, Colomb nous l'a raconté :

« Avant de prendre sa leçon, le jeune Bernard me demandait invariablement la permission de lire un poème de sa composition qui lui paraissait être, disait-il, d'un beau sentiment... Il y avait de quoi faire rougir un régiment de singes.

« Comme je lui avais fait part de mon intention de ne pas continuer de voler l'argent de son papa, Tristan Bernard m'apporta un sien cousin auquel il me demanda de donner les leçons dont il ne profitait pas : *Ecoute le Monsieur*, conseilla-t-il à son remplaçant, *il paraît qu'il explique très bien...* Ma conscience était à l'abri ainsi que l'agrément de Tristan qui, pendant la leçon, faisait des cocottes en papier. »

Malgré tout, cet élève peu studieux arrive à passer son baccalauréat, puis à s'engager dans des études de droit, tout en pratiquant la boxe, le sport cycliste et en se passionnant pour les courses de chevaux. Il fréquente aussi des écrivains, des poètes, des auteurs dramatiques et des peintres. Lors de ces réunions, ses réparties font mouche, on l'apprécie et on l'invite de tous côtés : *Les Français croient qu'ils parlent le français parce qu'ils ne parlent aucune langue étrangère.*

Le voici avocat, mais cela ne durera pas, on le verra bientôt industriel, ensuite directeur sportif du vélodrome Buffalo. Lui-même pratique la bicyclette, et il a décrit ses débuts en selle :

« *J'avais appris à monter assez rapidement.*

« *Je me préparai un programme très rigoureux.*

« *Premier jour : dix kilomètres sur route.*

« *Deuxième jour : repos.*

*« Troisième jour : quinze kilomètres sur route.
« J'ai suivi le programma d'une façon très scrupuleuse
jusqu'au deuxième jour inclusivement. »*

Après quatre années à la tête du Buffalo, et une saison désastreuse qui se termine par le saccage du vélodrome, Paul Bernard abandonne le sport pour se lancer dans le journalisme, avec des chroniques sportives où les courses de chevaux tiennent la plus grande place. Ses parents l'avaient donc baptisé Paul or, en 1894, il paria sur un cheval appelé Tristan qui, contre toute attente, lui rapporta une petite fortune.

Ravi de cette aubaine, en signe de reconnaissance pour son « bienfaiteur », Paul Bernard décida d'adopter désormais le prénom de « Tristan » et c'est même lui qui inventa le jeu de société *Les petits chevaux...* Il n'a pas suivi son propre conseil pour le choix d'un pseudonyme, en effet il disait :

« Choisir de préférence le nom d'une rue très passante. S'appeler par exemple Henri Poissonnière ou Gaston de Bonne-Nouvelle. Aussitôt que l'auteur aura acquis une certaine notoriété, la foule s'imaginera qu'il a reçu du conseil municipal cet éclatant hommage : l'attribution de son nom à l'une des voies parisiennes les plus en vue ! »

Tristan Bernard va être tenté par le théâtre, il écrira et fera jouer pas moins de soixante-quatorze pièces. Parmi elles, *Un négociant de Besançon*, parue en 1900, ne plut pas du tout aux Bisontins, car il y ridiculise un brave commerçant comtois, M. Huchot, qui doit aller passer quelques jours dans la capitale et s'écrie :

Nous sommes un clan à Besançon au café de Belfort, et l'on aime bien se raconter ce qu'on a fait à Paris.

Huchot a bien l'intention de prendre du bon temps, mais comment trouver les bonnes adresses ? Alors, dit-il :

Mon truc, c'est d'acheter le Gil Blas et de voir les annonces de la quatrième page. La dernière fois, j'ai été chez une maîtresse d'anglais, la fois d'avant, j'avais été voir des objets d'art rue d'Athènes.

On comprend vite que ces annonces cachent pudiquement les activités de dames très accueillantes. Or, dans la pièce, une certaine Dolorès, désargentée, veuve d'un consul d'Espagne, souhaite augmenter ses faibles revenus et fait publier une annonce :

*M^{me} Dolorès
Leçons d'espagnol
82, rue Lamartine*

Bien sûr, il y aura quiproquo, notre brave Bisontin se rendra chez Dolorès, croyant pouvoir passer une soirée en galante compagnie... Il rentrera déconfit à Besançon, mais se consolera en disant :

Allons, l'aventure a tout de même son charme et quand je leur raconterai au café de Belfort que j'ai pris le champagne avec une vraie Espagnole, ils seront suffisamment épatés... Je ne suis pas forcé de leur dire son âge exact...

Tristan Bernard était souvent invité, tant on appréciait dans les salons son esprit et ses réparties. Ses bons mots étaient aussitôt notés, répétés, et ils sont tous arrivés jusqu'à nous, aussi bien les plus futiles, les plus rosses ou les plus profonds, ces derniers inspirés par la guerre et la traque des familles juives.

C'est lui qui a dit :

Avez-vous remarqué les progrès que fait l'ignorance ?

Et aussi :

L'homme n'est pas fait pour travailler, la preuve c'est que ça le fatigue !

Sans oublier :

- Il faut mettre de l'argent de côté pour en avoir devant soi...

- On peut pardonner à un auteur d'avoir du succès. On ne lui pardonnera jamais de gagner de l'argent !

- On ne prête qu'aux riches... Et l'on a raison. Les pauvres remboursent difficilement.

- Avec mes gains au baccara, je me suis acheté une casquette de yachtman, avec mes pertes, j'aurais pu me payer le bateau !

- Si j'étais roi, je me méfierais des as !

- Quand de Deauville on voit Le Havre, c'est qu'il va pleuvoir. Quand on ne le voit pas, c'est qu'il pleut déjà.

Et encore :

- *On ne perd rien à être poli ? Si, sa place dans le métro !*
- *Le moyen le plus sûr de faire cesser la tentation est d'y succomber.*
- *Le paresseux est un homme qui ne fait pas semblant de travailler.*
- *Un oisif semble encore plus oisif lorsqu'il est de haute taille.*

Tristan Bernard peut être cynique :

- *Rien ne ressemble plus à un innocent qu'un coupable qui ne risque rien.*
- *Les amours, c'est comme les champignons. On ne sait si elles appartiennent à la bonne ou mauvaise espèce que quand il est trop tard.*
- *« Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre ». Moralité : l'un d'eux s'ennuyait au logis.*
- *Elle avait un nez si grand que lorsqu'on l'embrassait sur les deux joues, on avait plus vite fait de passer par derrière...*

On l'invite à un dîner qui ne le tente pas :

Non merci, je n'ai pas faim !

Tristan Bernard, assidu à Longchamp, rencontre un propriétaire de chevaux en grand deuil de sa belle-mère. Voulant lui faire part de ses condoléances sincères, il ne trouve comme formule qu'un malheureux :

Eh bien, mon vieux, c'est le cas de dire que les grandes épreuves se suivent et ne se ressemblent pas.

Le temps s'écoule, les années passent :

Les optimistes et les pessimistes ont un grand défaut qui leur est commun : ils ont peur de la vérité.

Les hommes de soixante ans, en dehors de moi, me font l'effet d'en avoir soixante-dix.

J'ai revu un ami l'autre jour. Il avait tellement changé qu'il ne m'a pas reconnu.

Il revendiquait ses origines juives et en parlait avec humour, évoquant *son esprit juif et son cœur comtois*.

En 1893, Tristan Bernard, sa femme et ses enfants emménagèrent rue Edouard-Bataille, dans un immeuble neuf où vinrent

également habiter les parents de Tristan, son oncle, des cousins, et un ami, Armand Schiller, ce qui lui faisait dire :

Eau, gaz et juifs à tous les étages !

Les Allemands ont envahi la France en 1940, alors Tristan :

On disait : on les aura ! Eh bien, ça y est ! On les a !

Les juifs sont surveillés, épiés, et Tristan Bernard commente :

Tous les comptes sont bloqués, tous les Bloch sont comptés !

J'appartiens à ce peuple que l'on a souvent appelé élu. Elu ?

enfin, disons en

ballottage...

Le voici dramatiquement arrêté à Cannes par la Gestapo, à l'hôtel Windsor où il s'était réfugié avec sa femme, et c'est alors cette phrase superbe :

Nous avons vécu jusqu'ici dans la crainte, maintenant nous allons vivre dans l'espoir !

Interné à Drancy, il reçoit la visite de Sacha Guitry qui lui demande s'il a besoin de quelque chose :

Oui, d'un cache-nez !

Les mots d'esprit de Tristan Bernard ont donc fait sa réputation, mais un domaine dans lequel il va se lancer avec délectation, c'est celui des mots croisés. Les mots croisés sont nés aux Etats-Unis, on les a vu apparaître pour la première fois dans le *New York Herald* le 21 décembre 1913 mais il faudra dix années pour que les journaux de Paris les proposent, après la dramatique coupure de la guerre. On les trouvera dans *L'Excelsior*, *Le Matin*, *Le Journal* et *L'Intransigeant*.

C'est ensuite *Le Journal des Mots Croisés* qui paraît, il est dirigé par une femme, Renée David. Et puis Tristan Bernard publie, aux éditions Grasset, un recueil de cinquante problèmes intitulé, tout simplement, *Mots Croisés*, et qui est précédé par une savoureuse préface de Tristan, où l'on peut lire :

«Depuis que je me suis livré au noble sport des mots en croix, j'ai fait de grands progrès, d'abord en cherchant des mots, et en défrichant de cette manière des arpents entiers de mon esprit, puis en composant ; ce qui m'a perfectionné étonnamment dans l'art d'écrire.

« Je ne connais personne d'aussi encombrant que la vache Io ; on retrouve ce ruminant de sang royal à tous les coins des rébus. Nous avons fait ce que nous avons pu pour lui donner chaque fois un signalement nouveau.

« Tout notre effort tend à procurer aux Œdipe un travail d'esprit amusant et sain, et à leur faire faire dans le dictionnaire de fructueuses promenades. »

« De fructueuses promenades », encore faut-il arriver à raisonner de la même façon que l'auteur des définitions, à se mettre dans le même état d'esprit. On a souvent prêté à Tristan Bernard une célèbre définition, en réalité elle est de Renée David, c'est l'ingénieux : *Vide les baignoires et remplit les lavabos*, qui aujourd'hui serait encore plus difficile à décrypter. La solution ? : l'entracte !

« Je ne connais personne d'aussi encombrant que la vache Io, écrivait Tristan Bernard, on retrouve ce ruminant de sang royal à tous les coins de rébus. » et lui-même s'est plu à chercher pour elle des définitions variées :

Eut une destinée inverse de celle des grands hommes d'affaire qui sont venus à Paris en sabots.

Augmenta brusquement d'une unité le cheptel argien.

Bipède devenu quadrupède.

La moitié de ses membres changea brusquement de dénomination.

Mais nous avons aussi :

Rencontre désagréable : cacophonie.

Moins cher quand il est droit, il s'agit du piano...

Parasite au sommet, c'est le pou...

Quant au *muet de naissance*, ce n'est pas un handicapé, c'est le cinéma !

Qui donc suit le cours des rivières ? Le diamantaire...

Un mot d'emprunt ? L'or, tout simplement !

Ne reste pas longtemps ingrat : l'âge...

Manque un peu d'esprit de répartie : c'est l'écho...

Ne vous laisse jamais le dernier mot : là, c'est également l'écho, et ce sera le mot de la fin... Je vous remercie de votre attention.

La diffusion de la dévotion à Notre Dame des Ermites dans les terres de catholicité de l'Est de la France

M. Jean-Michel Blanchot

Séance du 14 novembre 2011

Notre-Dame des Ermites, la Vierge noire d'Einsiedeln, occupe une place importante dans le paysage religieux comtois des XVIII^e et XIX^e siècles. A l'échelle comtoise, on commence, peu à peu, par mieux cerner l'ampleur de cette dévotion, les formes qu'elle recouvre, l'importance, par exemple, de sa contribution à la définition d'une frontière religieuse dans le diocèse bisontin¹. Les monographies locales, les travaux des folkloristes, laissent percer ci et là quelques allusions, parfois nostalgiques, sous le ton de la complainte du « *bon vieux temps religieux* », du temps quasi héroïque de ces « *marcheurs de la foi* ». Ce faisant, on reste dans un *a priori* assez vague, plein de stéréotypes -peu apte à objectiver un fait historique dans toute sa complexité-, sur l'importance supposée de cette dévotion le long de la frontière orientale de la France. Il reste donc encore à œuvrer pour mesurer à

1. Dans sa séance du 4 avril 2005, l'*Académie de Franche-Comté* y a consacré une communication du Chanoine Joseph Lemaire et du Professeur Richard Moreau, publié dans les Procès-verbaux et Mémoire de 2007. Cette communication précédait le voyage de l'Académie de mai 2005 à Einsiedeln. Dans ses Mémoires de 2008, la *Société d'Emulation du Doubs* publiait un article de 59 pages sur le même sujet : « *Le culte de Notre-Dame des Ermites dans le Diocèse de Besançon (XVIII^e-XIX^e siècles) : militantisme tridentin et culte identitaire* ». Nous renvoyons à ce dernier pour faire le point sur la bibliographie relative à ce sujet, afin de ne pas alourdir les présentes notes. Les travaux de Corine Marchal et ceux de Patricia Subirade contribuent à cette définition.

quel point cette dévotion est constitutive de l'identité comtoise.

Mais il apparaît, très vite, que le cadre régional est trop restreint pour rendre compte d'un phénomène aussi complexe. Le danger est de s'enfermer dans un carcan trop castrateur, d'isoler ainsi le sujet des grandes dynamiques plus globales qui animent une réalité dévotionnelle par définition diffuse, ce qui interdit de « pré-juger » d'emblée d'un cadre.

En l'absence de synthèse, on subodore l'ampleur de la diffusion de cette dilection mariale sans pouvoir l'apprécier pleinement, la quantifier avec rigueur. Il convient donc de se livrer à un exercice de géo-histoire, d'entreprendre une analyse générale de cette dévotion à l'échelle de l'Est de la France, une façon, sans doute, de s'interroger sur la pertinence de cette prétendue singularité comtoise, de définir une topographie mariale, de mesurer les probables logiques spatiales dans ces aires de diffusion.

Définition d'une topographie mariale

Appréhender les relations entre le sanctuaire marial helvétique et les terres de catholicité de l'Est de la France, évaluer son influence revient à en mesurer « *le rayonnement de la puissance sacrale* », à en estimer « *la hiérarchie de notoriété* », comme y invite Alphonse Dupront, dont les travaux pionniers dans l'anthropologie religieuse mettent en lumière les relations entre l'espace et le sacré². Dès lors, il nous faut considérer l'inscription dans l'espace d'une réalité sociale et religieuse. Les travaux de Patricia Subirade³ sur les rapports entre le territoire, l'espace politique et l'identité religieuse ont montré, à l'échelle comtoise, à quel point le sacré participe à la constitution d'une identité. Selon cet auteur, « *la Réforme catholique s'inscrit, en effet, dans un espace à la fois politique et religieux et la religion cimente la nation comtoise* »⁴. L'imagerie, les objets de dévotion seraient autant de symboles identitaires et de matériau d'étude pour l'anthropologie religieuse.

2. DUPRONT (Alphonse), *Du Sacré. Croisades et pèlerinages. Images et langages*. Paris, Gallimard, 1987, p.32.

3. SUBIRADE (Patricia), « *Espace, identité religieuse, identité provinciale dans la Franche-Comté de l'âge baroque (XVIIe-XVIIIe siècles)* », in RAU (Susanne) et SCHWERHOFF (Gerd) dir. *Religion und Raumordnung in der Vormoderne*, 2008, Hambourg, Dölling und Gakitz Verlag, pp. 348-369. SUBIRADE (Patricia), *La Franche-Comté du temps des Archiducs à la Révolution française : aspects religieux et artistiques (XVII^{me}-XVIII^{me} siècles)*. Thèse de Doctorat, Paris 1, sous la direction de Jean Delumeau, 2005, 1099p.

4. SUBIRADE (Patricia), *art.cit.*, p.350.

se. Dès lors, la cartographie devient un outil fondamental de la connaissance anthropologique de l'espace sacré⁵.

Toute la question reste de savoir comment mesure-t-on une dévotion, sa progression et son inscription dans l'espace ? Quelle grille de lecture adopter pour saisir pleinement toute la complexité de ce que l'on nommera, par défaut, un fait religieux qui s'inscrit dans un espace large et s'exprime dans une chronologie longue ? La recension des lieux et objets de dévotion, des copies de l'image d'origine, est un instrument indispensable pour apprécier cette aire de diffusion et interpréter ses dynamiques. Cela revient à saisir une réalité plurielle aux contours flous où se juxtaposent, comme par strates, plusieurs sources éparses. Le matériau est disparate. Les sources sont partielles et lacunaires. La méthode est condamnée à l'empirisme. Elle passe par une nécessaire connaissance du terrain, qui débute par l'analyse des inventaires du Ministère de la Culture (Classement, Inventaire Général que l'on retrouve dans la base *Palissy*, ou *Mérimée*, même si une grande partie y échappe), une approche incontournable et fastidieuse par la littérature (monographies, dictionnaires topo-historiques), ou par les sources ecclésiastiques émanant de l'institution (Pouillé, visites pastorales, ...).

Il faut donc accepter d'emblée les limites de l'exercice. Prétendre à l'exhaustivité, dans une telle entreprise de recensement des dévotions, serait bien prétentieux. L'exercice est périlleux car il faut tenir compte d'une certaine versatilité dans les choix dévotionnels, dans les stratégies religieuses, sans oublier la migration des statues et objets de culte, la désaffection de certains lieux. Cela dit, par croisements, se profilent les grandes lignes de logiques spatiales.

Le point de départ de notre enquête se situe à Einsiedeln même, grâce aux travaux très érudits du bénédictin Othmar Lustenberger. Ce dernier collationne toutes les données relatives à la diffusion des répliques de Notre-Dame des Ermites (chapelles, statue, tableau, objets de dévotion). Il a publié un article majeur pour notre recherche avec un corpus détaillé. Dans un premier temps, nous prenons appui sur les résultats de ses investigations⁶ [fig. 1 et fig. 2].

5. *Id.*

6. LUSTENBERGER (Othmar) (O.S.B), "*Bild und abbild : Einsiedelder pilgerzeichen (...)*". In *Studien und mitteilungen zur geschichte des benediktiner ordens und seiner zweige* (Etudes et informations sur l'histoire de l'ordre des Bénédictins et de ses branches). Volume 111, 2000, pp.257-295.

Après la Suisse et l'Allemagne où, très logiquement, se retrouve le plus grand nombre de copies de la Madone noire des Ermites, la France apparaît en troisième position avec 10% des occurrences recensées par Othmar Lustenberger. Avec un espace aussi vaste à couvrir, on peut considérer que cette comptabilité, en l'absence d'un degré de précision suffisante, bien compréhensible, sous-estime de fait une partie de ces répliques dans notre zone d'étude.

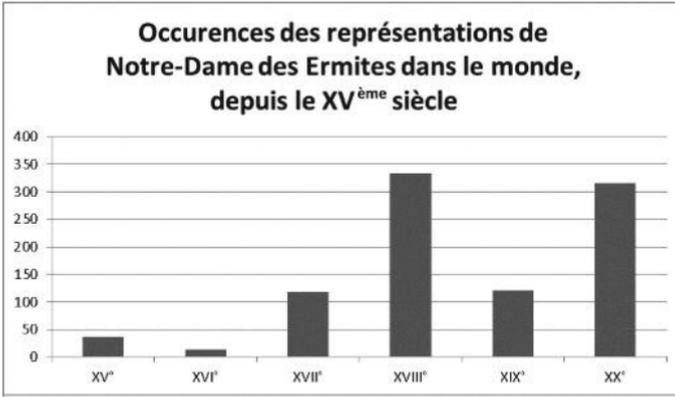


Fig. 1 - Histogramme de l'évolution des représentations de Notre-Dame des Ermites dans le monde depuis le XV^{ème} siècle, d'après les chiffres fournis par le corpus du Père Othmar Lustenberger⁷.

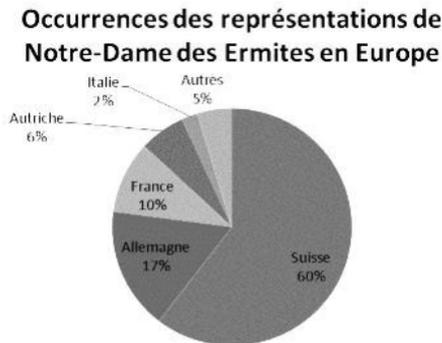


Fig. 2 - Histogramme de la répartition géographique des représentations de Notre-Dame des Ermites en Europe, d'après les chiffres fournis par le corpus du Père Othmar Lustenberger.

7. LUSTENBERGER (Othmar) (O.S.B), *art.rit* cf note 6.

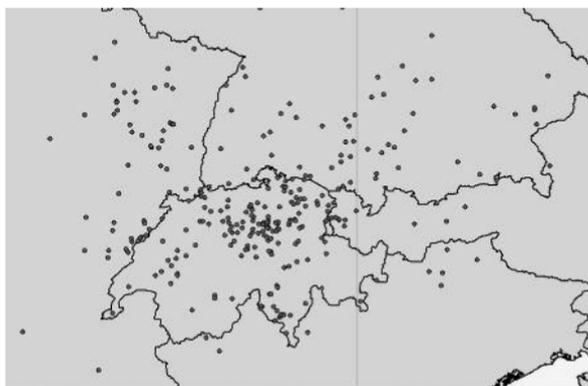


Fig. 3 - Carte sommaire des principales localisations des lieux de culte et représentations dédiés à Notre-Dame des Ermites en Europe centrale, d'après le corpus établi par le Père Othmar Lustenberger.

En toute logique, le point nodal du sanctuaire d'Einsiedeln explique la concentration des lieux et objets de dévotion en Suisse centrale. Les grandes routes de pèlerinages, les grands axes de circulation jouent visiblement un rôle majeur dans la diffusion de cette dévotion mariale. Se dessinent nettement l'itinéraire des Allemands en marche sur la route de Saint-Jacques de Compostelle, ou encore les chemins des pèlerins vers Rome. Il se confirme donc le rôle d'étape de l'abbaye d'Einsiedeln. Par capillarité, par l'effet de la proximité, la façade Est de la France relaye cette dévotion à la Vierge noire d'Einsiedeln. On y remarque la multiplication des relais de dévotion mariale le long de la frontière du Doubs avec la Suisse, la route qui mène à Nancy. Le rayonnement s'épuise progressivement au fur et à mesure que l'on pénètre à l'intérieur du « territoire français » et que l'on s'éloigne donc du sanctuaire d'origine.

Ce nuage de points qui se dessine ainsi le long de la façade Est de la France a justifié, à notre sens, de focaliser notre étude sur ces terres de catholicité. Aussi sommaire soit-elle, cette première carte [fig.n°3] met déjà en évidence une probable corrélation entre frontière religieuse et la dévotion à Notre-Dame des Ermites. Dès lors, une recension plus fine s'impose pour la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté et la Savoie. Au terme de notre propre inventaire, nous comptabilisons 181 occurrences dans cet espace, alors que le corpus du Père Lustenberger n'en mentionne que 86 pour la France. Le résultat de notre collecte reste perfectible, amendable,

et en devenir. La plupart de ces lieux ont été visités pour une enquête de terrain, afin de recueillir dans la mesure du possible des données ethnologiques et d'établir un corpus iconographique. Nous en livrons les premières conclusions statistiques et cartographiques dans les documents suivants [fig. 4, 5, 6, 7 et 8].

<i>Chronologie</i>						
	XVII ^e	XVIII ^e	XIX ^e	XX ^e	Non déterminé	
Statue, statuette, bas relief	6	34	6	6	5	57
Chapelle sous le vocable de NDE	6	8	4	1	7	26
Dont chapelle votive	3	2	1	0	7	6
Tableau, peinture	5	23	3	1	0	32
Ex-voto	2	6	3	1	1	13
Estampe, gravure	1	6	1	0	0	8
Vitrail	0	0	4	0	0	4
Cloche	0	1	1	0	0	2
Madone à gratter	0	1	0	0	0	1
Oratoire	0	0	6	2	2	10
Arbre oratoire	0	2	1	0	0	3
Linteau avec statue Statue en façade	0	5	2	0	0	7
Croix de chemin Croix de dévotion	1	1	1	0	0	3
Autres, divers	1	4	4	0	0	9
Totaux	25	93	37	11	15	181

fig. 4 - Nature des répliques de Notre-Dame des Ermites en France et son évolution chronologique.

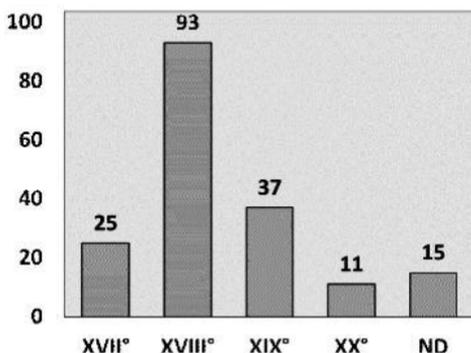


Fig. 5 - Répartition chronologique des occurrences recensées en France

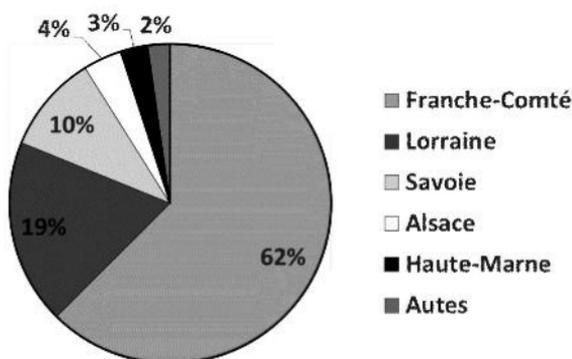


Fig. 6 - Répartition géographique des occurrences recensées en France

D'emblée se confirme la corrélation entre la fameuse « *dorsale catholique* » et l'aire de diffusion de la dévotion à Notre-Dame des Ermites. Cette juxtaposition avec la frontière de catholicité est patente en Comté. On le constate également, à des degrés divers, en Lorraine l'une des bases solides de la Contre-Réforme ou encore dans la Savoie de la réforme salésienne. Peut-on alors parler d'une dévotion des frontières religieuses ?

Une autre corrélation attire l'attention, lorsque l'on juxtapose les zones de diffusion avec le relief. La présence de Notre-Dame des Ermites est manifestement majoritaire en zone de relief. La moyenne, toute occurrence confondue, est de 640 mètres d'altitude. Il faudra interroger cette spécificité. Outre une dévotion des frontières religieuses, peut-on évoquer une religiosité des montagnes ?

**La diffusion de la dévotion à Notre-Dame des Ermites
dans les terres de catholicité de l'Est de la France :
lieux de culte et objets de dévotion**

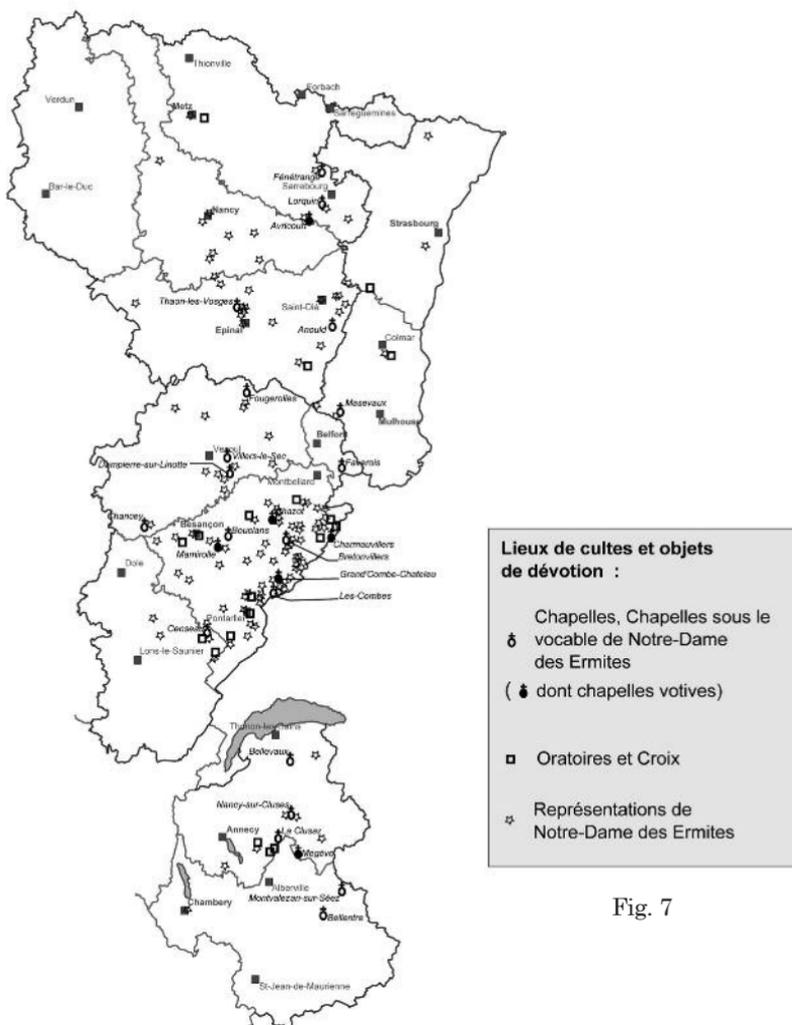


Fig. 7

Diffusion de la dévotion à Notre-Dame des Ermites dans l'Est de la France du XVII^e au XX^e siècles

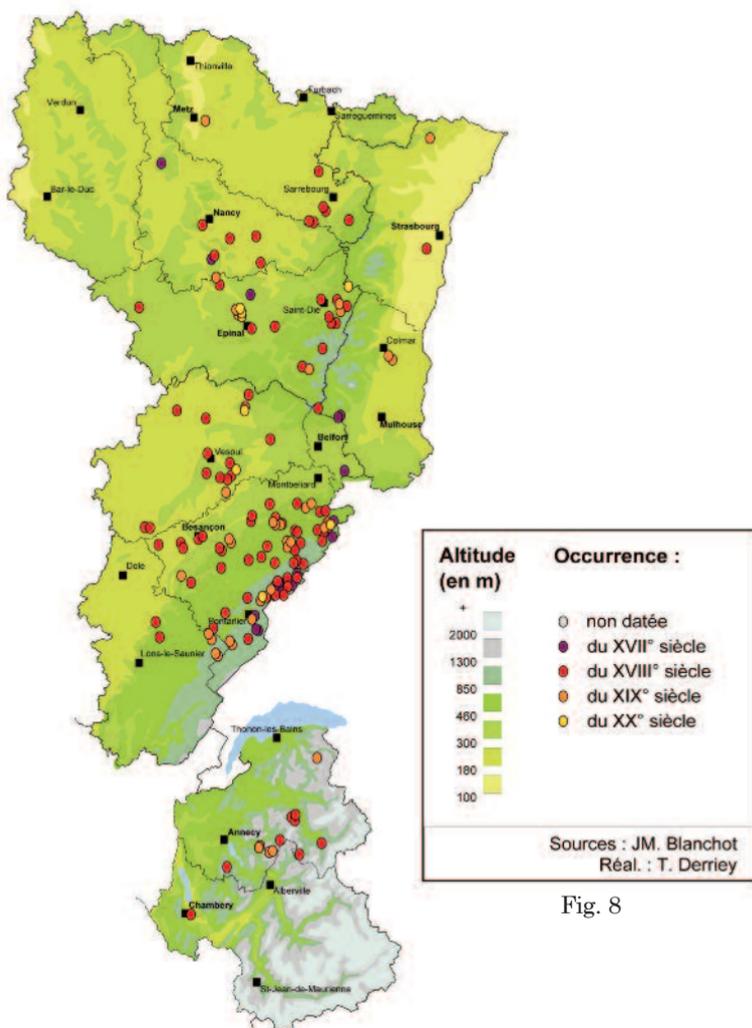


Fig. 8

Une topographie mariale des miracles attribués à Notre-Dame des Ermites

A cette recension des lieux d'implantation des copies de Notre-Dame des Ermites, il faut bien sûr associer un inventaire des miracles attribués à cette dilection. Les deux inventaires statistiques doivent être juxtaposés pour offrir une définition d'un espace marial. Une cartographie de ces miracles est donc une étape obligée à cette recherche en cours⁸.

L'étude remarquable, et fort précieuse pour nos recherches, de Patricia Mettler-Kempf (Université de Zurich), s'appuie sur une analyse fine des procès-verbaux des miracles consignés à l'abbaye d'Einsiedeln de 1587 à 1674⁹. Son analyse de l'origine géographique des miraculés confirme le rayonnement régional et supra-régional de ce sanctuaire marial. Majoritairement, les dévots sanctifiés sont issus des campagnes allemandes (Forêt noire, Lac de Constance, Bavière) et de la Suisse. Sur l'ensemble statistique étudié, 76 miraculés sont Français (sur 536 miraculés dont l'origine géographique peut être déterminée) pour cette période de 1587 à 1674, avec beaucoup d'Alsaciens. On peut estimer qu'environ 14% des miraculés qui font l'objet d'un procès-verbal à Einsiedeln sont susceptibles, pour la plupart, de concerner notre zone d'étude. Pour notre part, à partir d'une première approche, encore provisoire, permise par l'index de Hengeler¹⁰, nous comptabilisons 305 miraculés dans notre zone d'étude, du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle.

D'emblée, la surreprésentation alsacienne est évidente. L'Alsace est une terre privilégiée dans les mariophanies liées à Notre-Dame des Ermites, puisque plus de la moitié des miracles attribués à la Vierge noire d'Einsiedeln, dans les terres de catholicité de l'Est de la France, s'y déroulent. Le premier miracle recen-

8. Ces résultats feront l'objet d'une communication à la Société d'Emulation du Doubs en 2014.

9. METTLER-KEMPF (Patricia), *Wallfahrt und Wunder im Spiegel der frühen Mirakelbücher des Klosters Einsiedeln. Eine quantitative Auswertung der Mirakelüberlieferung von 1587-1674*(*). 2004, pp.72-144. Publication de son mémoire de recherches de Licence d'Histoire à l'Université de Zurich sous la direction du Professeur Ludwig Schmugga, en 1992, que nous avons consulté aux archives cantonales de Schwytz : « Von Wunderthaten und Gnadenzeychen U.L. Frawen zuo den Einsidlen. Wallfahrt und Wunder im Spiegel der Einsiedler Mirakelbücher ». 09.4.03. A-2626, (*) : *Pèlerinage et miracle en regard des premiers Livres des Miracles du cloître d'Einsiedeln. Une utilisation quantitative de la tradition des miracles de 1587 à 1674*.

10. HENGELER (P. Rudolf, O.S.B.), « Die Einsiedler Mirakelbücher. In Der Geschichtsfreund ». *Mitteilungen des Historischen Vereins der fünf Orte. Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug*, 97. Band 1944, pp.99-273 ; 98. Band, pp.53-233. Ce dernier volume comporte un catalogue indexé.

sé dans l'Est de la France est alsacien et remonte à 1567. La précocité de ces manifestations miraculeuses, dès le XVI^{ème} siècle, est donc une spécificité alsacienne qui confirme l'ancienneté des liens entre l'Alsace et Einsiedeln. On ne retrouve pas l'équivalent dans les autres espaces de notre zone d'étude. Le XVII^{ème} siècle marque l'apogée des miracles en Alsace, alors que leur diffusion, durant cette période, commence à peine à irriguer la Comté et reste bien discrète en Savoie et Lorraine. Ce constat s'avère particulièrement intéressant si l'on songe à la sous-représentation, a priori paradoxale, des occurrences des répliques de Notre-Dame des Ermites que l'on peut détecter en Alsace. Peut-on dès lors considérer que ces dernières auraient été remplacées plus précocement qu'ailleurs, au point de n'en laisser que peu de traces ? Il faudra s'interroger sur cette originalité.

La propagation des miracles de la Madone noire des Ermites atteint la Franche-Comté au XVIII^{ème} siècle alors qu'elle s'essouffle nettement en Alsace, relayée probablement par d'autres dévotions et, sans doute, victime de l'étiage que connaissent de nombreux sanctuaires mariaux au XVIII^{ème} siècle. La chronologie de la Contre-réforme, qui s'exprime dans des temporalités et des spatialités différentes, explique ces nuances. Le XVIII^{ème} est l'âge d'or tridentin dans le diocèse de Besançon. C'est tout naturellement que cette dilection à la Vierge d'Einsiedeln accompagne ce mouvement à rebours chez les Comtois. A l'exception d'un miracle enregistré durant la Guerre de Dix Ans en Franche-Comté, en 1636, les premiers miracles comtois se manifestent dans la dernière décennie du XVII^{ème} siècle. A cet instant, les lieux de dévotion et les copies consacrées à la Vierge noire s'installent dans le paysage religieux comtois. Ces miracles se poursuivent régulièrement jusque dans les années 1770. On relève même un miracle tardif en plein 1792. Dans le cas comtois, il se confirme une nette corrélation entre le relief et la répartition des mariophanies en question.

Plus en retrait que pour l'Alsace et la Comté, l'intercession de la Vierge noire d'Einsiedeln est, à plus de 95% des miracles recensés en Lorraine, une manifestation du XVIII^{ème} siècle. Pourtant, c'est en Lorraine que l'on trouve la plus ancienne représentation de Notre-Dame des Ermites qui nous soit parvenue aujourd'hui avec la toile de 1613 à Ormes-et-Ville. La Lorraine partage avec la Franche-Comté cette particularité. Mais la diffusion en terre lorraine y est moins forte et se heurte vraisemblablement à un pay-

sage religieux complexe, aux influences diverses, dans un carrefour où se croisent des spiritualités différentes.

Les terres savoyardes sont un relais timide à ces mariophanies de la Vierge d'Einsiedeln. À l'échelle des terres de catholicité de l'Est de la France, le phénomène y est nettement plus marginal. Il s'inscrit dans des logiques différentes et semblerait confirmer, ce qui reste encore à étudier avec plus de précision, une propagation liée aux routes, au colportage qui buterait contre l'aura de sanctuaires régionaux à forte attractivité, ou à la concurrence d'autres lieux de pèlerinages alpins.

L'Alsace : précocité des liens et concurrence des sanctuaires régionaux

De ce premier bilan ressort la grande surprise alsacienne. Là où on pouvait, a priori, attendre beaucoup d'occurrences, on observe une sous-représentation marquée en Alsace. Pourtant, les liens entre Einsiedeln et cette région sont anciens. Liens symboliques tout d'abord, car ce sont deux chanoines de Strasbourg qui sont à l'origine de la communauté bénédictine d'Einsiedeln : Bennon et Eberhard. Le premier abbé d'Einsiedeln, le fondateur de la communauté est, après tout, le prévôt de la cathédrale de Strasbourg, en la personne d'Eberhard. Liens temporels parfois, comme à Sierentz, où se situe une chapelle fondée par le couvent d'Einsiedeln et dédiée à la Vierge et Saint-Meinrad. Dans le même lieu, on parle d'une cour colongère d'Einsiedeln. De même, sur la mairie sont figurées, entre les armes de la ville, celles de l'évêque de Bâle et des Habsbourg, celles d'Einsiedeln. L'abbaye est l'un des grands propriétaires de ce bourg du Haut-Rhin durant la période médiévale¹¹. Les généalogistes détectent un certain nombre de mariages d'Alsaciens qui sont placés sous la protection de Notre-Dame des Ermites. Ainsi, le jeune couple Blidstein se rend à pied à Einsiedeln, en 1613, avant de s'installer à Hauguenuau¹². Depuis l'Alsace, de nombreux pèlerins se dirigent à Einsiedeln, tout comme à Mariastein. La marche pèlerine des Alsaciens vers la Madone des Ermites est d'ailleurs un phénomène beaucoup plus précoce que dans le reste des terres de catholicité de l'Est de la France. Le mouvement commence bien avant la Réforme. Les pèlerins alsaciens ont l'avantage pour eux de bénéficier de la descente rapide du Rhin. Déjà en 1466, un groupe de pèlerins par-

11. Cf. notes de la base *Mérimée* du Ministère de la Culture rédigées par Gilbert Poinot : IA00122456, IA00122455, IA00122455, IA00122452.

12. Données en ligne du Centre d'Histoire des Familles du Haut-Rhin.

court la distance de Zurich à Strasbourg en une seule journée par ce moyen¹³. Le pèlerinage s'accompagne de miracles importants. L'Alsace représente, à elle seule, 56% des miracles qui concernent notre zone d'étude. On compte ainsi près de 90 miracles attribués à Notre-Dame des Ermites, seulement pour le XVII^{ème} siècle¹⁴. Est-ce dès lors un hasard si les deux seuls ex-voto originaire de notre espace et conservés sur le mur de l'abbatiale d'Einsiedeln qui fait face à la Sainte Chapelle sont alsaciens ?¹⁵ Somme toute, comme l'écrit, Paul Stinzi : « *A Marie Einsiedeln, nous autres Alsaciens sommes chez nous* ». Le rayonnement d'Einsiedeln en Alsace est donc réel malgré la faiblesse des représentations. Cet apparent paradoxe peut, sans doute, s'expliquer par une grande concurrence mariale en terre alsacienne qui rend moins nécessaire la présence de sanctuaires relais. L'Alsace possède de nombreux sanctuaires dédiés à la Vierge dont le rayonnement est régional, et pour certains, supra-régional. Avec la Contre-Réforme ces sanctuaires se développent et étouffent peut-être les dévotions extra-régionales. Marienthal, desservi par les Jésuites à partir de 1617, devient le lieu de pèlerinage le plus important de la Basse-Alsace. Louis Chatellier et Annick Schon à partir des visites pastorales de 1750 à nos jours, ainsi que des enquêtes épiscopales, recensent pas moins de 302 pèlerinages en Alsace¹⁶. Marie-Thérèse Fischer confirme aussi cette densité de sanctuaires¹⁷.

Le sanctuaire-relai dédié à Notre-Dame des Ermites le plus important en Alsace est celui de Houppach, surnommé le *Klein Einsiedeln*. Fondée en 1696, par un ermite retiré dans le vallon de Houppach, la chapelle abrite une Vierge noire, réplique de celle d'Einsiedeln. Dans le cas présent, l'érémisme est à l'origine de cette implantation. La chapelle est détruite durant la

13. *Encyclopédie de l'Alsace*. Tome 10, pp.5910-5911, article « pèlerinages ».

14. BENOIT (Arthur), « *L'Alsace miraculeuse d'après les sources hagiographiques – Petite chronique alsacienne, 1600-1748* ». In *Revue d'Alsace*. Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 1874, pp.433-438 : l'auteur compte 37 miracles sur le XVII^e siècle et 13 miracles dans cette première partie du XVIII^e siècle. On est loin du compte.

15. En 1814, durant le siège de Sélestat par les Français, Joseph Herg, son épouse et son fils, voient leur maison épargnée par les bombes incendiaires. En 1826, un meunier, François Joseph Kounzmann, de Lièpvre, est pris sous une meule. Ces deux ex-voto ont été réalisés par François-Joseph Jenny (1765-1831) natif de Guebwiller, un des grands peintres religieux spécialisés dans l'ex-voto.

16. CHATELLIER (Louis), SCHON (Annick), « *Les jésuites et les sanctuaires de la Vierge en Alsace. Le cas de Marienthal dans la seconde moitié du XVII^e siècle* », in *Annales de l'Est*, 2003. Numéro Spécial. Religion et piété en Alsace et Lorraine (XVII^e-XVIII^e siècles), pp. 171-182.

17. FISCHER (Marie-Thérèse), *Pèlerinages et piété populaire en Alsace*. Strasbourg, Editions du signe, 2003, 299p.

Révolution et la statue échappe de peu à la fureur iconoclaste. Elle sera reconstruite en 1807 puis en 1869. La statue d'origine est incendiée en 1880 par un déséquilibre¹⁸.

Plus indirectement, un autre site alsacien attire l'attention. Lors de la grande mariophonie de 1872-1873 à Neubois, dans le val de Villé, non loin de Sélestat, près des ruines du château de Frankenburg, on se souvient que la célèbre apparition mariale aux accents patriotiques se produit sur le lieu d'une plus ancienne dévotion à Notre-Dame des Ermites¹⁹.

La Savoie : logique de colportage et religiosité de la montagne

Légèrement supérieures numériquement à l'Alsace, les occurrences savoyardes n'obéissent pas à la même logique. Au terme d'un premier survol, la dévotion à la Madone d'Einsiedeln y reste marginale, si l'on ne prend en compte que les titulaires des chapelles. Sur 387 chapelles, pour 623 titulaires (souvent les chapelles ont plusieurs titulaires), on ne trouve que 5 Notre-Dame des Ermites, précise une étude sur les chapelles et dévotions populaires dans le diocèse de Genève-Annecy aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles²⁰. Dans ses recensions savoyardes, Van Gennep ne mentionne rien sur la Vierge noire d'Einsiedeln. Les manifestations de cette dévotion sont surtout repérées dans les terres montagneuses de l'Est du Diocèse de Genève-Annecy, dans le Haut-Chablais, le massif de Thônes. Il faut préciser que le réseau de chapelles, toute dévotion confondue, est beaucoup plus dense en montagne que, globalement, dans les vallées. On

18. BURG (A.M. Abbé), *Pèlerinages alsaciens de la Vierge Marie*. Strasbourg, Editions du Drakkar, 1954, p.34 : A la révolution, un patriote haineux du nom de Baldenweck monta à Houppach pour détruire le sanctuaire « au nom de la Loi » ; malgré les supplications de l'ermite qui y vivait (Bladenweck tenta de l'assassiner et le blessa grièvement), le pèlerinage fut incendié, mais la madone avait été cachée dans les bois environnants. Dès 1794 les gens de Masevaux rétablirent la Croix monumentale abattue par les révolutionnaires, puis une chapelle provisoire fut érigée, remplacée en 1807 par une plus grande, puis encore une fois refaite en 1869 ; victime de la guerre, elle devait être définitivement achevée en 1875, et ouverte au culte dans l'état actuel, sauf pour la statue de la Vierge qu'un simple, l'ermite Behra, incendia en 1880 parce qu'il ne la trouvait pas assez jolie pour la nouvelle église. La statue actuelle provient des ateliers de Munich ; la chapelle est en style roman, de bon goût, et une statue votive de la Sainte Vierge, en marbre blanc, a été érigée devant après la guerre de 1914-18. (...) Cinq à six mille pèlerins y viennent chaque année de toute la région et du Territoire de Belfort.

19. BOUFLET (Joachim), BOUTRY (Philippe), *Un signe dans le ciel. Les apparitions de la Vierge*. Paris, Grasset, 1997, 475p. Cf. p. 459 pour l'indication des sources relatives à la mariophonie de Neubois (1872). « Le surnaturel au dix-neuvième siècle ou les apparitions de la très-sainte vierge en Alsace, par un pèlerin de Neubois-1873 », p.8 : « Il y a longtemps, un solitaire pratiqua une ouverture dans le tronc d'un vieux sapin (...) et y plaça une statue de Notre-Dame des Ermites, et il y a 15 ans, un pieux Alsacien élargit la niche et recouvrit d'une grille la Sainte Vierge pour la préserver des injures du temps ».

retrouve la trace de nombreux pèlerins dans le Haut-Chablais et le Haut-Faucigny, sans que l'on puisse en préciser le nombre. La précieuse recension de Mgr. Le Rendu, étudiée de près par Roger Devos et Charles Joisten, s'avère un matériau très utile pour la compréhension des phénomènes religieux dans la Savoie de la moitié du XIX^e siècle. Néanmoins, on sait à quel point il faut considérer avec recul ces enquêtes et leurs aléas. Comme le précisent Roger Devos et Charles Joisten, « *il n'est pas fait mention du pèlerinage d'Einsiedeln dans la réponse de Vallorcine, pourtant nous savons qu'il était fréquenté par les Vallorcins, au moins au cours du XVIII^e siècle* ». Malgré ces réserves, l'enquête en question nous apprend que le pèlerinage à Einsiedeln est fréquenté par les habitants des 17 paroisses du Chablais et Faucigny : Flumet, Abondance, Brens, La Chapelle d'Adondance, Chatel, Mégevette, Neuvecelle, Publier, Saint-Gingolph, Annemasse, Combloux, Les Contamines-Montjoie, Les Houches, Megève, Faucigny, Nancy-sur-Cluses, Onnion, Saint-Gervais²¹. Grâce à Germaine Levi-Pinard, nous bénéficions, dans le détail, de renseignements sur un pèlerin de Vallorcine au XVIII^e ainsi que de la description minutieuse de l'itinéraire emprunté. Cet auteur prend appui sur les archives de la famille Bozon, et notamment le cahier de raison de Joseph Bozon qui effectue son premier pèlerinage en 1746 avec son père, puis un second en 1758. A l'occasion de ce dernier, il note l'itinéraire emprunté, un des rares itinéraires de pèlerins qui nous soit parvenu aujourd'hui²².

20. « *Vie religieuse en Savoie : mentalités, associations* », Actes du XXXI^e Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, Annecy, 1986, 405p.

21. DEVOS (Roger), JOISTEN (Charles), « *Mœurs et coutumes de la Savoie du Nord au XIX^e siècle : l'enquête de Mgr. Rendu* ». Annecy, Académie Salésienne, 1978, 502p. A la page 77, les auteurs publient une carte des « *paroisses d'où l'on se rend en pèlerinage hors de Savoie* » où figurent les pèlerinages d'Einsiedeln parmi ceux de Saint-Maurice, Fully, dans le Valais, ou à l'hospice du Grand-Saint-Bernard, page 77.

22. LEVI-PINARD (Germaine), *La vie quotidienne à Vallorcine au XVIII^e siècle*. 1974. Documents d'ethnologie régionale, n°4. Au pays du Mont-Blanc. La vie quotidienne à Vallorcine au XVIII^e siècle. Mémoires et documents – Tome LXXXV. Académie Salésienne. Annecy, 1974, 225p. : Vallorcine, petite vallée du Haut-Faucigny, entre la frontière Suisse et la vallée de Chamonix. Elle appuie son étude sur les archives de la famille Bozon de la maison du Bétait qui lui ont été confiées par M^{me} Dunand et notamment le cahier de raison de Joseph Bozon : à la fois livre de compte, mémoires, notifications sur divers aspects qui attirent sa curiosité. Il est né le 19 octobre 1727, né de paysans très modeste. En 1744, Maurice prend « *à vagère et location la montagne* » de Levionnaz en Valsavaranche qu'il gardera jusqu'en 1756. En 1757, Joseph prend à son compte la location pour 4 ans. Il a 31 ans et il est marié depuis 3 ans. Il devient exploitant d'élevage. Voir aussi NICOLAS (Jean et Renée), « *La vie quotidienne en Savoie aux XVII^e et XVIII^e siècles*. La fontaine de Siloé, 2005, 399p.

Comme en Alsace et dans le Doubs, on retrouve en Savoie les mêmes motivations chez les pèlerins, particulièrement pour les incendies. Un grave incendie menace le bourg de Megève le 5 octobre 1728. Gaspard Socquet fait alors le vœu d'accomplir un pèlerinage à Notre Dame des Ermites si sa maison est épargnée²³. La chapelle située au lieu-dit *Les Choseaux* était dédiée à la Vierge noire helvétique avant de changer de titulature au profit de Saint Gervais et Saint Protais.

Surtout, il apparaît nettement dans le cas savoyard une diffusion dévotionnelle en lien direct avec les routes marchandes, le colportage et le phénomène des émigrants savoyards vers *les Allemagnes*, pour reprendre la terminologie alors en vogue. Nous ne trouvons pas d'exemples similaires dans les autres espaces des terres de catholicité de l'Est de la France. Les travaux très intéressants de Chantal et Gilbert Maistre et Georges Heitz montrent bien que « *les marchands savoyards en pays alémaniques ont introduit, en Savoie, des dévotions pratiquées sur leurs lieux de séjour* »²⁴. D'ailleurs, « *tous les migrants qui prennent la route des Allemagnes ont fréquenté le célèbre pèlerinage de Notre-Dame des Ermites à Einsiedeln* ». Ils établissent une corrélation nette entre la présence d'une douzaine de chapelles dédiées à Notre-Dame des Ermites et les grands pôles de l'émigration marchande (Bellentre, Montvalezan-sur-Séez, Megève, Bellevaux...)²⁵. Sont cités aussi « *cinq oratoires (...) [dont] le plus ancien est celui du Nant Blanchet, à Saint-Nicolas-de-Véroce* ». Ces auteurs mettent en exergue le cas remarquable de la petite chapelle de La Fley, perdue dans la forêt juste devant un petit chemin muletier (commune de Nancy-sur-Cluses, canton de Scionzier, Haute-Savoie) dédiée à Notre-Dame des Ermites : elle est construite, en 1726, par Jean-François Sonnier, natif de Nancy-sur-Cluse, marchand à Neuf-Brisach. Il décède avant de doter légalement la dite chapelle. Le tableau de Notre-Dame des Ermites qui s'y trouve est celui donné par Jean Sonnier. Cette dernière menace ruine lorsque le 8 septembre 1754, Antoine Violland (1690-1762), autre

23. DEVOS (Roger), *Op.cit.* p. 76, n.280. Cf. ADHS E 1008 : Gaspard Socquet.

24. MAISTRE (Chantal et Gilbert), HEITZ (Georges), « *Colporteurs et marchands savoyards dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles* ». *Mémoires et documents, Académie Salésienne*, t.98. Annecy, 1992, 228p. MAISTRE (Chantal et Gilbert), « *L'émigration marchande savoyarde aux XVII^e et XVIII^e siècles : l'exemple de Nancy-sur-Cluses* ». *Mémoires et documents, Académie Salésienne*, Annecy, 1986, 311p.

25. MAISTRE (Chantal et Gilbert), HEITZ (Georges), *Op.cit.*, p.123. Archives départementales de Haute-Savoie : 1 G 88, f. 503-506 chapelle de la Fley à Nancy-sur-Cluses. ADHS : G, Homologations, 1755, f. 503-506. ADHS : 1 G 88, f. 705. Les oratoires de la Haute-Savoie, Conseil Général, 1991.

émigrant natif de Nancy-sur-Cluses, désigné comme mercier en Suisse, copropriétaire des forges de Magny-Vernois, la restaure. Dévot de la Vierge noire, il est miraculé et offre à cette chapelle un splendide ex-voto en 1755 : « *A Marie mère de Dieu Vierge Secourable Antoine Violland de Nanci, âgé de 65 ans, a donné ce Tableau, fondé, rétablit cette chapelle, et fait tous les ouvrages extérieurs, en action de grâce l'an 1755 (...)* » [fig. 9]



A Marie mere de Dieu Vierge Secourable Antoine Violland de Nanci, âgé de 65 ans, a donné ce Tableau, fondé, rétablit cette Chapelle, et fait tous les ouvrages extérieurs, en action de grâce l'an 1755.

**Qui de la pierre, collique et Sciatique, tourmenté pendant un facheux Lufre ;
 Sans en pouvoir guerir, par aucun médicament ;
 Vous Lui fute favorable, ô Vierge tres illustre !
 En lui rendant la force et le mouvement .
 Pourquoi Chercher dans les Simples de la terr ;
 Les remedes, que la Vierge à Seule dans son parlerre .**

Fig. 9 - Ex-voto d'Antoine Violland, 1755, dans la Chapelle de la Fley (Commune de Nancy-sur-Cluses, canton de Scionzier, Haute-Savoie).

La présence de la Vierge d'Einsiedeln dans l'oratoire des Charmettes, près de Chambéry, est sans doute plus anecdotique. Ce dernier est situé primitivement dans l'ancienne chapelle datée de 1660, puis transféré dans la maison (construite par la famille Noiray en 1660), postérieurement à la présence de Louise-Eléonore de Warens qui est locataire, uniquement l'été, de cette demeure de 1736 à 1742. M^{me} de Warens est connue pour sa grande dévotion à Notre-Dame des Ermites. Cette ancienne protestante qui accueille les réfugiés suisses, les encourage à se convertir, fait une fondation sous le vocable de Notre Dame des Ermites, en 1750, pour l'Eglise de Gruffy²⁶.

Somme toute, la Savoie montre une diffusion spécifique géographiquement à la montagne, et chronologiquement au XVIII^{ème} siècle, dans une logique de colportage.

La Lorraine : les sanctuaires-relais à la croisée des différentes influences dévotionnelles

La Lorraine se singularise par rapport aux autres espaces de notre zone d'étude par sa précocité dans les représentations de Notre-Dame des Ermites²⁷. C'est à Ormes-et-Ville (canton d'Haroué, Meurthe et Moselle), dans l'église de l'ancien couvent des religieuses de Sainte Elisabeth, que se situe la plus ancienne occurrence repérée en France, avec une toile de 1613, peinte par

26. Inscription au dessus de la toile, sur la boiserie du retable : « SUB TUUUM PRESIDIUM CONFUGIMUS SANCTA DEI GENITRIX ». La toile porte la mention « NOTRE DAME DES HERMITES ». Carnations blanches. *Notes sur l'histoire de l'oratoire des Charmettes à Chambéry* par Mireille Védrine (juillet 2010), Conservation du Musée : L'oratoire des Charmettes aurait été transporté, d'après G-M Raymond et Albert Metzger (Metzger A. *Les Pensées de M^{me} de Warens*, 1888, p. 128-141), depuis la chapelle en bordure de la route, chapelle toujours existante et mentionnée sur le cadastre sarde de 1728, citée par Rousseau dans les *Confessions* livre VI, dans un passage concernant les Charmettes : « *Nous partîmes ensemble et seuls de bon matin, après la messe qu'un carme était venu nous dire, au point du jour, dans une chapelle attenante à la maison* ». Metzger fait un rapprochement entre cet oratoire des Charmettes dédié à Notre-Dame des Ermites et la fondation que M^{me} de Warens avait faite en 1750 en faveur de l'Eglise de Gruffy, sous le vocable de Notre Dame des Ermites.

27. JACOBS (Marie-France), « *Les Lorrains, pèlerins et dévots de la Vierge noire d'Einsiedeln* », in *Le Pays Lorrain*, vol.71, n°3, Juillet-Septembre 1990, pp.193-211. Cf. sa précieuse cartographie p.211. JACOBS (Marie-France), « *Dévotions mariales et images en Lorraine aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles* ». *Comme on connaît ses saints, on les honore*. Catalogue de l'exposition de 1994-1995. Association des Conservateurs des Collections publiques de France. Sarrebourg, 1993, pp. 126-152.

Guenaire²⁸. Cette représentation est originale avec la présence d'un Saint-François d'Assise et d'Elisabeth de Hongrie vénérant la Vierge d'Einsiedeln, qui domine la scène depuis un piédestal, couronnée par une imposante tiare. Il n'existe aucun équivalent, en l'état actuel de nos connaissances, en France. D'ailleurs, dans l'ensemble des toiles étudiées, nous ne retrouvons pas la trace de saints, ou d'autres personnages, associés à Notre-Dame des Ermites. La présence de cette toile dans une fondation monastique atteste du rôle de certains ordres religieux dans le rayonnement de cette dévotion mariale. La plus ancienne statue, que l'on peut dater avec précision, se trouve aussi en Lorraine. Il s'agit de celle de Thiau-court-Regniéville (Meurthe et Moselle). Elle porte l'inscription suivante sur son socle : « VERA EFFICIES ICONIS MAGNAE ET ADMIRABILIS VIRG DEI PARAE MARIAE EINSID-LENSIS POSITAE SUPERALTARIIS S SACELLO DIUNITUS CONSECRATO & DELINEATA ANNO 1684 »²⁹. Il existe manifestement une antériorité par rapport à la Franche-Comté où cette dévotion se manifeste à partir des années 1690.

L'importance de la médiation des ordres réguliers dans la propagation de la dévotion se retrouve, une fois encore en Lorraine, plus exactement dans les Vosges, à Châtel-sur-Moselle, dans le couvent des Sœurs de Notre-Dame, fondé par Saint Pierre Fourrier. A ce sujet, l'abbé Olivier note que « *les religieuses de Gerbéviller, qui sortaient du couvent de Châtel, propagèrent aussi autour d'elles la dévotion à Notre-Dame des Ermites. Par son testament du 17 septembre 1728, la dame Françoise-Charlotte de Bilistein fait une fondation pour l'entretien du cierge devant une image de la Madone qu'elles ont érigée dans leur chapelle* »³⁰. Un sanctuaire à répit, sous l'invocation de Notre-Dame des Ermites - le seul que nous puissions attester dans notre enquête - y est particulièrement vénérée par les fidèles. Ainsi, quatre miracles sont signalés, le 12 février 1699, sur des nouveau-nés morts sans baptême.

28. « Dans un registre de comptes provenant de l'ancien couvent des religieuses de Sainte-Elisabeth ou Sœurs Grises, est mentionné pour le mois de janvier 1769 un paiement à Retournard pour la sculpture du Cadre de Notre-Dame des Ermites. Au XVIII^e siècle, le tableau semble toujours faire l'objet d'une grande dévotion puisque les religieuses commandent en 1765 à un sculpteur un cadre richement ouvragé ». Fiche inventaire PM 540000477.

29. Hauteur : 129 cm avec le socle, 100 cm sans le socle, Largeur : 33 cm.

30. Archives de Meurthe-et-Moselle : H.2541, Archives Municipales de Châtel-Sur-Moselle : GG30, OLIVIER (Abbé C.), Thaon, *Op.cit.*, pp.351-356 et OLIVIER (C.), Châtel-sur-Moselle, *Op.cit.*, pp.420-424.

Après le cas alsacien d'Houppach, un autre lien est effectif entre l'érémisme moderne et la dilection de la Madone des Ermites, avec l'exemple de Frère Joseph (1724-1784), l'ermite de Ventron, au cœur du massif vosgien. Joseph Formet est originaire de Franche-Comté, en Haute-Saône, près de Lure. Après avoir été enrôlé durant la Guerre de Succession d'Autriche (1741-1746), il s'expatrie en 1748, en Lorraine, « *en emportant comme seul viatique une image de la Vierge* ». Il débute une vie érémitique durant 36 ans. Sa bibliothèque, étudiée par Mireille-Bénédicte Bouvet (DRAC de Lorraine), possède un exemplaire du livre de l'abbé Jacquet sur les Miracles de Notre-Dame des Ermites. Cette dernière s'interroge : « *faut-il voir dans les voyages de frère Joseph à Einsiedeln des pèlerinages par procuration en faveur ou en action de grâces des habitants de la vallée de la Haute-Moselotte ?* ». On peut supposer, même si rien ne peut étayer le propos, que l'image de la Vierge, l'un des seuls objets apportés de Franche-Comté est une Vierge d'Einsiedeln³¹.

Pour Jean-Claude Baumgartner, qui s'intéresse à la région de Remiremont, « *le pèlerinage le plus en vogue, du moins au XVIII^{ème} siècle, fut sûrement celui de Notre-Dame des Ermites en Suisse* »³². Marie-France Jacops mentionne de nombreux pèlerins lorrains à Einsiedeln originaires « *de la Lorraine ducale, de la frange orientale du diocèse de Toul, la partie sud-est du diocèse de Metz, des régions de Remiremont, Saint-Dié, Sarrebourg* »³³. Les pèlerinages depuis les vallées de la Moselle et de la Haute Moselotte sont également réguliers. Des récits de pèlerinages sont publiés au XIX^{ème} comme celui d'un dénommé Claudel qui relate sa pérégrination en trois parties : dans une première « *les lieux traversés durant le pèlerinage depuis les Vosges jusqu'à Einsiedeln* », dans une seconde, « *ce que renferme*

31. BOUVET (Mireille-Bénédicte), « *La spiritualité d'un Ermite des Hautes-Vosges : Frère Joseph (1724-1784)* », in *Annales de l'Est*, 2000, 1, pp. 147-159

32. BAUMGARTNER (Jean-Claude). *Remiremont. Histoire de la Ville et de son abbaye*. Gérard Louis Editeur. 1985, 263 p. Cf. pp. 140-141 : Cependant, les images nombreuses à l'époque, rares aujourd'hui, de la Vierge noire d'Einsiedeln rapportée de Suisse ou achetées aux colporteurs décoraient l'intérieur des maisons. Ne faisaient-elles pas concurrence à Notre-Dame du Trésor ? On peut se le demander ; en réalité le culte pour celle-ci ne s'est jamais démenti, mais Einsiedeln devait avoir pour beaucoup l'attrait de paysages nouveaux et inconnus et il est un fait que les Lorrains y furent toujours très nombreux depuis l'abbesse Catherine de Lorraine qui avait donné l'exemple vers 1630. Frère Joseph, le fameux Ermite de Ventron (1724-1784) s'y rendait tous les ans.

33. JACOBS (Marie-France), « *Dévotions mariales...* », *Art.cit.*, p.142.

de remarquable *Einsiedeln* », pour terminer dans un troisième volet par « le retour de ce voyage depuis *Einsiedeln* jusqu'à Bâle, en passant par Lucerne »³⁴. Un autre récit retient l'attention. Il s'agit de celui de Félix Marande, *Les loisirs du Pèlerinage, itinéraire de Raon à Einsiedeln du 8 au 30 août 1832*, publié grâce au Père Wolfgang Renz (O.S.B.)³⁵.

La chapelle de Brudergarten³⁶, près de Fénétrange (Moselle) est l'illustration du rôle des sanctuaires relais. Dans le cas présent, comme le note Philippe Martin, « les fidèles savaient cependant que neuf pèlerinages ici équivalaient à un seul effectué à *Einsiedeln* ». Fénétrange participe de ces nombreux relais en terres lorraines. Toujours selon Philippe Martin, l'influence d'*Einsiedeln* est surtout marquée au Sud d'une ligne Montmédy-Boulay alors qu'elle est relayée au Nord par celle de Notre-Dame du Luxembourg³⁷. Cet espace lorrain de la dévotion à Notre-Dame des Ermites se précise, en prenant en compte aussi la trentaine de miracles, dont fait mention Marie-France Jacops (de 1698 à 1750), et qui concerne surtout la zone à l'Est de la ligne Thionville -Bains-les-Bains, en passant par Metz et Nancy. A ce sujet, la carte réalisée par Marie-France Jacops sur « les manifestations et témoignages de la dévotion des Lorrains à Notre-Dame des Ermites » est une référence essentielle³⁸. Mais ce sont les Vosges qui connaissent la densité des occurrences la plus prononcée

34. CLAUDEL (J.-J.). *Le Pèlerin de Notre-Dame des Ermites, ou Relation d'un voyage à Einsiedeln en Suisse...* [Texte imprimé]. Remiremont : Vve Dubiez (Impr.-Libraire), 1836. In-16, 61 p. La page de couverture porte la mention: « destiné à l'instruction et à l'amusement des personnes qui ont fait ou qui veulent faire le voyage à Notre-Dame des Ermites ». Son auteur note en avant propos : En mettant au jour la relation de notre voyage d'Einsiedeln, je n'ai point d'autre intention que d'être utile à mes concitoyens. (...) Mon unique but est, comme l'annonce le titre de ce petit ouvrage, d'offrir aux personnes de nos contrées qui font le voyage des Ermites un guide sûr auquel elles puissent se confier.

35. MARANDE (Félix), *Les loisirs du Pèlerinage. Itinéraire de Raon à Einsiedeln du 8 au 30 août 1832*. Traduit et annoté par P. Wolfgang Renz (O.S.B.). Bâle, Schwabe Verlag, 2007, 323p. Au sujet du pèlerinage lorrain, voir aussi BOUTEILLER (E.de), « le pèlerinage d'*Einsiedeln* ». In *L'Austrasie, Revue de Metz et de Lorraine*. 10ème volume. Metz, Rousseau-Pallez, 1862, pp.407-417.

36. Présence ex-voto de 1735, sous la forme d'une peinture à l'huile de Notre-Dame des Ermites (disparue aujourd'hui mais encore visible en 1864) avec la présence d'un cierge votif. Un ex-voto offert par Maurice Le Page sur lequel figure le nom de son épouse Susanne Frey. Documenté par BENOIT (Louis), « *Les corporations de Fénétrange* ». *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*. 1864, VI° volume, pp.53-69. Deux planches reproduisent l'ex-voto et le cierge votif.

37. Cité par MARTIN (Philippe), « *Sanctuaires-mères et pèlerinages relais* », in VINCENT (Catherine) (Direct.), *Identités pèlerine*. PU de Rouen, 2004, p121]

38. JACOBS (Marie-France), « Les Lorrains, pèlerins.... », *Art.cit.* p.210.

en Lorraine, avec un second souffle durant le XIX^{ème} siècle, où Thaon s'impose comme le relai principal des pèlerinages français.

A la différence de la Savoie, nous ne retrouvons pas de logiques de diffusion propres au colportage. Une des rares implantations qui pourraient s'expliquer par des déplacements de personnes est celle de Lorquin (Moselle) où une petite chapelle du XVIII^{ème} siècle est dédiée à Notre-Dame des Ermites. La tradition locale rapporte deux explications quant à l'origine de cette statue de la Vierge noire. Elle aurait été ramenée par des Gardes Suisses du Duc de Lorraine afin de continuer à honorer à Lorquin, leur lieu de garnison, la Madone de leur pays d'origine. On prétend aussi que la chapelle aurait été construite par la Famille Thiry, venue de Suisse. Ces différentes hypothèses restent à vérifier.

La Comté : glacis protecteur et catholicisme tridentin

Nous ne développerons pas ici l'analyse de la diffusion de la dévotion de la Madone noire helvétique en Comté puisque nous en avons déjà livré les principales conclusions. Mais, pour n'en retenir que l'essentiel, nous pouvons remarquer qu'à l'échelle de cette chrétienté de l'Est de la France, le département du Doubs apparaît comme une véritable terre de prédilection pour la Madone noire³⁹. Elle y constitue une sorte de glacis protecteur qui longe la frontière suisse dans le Haut-Doubs, avec des pôles qui s'individualisent, dans l'espace et le contexte singuliers que l'on sait⁴⁰. La corrélation, maintes fois observée dans le diocèse de Besançon -à des échelles et des temporalités différentes- entre le relief montagneux et la vigueur d'un catholicisme populaire comtois se trouve ici largement confortée.

On peut parler d'une véritable inflation des représentations mariales consacrées à Notre-Dame des Ermites en Franche-Comté, surtout au XVIII^{ème} siècle. A cet égard, il existe une singularité comtoise. La Vierge noire s'y insère parfaitement dans l'ar-

39. Nous renvoyons à notre article : BLANCHOT (Jean-Michel), « *Le culte de Notre-Dame des Ermites dans le diocèse de Besançon (XVIII-XIX siècles). Militantisme tridentin et culte identitaire* », *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, Franois, Empreinte impr. 2007, pp. 133-192. Patricia SUBIRADE propose une carte, incomplète, de la dévotion à Notre-Dame des Ermites pour le Diocèse de Besançon à la page 867 de sa thèse.

40. Cette corrélation entre frontières religieuses et dévotion mariale a été soulignée lors du colloque de la Fédération des Sociétés Savantes de Franche-Comté en avril 2012 sur le thème de « l'arc jurassien : frontière ou interface ? » : MARCHAL (Corinne), BLANCHOT (Jean-Michel), « *L'espace marial et les frontières religieuses au temps de la Contre-Réforme (des Vosges au secteur pontissalien)* ». Parution en cours.

senal tridentin mis en place pour défendre la Comté de la progression du protestantisme. Cette dévotion épouse parfaitement les exigences du catholicisme tridentin et ultramontain qui s'épanouit en Comté. Elle s'y diffuse massivement et plus durablement que dans le reste des terres de catholicité de l'Est de la France.

En définitive, là où on observe, pour la plupart des sanctuaires, un déclin prononcé, le XVIII^{ème} siècle comtois correspond, a contrario, à l'apogée de ce pèlerinage, son véritable âge d'or. Les miracles attribués à l'intercession de la Vierge noire d'Einsiedeln s'y multiplient. Les représentations iconographiques de ce culte se répandent dans une grande partie de la Comté. Les étapes de la propagation de la dévotion à Notre-Dame des Ermites confirment la spécificité de la chronologie religieuse comtoise, déjà soulignée par Edmond Préclin⁴¹, avec une Contre-Réforme tardive, presque à rebours, postérieure à d'autres régions, même limitrophes, comme l'Alsace étudiée par Louis Châtelier⁴². Une Contre-Réforme comtoise qui dépasse largement la mi-XVIII^{ème} siècle, dont on trouve des résonances surprenantes, dans un autre contexte, et des dynamiques différentes, au XIX^{ème} siècle. Gaston Bordet parle, à juste titre, « *d'une Contre-Réforme d'une longévité exceptionnelle qui résiste aux atteintes des Lumières* »⁴³. Il est vrai que le XVII^{ème} siècle comtois, ce siècle noir, constitue un obstacle majeur à la diffusion de la réforme tridentine. Il y aurait donc comme un phénomène de récupération a posteriori. Comme le souligne justement Patricia Subirade, « *nous sommes en effet au cœur du « paradoxe des Lumières » souligné par Louis Châtelier. La seconde moitié de ce siècle traditionnellement considérée comme le moment de l'accélération des Lumières et de recul du sentiment religieux, est en Franche-Comté une période de vitalité du catholicisme dont témoignent par exemple l'importance des constructions et reconstructions d'églises, la multiplication des retables ou encore les*

41. PRECLIN (Edmond), *La Vie religieuse comtoise au XVIII^e siècle*. In : "Annales littéraires de Franche-Comté". 1^{ère} année, 1946, p. 69-96.

42. CHATELIER (Louis), *Tradition chrétienne et renouveau catholique dans l'ancien diocèse de Strasbourg*. Paris, Editions Ophrys, 1981, 530p.

43. BORDET (Gaston), *Jalons pour une étude de l'ultramontanisme : Religieuses et prêtres franc-comtois à Rome au XIX^{ème} siècle (1789-1870)*. Texte de la communication présentée au colloque sur "Les Fondations françaises dans la Rome pontificale", tenu à Rome en 1978. Publié par la suite dans les actes du colloque : "Les Fondations nationales dans la Rome pontificale", Rome, 1981, p. 767-819, coll. de l'Ecole française de Rome. BORDET (Gaston), *Vigueur du catholicisme comtois au début du XIX^e siècle*. In : "Réalités franc-comtoises". N° 203, mars 1978, p. 64-69.

nombreuses missions »⁴⁴. La dévotion à Notre-Dame des Ermites, en Franche-Comté, est portée par la grande longévité du catholicisme post-tridentin comtois.

Logiques et stratégies de diffusion

C'est pourquoi nous ne partageons pas certaines analyses, qui s'appuyant sur un article de M.H. Vicaire, concluent que « *cette répartition témoigne de l'existence de liens plus anciens avec le pèlerinage suisse dès le XIV^{ème} et le XV^{ème} siècle* »⁴⁵. Rien n'atteste une telle précocité dans la diffusion de la dévotion le long de la frontière comtoise. Certes, les liens avec la Suisse sont anciens et les routes traditionnelles qui sillonnent le Jura, de part et d'autre de cette frontière, contribuent à diffuser les dévotions, à permettre la transhumance des pèlerins. Mais il n'existe absolument aucune trace, aucune source qui permet d'étayer l'idée d'un lien entre la Comté et Einsiedeln avant la période moderne. Au contraire, la logique de diffusion semble obéir à une toute autre stratégie. En effet, les investigations de Monique Scheer [Université de Tübingen, Allemagne] qui portent sur les régions germanophones et s'intéressent plus particulièrement aux sanctuaires d'Altötting (Bavière) et Einsiedeln, distants l'un et l'autre de 30 km apportent des nuances utiles⁴⁶. Cet auteur s'interroge sur la pertinence de la chronologie de la représentation d'une vierge noire à Einsiedeln : « *Non, je ne pense pas que les tableaux votifs reproduisent « réellement » l'état dans lequel était la représentation, mais plutôt la perception que l'on en avait. De plus, je suis d'avis que les représentations ne montrent une Vierge noire qu'à partir de 1700-1750 car ce n'est qu'à partir de ce moment-là que la perception et l'interprétation de la « Vierge noire » existent* »⁴⁷. La vénération de Notre-Dame des Ermites, sous la forme d'une Madone noire aux vertus miraculeuses, serait davantage, selon Monique Scheer, un élément du programme de la Contre-réforme. Cette réactivation d'une piété médiévale procéderait alors, dans ces anciens sanctuaires mariaux, d'une

44. SUBIRADE (Patricia), *La Franche-Comté du temps des Archiducs à la Révolution française : aspects religieux et artistiques (XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*. Paris 1. 2005. Directeur de Thèse : Jean Delumeau, p.349. CHATELIER (Louis), *Religions en transition dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle*. Oxford, Voltaire Foudation, 2000, p1.

45. *Id.*, p.862.

46. SCHEER (Monique), « *Les vierges noires. Perception, signification et utilisation symbolique entre le XVII^e et le XX^e siècle* » in *Revue des Sciences Sociales*, Université Marc Bloch, Strasbourg, 2005, n°34, pp.76-83.

47. SCHEER (Monique), *art.cit.*, p.78.

entreprise de mystification, mettant en scène « *une tradition médiévale imaginée* »⁴⁸. Il faut, à ce sujet, relever que l'histoire du pèlerinage d'Einsiedeln est plus récente que les récits légendés, les hagiographies successives, une certaine tradition religieuse ne l'ont proclamé. D'une certaine façon, elle est le fruit d'une mystification du passé mise au service de la promotion du sanctuaire. La piété mariale, au cœur de ce dispositif, est le fer de lance de cette logique. La légende de la dédicace angélique, l'implantation tardive d'une statue de la Vierge noire en sont les outils, sinon les armes.

La transition entre un mode de vie érémitique et la vie religieuse d'une communauté conventuelle bénédictine qui s'exprime à Einsiedeln est « *tout à fait caractéristique de la Suisse* »⁴⁹. Même si on parle d'Einsiedeln, au XI^{ème} siècle, comme d'un « *monastère de réforme* », caractérisé par une « *vie monastique et religieuse intense* »⁵⁰, pour certains auteurs, son rayonnement reste durant toute une partie du Moyen-âge très local.⁵¹

C'est, en effet, seulement au XIV^{ème} siècle que la tradition légendée de la dédicace angélique, aurait pris sa forme définitive, à l'issue de bien des péripéties qui remontent à la falsification de la bulle de Léon VIII. Après une querelle qui oppose la fondation bénédictine avec l'évêque de Constance sur la question des pouvoirs pénitentiels, Rome tranche en faveur d'Einsiedeln à la moitié du XV^{ème} siècle, avec - avant même la Réforme - la volonté de promouvoir le sanctuaire grâce à l'octroi d'indulgences plénières. Cette décision va alors stimuler le pèlerinage dont l'aura sera grandissante. Einsiedeln prospère également en profitant de « *ce rôle d'aire de repos sur les routes pèlerines* » vers Rome et Saint-Jacques de Compostelle⁵². Les travaux du Père Gregor Jaggi semblent confirmer l'analyse de Monique Scheer sur cette entreprise de mystification historique autour d'une « *tradition médiévale*

48. SCHEER (Monique), *art.cit.*, p.79. Au sujet de l'invention de cette tradition, Monique Scheer précise que « *c'est ainsi que des tableaux et des statues de l'époque pré-baroque furent considérés comme ayant été des représentations mariales de pèlerinages pendant la période médiévale* ».

49. MAURER (Helmut) « *Le christianisme en Suisse alémanique des origines à la fin du premier millénaire* », in *Histoire religieuse de la Suisse*, Paris-Fribourg, Le Cerf-Éditions universitaires de Fribourg, 2000, p.17.

50. MAURER (Helmut), *Op.cit.*, p.25.

51. JAGGI (Gregor) (O.S.B.), « *Le grand pardon d'Einsiedeln au Moyen Age* », in « *Le grand pardon de Chaumont et les Pardons dans la vie religieuse, XIV^{ème}-XV^{ème} siècles* », Actes du colloque international d'histoire, Chaumont, Haute-Marne, 24-26mai 2007, publiés par Parick Corbet, François Petrazoller, Vincent Tabbauh. Le Pythagore, p.106.

52. LABANDE (Edmond-René), *Pauper et peregrinus : problèmes, comportements et mentalités du pèlerin chrétien*. 2004, p.39.

imaginée »⁵³. La Contre-Réforme va amplifier ce dessein. On insiste alors sur la dédicace miraculeuse qui devient la clef de voûte de ce dispositif marial mis au service de l'Église tridentine. Amorcée dans la seconde moitié du XV^{ème} siècle, la marche pèrigrine vers Einsiedeln marque le pas dans une Suisse qui se divise confessionnellement et politiquement. La Réforme zwinglienne fait ses premières armes sur le lieu même d'Einsiedeln, dont les revendications mariales et romaines deviendront la cible des Réformés. Les sept cantons catholiques délèguent deux représentants au Concile de Trente dont l'abbé d'Einsiedeln, Joachim Eichhorn⁵⁴.

C'est à la moitié du XVII^{ème} siècle qu'Einsiedeln se développe de manière spectaculaire pour atteindre un sommet dans les années 1720-1730, époque durant laquelle le monastère et son abbatale, complètement rénovés, se dotent des plus beaux atours baroques, offrant un cadre somptueux à une pastorale au service de la dévotion mariale. Parallèlement, les mariophanies imputables à Notre-Dame des Ermites se multiplient considérablement et le pèlerinage auprès de la Vierge noire des Ermites atteint son acmé. Bien sûr, pour reprendre le mot de Dominique Julia, « *l'histoire des pèlerinages n'est pas une histoire linéaire, progressive, mais elle connaît des périodes de déclin, d'arrêt, d'éclipses* »⁵⁵. Les fluctuations de la conjoncture politico-religieuse expliquent l'allure en dents de scie de la fréquentation de ce pèlerinage de la fin du XVIII^{ème} siècle à la Première guerre mondiale. « *Le rayonnement de la puissance sacrale* »⁵⁶ du sanctuaire d'origine de cette partie de la Suisse Primitive gagne progressivement les terres de catholicité de l'Est de la France. Mais, il faut faire le deuil de toute illusion comptable et statisticienne sur les flux en provenance de ces chrétiens de l'Est de la France vers Einsiedeln. Amorcé dès le XV^{ème} siècle, dans la région de Strasbourg, le pèlerinage à la Vierge noire helvétique se généralise à partir de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle. Lorrains, Savoyards et Comtois emboîtent le pas aux Alsaciens qui ont ouvert la voie beaucoup plus précocement. L'abbesse Catherine

53. SCHEER (Monique), *art.cit.*, p.79. Au sujet de l'invention de cette tradition, Monique Scheer précise que « *c'est ainsi que des tableaux et des statues de l'époque pré-baroque furent considérés comme ayant été des représentations mariales de pèlerinages pendant la période médiévale* ».

54. BEDOUELLE (Guy), « *Les catholiques, la Réforme et la papauté au XVI^{ème} siècle en Suisse* », in *Histoire religieuse de la Suisse*, Paris-Fribourg, Le Cerf-Éditions universitaires de Fribourg, 2000, p.137.

55. Contribution de Dominique JULIA in MARTINET (Marie-Madeleine), CONTE (Francis), MOLINIE (Annie), (direct.), *Le chemin, la route la voie. Figures de l'imaginaire occidental à l'époque moderne*. Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2005, p.210.

56. DUPRONT (Alphonse), *Op.cit.*, p.72.

de Lorraine fait partie de ces dévots lorrains qui dès 1633 prennent les routes qui mènent dans le sanctuaire alpin. Pour la Lorraine, la Savoie et la Comté, le XVIII^{ème} siècle sera celui de l'âge d'or du pèlerinage à Einsiedeln.

Or, dans l'ensemble des sites que nous avons recensés sur cette frange Est de la France, il n'y a aucune occurrence antérieure au XVII^{ème} siècle. Dans les prémices de l'époque moderne, le rayonnement sacré du sanctuaire d'Einsiedeln est confiné à la Suisse, se prolonge par la vallée du Rhin, pour notre espace d'investigations. Nous pouvons même affirmer, qu'en dehors du cas Lorrain, – qui porte d'ailleurs quantitativement sur un nombre restreint d'objets de dévotion –, la dévotion à la Vierge noire d'Einsiedeln est une dévotion du dernier tiers du XVII^{ème} siècle dans les terres de catholicité de l'Est de la France. Le XVIII^{ème} siècle est celui de l'apogée de la dilection à la Madone noire des Ermites, une dévotion portée par la Contre-Réforme. Toute anticipation chronologique n'est pas fondée. Parler de « réactivation » de cette dévotion au XVII^{ème} siècle est donc sinon anachronique, du moins une erreur de perspective. Les premières traces de la dévotion à Notre-Dame des Ermites dans le Diocèse de Besançon remontent au second tiers du XVII^{ème} siècle. Les incendies de Pontarlier (1675, 1680) et de Saignelegier (1669) semblent avoir joué un rôle essentiel, être l'un des points de départ de cette dévotion qui, par émulation, gagne progressivement les communautés du Haut-Doubs et du reste du Diocèse. Déjà en 1674, en pleine tourmente, sur fonds de mouvements guerriers, les échevins de Morteau font le vœu d'envoyer des représentants mortuaciens à Notre-Dame des Ermites « *dès que les présentes alarmes seraient allenties* »⁵⁷.

57. Maurice FAIVRE a retrouvé en 1985 dans la bibliothèque de son père un manuscrit inédit de Jean-Pierre ROUTHIER, daté de 1887 étude historique sur le prieuré de saint Pierre et saint Paul et sur le val de Morteau, depuis leur origine jusqu'en 1791. Manuscrit présenté au concours d'histoire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. Maurice FAIVRE a publié le résultat de ses travaux dans histoire du prieuré et du val de Morteau, in http://www.stratisc.org/Faivre_10.htm : « *En mai 1674, après avoir reçu l'ordre du prince de Vandémont de "courrir à l'ennemi et de brusler le fourrage dont il pourrait se servir", les échevins envoyèrent 80 hommes à Besançon, puis levèrent 60 hommes pour la guerre de partisans, et 106 hommes pour assurer la garde du val. Le 18 mai, ayant fait tout ce qu'ils croyaient humainement possible pour la défense de leur territoire, ils firent le vœu d'envoyer un ou deux d'entre eux à ND des Ermites "dès que les présentes alarmes seraient allenties". Puis ils chargèrent deux commissaires de se rendre à Neuchâtel pour obtenir la protection du gouverneur et le refuge sur ses terres en cas de danger* ».

Somme toute, des logiques spatiales semblent se dégager à l'échelle des chrétientés de l'Est de la France. On y pressent des motivations, une chronologie, qui d'une région à l'autre divergent au gré des différents modes d'expression du catholicisme, en raison des particularismes locaux.

Dans ce vaste mouvement dévotionnel qui anime cette « *dorsale catholique* », Notre-Dame des Ermites est visiblement l'un des maillons d'un dispositif complexe. Au sein de cet espace de Contre-Réforme, se définit progressivement une topographie mariale. Il existe bel et bien une géographie mariale de la Vierge noire d'Einsiedeln.

Des discordances chronologiques et spatiales apparaissent immanquablement dans un espace aussi vaste. Par exemple, quand les mariophanies alsaciennes imputées à Notre-Dame Ermites s'essoufflent à la fin du XVII^{ème} siècle, elles connaissent un âge d'or en Lorraine, en Savoie et surtout en Franche-Comté, où ce siècle est aussi celui de l'apogée des représentations mariales de la Vierge noire helvétique.

On peut confirmer une spécificité comtoise. Cette dévotion y épouse assurément les exigences du catholicisme tridentin et ultramontain pour défendre la Comté de la progression du protestantisme. Mais c'est, l'ensemble de la « *dorsale catholique* » qui est irriguée à des degrés divers, et dans des temporalités variées, par la diffusion de cette dévotion à la Vierge d'Einsiedeln.

Jean-Michel Blanchot

Photographie (Fig.n° 9) de l'auteur.

Carte (Fig.n° 3) de Jean-Michel Blanchot et Arnaud Jacquinet.

Cartes (Fig.n° 7 et Fig.n° 8) de Jean-Michel Blanchot et Thomas Derriey.

**L'Observatoire
des Sciences de l'Univers de Besançon
Evolution des recherches et restructurations**

M^{me} Sonia Clairemidi

Séance du 23 janvier 2012

Deux évènements se sont produits concernant l'Observatoire de Besançon depuis l'exposé fait à notre Académie lors de la séance du 17 octobre 2005.

Chacun d'entre eux est en relation étroite avec l'histoire de cet établissement.

En effet, le premier s'inscrit dans une valorisation de l'histoire passée et des jalons patrimoniaux qui l'accompagnent.

Le second marque une inflexion importante dans la composition et les thèmes de recherche actuels. Il s'accompagne de l'accroissement des équipes de recherche impliquées dans l'OSU bisontin, en nombre et en effectifs humains.

Nous proposons d'évoquer ici ces deux événements.

En 2007, un objectif atteint. Depuis les années « 70 » du siècle dernier, les instances de l'Observatoire avaient en ligne de mire le classement de l'Observatoire au titre des monuments historiques. Il a fallu quelques décennies pour que cette demande recueille enfin un écho favorable. L'Observatoire de Besançon est désormais classé au titre des monuments historiques.

D'une façon générale, en France, le patrimoine des observatoires a été négligé pendant de nombreuses années. L'évolution des activités scientifiques et des moyens techniques rendait obsolètes les instruments, voire les bâtiments. Ignorance ? Vide juridique ? Bien des instruments, des archives, sont partis en camionnette vers les décharges ou été détournés par de discrets collectionneurs occasionnels... Le tableau n'est toutefois pas si noir : des personnels, sensibles au passé de leur discipline, ont mis à l'abri des objets considérés comme emblématiques des activités anciennes.

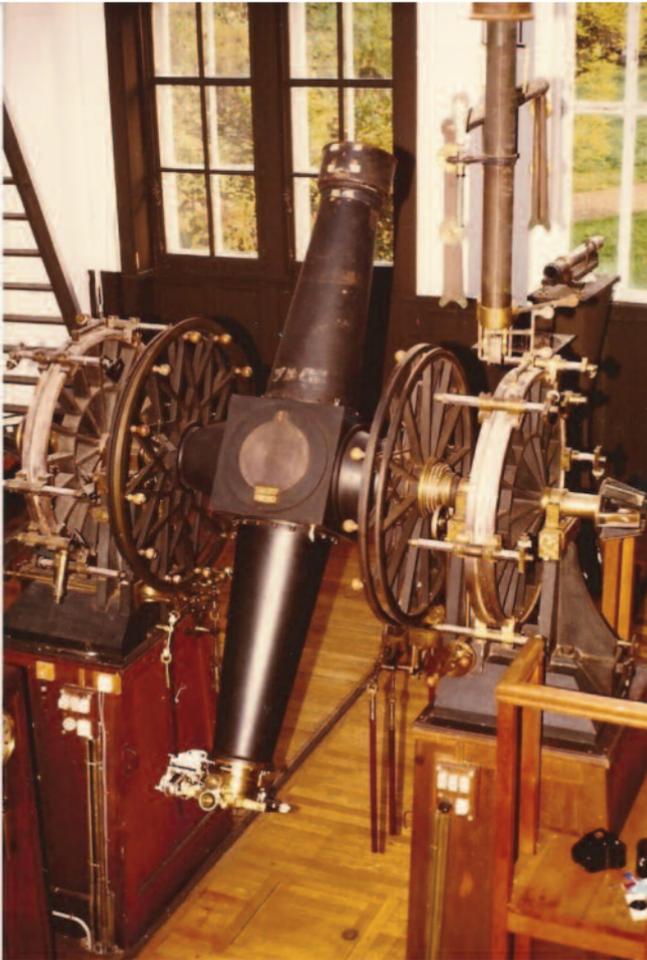
C'est en 1993 que le ministère chargé de la recherche constitua un groupe de réflexion sur le patrimoine astronomique. Il s'ensuivit une démarche d'inventaire - enfin !- et une mise en valeur d'une collection géographiquement éclatée, particulièrement riche en objets liés à l'astronomie dite « de position ». Il convient de noter la collaboration active entre observatoires et Directions Régionales des Affaires Culturelles dans cette démarche de recensement.

A Besançon, à la fin du 19^e siècle, étaient implantés sur le site différents bâtiments et postes d'observation dédiés à des activités variées. Le plus spectaculaire est évidemment le bâtiment méridien, propriété de la Ville de Besançon, qui abrite la lunette méridienne qui a cessé d'être utilisée vers 1980. Cette lunette servait, en observant le passage au méridien de diverses étoiles, à mesurer la période de rotation de la Terre. Cette période, très régulière, était alors la référence de temps exploitée pour régler horloges et montres. On se réjouit que l'avènement du temps atomique n'ait pas écarté l'Observatoire du domaine de la métrologie du temps. En effet des horloges atomiques ont été acquises et ont permis au laboratoire « Temps Fréquence » de conserver et développer un savoir faire de haut niveau. Le retour des activités chronométriques dans le bâtiment méridien, non occupé depuis une trentaine d'années, est programmé pour 2013.

Hélas, d'autres instruments ont été démontés, avec pièces éparpillées, tel l'équatorial coudé en 1967, voire déplacés sous d'autres cieux, et il ne reste parfois qu'un pilier solidement implanté comme il se devait pour jouir d'une parfaite stabilité. L'altazimut, bel instrument sensé suppléer la lunette méridienne est désormais sauvegardé et exposé au Musée du Temps de Besançon. Des lunettes à monture équatoriale ont été démante-

lées dans les années « 60 ». L'astrographe triple mis en fonction en 1953 et constitué de deux lunettes photographiques accolées à une lunette visuelle ne fonctionne plus que pour le plaisir des visiteurs et pour la formation.

Pour ceux qui ont travaillé et travaillent à l'observatoire, pour la Ville de Besançon, cette reconnaissance globale de la valeur du site est une très grande satisfaction.



La lunette méridienne de l'Observatoire de Besançon

Second fait marquant de ces très récentes années : l'OSU Theta de Franche-Comté est né officiellement le 11 mai 2010 vers 19 h 30.

De quoi s'agit-il ?

Depuis le début des années 2000 un constat s'était imposé : il y avait une petite vingtaine de chercheurs à l'Observatoire, il y avait par ailleurs incitation, de la part du CNRS, à regrouper des équipes. A l'Université de Franche-Comté des équipes voisines étudiaient, sur des échelles spatio-temporelles très étendues, la structure et la dynamique de systèmes isolés ou en interaction avec des environnements complexes. Enfin, il existe tout naturellement un intérêt à mutualiser des équipements et des ressources humaines dans un voisinage proche.

C'est ainsi que naquit l'Institut UTINAM (Univers, Transport, Interfaces, Nanostructures, Atmosphère et environnement, Molécules), produit de la fusion de trois laboratoires bisontins (Astrophysique, Physique Moléculaire, Chimie des Matériaux et Interfaces). Nous ne développerons pas ici l'éventail des thématiques présentes au cœur de chaque discipline. Un tel regroupement de laboratoires implique l'émergence de travaux interdisciplinaires et les chercheurs s'y emploient. Ceux-ci sont proches également de l'enseignement et en particulier de la mise en place du master mention Sciences de la Matière.

Genèse de l'OSU Theta : là aussi, différents constats se sont imposés.

La particularité des Observatoires des Sciences de l'Univers (OSU) est, en plus des activités de recherche dans le domaine allant de l'astronomie à l'environnement en passant par la géophysique, d'avoir à effectuer des services d'observation, labellisés par **l'Institut National des Sciences de l'Univers** (INSU/CNRS), et d'en garantir la pérennité.

Outre l'OSU de Besançon « historique », qui regroupe la partie astronomie d'**UTINAM** et qui a la charge d'assurer des services d'observations reconnus par l'INSU (métrologie du temps et des fréquences, grands relevés et archivage des données), le laboratoire **Chrono-Environnement** et le **Laboratoire de Chimie-Physique et Rayonnements Alain Chambaudet** (LCPR-AC) émergent également à des tâches qui peuvent plei-

nement être considérées comme des services d'observation (surveillance de populations animales, d'indicateurs environnementaux, des rayonnements ionisants) et développent certaines thématiques qui relèvent de l'INSU...

Ainsi est né le projet d'OSU étendu aux thématiques environnementales : l'OSU Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie de Franche-Comté (**OSU THETA de Franche-Comté**).

Mais le contexte était plus large.

On note tout d'abord l'existence du PRES Bourgogne Franche-Comté : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, Bourgogne Franche-Comté. Ces universités ont pour objectif de fonder un ensemble universitaire de référence au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche (pluridisciplinarité très large).

On note ensuite le succès du Projet de « Dispositif de Partenariat en Ecologie et Environnement » DIPEE Bourgogne Franche-Comté... En effet, l'Institut Ecologie et Environnement du CNRS désire soutenir et développer recherche et formation en *écologie globale*.

Compte tenu de cette dynamique émergente, d'autres laboratoires ont tenu à se joindre au projet. Il en a été de même d'équipes concernées par les thématiques de l'INSU mais relevant d'autres instituts. La logique qui a prévalu pour la constitution de l'**OSU THETA de Franche-Comté** est de fédérer soit des laboratoires entiers, soit des équipes de laboratoires lorsqu'elles concentrent toute l'activité INSU de leur laboratoire.

Un OSU ne pouvant émerger qu'à une seule université, il a été décidé de ne fédérer que les trois laboratoires purement Université de Franche-Comté dans la première version de l'OSU, et d'intégrer par convention avec l'UFC les laboratoires ou équipes dépendant d'autres universités ou établissements d'enseignement supérieur dans une seconde étape (prochain quadriennal, 1^{er} janvier 2012).

L'OSU THETA de Franche-Comté a été validé par le Comité Scientifique de l'INSU du 7 mai 2010 et ses statuts ont été approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté du 11 mai 2010. Il s'agit là d'une étape très importante dans l'existence de l'Observatoire de Besançon. A l'âge de 130 ans, il a su se tourner résolument vers une restructuration qui facilite l'essor d'une recherche réfléchie avec des moyens performants. Souhaitons-lui longue vie et réussites.

Un signe très encourageant lui a été donné en 1911 dans le cadre du grand emprunt : l'Institut bisontin Femto-ST et UTI-NAM font partie d'un projet de laboratoire d'excellence (labex) : le réseau thématique pour la recherche, l'innovation, la formation, les services et le transfert en temps fréquence « First-TF » porté par l'Observatoire de Paris.

Hong Kong et la Chine : laboratoire de la démocratie ou rêve capitaliste ?

M. Michel Guyot

Séance du 6 février 2012

L'ex-colonie britannique rétrocédée à la Chine le 1^{er} juillet 1997 ne s'est jamais aussi bien portée. Non seulement son économie est florissante, mais Hong Kong a pu garder sa totale autonomie par rapport à Pékin (qui garde toutefois compétence en matière de défense et d'affaires étrangères) au nom du principe « Un pays, deux systèmes ». Comment ce caillou arraché à l'Empire du Milieu par la Grande Bretagne, suite à la première guerre de l'opium en 1842, est-il devenu une véritable puissance mondiale qui fascine la Chine et l'Occident ? Premier port de conteneurs au monde, seconde place boursière et financière asiatique après Tokyo, premier investisseur en Chine, premier aéroport de fret au monde et meilleur aéroport mondial pour le trafic de passagers, Hong Kong a pu mettre à profit sa situation géographique privilégiée et tirer parti de son statut hérité de la colonisation britannique.

Pourtant les menaces étaient lourdes : prise du pouvoir par Mao en 1949 et rétrocession à la Chine en 1997. Mais Hong Kong a été épargnée : l'ancienne colonie garde son système légal, social, économique légué par les Anglais : état de droit, port franc, droits individuels et libertés publiques, liberté de la presse, transparence de l'information financière, régime fiscal avantageux... Et jusqu'à maintenant Pékin semble avoir respecté ses engagements.

L'économie de Hong Kong, adossée à la Chine, a fait preuve de réactivité pour s'adapter à l'évolution de l'Empire du Milieu : d'abord unique porte commerciale avec la Chine, Hong Kong est devenue ensuite puissance industrielle à l'époque de la fermeture de la Chine, puis base logistique de services et place financière. Principal entrepôt commercial de la Chine (par le jeu des réexportations), Hong Kong est également le banquier de la Chine et le principal employeur de Chine du Sud.

Ce petit territoire de 7 millions d'habitants exerce une véritable fascination sur le continent, mais suscite également une certaine crainte auprès du pouvoir politique de Pékin, à la fois séduit et inquiet devant la hardiesse des libertés et de la démocratie à Hong Kong. La Chine, prise dans une véritable schizophrénie entre capitalisme débridé et autoritarisme politique, ne sait gérer Hong Kong et la regarde avec envie et appréhension...

Mais Hong Kong a encore bien d'autres atouts : toujours innovante, elle est devenue une véritable base régionale de services aux entreprises et de logistique, abritant la plupart des sièges sociaux des multinationales et grandes entreprises travaillant dans la zone Asie, de Singapour à Tokyo. Ce nouveau statut lui permettra-t-il d'échapper aux soubresauts politiques et sociaux du monde chinois ?

Pour comprendre les enjeux politiques autour de l'avenir de Hong Kong, il est nécessaire de faire un petit rappel historique et de replacer les relations du territoire tant avec le colonisateur britannique qu'avec la Chine continentale.

Une ville écossaise ?

Suite à la première guerre de l'opium qui s'est terminée par le traité de Nankin en août 1842, les Anglais se voient céder à perpétuité l'île de Hong Kong. Jusque là le commerce avec la Chine se faisait essentiellement par Canton, comptoir ouvert par les Portugais au XVI^{ème} siècle.

Désirant développer massivement l'importation en Chine de l'opium en provenance d'Inde, pour rééquilibrer son commerce, l'Angleterre est à la recherche d'une anse bien abritée et située stratégiquement aux portes de l'Empire du Milieu. L'île de Hong

Kong, abritant essentiellement des pêcheurs et des pirates, offre ce site privilégié, protégé des typhons et permettant à la puissance coloniale de disposer d'un port en eau profonde à l'entrée de la Rivière des Perles.

Cette première guerre de l'opium est suivie rapidement par une seconde, qui permet aux Anglais de conquérir une partie du territoire chinois, Kowloon, également à titre définitif. Enfin, à la fin du 19^{ème} siècle, à la révision des traités anglais imposés à la Chine, une autre partie du continent chinois, les « nouveaux Territoires » ainsi que 236 îles au large de Hong Kong, est louée à l'Angleterre pour une période de 99 ans. C'est à l'expiration de ce bail, le 1^{er} juillet 1997, qu'eut lieu la rétrocession à la Chine communiste de l'ensemble des territoires occupés par les Britanniques.

L'histoire de Hong Kong explique le caractère fortement écossais de la colonie : en fait Hong Kong fut créé par des pirates et aventuriers écossais. Aujourd'hui encore les noms des rues et des principaux sites rappellent cette origine écossaise. Il est toujours pittoresque de voir, lors des cérémonies officielles, défiler la police locale composée de résidents chinois de Hong Kong portant uniformes écossais avec kilts et cornemuses !

Un développement rapide

Base navale militaire et lieu d'importation pour le trafic d'opium et toutes formes de contrebande, le territoire est très vite devenu la porte d'entrée sur la Chine (« Gateway to China »), une sorte de passage obligé entre l'Empire du Milieu et l'Occident.

Trois grandes vagues migratoires ont accéléré le peuplement pour aboutir à la forte densification actuelle : la chute de l'empire mandchou en 1911 a attiré à Hong Kong une masse de réfugiés fuyant la misère et la guerre, l'invasion de la Chine par le Japon en 1937 porte la population de la colonie à 1,6 millions d'habitants, enfin la prise du pouvoir par Mao en Chine continentale, en 1949, entraîne un fort afflux de réfugiés. La population atteint 2,2 millions d'habitants au milieu des années 50.

L'évolution économique a parfaitement suivi la démographie et ses fondements sociologiques. Tout en gardant ce caractère

d'interface entre l'Occident et la Chine, Hong Kong connaît une forte industrialisation au lendemain de la seconde guerre mondiale. Le décollage économique du territoire n'est plus lié seulement au port, il s'explique par l'industrie, particulièrement le textile, les plastiques, le jouet, l'électronique et l'horlogerie. Les conditions sont idéales pour cette industrialisation : un port franc, l'absence de taxes, une main d'œuvre abondante, travailleuse et bon marché, un système légal calibré pour attirer les investisseurs étrangers, des capitaux abondants, provenant à la fois du reste du monde et des fortunes chinoises originaires de Shanghai, qui se sont repliées sur Hong Kong après la prise du pouvoir par Mao.

La troisième phase du développement économique du territoire a commencé au début des années 80. L'industrie a laissé la place à une économie de services. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. L'ouverture de la Chine par Den Xiaoping, dès 1979, s'est traduite par une forte délocalisation de l'industrie hongkongaise en Chine : la quasi-totalité des industries a été transférée de l'autre côté de la frontière où les coûts de main d'œuvre sont nettement plus bas et où les capitaux de Hong Kong peuvent désormais affluer. Aujourd'hui il n'y a plus d'industrie à Hong Kong. Les groupes hongkongais ont investi en Chine, notamment dans la province de Canton, et emploient plus de 11 millions de travailleurs sur le continent.

L'ancien territoire britannique s'est positionné comme centre régional de services à forte valeur ajoutée. Grande place mondiale pour le commerce, Hong Kong est aussi une place financière importante et une base logistique essentielle dans cette partie du monde. Il n'est donc pas étonnant que la plupart des grands groupes étrangers aient installé leur siège social à Hong Kong pour aborder le marché chinois et cette vaste zone d'Asie du Sud Est en plein développement.

Un système politique et administratif hérité du colonisateur

L'accord de 1984 signé entre le Royaume Uni et la Chine populaire jette les fondements du système qui régira Hong Kong à la rétrocession. Le 1^{er} juillet 1997, l'ensemble du territoire de Hong Kong est rétrocédé à la Chine. L'ancien territoire britan-

nique devient une « région administrative spéciale » (RAS) de la République populaire de Chine, directement placée sous l'autorité du gouvernement central de Chine mais jouissant d'un « haut degré d'autonomie ».

Ces dispositions sont reprises dans la « Basic Law », sorte de mini-constitution régissant le fonctionnement de Hong Kong. Les principes en sont les suivants :

Le degré d'autonomie de Hong Kong est garanti. Seules la Défense et les Affaires étrangères relèvent du gouvernement central de Pékin, encore qu'il faille relativiser ce dernier point puisque Hong Kong est reconnue comme entité autonome dans bon nombre d'organisations internationales, notamment l'OMC... Hormis ces champs, toute l'organisation politique, administrative et financière relève de la compétence de Hong Kong.

Le système politique, économique et social est maintenu pour 50 ans. Hong Kong demeure un territoire douanier et monétaire parfaitement indépendant, émettant une devise (le dollar Hong Kong) parfaitement convertible. La politique sociale, la sécurité et l'immigration relèvent de la responsabilité directe du gouvernement local. Le système juridique s'inspire grandement de la « Common law » britannique et garantit aux résidents un haut degré de protection juridique ainsi que le respect des grandes libertés publiques, notamment la liberté de la presse, le droit d'association et de manifestation.

L'administration est de grande qualité et les fonctionnaires très bien rémunérés. Des dispositifs anti-corruption très efficaces ont été mis en place, ce qui fait de Hong Kong, y compris Singapour qui sert de modèle en la matière, une exception dans cette région du monde. Nombre d'anciens fonctionnaires britanniques ont choisi de ne pas quitter le territoire après la rétrocession et ont été embauchés par le nouveau régime, notamment dans les forces de sécurité et la justice.

Le système politique en vigueur est un système hybride, à la fois présidentiel et parlementaire. Le chef de l'exécutif est élu par un collège de personnalités hongkongaises. Un parlement (Conseil législatif) est composé de députés élus par moitié au suffrage universel direct, par moitié par des collègues professionnels.

Quelle pratique pour l'autonomie de Hong Kong ?

Pékin a respecté dans l'ensemble ses engagements, même si aujourd'hui le débat est vif à Hong Kong et grande est la vigilance des résidents pour sauvegarder leurs acquis.

Sur le plan politique, le débat actuel porte essentiellement sur l'évolution vers une démocratie parlementaire de type occidental, évolution que l'opinion publique trouve encore trop lente, et notamment vers l'élection du chef de l'exécutif et de la totalité du parlement au suffrage universel. Pékin résiste par tous les moyens, malgré la pression des résidents. Le gouvernement central semble accepter maintenant la possibilité que le suffrage universel s'applique à l'élection du chef de l'exécutif en 2017 et aux élections législatives en 2020...

Mais il faut bien reconnaître que ce débat ne passionne pas les foules, les habitants étant essentiellement concernés par la situation économique, leur bien-être et le respect des grandes libertés publiques et des droits individuels, domaines sur lesquels la population est particulièrement vigilante.

La liberté de la presse fait également débat. Elle est protégée par la loi et respectée par le gouvernement. Il n'est pas rare de voir dans les journaux des articles propres à fâcher Pékin, notamment sur la situation au Tibet, le respect des droits de l'homme en Chine, les événements de la place Tienanmen... Mais l'autocensure semble se développer, particulièrement dans la presse en chinois, dont les magnats ont des intérêts en Chine ou se veulent les porte-parole du gouvernement central.

La Chine et Hong Kong, deux destins liés ?

Les liens entre Hong Kong et le continent ont toujours été fondés sur l'économie. Ce n'est que tout récemment, depuis la rétrocession, que la dimension politique est réellement apparue. Et encore ne joue-t-elle, vu de l'ancien territoire britannique, qu'un rôle mineur.

Ayant toujours été, par le fait de l'histoire et des circonstances de la création de la colonie, adossé à l'économie chinoise, le nouveau territoire voit son destin lié à celui de la Chine. Il a besoin de la Chine et ne pourrait avoir une économie s'émancipant totalement du contexte continental. Encore que sur ce

point les choses semblent avoir fortement évolué : d'une économie fondée sur le commerce entre l'Empire du Milieu et le reste du monde, on est passé, tout en gardant cette forte spécificité, à une économie de services à forte valeur ajoutée et d'ingénierie innovante irrigant toute l'Asie du Sud-est.

Mais la Chine a aussi besoin de Hong Kong et n'a aucun intérêt à l'absorber sans respecter sa spécificité. Il est clair que si Pékin voulait que Hong Kong ressemble à n'importe quelle ville du continent, le gouvernement central aurait pu annexer aisément le territoire compte tenu de ses moyens politiques et stratégiques. Plus d'un quart du commerce extérieur chinois est encore traité par Hong Kong et dans une large mesure la région administrative spéciale est encore l'entrepôt du continent. Hong Kong constitue aussi la première source d'investissement direct en Chine et représente une place de choix pour la levée des capitaux dont Pékin a besoin. Il ne faut pas oublier que dans la province du Guangdong, limitrophe de Hong Kong, et première province économique de Chine, sont implantées environ 60 000 entreprises à capitaux hongkongais ! Seize banques chinoises sont installées à Hong Kong, et notamment la Banque de Chine, deuxième groupe après la HSBC. Dès la fin 2006 quatre cents entreprises chinoises étaient déjà cotées sur la bourse de Hong Kong. Ce chiffre a explosé depuis. Nombre d'entreprises du continent exercent des aller-retour : elles viennent s'implanter sur l'ancienne colonie britannique pour bénéficier des services, de la sécurité juridique et financière et gagner une respectabilité internationale. Puis elles reviennent en Chine, souvent sous une autre raison sociale ou un autre nom, « sous un faux nez » comme les qualifie une délicieuse expression chinoise... !

Il est de bon ton aujourd'hui d'évoquer la compétition entre Hong Kong et Shanghai. Derrière une rivalité de façade, ces deux métropoles sont moins concurrentes que complémentaires. Il ne faut pas oublier qu'une grande partie des capitaux investis à Shanghai sont détenus par de riches familles de Hong Kong qui, elles-mêmes, avaient fui Shanghai à la prise du pouvoir par Mao... Même si Shanghai jouit d'un dynamisme économique extraordinaire, Hong Kong reste encore un modèle, compte tenu de la qualité de ses services, de ses universités, et de la sécurité de son environnement juridique et financier, toutes données qui lui assurent une bonne longueur d'avance et continuent à attirer les investisseurs, chinois et étrangers.

Hong Kong et l'Occident : des besoins croisés

Dans ce jeu subtil d'interdépendances entre Pékin, Hong Kong et le reste du monde, il faut bien admettre que l'Occident a encore besoin de Hong Kong. Même si, du fait de l'ouverture de la Chine, l'ancienne colonie britannique ne joue plus le rôle de porte d'entrée exclusive sur le marché chinois, cette position privilégiée de précieux intermédiaire garde encore toute sa valeur. S'appuyer sur l'expertise, l'ingénierie et les services proposés par le territoire reste encore un des meilleurs atouts pour aborder le marché chinois, et les résidents s'en sont fait une spécialité. Mais une évolution assez récente a conforté ce rôle de Hong Kong auprès des investisseurs étrangers. Hormis le commerce avec la Chine, cette place s'est affirmée comme une base régionale de services et de logistique, capable d'irriguer toute la zone comprise entre la Thaïlande et le Japon. Beaucoup d'entreprises étrangères ont ainsi installé leurs sièges régionaux sur l'ancienne colonie, ce qui permet à cette dernière d'être moins dépendante des soubresauts politiques, économiques et sociaux chinois.

Mais Hong Kong a besoin également de l'Occident. Les résidents de Hong Kong ont le sentiment d'appartenir au monde beaucoup plus qu'à la Chine. La culture de l'international est omniprésente, dans les entreprises, dans la politique de ressources humaines de ces dernières, dans les universités qui recrutent leurs étudiants dans cette vaste zone d'Asie du Sud-Est (les résidents hongkongais proprement dit ne dépassant pas la moitié du nombre d'étudiants) et dont certaines doivent respecter des quotas minimaux pour l'embauche de professeurs étrangers. Hong Kong ne se veut pas une ville chinoise mais a l'ambition d'être une des grandes capitales du monde. Hong Kong revendique son statut de « Cité du monde », comme le rappelle un slogan largement diffusé : « World City ».

Cet arrimage à l'Occident a également bien des avantages. Il permet à l'ancienne colonie de se protéger de Pékin et d'éventuelles menées chinoises jugées dangereuses ou agressives. Il est clair que la sécurité juridique, la transparence financière, la liberté des médias et le droit de manifester librement placent le territoire sous les caméras du monde entier et toute tentative du gouvernement central de limiter l'autonomie du territoire se heurte immédiatement à des réactions médiatiques ou popu-

lares qui freinent les velléités des hiérarques de Pékin. Ce statut particulier, avant-garde de la démocratie occidentale et culture fortement internationale, permet d'ailleurs aux différentes institutions présentes à Hong Kong, universités, centres de recherche, groupes de presse, grands médias internationaux, ambassades étrangères..., de se livrer aux délices du « China watching », à savoir l'analyse et l'observation critiques de la Chine populaire, des ses soubresauts politiques et sociaux, sans connaître les inconvénients d'une installation sur le continent qui se traduirait par l'intervention de la censure et de l'autoritarisme politique. De Hong Kong on adore observer la Chine, et la commenter...C'est un des grands plaisirs des résidents, qu'ils soient natifs ou étrangers !

Fascination ou méfiance de Pékin ?

On parle souvent de la schizophrénie du régime chinois, pris entre libéralisme économique débridé et autoritarisme politique exacerbé. On pourrait en dire autant des relations de Pékin et de Hong Kong.

Il est clair que sur le plan économique Hong Kong exerce une véritable fascination sur les dirigeants chinois. La réussite et la puissance de l'ancienne colonie font rêver les hiérarques de Pékin, mais aussi les chefs et cadres d'entreprises ainsi que les différentes élites, intellectuelles et culturelles. Le revenu annuel moyen par habitant est supérieur à celui de l'Union européenne. Les populations chinoises se précipitent également pour admirer la vitrine du capitalisme le plus libéral qui soit. Depuis que le gouvernement central permet aux citoyens chinois d'entrer sur le territoire de Hong Kong, des millions de touristes venus du continent découvrent le paradis de la consommation et se jettent sur les produits de luxe disponibles en abondance. Le tourisme a connu un développement spectaculaire avec 23 millions de visiteurs sur le 1^{er} trimestre 2011, dont 66% de Chinois du continent dépensant chacun 1500 dollars US par séjour !

Hong Kong revendique le libéralisme économique le plus pur. Son économie a été jugée par nombre d'organisations, consultants ou experts, comme la plus « libre » au monde, sans contraintes administratives. Mais on oublie trop souvent que les dirigeants se sont attachés à la création et à la sauvegarde d'un

cadre réglementaire qui vise à assurer la sécurité juridique et la transparence des marchés et de l'information. Se positionnant comme centre régional de services à forte valeur ajoutée et place financière asiatique privilégiée par les investisseurs internationaux, l'ancienne colonie devient un centre de formation pour les cadres et futurs cadres chinois, grâce à ses universités, dont certaines sont classées parmi les meilleures en Asie et grâce au dynamisme de ses entreprises et la qualité de son administration. Le slogan du gouvernement est « big market, small government », une administration réduite et au service de l'économie... De quoi faire rêver les ressortissants du continent !

Si Pékin se satisfait assez bien de la situation économique de Hong Kong et y trouve finalement son compte, en revanche le système politique en place et la culture de la démocratie farouchement défendue par les résidents laisse le gouvernement central perplexe. Si l'utopie capitaliste ne fait pas peur aux dirigeants chinois et les autorise à laisser leurs concitoyens vérifier sur place les manifestations du miracle économique de l'ancienne colonie, il n'en est pas de même pour leur attitude à l'égard de la tradition démocratique qui régit la vie de la cité. Il semblerait qu'à ce stade la philosophie des dirigeants chinois ne soit pas encore arrêtée. On oscille entre la tentation de voir en Hong Kong un laboratoire de la démocratie pour de nouvelles expériences en Chine et celle d'exercer une sévérité tâtonnante sur Hong Kong, dont les résidents sont jugés bien capricieux par Pékin et dont l'opinion publique donne du fil à retordre au gouvernement central. Les années récentes ont été marquées par des tentatives, bien maladroites, de reprise en main et se sont soldées par des échecs. A chaque fois la Chine a dû reculer sous la pression de la rue, des médias et de l'opinion publique. Les résidents en sont conscients et exercent une forte vigilance sur la défense de leurs libertés et des grands principes auxquels ils sont attachés et que leur a donnés une longue histoire commune avec le monde occidental.

Un paradoxe saute aux yeux : quinze ans après la rétrocession et malgré le rattachement politique à la Chine, jamais le besoin d'autonomie n'a paru aussi fort et si l'histoire de l'Empire du Milieu et celle de l'ancienne colonie sont fortement liées, on assiste, malgré les apparences, à un éloignement progressif de celle-ci. De grands événements propres à l'histoire chinoise ont menacé Hong Kong dans son existence : la chute de l'empire mandchou en

1911, l'invasion par les Japonais en 1941, la prise du pouvoir par Mao en 1949 et la rétrocession à la Chine en 1997. Dans chaque circonstance Hong Kong a su résister et s'adapter à la nouvelle donne, faisant œuvre d'imagination et d'innovation pour rebondir. Son nouveau statut de puissance régionale lui permettra-t-il dorénavant de se prémunir des convulsions politiques, économiques et sociales du monde chinois ?

La Franc Maçonnerie

M.Jean-Claude Fontaine

Séance du 12 mars 2012

On propose ici une analyse historique rapide de ce que fut la Franc Maçonnerie jusqu'à l'aube du 20^{ème} siècle. Elle concerne essentiellement la France, mais n'évite pas le passage indispensable par la Franc Maçonnerie britannique des origines.

Toute tentative de définition de la Franc Maçonnerie par une expression du type « société de pensée », « ordre initiatique », « association philosophique », « communauté fraternelle », ou autre est extrêmement réductrice, car la Franc Maçonnerie est sans doute à la fois tout cela. En outre, les représentations qu'on en a, surtout en France, sont presque toujours focalisées sur tel ou tel aspect, généralement supposé et, souvent, très loin de la réalité, comme, par exemple, son anticléricalisme ou son goût pour l'affairisme.

Il est donc indispensable, pour tenter d'en donner une présentation objective, objet de mon propos, de prendre en considération quelques uns des éléments essentiels de son histoire. Mais là encore, la tâche n'est pas aisée du fait du très petit nombre d'historiens professionnels qui s'y sont intéressés et, simultanément, de l'extraordinaire prolifération d'ouvrages plus ou moins fantaisistes sur la question. Néanmoins, on peut considérer que des travaux sérieux et, d'ailleurs, récents, permettent de disposer d'analyses à peu près définitives.

Les origines.

La Franc Maçonnerie est née en Grande Bretagne à partir, mais pas forcément dans le prolongement, des chantiers médiévaux de la « maçonnerie de métier ». Le terme de « *Loge* » vient de cette époque ; il désignait une bâtisse adossée à l'édifice en construction où les ouvriers venaient se reposer et aussi recevoir des plus anciens, les *compagnons*, l'enseignement des arcanes du métier. Disons tout de suite que ce terme est encore en usage aujourd'hui, mais avec une ambivalence de sens puisque, s'il désigne le local où se réunissent des francs-maçons, il désigne aussi le groupe qu'ils constituent.

La Loge était aussi le lieu où l'on intégrait, solennellement, c'est-à-dire avec un rituel et un cérémonial appropriés, les jeunes maçons. On leur communiquait alors les *Anciens Devoirs* (*old charges* en anglais), règles qu'ils devaient scrupuleusement observer ; elles comprenaient une « histoire légendaire du métier » et les devoirs au sens strict du terme, à caractère professionnel ou moral. Ces textes ont une importance capitale pour la tradition maçonnique et c'est pourquoi aucun historien ne saurait les passer sous silence.

A Londres, à plusieurs reprises au cours du 17^{ème} siècle, des personnes étrangères au métier ont été reçues dans un cercle de maçons dits « opératifs », ce qualificatif concernant les ouvriers proprement dits, tandis que les personnes étrangères au métier étaient qualifiées de « spéculatifs ». On en a alors déduit que la maçonnerie, dite spéculative, était le résultat de la transformation progressive de l'ancienne maçonnerie opérative ; cette conception de l'origine de la Franc Maçonnerie constitue ce qu'on appelle la « théorie de la transition », considérée comme conforme à la réalité dans les années 1970-1980, mais aujourd'hui battue en brèche.

En effet, notamment, on a constaté qu'à la fin du 17^{ème} siècle, les loges de bâtisseurs avaient disparu en Grande Bretagne et que ne subsistaient que des loges spéculatives. Sans d'ailleurs pouvoir élucider avec précision les conditions de la naissance de la Franc Maçonnerie, on se rallie aujourd'hui à la « théorie de l'emprunt » selon laquelle les premiers maçons spéculatifs « auraient délibérément emprunté certains usages connus pour avoir appartenu, jadis, aux loges de maçons opératifs » (Roger DACHEZ – Histoire de la Franc Maçonnerie Française – QSJ-PUF).

Cette description est un peu lapidaire, notamment parce qu'elle passe sous silence l'influence, très importante, de la Franc Maçonnerie d'Ecosse, mais elle est suffisante, je pense, pour qu'on se fasse au moins une idée des origines de l'institution. Toutefois, il n'est pas inutile de parler brièvement de deux thèmes.

D'abord, du fait de la proximité formelle des rituels utilisés, on a pensé à un lien étroit entre le *Compagnonnage* et la Franc Maçonnerie. En fait, contrairement à ce qu'on pense, nombre d'usages symboliques et rituels du *Compagnonnage* résultent d'emprunts faits à la Franc Maçonnerie ; en outre le compagnonnage est une institution essentiellement française. Mais toujours est-il qu'il existe, aujourd'hui encore, y compris à l'intérieur même de la Maçonnerie, une confusion entre Franc Maçonnerie et compagnonnage.

D'autre part, on trouve très fréquemment des références à l'Ordre du Temple comme ayant eu une influence sur la Franc Maçonnerie. En fait, bien qu'aboli en 1312 par PHILIPPE LE BEL, le Temple a suscité un intérêt considérable, tout particulièrement dans les milieux maçonniques. En réalité la Franc Maçonnerie n'a aucun lien historique véritable avec les templiers, ce qui n'empêche pas que, dans plusieurs de ses éléments constitutifs, il y est fait explicitement allusion.

La naissance de la Franc Maçonnerie obédientielle moderne

Le 24 juin 1717 à la Saint Jean d'été, quatre Loges londonniennes et quelques Frères anciens se sont réunis dans le lieu de réunion de l'une d'entre elles, la taverne « *l'oie et le gril* » ; à cette époque les Loges portaient les noms des tavernes où elles se réunissaient, soit, pour les trois autres, « *la couronne* », « *le pomier* » et « *le gobelet et les raisins* ». L'objectif de la réunion était certainement de mettre sur pied une structure institutionnelle qui permettrait à ces Loges de s'entraider. En tout cas, elles ont alors créé la première fédération de Loges, la première « *Obédience* », selon la terminologie maçonnique, appelée « Grande Loge de Londres », à la tête de laquelle a été placé un Grand Maître (des maçons). Le premier de ces grands maîtres fut un nommé Anthony SAYER, homme d'extraction modeste, comme d'ailleurs la plupart des membres des Loges, petits commerçants et artisans pour la plupart, qui, pour l'essentiel pratiquaient la bienfaisance.

Très rapidement, le niveau social des francs maçons s'est élevé et, surtout le niveau culturel et intellectuel. Il est indispensable à cet égard de citer le maçon particulièrement important pour l'histoire de la Franc Maçonnerie que fut Jean-Théophile DESAGULIERS (1683-1744) qui, entre autres, devint Grand Maître en 1719. Fils d'un pasteur de La Rochelle qui avait fui la France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, il était un scientifique éminent, ingénieur, physicien, qui fut un ami très proche de NEWTON, membre de la prestigieuse « Société Royale », dont plusieurs membres, grâce à son influence, devinrent francs maçons.

En parfait accord avec les Grands Maîtres qui lui ont succédé, DESAGULIERS a largement contribué à la nouvelle rédaction des « anciens devoirs », sous la forme de « *constitutions* », encore respectées sans restriction aujourd'hui. Pour cela, il avait recruté un pasteur chargé de la rédaction finale, James ANDERSON (1684-1739) qui animait à Londres une communauté presbytérienne dissidente. Ces constitutions se présentaient sous la même forme que les *Anciens Devoirs*, ce qui, bien entendu, accréditait l'idée d'une résurgence des anciens métiers, en même temps que d'un ancrage traditionnel de la Grande Loge de Londres. Il est indispensable pour bien comprendre l'esprit de cette jeune maçonnerie anglaise de donner lecture in extenso de leur article premier, concernant Dieu et la Religion : « *Un maçon est obligé, de par son engagement, d'obéir à la loi morale, et s'il comprend bien l'Art, il ne sera jamais athée stupide, ni libertin irréligieux. Mais quoique dans les temps anciens, les maçons fussent tenus, dans chaque pays, d'être de la religion, quelle qu'elle fût, de ce pays ou de cette nation, néanmoins il est maintenant considéré plus expédient de seulement les astreindre à cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, laissant à chacun ses propres opinions, c'est-à-dire d'être hommes de bien et loyaux, hommes d'honneur et de probité, quelles que soient les dénominations ou confessions qui aident à les distinguer ; par suite de quoi la Maçonnerie devient le centre de l'union et le moyen de nouer une amitié sincère entre des personnes qui n'auraient pu que rester perpétuellement étrangères.* ».

L'importance de ce texte est grande sur le plan politique parce que la Grande Loge apparaissait comme un lieu où pouvait s'affirmer la volonté commune de donner à l'Angleterre une

paix civile durable. Ce texte est encore plus fondamental sur le plan religieux, comme on peut s'en douter en considérant les options religieuses de ses fondateurs, anglicanes pour DESAGULIERS, presbytériennes pour ANDERSON. C'est un texte d'une très grande tolérance religieuse qui transcende les églises anglicane, presbytérienne et catholique, qui marquera durablement la Franc Maçonnerie tout entière ; j'ai envie de dire que c'est l'expression d'un véritable «œcuménisme».

On peut comprendre que cet esprit d'ouverture et de tolérance ait déplu au Vatican et l'on ne s'étonne pas de ce que, dès 1738, le Pape Clément XII ait publié une bulle « *In Eminenti* », excommuniant les francs-maçons. Cette décision papale était largement due au contexte politique en Toscane et le Pape agissait avant tout en souverain temporel. Cette condamnation a ensuite été confirmée en 1751 par le Pape Benoit XIV. Il faut noter que ces condamnations ne s'appliquèrent jamais en France au 18^{ème} siècle, selon le principe qui voulait qu'aucun acte du Souverain Pontife ne pouvait être exécuté dans le royaume s'il n'avait reçu l'approbation royale et été enregistré par le Parlement de Paris. Signalons à ce propos que, avant la Révolution, il y avait une trentaine d'ecclésiastiques membres de la Loge de Besançon. Bien entendu, la situation ne fut plus la même après la signature du Concordat de 1801.

Vers une société initiatique

Dire que la Franc Maçonnerie est une société initiatique est une évidence, car il est clair qu'elle s'inscrit dans une « *hiérarchie* » de grades initiatiques qui se sont longuement constitués et développés tout au long du 18^{ème} siècle. A ce sujet, il est intéressant de présenter trois faits significatifs qui, en outre, ont eu une importance non négligeable pour l'histoire de la Franc Maçonnerie de la première moitié du 18^{ème} siècle.

A l'origine, la Franc Maçonnerie ne connaissait que deux grades, celui d'*apprenti-entré*, ou tout simplement d'apprenti, et celui de *compagnon du métier*, ou tout simplement de compagnon. La qualité de maître ne correspondait qu'à la fonction de « maître de la loge », c'est-à-dire de président (on dit aujourd'hui « vénérable Maître » ou « vénérable »). En fait, probablement dans le souci de définir une espèce de couronnement du proces-

sus initiatique, s'est créé un troisième grade, le grade de « *maître-maçon* », ou tout simplement de maître. Ce troisième degré, définitivement constitué vers 1738, au moment où paraissait une nouvelle mouture des « Constitutions d'Anderson », est explicitement initiatique dans la mesure où il met en jeu une légende, véhicule d'un mythe, très largement analysé aujourd'hui par les anthropologues spécialistes de l'imaginaire. Il s'agit de « *la légende d'Hiram* », véhicule du « *mythe d'Hiram* ».

Cette légende s'inspire de textes de l'ancien testament, essentiellement les Rois et les Chroniques, relatifs à la construction du Temple de Salomon (événement majeur dans la symbolique maçonnique, puisqu'il est considéré comme la date initiale de la Franc Maçonnerie, symboliquement fixée à l'an 4000 avant JC). Elle met en scène l'architecte Hiram, l'architecte du Temple de Salomon, considéré ici comme le maître de la Loge. Un soir, après la fin du travail, alors que le chantier est désert et que le maître s'apprête à le quitter, trois compagnons désireux d'arracher à Hiram le mot de Maître, grâce auquel ils pourraient se faire reconnaître comme tels, s'embusquent à trois des quatre coins du chantier et, l'un après l'autre, frappent Hiram pour obtenir de lui le mot recherché. Mais leur demande reste vaine, alors que Hiram décède sous les coups de ces « mauvais compagnons ».

Cette légende est extrêmement riche au plan symbolique pour de multiples raisons. Signalons-en trois, fondamentales à mes yeux : la mise en évidence de la symbolique mort-renaissance, la notion de sacrifice et aussi, avec l'obligation de substituer au mot du maître un autre mot, la « *recherche de la parole perdue* », thème récurrent dans l'univers du symbole et de l'imaginaire.

Un deuxième événement important pour la compréhension du développement intellectuel de la Franc Maçonnerie est ce qu'on appelle le « *discours de Ramsay* ». André-Michel de RAMSAY (1686-1743), de souche écossaise, a longuement vécu en France auprès de FENELON. IL s'est trouvé présent dans les milieux maçonniques français en 1736, après avoir été reçu membre de la Société Royale de Londres et initié en 1730 à la Loge HORN. Il conçoit le projet d'un discours traçant le programme de la Maçonnerie en France Ce discours, prononcé en 1736, deviendra un des textes fondateurs de la maçonnerie française. Il reprend les bases des *Anciens Devoirs*, mais assigne à la maçonnerie une origine remontant aux croisades, grâce aux

Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; il définit un programme plus moral et vertueux qu'intellectuel. En tout cas, il aura marqué la Franc Maçonnerie, au moins en France, et les références chevaleresques ne resteront pas sans lendemain.

Un troisième événement dont il faut parler et qui nous ramène en Angleterre, est la création, en 1751, d'une nouvelle Grande Loge, dite « Loge des anciens », (on orthographiait souvent le mot sous la forme « *Ancients* ») alors que la Grande Loge de 1717 est dite « Loge des modernes », la terminologie prenant la chronologie à contre-pied.

La création de cette Obédience, appelée exactement « *Grande Loge des Anciens Maçons* », a été créée par des maçons extérieurs à La Grande Loge de Londres, en opposition radicale avec elle. Il ne s'agit donc pas d'un schisme, mais très probablement de la mise sur pied d'une Obédience très proche de l'esprit, un peu archaisant, de la Grande Loge d'Irlande. Ses membres critiquaient vivement les « modernes » pour leur laxisme dans tous les domaines et pour leur manque de respect des principes de 1717 et des textes andersoniens. Leur conception de la Franc Maçonnerie a été explicitée par l'un des leurs, un peintre irlandais nommé Laurence DERMOTT (1720-1791), dans un texte intitulé « *Ahiman Rezon* », ardemment mystique et religieux, où on peut dire, pour simplifier, que la Franc maçonnerie y est clairement définie comme un ordre initiatique. Ce texte fixe ensuite un certain nombre de règles intangibles qui définissent la Franc Maçonnerie dans son essence et, partant, dans sa régularité. Ces règles sont, universellement, nommées d'après le terme anglais de « *landmark* », dans le sens de borne, de limite.

L'apparition d'une visée spirituelle peut surprendre dans la mesure où la Franc maçonnerie anglaise se consacrait essentiellement à la bienfaisance et se comportait, voire se comporte encore, comme un « club » au sens anglais du terme. En tout cas c'est au 18^{ème} siècle que s'est constitué le rite à peu près uniformément pratiqué, aujourd'hui encore, le « rite Emulation ».

Pendant une soixante d'années, les deux Grandes Loges ont cohabité sans conflit majeur et ce n'est qu'en 1813 qu'elles se sont réunies pour fonder la « Grande Loge Unie d'Angleterre », obédience qui existe encore aujourd'hui et qui, en 1829, s'est érigée en instance suprême de la « régularité maçonnique » définie par un ensemble de landmarks. Sans insister sur ce sujet, disons

que la Grande Loge Unie d'Angleterre ne reconnaît dans chaque pays qu'une seule Obédience, la « Grande Loge Nationale Française » en France, ni le « Grand Orient de France », ni la « Grande Loge de France » n'étant reconnues.

La naissance de la Franc Maçonnerie en France

Les débuts de la Franc Maçonnerie en France sont encore très mal connus. En tout cas on peut lui assigner une double origine. Il y a d'abord une maçonnerie catholique et stuartiste gallicane due à l'exode jacobite en France ; mais il y a aussi une Maçonnerie hanovrienne, développée grâce à des patentes délivrées par la Grande Loge de Londres.

On pense que la première Loge en France fut la Loge « *Saint Thomas* » à Paris qui aurait été d'origine jacobite, mais qui, curieusement, a reçu ses patentes officielles de la Grande Loge de Londres.

Quant à l'Obédience, on considère que la « Grande Loge de France » (qui n'a rien à voir avec la Grande Loge de France actuelle) a été créée entre mai et juillet 1728 par un anglais, le Duc de WHARTON qui fut auparavant Grand Maître de la Grande Loge de Londres (en 1722-1723). C'est en 1738 que l'ordre eut son premier Grand Maître Français, le Duc d'ANTIN qui conserva sa fonction jusqu'à sa mort en 1743. Cette année là, a été élu Grand Maître Louis de BOURBON-CONDE, Comte de CLERMONT, qui occupa cette fonction jusqu'à sa mort. Sous sa Grande Maîtrise, la Franc Maçonnerie s'est développée normalement en France, à Paris bien sûr, mais aussi en province grâce surtout aux Loges militaires, une Loge militaire étant attachée à un régiment et, par conséquent, se déplaçant avec lui. En 1771, il y avait une cinquantaine de Loges à Paris et environ 170 en province.

Ces Loges se préoccupaient surtout de bienfaisance, mais, déjà, elles respectaient assez fermement le principe d'égalité et, de cette époque, subsiste encore le port d'un cordon attestant de la possibilité pour tous du port de l'épée. Bien entendu, le fonctionnement « secret » de la Franc Maçonnerie a été à l'origine de quelques enquêtes de police qui, en fait, ont été sans suite. Disons encore qu'à cette époque le rattachement à une obédience était loin d'être rigide.

La création du Grand Orient de France

A partir de 1771, la situation administrative de la Franc Maçonnerie a été extrêmement confuse, comme elle l'a été quasiment dans toute la suite du fait de la création d'Obédiences très souvent bien éphémères. C'est ainsi qu'au moment du décès du Comte de CLERMONT il aura fallu environ deux ans pour arriver à la création d'une Obédience, faisant à peu près consensus, le « Grand Orient de France », qui a été pratiquement la seule Obédience en France jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle.

A sa création, donc en 1773, le « Grand Orient de France » a été placé sous la grande Maîtrise du Duc de CHARTRES, fils du duc d'Orléans, premier prince du sang, le Duc de Montmorency-Luxembourg étant en réalité le gestionnaire. La mise en place a posé de multiples problèmes, dus notamment à la désobéissance des Loges parisiennes, soucieuses d'une certaine autonomie.

En cette fin du 18^{ème} siècle, la Maçonnerie possédait un bilan assez brillant. Elle avait attiré diverses classes de la société, bénéficié de la protection des princes, lassé la police et convaincu le pouvoir royal de la laisser se développer. On y parlait de vertu, on y célébrait les beaux-arts et l'on y pratiquait la bienfaisance. Comme le dit joliment Roger DACHEZ, la Franc Maçonnerie fit autant de place aux *Lumières* qu'aux *Illuminés*. S'agissant de l'esprit des lumières, il est clair qu'il était présent, même si, contrairement à ce qu'on pourrait penser, très peu d'encyclopédistes avaient rejoint la maçonnerie. A cet égard, l'initiation de VOLTAIRE en avril 1778, un peu moins de deux mois avant sa mort, par la très réputée Loge « Les neuf Sœurs » ne doit pas faire illusion. A titre de parenthèse, notons que la Loge « Les neuf Sœurs », la plus célèbre Loge maçonnique avant 1789, fut créée en 1776; elle a compté dans ses rangs des gens illustres dans toutes les disciplines ; elle a notamment été présidée par l'astronome LALANDE et par Benjamin FRANKLIN. En ce qui concerne la place faite aux illuminés, j'y reviendrai plus loin.

La Révolution a marqué la fin de la Maçonnerie d'ancien régime. Les Frères se sont dispersés à tous les azimuts de l'opinion publique et les Loges ne se sont pratiquement plus réunies. Les conditions extérieures avaient engendré un désintérêt certain de la part des Frères. Un coup très dur a été porté en 1793, lorsque le Grand Maître, le Duc de CHARTRES, devenu duc d'Orléans,

puis Philippe Egalité, a donné sa démission avec éclat. En conséquence, on peut considérer que, fin 1793, c'en est fini de toute organisation, même si quelques Loges continuent à vivre dans une semi clandestinité. La reconstitution après Thermidor s'est faite très lentement, certains maçons étant considérés, souvent à tort, comme des contre-révolutionnaires, à Paris en tout cas. Il faut dire ici que, contrairement à ce qu'on affirme parfois, notamment dans les milieux maçonniques, la Franc Maçonnerie n'a pas été, en tant que telle, un ferment de la Révolution. Toutefois, certains ont affirmé que la diffusion de la Franc Maçonnerie avait été l'une des causes de la Révolution Française ; la droite et l'extrême droite accrédi-teront cette idée qui alimentera l'antimaçonnisme qui sévira à partir de la fin du 19^{ème} siècle.

A l'issue de la Révolution, la restauration de la Franc Maçonnerie a été à peu près terminée vers 1796-1797, grâce à l'action résolue d'un maçon illustre, Alexandre Louis ROETTIER de MONTALEAU (1748-1808) qui, refusant le titre de Grand Maître, prit celui de « Grand Vénérable » de 1795 à 1804.

Le Consulat, puis l'Empire, n'ont pas été défavorables à la Franc Maçonnerie, bien au contraire. Beaucoup de « brumairiens » étaient maçons ou le devinrent derrière Joseph Bonaparte, proclamé Grand Maître, et CAMBACERES, MASSENA, KELLERMANN et bien d'autres. Sous ces hautes protections, la Maçonnerie a beaucoup prospéré, comptant jusqu'à 1200 Loges. Elle a évidemment été très sévèrement jugée, ce qui est assez naturel car il s'agissait en fait d'une prise en mains de la Franc Maçonnerie par le pouvoir ; mais c'est un peu injuste dans la mesure où elle a répandu dans toute l'Europe l'idéal des Lumières et où, au plan intérieur, elle a joué son rôle dans le développement d'un bonapartisme populaire, antimonarchique et anticlérical.

Le Concordat, conclu avec l'Eglise catholique en 1801, a fait que les francs-maçons catholiques pouvaient dès lors se considérer comme effectivement excommuniés. Il n'y a eu dans l'immédiat aucune conséquence sensible, mais on peut comprendre que, dès cette époque, l'anticléricalisme et l'éloignement à l'égard de l'Eglise se soient manifestés de plus en plus nettement au sein de la maçonnerie française.

Les hauts grades

Au cours du 18^{ème} siècle, se sont développés en France une multitude de courants occultistes, hermétistes ou ésotéristes qui, bien évidemment, ont trouvé dans la Franc Maçonnerie un terrain très favorable à leur développement. C'est dans ce contexte que sont nés une quantité assez considérable de grades maçonniques prolongeant ou dominant, selon les interprétations, les trois grades classiques des Loges, apprenti, compagnon et maître. Ces hauts grades sont une invention française, mais ils ont rapidement prospéré dans toute l'Europe. Observons ici que ce terme de « hauts grades » est assez mal choisi et que le terme anglais de « *side degrees* » est nettement préférable.

Le grade de maître, lui-même, je l'ai déjà dit, est souvent considéré comme le premier des hauts grades. IL était naturel qu'on le prolonge encore et c'est ainsi que dès 1740 sont apparus les grades de maître élu, maître parfait et maître écossais. Il faut retenir ce terme « d'écossais » qui est extrêmement utilisé dans la Franc Maçonnerie universelle ; curieusement, mis à part la certitude que l'on a de voir son origine dans la maçonnerie d'Ecosse, plus spiritualiste que celle d'Angleterre, on ne sait pas trop le pourquoi de son succès et, surtout, de celui du terme « *d'écossisme* » que, quitte à caricaturer un peu, on peut considérer comme équivalent à celui de « système de hauts grades ». Les hauts grades constituent un domaine particulièrement vaste et il est hors de question d'en donner ici une étude un peu exhaustive. Je vais me borner à dire quelques mots rapides des deux systèmes les plus intéressants, je crois.

Je tiens d'abord à dire que le terme de « rite » revêt deux significations. D'une part, il précise les conditions dans lesquelles, à l'intérieur d'un système déterminé, se développe le rituel de tel ou tel grade. On parlera par exemple du « rite français du 1^{er} degré ». Dans ce sens, le rite est donc un symbole mis en mouvement dans le respect des conditions de régularité propres à un système déterminé. D'autre part, le terme de « rite » désigne l'ensemble d'un système de grades, par exemple l'expression « rite français » désigne un système maçonnique en 7 grades, dont le 1^{er} est le grade d'apprenti, ce qui nous fait retomber sur l'exemple précédent.

Le système de grades de très loin le plus répandu dans le monde entier est le « *Rite Ecossais Ancien et Accepté* ». Vous me

pardonnerez de ne pas expliciter la signification des mots utilisés ici, ce qui m'entraînerait beaucoup trop loin. Ce système est largement dû à un franc-maçon français, Etienne MORIN (1691-1771). Après une longue et difficile maturation, il a été officiellement adopté et installé en France en 1804, sous la grande Maîtrise de ROETTIERS DE MONTALEAU. IL s'agit d'un système en 33 degrés, les trois premiers étant évidemment ceux d'apprenti, de compagnon et de maître. Les degrés de 3 à 14 se développent dans une « Loge de Perfection » ; ils prolongent sous de multiples aspects le grade de maître et la légende d'HIRAM. Les degrés de 15 à 18 sont pratiqués dans un « chapitre » ; ils culminent au 18^{ème} degré, qui est clairement un grade chrétien (et non christique) intitulé « Chevalier Rose+Croix ». C'est l'irruption de la loi d'amour dans un système jusque là strictement vétéro-testamentaire. Les grades de 19 à 30 sont pratiqués dans un « Aréopage » ; le 30^{ème} degré est celui de Chevalier Kadosh dont le thème, chevaleresque, est celui de la vengeance, sans doute celle de la mort de Jacques de MOLAY, le dernier Maître de l'Ordre du Temple. Les trois derniers degrés, bien qu'ils ne le soient pas vraiment, sont qualifiés d'administratifs. L'ensemble du système est placé sous l'autorité d'un conseil de 33 titulaires du 33^{ème} degré qui constituent un « Suprême Conseil ».

La création en 1804 de ce qui s'est alors appelé le « Suprême Conseil de France » a eu des suites fâcheuses, dans la mesure où de multiples querelles ont conduit à l'organisation de Suprêmes Conseils divers, ce qui a, définitivement, créé la rupture de l'unité maçonnique en France. C'est à la suite d'une rupture avec ce Suprême Conseil qu'est née en 1894 la « Grande Loge de France » actuelle.

Le deuxième système dont je tiens à dire quelques mots est le « Rite Ecossais Rectifié ». Ce système est né en France dans les années 1770 Il reprend, sous une forme différente et en le rendant vraiment maçonnique, un système qu'on pourrait qualifier de templier, développé en Allemagne sous la houlette du Baron Karl von HUND. Il s'agissait d'un système néo-templier, baptisé « Stricte Observance Templière », avec une organisation territoriale copiée sur celle de l'Ordre du Temple. Il est arrivé en France et s'est structuré grâce à l'action d'un maçon lyonnais extrêmement actif Jean-Baptiste WILLERMOZ (1730-1824). Ce système, d'inspiration résolument chrétienne, est un système en 7 grades. Il y a d'abord,

bien sûr, les trois degrés usuels d'apprenti, de compagnon et de maître ; il y a ensuite un degré dit « Maître Ecossais de Saint-André » qui constitue une passerelle entre les trois premiers degrés et les deux derniers qui constituent « l'Ordre Intérieur », domaine des Chevaliers, avec les deux grades de « Novice » et de Chevalier, ce dernier étant appelé ici « Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte ». Le Rite Ecossais rectifié s'est définitivement structuré à l'occasion de deux convents (le mot de convent veut dire, en Franc Maçonnerie, Assemblée Générale), l'un à Lyon en 1778 et l'autre en 1882 dans la petite ville allemande de Wilhemsbad. C'est à l'occasion de ce dernier Convent qu'a été définitivement abandonnée l'idée, peu désintéressée, de l'héritage d'un prétendu « trésor du Temple ».

Outre ses références chrétiennes, le Rite Rectifié est très marqué par les influences qu'a eues sur WILLERMOZ un ésotériste du nom de MARTINES DE PASQUALLY (1727-1774) qui s'est efforcé de diffuser dans les années 1760 un système d'apparence maçonnique, mais en réalité théurgique (c'est-à-dire visant à susciter des manifestations tangibles d'entités spirituelles). Il convient de signaler que, à cause de lui, WILLERMOZ envisageait, au dessus de l'Ordre Intérieur, une classe supplémentaire de « Profès », grades que certains prétendent avoir atteints !

La Franc Maçonnerie française au 19^{ème} siècle

Le Grand Orient de France, seule obédience, stricto sensu, présente en France a traversé tout au long du siècle une période extrêmement agitée au plan intérieur. En effet, les systèmes de hauts grades et tout particulièrement ceux du Rite Ecossais Ancien et Accepté n'ont cessé de revendiquer leur autonomie, alors que le Grand Orient a toujours cherché à les intégrer. Il s'en est suivi des querelles multiples, avec des structures éphémères, mais aussi avec des Suprêmes Conseils mieux établis et, à la fin du siècle, la scission avec le Suprême Conseil de France était consommée. On est alors à l'aube du 20^{ème} siècle et de l'évolution de la Franc Maçonnerie vers la situation actuelle, obédientielle notamment, trop compliquée pour que je puisse l'aborder ici dans un temps raisonnable.

Après la chute de l'Empire, épisode difficile pour elle, la Franc Maçonnerie s'est maintenue sans vrai problème durant la Restauration. Elle a évolué vers une conception philanthropique

et libérale, rappelant par exemple, en 1826, que la maçonnerie est une « *association de bienfaisance et de philanthropie fondée sur le respect dû aux lois, à la religion, au monarque et à tout ce qui est l'objet de la vénération publique.* » En outre, la pratique de la bienfaisance n'était plus le seul objectif, la maçonnerie soutenant des idées nouvelles, en particulier sur la question de l'école élémentaire et, défendant déjà une école soustraite à l'autorité du clergé.

Avec la Révolution de 1848, est apparue une franc maçonnerie résolument progressive et on peut comprendre l'intérêt qu'elle a porté aux socialismes utopiques, à celui de Charles FOURRIER, par exemple. Assez curieuse est alors la mise en avant d'un catholicisme libertaire, allant d'ailleurs de pair avec une opposition virulente à l'église catholique. C'est cet état d'esprit qui a fait que, le 10 août 1849, le Grand Orient de France a introduit dans l'article 1^{er} de sa constitution la mention suivante « *La franc maçonnerie, institution essentiellement philosophique, philanthropique et progressive a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.* ». Moins de trente ans plus tard, ce texte aura vécu.

Sous le second Empire, la Franc Maçonnerie n'a pas été inquiétée. En 1852, le Grand Orient de France a élu, en qualité de Grand Maître, le prince Lucien MURAT, cousin du futur empereur, qui conserva cette fonction jusqu'en 1861, date à laquelle, du fait de querelles internes, il ne se représenta pas. Il est à signaler que c'est dès le début de son mandat qu'il a fait acquérir au Grand Orient de France un nouvel hôtel à Paris, rue Cadet, où il siège toujours. En 1862, s'est passé un événement extraordinaire : Napoléon III a décidé de s'attribuer la nomination du « Grand Maître de l'Ordre Maçonnique de France » et a désigné aussitôt comme Grand Maître, le Maréchal Bernard MAGNAN (1791-1865). La nomination de MAGNAN par le chef de l'Etat était d'autant plus singulière que MAGNAN n'était pas maçon, mais on lui a conféré en une seule journée les 33 grades du Rite Ecossais Ancien et Accepté !

Comme le dit très justement Roger DACHEZ, « *Au crépuscule de l'Empire, la maçonnerie française était prête à assumer son rôle « d'église de la République » et à descendre résolument dans l'arène politique et sociale.* ».

De la Commune au 20^{ème} siècle

C'est avec la Commune que s'est accomplie la mutation morale et politique de la Franc Maçonnerie. Les loges parisiennes ont très majoritairement pris parti pour les « révolutionnaires », mais ce fut loin d'être uniforme, car il y eut des maçons partisans de la « réconciliation » avec Versailles. En tout cas la plupart des maçons sont allés à l'affrontement et ils furent nombreux à figurer parmi les victimes.

Dès 1860, des mouvements se sont développés au sein du Grand Orient de France pour supprimer la référence à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. Ils ont pris de plus en plus d'importance et l'initiation, en 1875, d'Emile LITTRE et de Jules FERRY a pris un caractère emblématique. Toujours est-il qu'en 1877 le Convent du Grand Orient de France, sous la présidence du Pasteur Frédéric DESMONS, a adopté la suppression de l'obligation de croire en Dieu et à l'immortalité de l'âme. Il importe de dire ici pour éviter une erreur, très courante dans les milieux maçonniques, que ce Convent ne s'est pas opposé au maintien du symbole du Grand Architecte de l'Univers, laissé à la libre interprétation de chacun et pouvant, éventuellement, être assimilé à un Dieu.

A la suite de ce Convent, pendant trois décennies au moins, jusqu'à la loi de « Séparation des Eglises et de l'Etat » en 1905, dont elle fut l'âme, la maçonnerie va apparaître comme l'un des bastions avancés de la lutte républicaine et laïque avec des liens très forts avec le radicalisme.

C'est après la publication de l'article de Zola dans « l'Aurore » que beaucoup de Frères se sont engagés aux côtés des « dreyfusards », mais pas tous, il est vrai. C'est de là que vont naître les oppositions virulentes, comme celles de Charles MAURRAS (qui fustigeait « le juif, le protestant, le maçon et le métèque » !), curieusement présentes dans certains esprits, aujourd'hui encore.

Il est vrai que, parfois, la Franc Maçonnerie justifiait une réprobation certaine. Ce fut le cas lors de ce qu'on a appelé « l'affaire des fiches ». A partir de 1901, le Général ANDRE, maçon et nouveau ministre de la guerre, a mis secrètement en fiches les opinions religieuses et philosophiques de 27000 officiers environ, grâce à l'aide d'un réseau de francs-maçons constitué à cet effet. L'affaire a évidemment fait grand bruit et a largement contribué à alimenter un « antimaçonnisme » certain.

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, la Franc Maçonnerie a connu une ère de prospérité exceptionnelle, allant jusqu'à compter 50000 membres. En fait cela n'a pas empêché de très graves problèmes internes, qu'il est impossible d'envisager ici. En juin 1940, avec la défaite de la France, on va assister à l'effondrement de la Franc Maçonnerie jusqu'à ce que, telle le phénix, animal fabuleux présent dans certains rites maçonniques, elle renaisse de ses cendres après 1945, mais ceci est une autre histoire.

La persistance de la Franc Maçonnerie, société initiatique

Bien qu'elle ait été marquée par le combat laïc et par un très fort engagement politique à la fin du 19^{ème} siècle, la Franc Maçonnerie ne s'est pas éloignée pour autant d'une réelle pratique rituelle, conservant un certain substrat initiatique. Il s'est trouvé qu'à la fin de ce siècle, on a assisté à un renouveau assez vigoureux de l'occultisme au sens large. Bornons nous à citer ici la création en 1875 de la « *Société Théosophique* » par Helena BLAVATSKY (1831-1891). Elle affirmait l'éternité de l'univers et l'universalité du divin ; elle visait à développer en l'homme les pouvoirs qu'il détient de façon latente. La « *Société Théosophique* » a eu une grande importance dans certains milieux intellectuels, tout particulièrement chez les artistes, par exemple chez KANDINSKY et, surtout, MONDRIAN qui en fut membre.

C'est avant tout Oswald WIRTH (1860-1943), maçon très spiritualiste, qui fut à l'origine d'un véritable renouveau pour les études symboliques au sein de la Franc Maçonnerie. Il s'est efforcé de redéfinir les contenus symboliques et spirituels des trois grades d'apprenti, de compagnon et de maître et les trois ouvrages qu'il a écrits sur ces sujets sont encore régulièrement réédités de nos jours. Bien entendu, ils sont un peu désuets et, surtout, ils proposent une ouverture souvent excessive de la Franc Maçonnerie à des domaines annexes comme l'alchimie ou la Kabbale ; néanmoins ils portent en eux une force suffisante pour entraîner l'adhésion du lecteur.

La conception initiatique de la Franc Maçonnerie et la pratique qu'elle entraîne doivent énormément à un personnage singulier qu'on ne peut pas ignorer tant son importance a été et est encore fondamentale dans bien des milieux maçonniques. Il s'agit de René GUENON (1886-1951), qu'on peut qualifier de « philosophe », qui a développé une théorie « métaphysique »,

pour reprendre le terme qu'il a lui-même utilisé, selon laquelle s'est manifestée, « *in illo tempore* », une tradition primordiale, image de la perfection universelle. Par suite de l'effet d'une certaine entropie (« le péché originel » ?), cette perfection n'a pu que se dégrader, de sorte que nous vivons actuellement dans un « âge sombre » et l'objet de l'initiation est alors de permettre à l'individu de se réintégrer dans la perfection primordiale, ou, du moins, de s'en rapprocher. Dans les très nombreux ouvrages qu'il a écrits, GUENON s'est attaché à dénoncer la dégénérescence de notre civilisation, à analyser quelques formes traditionnelles exemplaires à ses yeux, l'hindouisme du « Védanta » ou le soufisme qu'il rejoindra, et à préciser les conditions grâce auxquelles peut se réaliser l'initiation. Il a vu en la Franc Maçonnerie, sous réserve qu'elle respecte son essence propre, une voie indiscutable de « réalisation initiatique ». On comprend bien ainsi toute l'importance qu'a GUENON, encore largement cité dans de très nombreux travaux maçonniques.

Le courant spiritualiste, disons « guénonien », et le courant républicain et laïque cohabitent harmonieusement depuis lors et plus encore de nos jours pour faire de la Franc Maçonnerie « le foyer d'un humanisme éclairé ».

Quelques mots sur la Franc Maçonnerie à Besançon

La maçonnerie est née sans doute à Besançon en 1764, date à laquelle a été installée la Loge « La Sincérité ». Cette date est une certitude, car on dispose du procès verbal de la « Tenue » (réunion solennelle et rituelle) qui s'est tenue cette année-là, consigné dans le « livre d'architecture » de l'époque. Le Vénérable Maître était Monsieur Charles André de LACORE, Intendant du Comté de Bourgogne, dont on ne sait pas d'ailleurs quand il avait été initié. Comme pour toute la maçonnerie provinciale de l'époque, ses membres étaient des hauts fonctionnaires, des membres du clergé, des nobles ou des membres du Parlement.

Besançon a vu passer un certain nombre de loges militaires qui n'ont pas laissé beaucoup de traces. En revanche, s'est créée, en 1782 pense-t-on, une Loge intitulée « La Parfaite Union » qui a fusionné avec la précédente en 1785. La nouvelle Loge, « La Sincérité et Parfaite Union », a fusionné à son tour en 1845 avec une autre Loge, « La Constante Amitié », créée en 1819, pour

donner naissance à la Loge définitive « Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié Réunies » qui existe encore aujourd'hui et qui fut la seule Loge à Besançon jusque dans les années 1930, de sorte qu'elle s'est longtemps identifiée à la « Franc Maçonnerie Bisontine ».

La vie de cette Loge a été à l'image des Loges provinciales et il y a peu à en dire. Il n'est cependant pas inintéressant de signaler qu'en 1847 elle a reçu Pierre-Joseph PROUDHON (1809-1865) ; à cette occasion, à la question « Qu'est-ce que l'homme doit à Dieu ? » que l'on posait alors aux candidats, PROUDHON a répondu « la guerre », ce qui, bien sûr, a plongé la Loge dans la perplexité, mais pas suffisamment pour qu'elle ne poursuive pas la réception. Il convient de dire que PROUDHON n'a pas été un maçon très actif, sauf peut-être à Namur quelques années avant sa mort.

En 1852, la Loge s'est installée dans l'ancienne Chapelle des Antonins, rue Saint Antoine, aujourd'hui rue Emile Zola, qui, du fait de l'occupation antérieure par un entrepreneur de spectacles avait fait l'objet de la construction, à mi-hauteur, d'un plancher, le local proprement dit de la Loge étant constitué par la partie supérieure de l'édifice. En 1881, les membres de la Loge ont acquis l'immeuble en constituant une « société par actions ». La Loge maçonnique « Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié Réunies » existe toujours aujourd'hui et elle se réunit toujours rue Emile Zola, dans des locaux récemment restaurés et gérés par une société constituée selon la loi de 1901.

En guise de conclusion

Entre démarche initiatique personnelle et engagement citoyen, la Franc Maçonnerie, en France et à Besançon, poursuit son travail dans l'esprit de ses prédécesseurs de 1717.

Le choléra dans la région grayloise au XIX^e siècle

Maître Bernard Debief

Séance du 2 avril 2012

Le 1^{er} avril 1832, le président du Conseil des ministres français, Casimir Perier, accompagna le duc d'Orléans à l'Hôtel-Dieu pour visiter des malades victimes du choléra qui sévissait à Paris depuis quelques jours.

Avant de pénétrer dans la salle, le président du Conseil fut saisi d'une sorte de pressentiment :

« Monseigneur, n'entrons pas ici! »

« Monsieur, répondit le duc d'Orléans, le vin est tiré, il faut le boire »

Atteint par la maladie, Casimir Perier succomba le 16 mai 1832.

Il fut la première victime célèbre du choléra qui toucha pour la première fois la France en mars 1832, et qui fit cent mille morts dans notre pays, dont dix huit mille environ à Paris.

Le roman de Jean Giono « Le hussard sur le toit », porté à l'écran par Jean-Paul Rappeneau en 1995, porte témoignage du caractère effrayant de la maladie.

Le choléra est une toxi-infection intestinale aiguë, très contagieuse, due à la bactérie *Vibrio cholerae* ou bacille virgule, découverte par Pacini en 1854, redécouverte et isolée par Robert Koch en 1883 à l'occasion de l'épidémie qui frappa, une nouvelle fois l'Egypte.

Limitées initialement à l'Inde, les épidémies se développent au XIX^e siècle en véritables pandémies qui atteignent le Moyen-Orient, l'Europe et les Amériques.

Les progrès des échanges commerciaux et de la navigation, les mouvements des troupes anglaises en Inde, contribuèrent à sa dissémination, à l'Est vers la Chine et le Japon, à l'ouest vers l'Afghanistan, l'Iran, la Syrie, l'Égypte et le bassin méditerranéen. Au temps de la marine à voile, le choléra pouvait tuer tout l'équipage, faisant du navire un « vaisseau fantôme », mais avec l'arrivée de la vapeur, la rapide traversée de l'Atlantique a permis l'invasion cholérique de l'Amérique.

À l'époque qui nous intéresse, 1832, 1849 et 1854, les causes réelles de la maladie sont inconnues. La médecine croit encore aux miasmes, aux agents délétères, à la « génération spontanée » dont Pasteur n'a pas encore prouvé l'absurdité. En 1832, une grande partie du corps médical doute du caractère contagieux du choléra.

I – Les épidémies de 1832 – 1849 et 1854 dans la région grayloise

1) Propagation et intensité de la maladie

a) l'apparition de la maladie en 1832 et sa rapide disparition

Le Docteur Paris, médecin graylois, auteur d'un mémoire sur le choléra observé à Gray en 1849, se souvient que lors de la première épidémie de 1832, le choléra, venu de Cote-d'Or, apparut « *dans un de nos villages les plus éloigné; puis il descendit la rivière, sans toucher à notre ville, et vint se fixer quelques jours sur deux villages riverains de la Saône* ».

Lors de l'été 1832, sur ordre du Sous-préfet de Gray, le médecin des épidémies de l'arrondissement, le Dr Bobillier, s'est rendu à Montureux, à Mantoche et Apremont.

Le Dr Cornevault, médecin à Dampierre-sur-Salon, du 21 juin au 2 août 1832, fait 34 déplacements à Vereux pour soigner et fournir des médicaments aux cholériques.

Son mémoire indique ses fournitures, ce qui nous permet de savoir comment on soigne le choléra à cette époque : 168 sangsues ;

six onces de Laudanum ; une livre et quart de potion calmante ; trois livres deux onces de liniment d'alcool camphré ; une once de cantharide en poudre ; un cautère. Et il a effectué huit saignées.

L'examen des registres des décès des communes concernées révèle bien une recrudescence des décès dans les périodes des soins :

A Montureux, village de 500 habitants, à 7 km en amont de Gray, le choléra fait une quinzaine de victimes dans la seconde quinzaine de juin. En revanche, à Vereux, 2 km en amont de Montureux, les 34 visites du Dr Cornevault ont été efficaces car il n'y a pas de surmortalité dans la période d'intervention, ni avant, ni après.

A Mantoche (1013 habitants au recensement de 1841), à sept kilomètres en aval de Gray, rive droite de la Saône, surviennent brusquement 12 décès entre le 15 août et le 25 septembre, dont 8 sont des manouvriers adultes, hommes et femmes, âgés de 28 à 48 ans.

A Apremont (860 habitants), à trois km en aval de Mantoche, rive gauche de la Saône, le choléra frappe alors que l'épidémie est en train de s'arrêter à Mantoche. Une douzaine de décès, deuxième quinzaine de septembre et à la mi-octobre, sont imputables au choléra.

Le choléra a donc sévi dans la région grayloise, dans quelques villages, sur le cours de la Saône, de juin à octobre 1832, et a fait une quarantaine de victimes.

Ce qui caractérise cette épidémie, c'est qu'elle a frappé les villages en amont de Gray de la mi-juin à début août, ceux en aval de Gray de fin août à octobre, et qu'à aucun moment Gray n'a été atteinte.

b) la maladie en 1849 et son développement foudroyant puis son extinction

Le printemps 1849 voit le retour d'une violente épidémie de choléra à Paris, qui fera 20000 morts dans la capitale. Parmi les victimes connues, meurt le 11 mai l'une des femmes les plus célèbres du Consulat et de l'Empire, celle dont la beauté et l'esprit enchantèrent beaucoup d'hommes qui se pressaient dans son salon, qui aima et fut aimée de Chateaubriand pendant trente ans, la sublime Juliette Récamier.

Pourtant, ce n'est pas la mort de « la Belle des Belles » que *La Presse Grayloise* annonce dans son édition du samedi 16 juin 1849, mais celle du Maréchal Bugeaud, emporté le 10 juin, victime, indique l'hebdomadaire, « de l'épidémie qui sévit si cruellement dans Paris ».

On le voit, le mot terrible de choléra n'apparaît pas, sans doute dans le but louable de ne pas effrayer les populations de la région grayloise. Le plus souvent, on emploie le terme de « maladie régnante ».

Cette attitude de prudence, *La Presse Grayloise* la conserve pendant le temps fort de l'épidémie.

Le samedi 24 novembre, l'hebdomadaire se voit contraint de publier un avis : « *La maladie régnante ayant atteint quelques uns de nos ouvriers, nous sommes forcés de retarder la publication de divers morceaux qui devaient entrer dans la composition de notre journal* ».

Le choléra a donc bien éclaté à Gray sans que la presse locale s'en soit fait l'écho jusque là. Or, depuis un mois, depuis le 24 octobre, date du premier décès d'un cholérique déclaré à l'état-civil, le registre des décès de Gray mentionne cinquante morts. Une moyenne en temps ordinaire d'environ 15 décès par mois, soit 170 à 180 par an, correspond à la population de la ville qui est de 7151 habitants en 1851.

De son côté, le Dr Paris, dans son mémoire cité plus haut, indique que : « *Jusqu'au 1^{er} décembre, la mortalité, quoique trois fois plus considérable que les années précédentes, fut très variable selon les jours, mais le 30 elle s'élève à 14* »

Puis il décrit l'état de panique qui s'instaure à Gray :

« *Le lendemain matin, 1^{er} décembre, ce chiffre, répété dans toute la ville, mit le comble à la consternation. A partir de ce jour, tous les magasins furent fermés, les ateliers vides, les rues désertes, la moitié de la population en fuite. Il n'y eu plus ni tribunaux, ni administration. Cinq à six conseillers, pour des motifs graves évidemment, restèrent* ».

Cet état est aussi décrit par les abbés Gatin et Besson dans leur Histoire de la Ville de Gray :

« *Il est difficile de se représenter l'aspect affreux qu'offrait alors la ville de Gray. On eût dit qu'elle était enveloppée d'une atmosphère de mort ; les rues, désertes et silencieuses, n'étaient traversées, de demi-heure en demi-heure, que par les convois*

funèbres, sans pompe et presque sans cortège. Les chants sacrés, le son des cloches, l'appareil du deuil, tout manquait à la fois, à l'exception des prières de l'Eglise et de la présence du prêtre ».

Dans les 10 premiers jours de décembre, l'épidémie reste forte avec 80 décès, mais la décrue est amorcée et s'accroît à la mi-décembre ce qui permet au Maire d'écrire « *Depuis le 16, la mortalité est rentrée dans ses limites ordinaires, malgré le grand nombre de malades et de convalescents* ».

L'épidémie de choléra de 1849 à Gray, déclarée vers le 24 octobre, s'éteint à la fin du mois de décembre, ce que confirme le nombre des décès en janvier 1850, qui est de 14, dans les « limites ordinaires » pour reprendre les termes d'Alexandre Revon, le Maire de Gray.

Ce qui caractérise cette épidémie de 1849, c'est qu'elle n'a frappé que la ville de Gray, et nullement les communes de la région, l'examen des registres de décès pour 1849 dans les communes autour de Gray l'atteste.

Gray est d'ailleurs la seule ville du diocèse de Besançon qui ait été atteinte, ce qui est clairement exprimé par Mgr Mathieu, Archevêque de Besançon, dans son mandement du 23 avril 1850 au sujet de la cessation du choléra dans son diocèse. Venu soutenir la population de Gray dans les premiers jours de décembre, Mgr Mathieu indique qu'après sa visite la maladie « *devint stationnaire à Gray, et s'apaisa peu après sensiblement* » et il ajoute : « *depuis, aucun cas de choléra ne s'est présenté, Besançon et Vesoul, malgré leurs fréquentes relations avec Gray, n'ont aucunement souffert ; toutes les autres localités sont dans un état sanitaire parfait, et le changement de saison n'a pas amené la moindre recrudescence ni le moindre symptôme du mal* ».

Il en sera tout autrement de l'épidémie de 1854 qui atteindra, cette fois, toute la région de Gray, et bien au-delà, une grande partie du pays, provoquant au total 143000 décès en France

c) le retour du choléra en 1854, sa propagation et sa fin

Fin septembre 1853, le choléra se manifeste au Havre et apparaît plus tard, en novembre, à Paris puis, après une courte rémission, resurgit dans la capitale à la fin de l'hiver.

Début juin 1854, *La Presse Grayloise* ne dit rien de la maladie. Elle évoque les événements de la Guerre d'Orient, et la

nomination le 24 mai du Maréchal de Saint-Arnaud comme généralissime. Ce dernier mourra du choléra le 29 septembre 1854 sur le bateau le ramenant de Crimée à Constantinople.

Dans son édition du 1^{er} juillet, l'hebdomadaire fait une prudente allusion à l'épidémie qui vient de ravager les riverains de la Vingeanne, petit cours d'eau aux confins de la Cote d'Or, de la Haute-Marne et de la Haute Saône, à une vingtaine de kilomètres de Gray ; « *Hâtons-nous de dire que ses ravages, quoique trop considérables, ont été encore exagérés par la rumeur publique* ».

La réalité est bien différente, car le choléra s'est déclaré dès le 22 avril dans le canton d'Autrey, à Attricourt, où furent constatés fin mai 22 décès sur 137 habitants. Fin mai, début juin, plusieurs cas de choléra mortels éclatent dans le canton de Dampierre puis la commune de Chargey à 4 km de Gray est atteinte le 10 juillet. Le 14 juillet, l'épidémie envahit Gray.

Le 15 juillet, *La Presse Grayloise* rend compte de l'épidémie qui vient d'éclater à Gray en termes mesurés « *Depuis hier matin, une maladie qui a beaucoup de ressemblance avec le choléra, et qui depuis quelque temps déjà règne dans les campagnes voisines, s'est manifestée d'une manière assez rapide parmi les soldats de notre garnison.*

Quelques cas dans la journée d'aujourd'hui samedi ont été remarqués parmi les habitants; mais la rumeur publique et la peur ont grossi d'une manière prodigieuse le nombre des personnes atteintes, et surtout le caractère de gravité de la maladie »

Lignes rassurantes, mais démenties par la consultation du registre des décès de la ville de Gray qui publie le décès ce même 15 juillet, de 13 personnes, dont 5 soldats du cinquième régiment de Dragons.

L'Histoire de la Ville de Gray traduit l'état de la ville, dès les premiers cas constatés par les médecins le 13 juillet.

« *Dès les premiers jours de l'épidémie, la peur tuait une quantité incroyable d'habitants (...) Tous les quartiers étaient touchés; riches et pauvres gémissaient en même temps. Les rues, en plein jour, sous le voile de deuil qui pesait sur la cité, n'étaient pas moins désertes qu'en temps ordinaire au milieu de la nuit. Les Graylois se redisaient avec épouvante que des cantonniers qui creusaient les fosses étaient tombés morts pendant leur sinistre travail* ».

Il est vrai que l'épidémie se répand comme une trainée de poudre.

Le 1^{er} mort du choléra, le 14 juillet 1854, est un soldat du 5^{ème} régiment de dragons en garnison à Gray, âgé de 25 ans. La caserne est sur le haut de la ville, à environ 1 km de l'Hôpital situé en bas de la Grande Rue. Il faut pour transporter les malades à l'hôpital, traverser la place de l'Hôtel de ville, celle du marché, descendre la rue du Marché puis la Grande Rue.

L'hécatombe est terrible chez les jeunes soldats : dans la phase aiguë de l'épidémie, du 14 au 31 juillet, 63 d'entre eux vont mourir du choléra.

Début août, les morts sont moins nombreux. Alors que l'épidémie a tué 403 personnes du 14 au 31 juillet, avec des journées de 30 morts, les décès ne sont plus, si l'on ose dire, qu'au nombre de 97 entre le 1^{er} et le 12 août.

Le 19 août, *La Presse Grayloise* publie la liste des défunts du 16 juillet au 19 août, liste impressionnante sur 5 colonnes, de 513 noms.

L'épidémie est-elle terminée ?

Pas tout à fait. Du 20 au 31 août, l'état-civil relate encore 25 décès, et 24 pour le mois de septembre, ce qui reste supérieur à un mois « normal ».

Le tableau récapitulatif départemental, qui sera établi après la fin de l'épidémie, fixe pour Gray le début de l'épidémie au 14 juillet et la fin au 7 septembre, avec un total de 563 décès.

Dans la région grayloise, entre le 10 juillet et début août, toutes les communes du canton de Gray et la plupart des communes de l'arrondissement sont envahies par le choléra.

Selon le tableau récapitulatif officiel, les dates extrêmes pour l'épidémie de 1854 sont :

- pour le canton de Gray : du 14 juillet au 20 septembre.
- pour l'arrondissement de Gray : du 22 avril au 15 octobre.

2) Le tragique bilan.

Quel bilan humain, tragique, pouvons-nous dresser de ces épidémies?

a) Le nombre

Le 24 novembre 1854, le Préfet de Haute-Saône envoie au ministre de l'Agriculture et du Commerce son rapport final sur l'épidémie de choléra, avec l'état récapitulatif des décès et des cas de choléra. Il indique :

« Le département a perdu dans un espace de 4 mois 9538 personnes et sur 583 communes dont il se compose 329 ont été frappées. L'arrondissement de Gray compte à lui seul 5609 victimes ; chacun des deux autres un peu plus de 1900. Ainsi, c'est la partie de la Haute-Saône la plus fertile, la plus riche, celle où les populations ont le plus d'aisance et d'éléments de bien-être qui a été la plus maltraitée. L'épreuve a été terrible : sur 165 communes, 17 seulement ont été épargnées, 4 ont perdu le 6^{me} de leurs habitants, 9 le 7^{me}, 1 le 8^{me}, 4 le 9^{me} et 21 le 10^{me}. La ville de Gray, du 14 juillet au 7 septembre, a eu 563 décès. En 1849, elle n'avait perdu que 210 personnes dans un espace de 56 jours »

Pour la Ville de Gray, ce rapport résume en quelques mots le bilan des épidémies de 1849 et 1854.

En 1854, dans le canton de Gray, composé de 23 communes, le nombre des décès s'est élevé à 1182. Toutes les communes ont été atteintes sans exception, y compris la plus petite, Echevanne, 101 habitants, qui a eu un seul mort.

Il est vrai qu'avec 16 858 habitants, c'est le canton le plus peuplé de l'arrondissement. De même, Gray, avec 7151 habitants au recensement de 1851, est la ville la plus peuplée du département. C'est elle qui compte aussi le plus de morts de tout le département.

Pour l'arrondissement de Gray, 89 235 habitants, on dénombra 13 656 cas et 5609 décès (6,28% de la population).

Dans le canton d'Autrey, 16 communes sur 17 ont été atteintes ; dans celui de Dampierre 30 communes sur 31 ; dans celui de Fresnes St Mamès, 15 communes sur 18; dans celui de Gy, 16 communes sur 20 (à Gy même 390 décès sur 2543 habitants soit plus de 15 % de la population); dans celui de Marnay, 17 communes sur 19 ; dans celui de Pesmes, 13 communes sur 20 (à Pesmes même 251 victimes sur une population de 1712 habitants, soit près de 15 % de décès).

Enfin, dans le canton de Champlitte, comme dans celui de Gray, toutes les communes ont été atteintes, soit 17.

En comparaison, dans l'arrondissement de Vesoul, 113 862 habitants, l'épidémie fit 5833 malades et 1986 décès (1,75 % de la population) et dans l'arrondissement de Lure, 144 372 habitants, on compta 4433 cas et 1943 décès (1,35 % de la population).

Les chiffres récapitulatifs provenant des bulletins de situation sont cependant à prendre avec quelques réserves, tant pour Gray que pour toutes les communes.

En effet, tous les décès survenus entre les dates officielles d'invasion du choléra et de fin d'épidémie sont mis au compte du choléra, ce qui n'est sans doute pas totalement exact, certaines personnes étant décédées d'autres pathologies, sans parler de la terreur ambiante qui a pu précipiter certains décès. On compte aussi parmi les morts beaucoup de personnes âgées et aussi d'enfants en très bas âge, à une époque où la mortalité infantile était considérable, et même quelques enfants mort-nés, qui ont peut-être été victimes de l'état de stress et de terreur de leur mère. A titre d'exemple, le bulletin de situation de Gray du 18 au 19 décembre 1849, indiquant 3 décès de plus que la veille, porte dans la colonne « observations » la mention suivante « *Les 3 décès ont porté sur 2 vieilles femmes l'une de 83 ans, l'autre de 80 ans, à l'hospice depuis 3 ou 4 ans, le 3^{ème} sur un enfant d'un an* ». On comprend que le rédacteur doute que ces décès soient imputables au choléra.

Lors de l'épidémie de 1854 en France, les trois départements ayant connu le plus fort taux de mortalité cholérique ont été, dans l'ordre, l'Ariège, la Haute-Marne et la Haute-Saône. Dans notre département, c'est la région grayloise qui a été la plus atteinte, c'est dire les souffrances exceptionnelles endurées par nos populations.

b) Les catégories touchées

Au plan socio-professionnel, les catégories les plus atteintes sont les militaires et les manouvriers. En 1849, le régiment de husards en garnison à Gray a compté 9 décès, et en 1854, la garnison de Dragons a eu 77 morts. Chez les civils, les victimes les plus nombreuses sont chez les manouvriers (18 en 1849, 49 en 1854), et nombreuses aussi chez les mariniers, les domestiques, les indigents, les plâtriers et autres artisans et ouvriers du bâtiment. On a vu aussi qu'en 1832, à Mantoche et à Apremont, ce sont les manouvriers, c'est à dire les plus pauvres, qui ont été le plus victimes du choléra, comme d'ailleurs partout en France.

Les femmes sont victimes du choléra en nombre un peu supérieur aux hommes, ce qui a été observé un peu partout en France et ressort des statistiques nationales. Les enfants de moins de

dix ans sont atteints en grand nombre : 107 décès sur les 563 recensés à Gray en 1854. Les personnes âgées sont victimes aussi en nombre : 60 morts chez les plus de 70 ans en 1854, 34 en 1849 (sur 200).

c) Les lieux d'habitation des victimes

La Ville de Gray est composée de deux parties : la ville haute, centre historique de la cité, autour du château et de l'hôtel de ville, et la ville basse, qui s'est développée autour des moulins, rive gauche de la Saône, et du port rive droite au début de 19^{ème} siècle. Les deux parties sont reliées par la Grande Rue, étroite et assez pentue.

L'examen des actes de décès montre que de nombreuses victimes du choléra étaient domiciliées dans quelques rues. En 1849, c'est surtout la ville basse qui a été touchée, alors qu'en 1854, c'est davantage la ville haute.

Lors des deux épidémies, la Grande Rue, reliant les deux parties, a été particulièrement marquée par le choléra.

d) Les lieux des décès.

En 1849, sur les 203 décès, 42 sont survenus à l'hôpital et les autres à domicile.

En 1854, 173 des cholériques sont décédés à l'hôpital et les autres à domicile.

Tous les soldats sont décédés à l'hôpital, à l'exception d'un officier supérieur. Sont décédés aussi à l'hôpital de Gray les indigents, les sans domicile fixe, les malades de passage à Gray, et différentes personnes dont un ou plusieurs membres de la famille sont déjà morts au domicile familial.

e) Les drames familiaux

Ils sont nombreux partout et surtout en 1854.

Citons un cas, celui de la famille Combet : Le 26 juillet 1854 à 9 h, Pierre François Combet, 49 ans, botteleur, demeurant à Gray, rue de Rigny-Fontaine, vient déclarer en Mairie le décès de sa fille Jeanne, 18 ans, issue de son mariage avec Catherine Paquet. Jeanne est décédée le matin même à 5 h au domicile familial ; et Pierre déclare en même temps le décès d'une seconde fille, Anne Augustine, 8 ans, morte à 7 h, deux heures après

sa sœur. Pierre Combet est de nouveau à la Mairie 6 jours plus tard, le 1^{er} août à 8 h du matin, pour déclarer le décès d'Anne Claude, sa fille, 22 ans survenu à la maison la veille à 10 h du soir. Le lendemain 2 août à 8 h du matin, Pierre est de nouveau en Mairie: sa quatrième fille, Anne, 14 ans, est morte au domicile familial la veille, 1^{er} août, à 11 h du soir.

Et Pierre Combet meurt à son tour, chez lui, le 8 août, à 5 h du matin. Comment sa veuve, Catherine Paquet, a-t-elle survécu, moralement et matériellement, après cette tragédie ?

3) - Les causes

Pourquoi Gray, seule en 1849, et sa région en 1854, ont-elles été atteintes aussi fortement par le choléra? Il faut tout d'abord rappeler que le choléra a sévi en France dans une grande partie du pays au cours de ces deux années 1849 et surtout 1854, avec 143000 morts.

Parmi les causes qu'on peut donner pour Gray, trois paraissent plausibles : les échanges commerciaux, les mouvements de l'armée et l'insalubrité.

a) Les échanges commerciaux

Au milieu de XIX^e siècle, Gray est au sommet de sa prospérité économique, grâce à l'activité de son port sur la Saône. A partir de 1824, le port est aménagé rive droite, en quai à gradins, sur une longueur de six cents mètres. Rive gauche, à partir de 1827, commencent aussi les aménagements du quai du Saint-Esprit, entre le pont et l'actuelle rue Gambetta. C'est l'un des plus importants ports fluviaux de l'est de la France, dernier point d'arrivée pour les marchandises qui viennent du Midi, et premier point de départ pour celles qui vont à destination de Lyon, Beaucaire etc.

Le trafic atteignit 200 000 tonnes en 1837, si bien que l'on pouvait, suivant une anecdote souvent répétée, traverser la rivière à pied sec d'un quai à l'autre en enjambant les bateaux, amarrés en couple au point de recouvrir complètement le cours d'eau.

Il est donc probable qu'en 1849, les allées et venues des marinières, comme l'activité des nombreux manouvriers sur le port au chargement et déchargement de marchandises, ont joué un rôle dans la propagation de l'épidémie, d'autant plus que ces mari-

niers et manouvriers habitaient nombreux les quartiers de la ville basse, notamment Grande Rue, rue Vanoise, rue du Moulin, proches de la Saône.

Dans son « Histoire du choléra en France : 1832-1854 » l'historien Patrice Bourdelais affirme que le meilleur réseau de propagation des vibrions cholériques est sans doute, par son caractère doux et régulier, celui des relations commerciales et des diverses voies de communication qu'elles empruntent.

b) Les mouvements de l'Armée

On a vu qu'en 1854, le régiment du 5^{ème} Dragons en garnison à Gray a été cruellement frappé par le choléra. L'épidémie s'est répandue sur le haut de la ville, dans le secteur des casernes et sur le chemin allant des casernes à l'hôpital.

Nous sommes à l'époque de la guerre de Crimée. Les troupes françaises, porteuses de la maladie, qui s'embarquent à destination de Gallipoli et Varna, dans les ports de Marseille et de Toulon, laissent de nombreux cholériques derrière elles le long de leur parcours dans la vallée du Rhône. Ce sont ces troupes qui importent la contagion en mer Noire, où le choléra intervient dans les combats.

En 1854, le choléra avait donc ce moyen supplémentaire de se propager à Gray et dans sa région.

c) l'insalubrité

Dans son mémoire rédigé en 1850 sur l'épidémie de choléra de 1849, le Dr Paris, médecin délégué par le Comité médical de Paris pour l'arrondissement de Gray, fait une description sans complaisance de la ville de Gray, qu'il reconnaît de belle apparence vue du haut de ses terrasses: « *Gray, à mesure que l'on pénètre dans ses rues étroites, sales et tortueuses, n'offre bientôt plus au voyageur étonné, que le contraste le plus frappant, le plus complet désenchantement, à la vue de tant de chétives masures, aux teintes sombres et monotones, recrépies d'âge en âge, et dont la pauvreté intérieure laisse bien au-dessus la nudité du dehors* ».

De la partie basse de la ville, proche des moulins rive gauche, formée de sept à huit ruelles et rues formant un quartier aujourd'hui démolí et remplacé par une résidence moderne au nom évocateur de « Ilot du Moulin », voici sa description: « *Rien n'égalé la pauvreté, la vétusté de ces ruelles, de ces impasses, assem-*

blage irrégulier de masures, en sapin vermoulu, de gypse et de pierre, tombant en lambeaux, en poussière, privées d'air et de lumière, et, pour atmosphère, la vapeur infecte et corrompue, s'exhalant des immondices de la ruelle et de la maison »

« Et comment l'âme ne serait-elle pas navrée, comment le cœur ne se serrerait-il pas, à la pensée, à la vue de tant de familles nombreuses, de tant de malheureuses créatures, destinées à naître, à vivre et à mourir sur la litière de pareils cloaques ? »

A l'insalubrité des bâtiments et des rues, s'ajoute le problème de l'eau. Claudius Brocard, Pharmacien et érudit graylois, a publié en 1932 sa thèse de doctorat intitulée « Contribution à l'étude des eaux d'alimentation de Gray, d'Arc-les-Gray et de Gray-la-Ville » Il cite un rapport de 1850 sur l'eau à Gray « *Les eaux que nous buvons sont malsaines, ce sont des eaux qui n'ont pas encore reçu l'influence atmosphérique mais ce ne serait encore rien si à leur impureté primitive ne se joignait celle des eaux de la machine à vapeur, celle des eaux qui, pour parvenir au filtre, traversent plusieurs couches d'ordures, de fumiers qui sont répandus çà et là* ».

Il souligne que les germes des maladies dites d'origine hydrique sont très nocifs et leur pouvoir de contagion est grand. C'est notamment le cas du vibrion du choléra.

Ces descriptions, analyses et commentaires, nous font comprendre aisément que l'épidémie se soit épanouie sur ces quartiers de ville basse rive gauche, peuplés de manouvriers, de mariniers, d'indigents vivant dans l'absence à peu près totale d'hygiène corporelle et que le choléra, maladie contagieuse, transmise par l'eau sale et les matières fécales, est aussi une maladie de la pauvreté et de la misère.

II – La lutte contre le fléau

1/ Mesures prises par la Mairie de Gray et les Pouvoirs publics

a) Epidémie de 1832

Une dizaine d'années avant la première apparition du choléra en France, les pouvoirs publics s'étaient préoccupés de l'ins-tauration de commissions spécifiques destinées à contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire de la population.

Début 1822, la Commission sanitaire centrale avait préparé les dispositions de la loi du 3 mars 1822 et de l'ordonnance du 7 août 1822, jetant les bases de l'organisation des services sanitaires français.

Le Conseil supérieur de santé, dès le 20 juillet 1831, prend les dispositions de nature à prévenir l'invasion des maladies pestilentielles, parmi lesquelles la formation de commissions sanitaires dans les sous-préfectures.

Début avril 1832, le Sous-préfet de Gray crée le comité de salubrité de l'arrondissement, présidé par le Maire de Gray. Le 9 avril 1832, le comité de salubrité se réunit en mairie de Gray et prescrit différentes mesures :

- balayage tous les jours des rues
- défense de jeter les eaux ménagères par les éviers à moins que ceux-ci ne soient munis de puisards
- défense de déposer sur les places et dans les rues aucune ordure venant du balayage des chambres, après l'enlèvement du matin
- défense de faire ses besoins sur les places et rues
- défense de tenir vaches, volailles, porcs, moutons, lapins et pigeons dans l'intérieur de la ville
- enlèvement de tous les fumiers ; défense d'en établir dans l'intérieur de la ville
- obligation de tenir les portes des latrines continuellement fermées, de laver les lunettes avec de l'eau de chaux ou mieux encore avec du chlorure de chaux liquide

Le comité conseille, notamment :

d'établir un service régulier qui, chaque soir, enlèvera les eaux ménagères et les immondices

de faire couler les eaux des fontaines pendant une heure indiquée et obliger chaque propriétaire à laver devant chez lui.

d'avoir un certain nombre de balayeurs à gages qui, munis de brouettes, pelles et balais, parcourraient continuellement les rues pour en enlever les immondices.

On voit dans ces préconisations l'idée de la création d'un véritable service de voirie.

b) Epidémie de 1849

Dès le mois d'août 1848, le ministre de l'agriculture et du commerce de la toute nouvelle 2^{ème} République, s'adressant au

« Citoyen Préfet » se préoccupe d'une possible épidémie à venir, et il invite les préfets à recenser, avec la plus grande discrétion, les moyens médicaux du département, et à réactiver les commissions de salubrité instaurées en 1832, ce qui est fait à Vesoul, Gray et Lure.

A Gray la commission décide notamment :

de presser l'exécution par la police des mesures d'hygiène publique, telles que lavage et fermeture d'égouts, pavage des cloaques

- d'inviter le maire à faire accepter par tous les pharmaciens de la ville, comme bons payables ultérieurement par la municipalité, toutes les ordonnances de médicaments relatives aux indigents

- d'inviter le clergé à suspendre la sonnerie des morts, dans le cas où le nombre des inhumations quotidiennes dépasserait le chiffre de trois ou quatre.

Le 1^{er} décembre, devant la progression effrayante du mal, le Sous-Préfet demande du renfort médical et, dans les jours qui suivent, le Préfet envoie quatre médecins.

De son côté, l'autorité municipale de Gray ne reste pas inactive et vote le 2 décembre 1849, un emprunt de 6000 f pour venir au secours des indigents atteints du choléra.

c) Epidémie de 1854

Dès le 15 Juillet 1854, le Maire fait voter un crédit de cinq mille francs pour les familles nécessiteuses et demande au Préfet de lui envoyer trois médecins de bonne volonté et trois sœurs. Il joint une lettre du Dr Lamarche demandant, devant les arrivées en masse à l'hôpital, s'il n'est pas possible d'établir à la caserne une ambulance avec une pharmacie ou un pharmacien.

Les archives portent le témoignage de l'action énergique du maire, Alexandre Revon, pour prendre les mesures nécessaires et soutenir le moral de la population. Il relaie, par ses affichages et publications dans la presse, les mesures de salubrité conseillées par le corps médical : aération des appartements ; fumigations ; adoption d'une nourriture saine ; éviter les crudités, fruits et légumes.

Il obtient le concours de plusieurs médecins venus appuyer les médecins de Gray, et met en place un poste de médecin à l'hôtel de

ville pour être à la disposition des familles et un autre rue Vanoise à l'hôtel des Messageries pour les malades du quartier bas.

Il renouvelle les conseils d'hygiène: « *Les personnes qui donnent des soins aux malades doivent aussi avoir soin de se laver les mains au moins deux fois par jour, soir et matin, avec de l'eau faiblement chlorurée. C'est une mesure très utile* ».

2/ L'action et l'information médicale.

a) Le rôle du corps médical

Le rôle du corps médical a été déterminant aux cours des épidémies, reconnu et salué tant par la population que par les Pouvoirs publics et la Presse.

La tâche des médecins est particulièrement lourde puisqu'ils doivent non seulement collaborer avec les pouvoirs publics pour la mise en place des Comités de salubrité, l'organisation des secours, la remontée des informations relatives aux malades, mais aussi faire face à une assistance de tous les instants auprès des nombreux malades.

Auprès des médecins, les officiers de santé et les sœurs hospitalières ont joué un rôle précieux.

Après l'épidémie de 1849, des médailles furent décernées à plusieurs praticiens, notamment les docteurs Lamarche, Cornet, Dubois, Prieur et Fromentel, de Gray.

Le corps médical a lui-même payé un lourd tribut au choléra, le registre des décès de Gray en porte témoignage : en 1849, deux sœurs hospitalières ; en 1854, une sœur et trois médecins, dont les Dr Lamarche et Dubois, médaillés en 1849.

Sur le département de Haute-Saône, en 1854, 8 médecins et 13 Soeurs de la Charité sont morts du choléra (Rapport du Préfet au Ministre du 24 novembre 1854).

b) L'information médicale par la presse locale

La Presse Grayloise, à partir du moment où elle a reconnu l'existence de l'épidémie de choléra, s'est fait le véhicule d'un certain nombre d'informations et de conseils d'origine médicale.

Dans l'édition du 1er décembre 1849, le Docteur Lélut, membre de l'Institut et représentant de la Haute-Saône, recommande un traitement contre le choléra.

Au début : eau de riz; thé alcoolisé.

Pendant la maladie : Thé alcoolisé à plus haute dose ; frictions synapisées et alcooliques sur tout le corps ; bains sinapisés ; bains d'air chaud.

La Presse Grayloise publie aussi par deux fois, en décembre 1849, dans ses annonces et avis, une publicité pour guérir le choléra en cinq heures...

En 1854, nous voyons fleurir dans *La Presse Grayloise* des « réclames » pour une liqueur hygiénique, vendue à Dijon, souveraine contre toutes les épidémies, notamment le choléra.

Il est des moments où la science est débordée par le charlatanisme.

Enfin, la Presse est le lieu d'échanges aigre-doux entre praticiens d'opinions différentes, à une époque, il faut le rappeler, où le vibrion du choléra n'avait pas été découvert et où l'origine du mal comme son traitement faisaient l'objet d'approches divergentes selon les écoles.

c) les réserves du Dr Paris

Une voix discordante pourtant s'élève, celle du Dr Paris, qui met en cause l'organisation des soins, les diagnostics et la pratique de ses confrères.

Dans son mémoire de 1850, sur l'épidémie de 1849, il dénonce la panique ambiante qui conduit à considérer comme cholériques des gens qui ne le sont pas. Il écrit « *Les gastro-entérites, les congestions au poumon, au cerveau, les encéphalites, avec symptômes typhoïdes, tout fut traité comme attaque de choléra* ».

Le Dr Paris a aussi une piètre opinion de l'hôpital :

« *L'hôpital, dès les premiers temps, comptait de nombreuses pertes. Là, comme en ville, tous les malades de la veille, traités pour d'autres affections, furent, dès lors, traités comme épidémiques* »... « *à la moindre plainte, à la plus légère marque de souffrance, vous deviez être dénoncé cholérique à la police qui, chaque jour, visitait les maisons, appréhendé, de gré ou de force, et traîné ou porté comme pestiféré dans ce funeste asile* ».

3/ Le rôle de l'Église

Pendant les épidémies de 1849 et 1854, les prêtres ont été constamment au chevet des malades et des mourants, et leur soutien a été précieux pour la population terrorisée.

Comme les médecins et les sœurs hospitalières, ils ont payé un tribut à la maladie : en 1854, 9 curés et vicaires, en Haute-Saône, sont morts du choléra.

Dans la région grayloise, la paroisse de Mantoche perd son curé, Christophe Rochard, 50 ans, décédé à Mantoche le 16 août 1854, au plus fort de l'épidémie qui fait 7 morts ce jour là.

Le Chanoine Four, curé de Gray, est très sollicité ; on l'appelle à 4 h du matin. Il tient l'archevêque au courant de la situation et lorsque l'épidémie est à son sommet, Mgr Mathieu n'hésite pas à se déplacer. Il arrive à Gray le 3 décembre 1849 au soir et demeure dans la cité jusqu'au 6 décembre au matin. Il voulut voir lui-même les cholériques et prodiguer à tous des consolations et des encouragements.

En 1854, Mgr Mathieu (créé Cardinal le 30 septembre 1850) sera à nouveau présent dans la région grayloise, notamment à Pesmes, particulièrement éprouvée par « la maladie régnante ».

La Presse Grayloise du samedi 5 Août 1854 relate qu'il y a quelques jours à Gray, une neuvaine avec les images de la Vierge miraculeuse et de la Vierge du choléra avait eu lieu, et elle ajoute ce paragraphe :

« Il paraîtrait que, d'après l'autorité ecclésiastique, la présence du choléra serait due surtout au travail et aux ventes qui se font les dimanches et fêtes ».

Ainsi donc, aux causes déjà énumérées plus haut de l'épidémie, il faut ajouter la colère de Dieu punissant les mauvais chrétiens.

Mgr Mathieu, tout en étant très proche des populations éprouvées, va aussi s'impliquer dans la lutte contre l'impiété et le travail du dimanche, et faire appel à la protection divine.

a) la lutte contre l'impiété et le travail du dimanche.

Lorsqu'il vint à Gray, début décembre 1849, au plus fort de l'épidémie, Mgr Mathieu fit en chaire un sermon au cours duquel il fustigea sévèrement le manque d'assiduité aux offices du dimanche et l'ouverture des boutiques ce jour-là et les jours de fêtes religieuses.

Les propos de l'Archevêque eurent de l'effet puisqu'ils conduisirent un groupe de commerçants graylois à publier aussitôt dans *La Presse Grayloise* un avis daté du 7 décembre 1849 annonçant « *Les soussignés préviennent le public qu'à compter*

du dimanche 9 courant, leurs magasins seront fermés les dimanches et fêtes ».

Cette sévérité ne plaît cependant pas à tout le monde, et on peut lire sous la plume du Dr Paris, dont on connaît le côté contestataire, des appréciations discordantes. Voilà ce qu'il nous dit :

« l'Archevêque de la province arrivait dans nos murs. Comme, dans ces jours de panique, la mission du prêtre, du véritable ministre du Christ et de l'Évangile, est belle et puissante ! Il suffit, dans sa bouche, d'une parole de paix et de résignation, pour ranimer les cœurs défaillants, relever les courages abattus. Aussi, quand on sut le ministre à la chaire, chacun d'accourir avec confiance écouter une voix d'espoir et de consolation, cette voix que le Christ parla bien des fois »

Jusqu'ici tout va bien ! Voici la suite :

« Déception, douleur amère ! On n'entendit qu'une parole de colère, d'anathème et de vengeance; car, depuis que le sacerdoce est dévoré d'ambition, quoique son royaume ne soit pas de ce monde, qu'il veut tout être, professeur, diplomate, juge, médecin, ministre, tout, excepté ministre du Seigneur, il semble avoir renié les maximes du Christ et de l'Évangile -

Quoi ! Venir alors, le fiel dans l'âme, lancer les foudres du Vatican ! Accabler encore une population des reproches les plus injustes, de la plus cruelle réprobation ! Et pourquoi? Mon Dieu! Pour ne pas complètement sanctifier le dimanche. Oui, Gray avait le choléra, parce que les marchands vendaient le dimanche. Ah ! quand on est dans la fortune, qu'il est agréable et facile de se récrier contre les abus de la misère ! - Et, il ne s'est trouvé personne pour répondre : Monseigneur, Gray vend le dimanche, parce que le peuple de la ville et des campagnes n'achète que le dimanche. Il n'achète que le dimanche, parce que, si c'est pour lui le jour du Seigneur, c'est aussi le seul jour du repos - Est-ce vous, Monseigneur, qui indemniseriez une population ouvrière de la perte d'une journée de travail ? »

« Voilà, Monseigneur, le suprême motif qui faisait venir à la ville les habitants des campagnes, et tenir les boutiques ouvertes ».

On ne sait pas si le Cardinal Mathieu a lu le mémoire du Dr Paris, en tous cas, il n'en tint aucun compte et poursuivit avec acharnement sa lutte contre les magasins ouverts le dimanche, notamment à l'occasion du choléra de 1854.

A la fin de l'épidémie, le 29 septembre 1854, il adresse des instructions sévères aux curés de son diocèse. Il écrit :

« Je réproouve toute ouverture des magasins et des boutiques, et je ne réproouve pas moins tout achat et toute vente qui se fait en arrière et les portes fermées.

Je réproouve tout travail, labour, ensemencement, fauchage et charrois les jours des Dimanches et de Fêtes, excepté ceux qu'une grande urgence, un danger pressant nécessiteraient, et qui se feraient avec l'autorisation du Curé.

Je condamne et je menace du tribunal de Dieu tous ceux qui, hors la nécessité et le consentement du Curé, font travailler leurs ouvriers, manœuvres, domestiques, et, s'ils y ajoutent la crainte d'un renvoi, je les condamne et les menace au double »

Et le Cardinal prescrit à ses prêtres de refuser l'absolution aux pécheurs s'ils ne se réforment pas, s'ils continuent à vendre, acheter, travailler, ou commander des travaux en ces saints jours.

b) L'appel à la protection divine

Nous avons vu qu'en 1849, le choléra est apparu en France au printemps, et n'a envahi Gray que fin octobre. Monseigneur Mathieu redoutait l'invasion de son diocèse par l'épidémie. Dans son instruction pastorale du 11 septembre 1849, il écrivait à ses curés: *« Nous avons fait vœu à Notre- Dame de Gray, si ce Diocèse échappe au choléra, d'une statue d'argent (...) ».*

La basilique Notre-Dame, église paroissiale de Gray, contient, dans une chapelle aménagée à gauche du chœur, une statuette miraculeuse connue sous le nom de « Notre- Dame de Gray »

Le culte de la Vierge Marie, par l'image de la statuette de Notre-Dame de Gray, a une place privilégiée dans le Diocèse de Besançon, et c'est tout naturellement que Monseigneur Mathieu a invoqué sa protection à l'occasion de l'épidémie.

Le malheur a voulu que le choléra en 1849 frappe précisément la ville que Notre-Dame de Gray était censée protéger. Était-ce la punition des Graylois pour leur impiété, d'où les propos rudes tenus en chaire par l'Archevêque...?

Monseigneur Mathieu, qui parle parfois durement aux fidèles, sait aussi exprimer sa compassion pour les populations meurtries et sa confiance inébranlable en Marie. Dans son mandement du 23 avril 1850 au sujet de la cessation du choléra dans son diocèse, il nous livre le fonds de sa pensée en écrivant : *« Dans cette immense perplexité, notre cœur ne fut pas un seul instant incertain, ni notre*

confiance en Marie ébranlée. Bien au contraire, prenant de nouvelles forces dans la présence et l'imminence du mal, il nous sembla que notre bonne Mère n'avait permis l'invasion du choléra à Gray, qu'afin qu'il fut bien constaté que le mal était venu auprès d'elle, et s'était éteint à ses pieds ».

« Partout ailleurs le Diocèse fut respecté, et Notre- Dame de Gray étendant son sceptre mit en fuite l'ennemi commun qui était venu attaquer son domaine ».

Et c'est donc à l'occasion de ce mandement que Monseigneur Mathieu exprime sa volonté de réaliser le vœu fait quelques mois plus tôt, si le diocèse échappait au choléra, d'offrir à Notre-Dame de Gray une statue d'argent. Il fait appel à la générosité des fidèles du diocèse :

« Donnez-moi donc, pieux Fidèles, de quoi l'honorer en lui faisant une statue digne d'elle et de ses bontés. Plus vous serez généreux, et plus cette statue grandira, plus elle sera ornée ».

Les fidèles furent généreux, et la statue d'argent magnifique. L'oeuvre, mesurant 59 cm avec son socle fut réalisée en argent doré par l'orfèvre parisien Louis Bachelet. La Vierge couronnée, bras écartés, foulant aux pieds des nuées, s'élève au ciel dans une élégante envolée de draperies. L'arc-en-ciel, représentant l'apaisement après le cataclysme provoqué par le choléra, est formé d'une résille d'or dans laquelle sont enchâssées des pierres taillées en losange de couleur jaune, rose, bleue et turquoise. Le sceptre et la couronne en or sont rehaussés d'autres pierres tout comme le socle, l'encolure et la ceinture de la robe. La bordure du manteau est décorée de délicates feuilles de vigne et de boutons de fleurs ciselés en or et argent.

Cette statue de la Vierge, dite Vierge du choléra, constitue sans doute l'un des plus beaux ornements de notre basilique depuis sa remise, le 4 mai 1851, par le Cardinal Mathieu à l'occasion d'une cérémonie imposante, en présence des autorités civiles et militaires, d'une centaine de prêtres et d'une population nombreuse.

Dans la chapelle de Notre- Dame de Gray à la Basilique, on peut voir un vitrail exécuté en 1873, retraçant, autour de la représentation centrale de la Vierge à l'enfant, certains épisodes qui ont jalonné son culte, notamment, au sommet, la procession de 1851, avec le brancard supportant la Vierge du Choléra, suivi du Cardinal-Archevêque, mitre en tête et portant sa crosse.

Nous savons, hélas, que le choléra devait faire un retour foudroyant à Gray et dans sa région en 1854. Mais la dévotion à Marie resta au cœur des fidèles et l'on peut voir, encore aujourd'hui, plusieurs Vierges édifiées après l'épidémie en remerciement à Marie de sa protection.

A Fahy-les-Autrey, c'est une grande vierge bénissante qui a été érigée en 1859 sur un monticule à l'entrée du village, due au ciseau du sculpteur graylois Constant Grandgirard. (402 habitants, 57 décès).

A Auvet et La Chapelotte, sur le Mont d'Auvet, a été élevée en décembre 1854 une vierge, en orant, témoignage de reconnaissance des paroissiens (641 habitants, 65 décès).

Enfin, toujours en Haute-Saône, il faut citer Notre-Dame de la Motte à Vesoul. En 1854, la population décida d'y construire une chapelle dédiée à la Vierge Marie, en remerciement de lui avoir épargné l'épidémie de choléra. Cette chapelle, abritant une Vierge monumentale, fut inaugurée et bénie le 9 août 1857 par le Cardinal Mathieu, en présence du Cardinal Gousset.

La protection de Marie fut grande pour les Vésuliens, puisque le choléra de 1854 fit seulement 54 victimes dans le canton de Vesoul, et 22 à Vesoul même.

Conclusions - suites et conséquences du choléra.

• Effets sur la population.

La comparaison des recensements de 1851 et 1856 montre que beaucoup de communes ont connu une chute de leur population après la tragédie de 1854.

Ainsi, dans la région grayloise, Ancier est passée de 477 à 353 habitants ; Apremont de 790 à 704 ; Champlitte de 3101 à 2865 ; Pesmes de 1712 à 1637 ; et surtout Gy de 2543 à 1970 habitants.

Pourtant, à Gray, la population est restée stable : de 7151 à 7145 habitants et à Arc-les-Gray, de l'autre côté de la Saône, la population a augmenté, passant de 2094 à 2226 habitants.

On ne peut donc pas tirer de conclusions certaines concernant les effets du choléra sur la population, car d'autres facteurs interviennent : il y a d'abord l'exode rural qui commence à se manifester, la baisse considérable de la métallurgie dans la région et enfin la régression à Gray de l'activité portuaire, liée à la création de la gare de chemin de fer en 1856, qui absorbe une partie du transport des marchandises.

• Travaux d'assainissement, de modernisation et d'embellissement à Gray.

Pendant toute cette période des épidémies de choléra de 1849 et 1854, la ville de Gray était dirigée par un homme énergique et compétent, Alexandre Revon.

Celui-ci sut faire adopter les mesures de salubrité et de modernisation qui s'imposaient, malgré parfois une opposition virulente.

Dès 1850, l'Hôtel-Dieu, bâti au XVIII^{ème} siècle, fut agrandi par un bâtiment rectangulaire placé devant l'édifice primitif en forme de croix grecque.

Après l'épidémie de 1854, une commission de médecins étrangers à la ville exigea et obtint l'enfouissement des tuyaux de fer-blanc qui conduisaient sur le pavé des rues toutes les eaux ménagères; puis la suppression du grand égout de la Grande-Rue, qu'on ne pouvait balayer avec un courant d'eau.

Le Conseil municipal, par délibération du 17 janvier 1855, prit de nombreuses décisions et vota un emprunt de 350 000 f au Crédit foncier pour réaliser différents projets, d'urgence incontestable tels que : création d'un nouveau champ de manœuvre ; pavage de la Grand-rue ; créations de fontaines nouvelles ; installation d'un Marché couvert ; ouverture de la rue de l'embarcadère ; élargissement de la rue du marché ; élargissement de la ruelle de l'église.

Monsieur Revon fit creuser des puits perdus à une profondeur suffisante, orner les fontaines des statues, installer le télégraphe électrique quelques mois après la construction de la gare.

Un deuxième pont fut bâti à Gray en face de la gare et une nouvelle route, toujours dénommée aujourd'hui « chemin neuf » fut percée, ouvrant à la ville haute un accès à la gare.

Une bibliothèque fut construite à l'extrémité de l'Hôtel de Ville.

Notre historien de la Ville de Gray, Charles Godard, nous dit:

« Les Graylois voyaient avec plaisir l'embellissement de leur ville et se portaient en foule à la fête annuelle du 15 août, qui était alors réellement féerique, quand la belle promenade des Tilleuls, illuminée dans toute son étendue, offrait aux regards une incroyable quantité de pyramides de feu, d'ifs enflammés et de lanternes vénitiennes, dont la clarté produisait un effet magique et égarait les visiteurs dans un dédale de lumières éblouissantes ».

Voilà donc, pour terminer ce travail, une image réconfortante de la Ville de Gray, après les tragiques événements qui l'avaient si durement frappée.

Bibliographie

1/ *Histoire de la Ville de Gray et de ses monuments* Abbés Gatin et Besson ; nouvelle édition par Ch Godard – Paris – Imprimerie Firmin-Didot et Cie, 1892.

2/ *Essai historique sur le pèlerinage de Notre-Dame de Gray* par l'Abbé Villerey. J. Jacquin, Imprimeur-Libraire, Besançon, 1864.

3/ *Une Peur bleue – Histoire du choléra en France 1832 – 1854* par Patrice Bourdelais et Jean-Yves Raulot. Editions Payot – Paris, 1987.

4/ *Visages du choléra* par Patrice Bourdelais et André Dodin. Belin – Paris, 1987

5/ GRAY – Images du patrimoine – Inventaire général, ADAGP, 1998

6 / Archives départementales de Haute-Saône à Vesoul, 279 E – suppl : 940 ; 1237 ; 1246 ; 1297 ; 1298 ; 1330 ; 1331 ; 1332 ; 5 M 85 ; 86 ; 91 ; 96 ; 97 ; 100.

7/ Archives diocésaines à Besançon. Archives paroissiales de Gray n° 1384-85-86 Mandements du Cardinal Césaire Mathieu, Archevêque de Besançon.

8/ Bibliothèque des Fonds anciens à Gray : *La Presse Grayloise* 1849 et 1854. *Mémoire sur le choléra observé à Gray en 1849*, par le Dr Paris, médecin délégué par le Comité médical de Paris pour l'arrondissement de Gray (1850).

Contribution à l'étude des eaux d'alimentation de Gray, d'Arc-les-Gray et de Gray-la-Ville, par Claudius Brocard, Docteur en Pharmacie, 1932.

9/ *Notre- Dame de Gray*, par Michel Mauclair – Editions Dominique Guéniot, 2009

10/ *L'épidémie de choléra à Montargis en 1832* par Paul Marq.

11/ Services de l'Etat-civil des communes de Gray, Gray-la-Ville, Arc-les-Gray, Apremont, Mantoche, Autrey-les-Gray, Montureux-les-Gray, Vereux, Dampierre-sur-Salon, Chargey-les-Gray.

Violence et criminalité en Franche-Comté au temps de Ravallac

M. Paul Delsalle

Séance du 14 mai 2012

Un soir de l'année 1631, Hubert de la Cour rentra chez lui. Sans se munir d'une chandelle à lanterne, il pénétra dans la chambre pour se coucher. Comme il le faisait habituellement « au retour de ses voyages », il « esvagina » son épée, c'est-à-dire qu'il la retira du fourreau et la « ficha au plancher ». Il entendit aussitôt un hurlement : l'épée s'était plantée dans la cuisse de sa femme qui « estoit aussy entrée en ladite chambre sans qu'il l'eust apperceu par l'obscurité de la nuit » ! La veine étant transpercée, la femme perdit beaucoup de sang et mourut peu de temps après. Hubert de la Cour se justifia en disant qu'il avait toujours vécu avec elle en amitié. Sa belle-mère et ses proches affirmèrent aussi qu'il s'agissait bien d'un accident et non d'un meurtre ; tout au plus d'un homicide regrettable et regretté. Le souverain accorda donc sa grâce.

Au début du XVII^e siècle, le comté de Bourgogne, appelé vulgairement « Franche-Comté », n'appartient pas au royaume de France. C'est une possession des Habsbourg rattachée aux anciens Pays-Bas bourguignons (Flandre, Artois, Brabant, Hainaut, etc.). Epargnée par les guerres de religion, la province n'en subit pas moins des actes de violence.

En trente-cinq ans, il y eut plus de mille assassinats comme celui de la femme d'Hubert de la Cour. Encore ne s'agit-il ici que des homicides pardonnés.

En effet, les hommes et les femmes ayant commis un crime pouvaient obtenir le pardon des souverains, s'ils faisaient valoir des circonstances atténuantes, la légitime défense ou l'accident. Les très pieux archiducs Albert et Isabelle, en leurs palais de Bruxelles et de Mariemont, accordèrent souvent la grâce, faisant preuve de miséricorde, évitant au coupable d'être pendu ou décapité.

La fuite

Très souvent, le coupable s'enfuyait, craignant la rigueur de la justice ou pour éviter une vengeance de la part de la famille de la victime¹. Les juges eux-mêmes recommandaient au coupable de fuir. Lorsque Jean Bruant donna des coups de bâton provoquant la mort de Pierre Bourrillot, à Dampierre-lès-Montbozon (aujourd'hui Dampierre-sur-Linotte), le procureur de la seigneurie de Rougemont lui expliqua « qu'il fallait s'absenter du pays ». Le coupable d'un homicide partait alors à l'étranger, c'est-à-dire en Savoie, en France, en Lorraine ou ailleurs, ou feignait de s'y rendre, se cachant dans la province. La Franche-Comté étant une enclave, les territoires étrangers étaient toujours assez proches.

Les fuyards devaient cependant faire savoir qu'ils demandaient une grâce souveraine. En 1617, Antoine Picquet et François Gallyet, de Frasné-le-Château tuèrent Noël Pelusey ; comme la haute justice appartenait au sieur de Cantecroy, les coupables « n'ont pas osé comparaître et se sont retirés hors du comté de Bourgogne et ont adressé une supplique » pour obtenir la grâce.

Dans le cas contraire, le bailli local était en mesure de confisquer leurs biens. C'est ce qui arriva à Antoine Vuillemey, de Belonchamp, qui assassina sa femme et se sauva en pays étranger pour échapper à la justice. De même, Michel Sergeant, de Bougnon, un « homicide [ou homicidaire] ayant quitté le pays ».

Au lieu de fuir, des coupables d'un homicide préféraient s'engager dans l'armée. Ce fut le cas, par exemple, de Claude de Luetra en 1624 ; « craignant la rigueur de la justice, il se retira au service militaire de Votre Majesté où il continue encore » dans le *terce* (ter-

1. Les références archivistiques et bibliographiques, pour chaque fait mentionné, sont fournies dans notre ouvrage *La taverne et l'arquebuse*, Besançon, Cêtre, 2012

cio) du baron de Balançon. Il entra alors en contact avec une personne qui faisait savoir à la justice locale, au bailliage ou au parlement que le coupable sollicitait la rémission. Les Comtois savaient qu'ils pouvaient obtenir assez aisément une rémission, du moins certains d'entre eux. Guillaume Glanne était un écuyer de Lons-le-Saunier, âgé d'environ trente ans en 1607. Il eut affaire avec la justice à plusieurs reprises. En conflit avec son beau-père, Guillaume Magnin, il le traita de « pendar » et menaça « de le dagner ». Cet homme turbulent et violent fut emprisonné au château de Lons-le-Saunier. Cela ne l'empêcha pas de blasphémer et de dire que « sitôt qu'il sortirait dudit château, il tuerait son beau-père ». Il ajouta cette phrase qui accrédite notre hypothèse : « qu'il savait bien les chemins de Flandres pour y aller et retourner ».

Refuge et droit d'asile

Le coupable trouvait parfois refuge dans une église ou un établissement religieux, faisant valoir le traditionnel droit d'asile. En 1624, Denis Bovy se réfugia en l'abbaye d'Acey. Lors de la fête des saints Philippe et Jacques (le 1^{er} mai) 1626, après avoir commis un meurtre dans la Grande Rue du Bourg-Dessus de Salins, Nicolas Poncheuz alla se réfugier au couvent des Cordeliers de Salins. C'est de là qu'il s'adressa au souverain pour obtenir la grâce.

A Ornans, on peut encore voir une colonne en pierre contenant une niche, dénommée « la pierre d'asile ». L'auteur d'un meurtre pouvait obtenir le droit d'asile à Ornans s'il parvenait à toucher cet édifice avant d'être arrêté. La colonne se trouvait jadis plus près du grand pont et elle était surmontée d'une croix. L'asile obtenu restait provisoire, temporaire. Le criminel devait demander la grâce souveraine et ne pouvait en aucun cas s'aventurer dans les édifices du seigneur-souverain (château, halles, four, moulin, rivière). Il devait adresser une demande écrite aux mayeur et échevins de la localité, accompagnée de la narration des faits. Le droit d'asile, s'il était accordé, devait être accompagné du paiement de cinquante livres au profit de la ville et de vingt livres pour les bonnes œuvres. C'était le seul cas de droit d'asile municipal en Franche-Comté. Ornans disposait d'une situation avantageuse, étant placée au cœur de la province. Ce droit, attesté depuis 1514, remontait peut-être au XIV^e siècle. Une

vingtaine de criminels, guère davantage, en ont bénéficié jusqu'en 1555. Cette année-là, le parlement voulut mettre un terme à ce privilège. Il demanda à Ornans de bien vouloir fournir les preuves de la fondation de ce droit, ce qui fut difficile. Après cette date, on ne rencontre plus que six cas de demande d'asile. Pour les années qui nous concernent, nous ne connaissons que le refuge demandé par Philibert Gay qui transperça de deux coups d'épée l'épaule et le ventre d'un homme dénommé Aymonin, en 1599. Le drame se déroula à Poligny. Philibert Gay se retira vite à Ornans « comme en lieu d'asile » et sollicita le pardon.

La justice locale

Dans tous les cas, en théorie, l'affaire était d'abord suivie par la justice locale, celle de la seigneurie laïque ou ecclésiastique où le crime avait été commis. Les informations sur cette première phase sont malheureusement très rares. Lorsque Hugues Dessirier, de Champlive, porta un coup d'estoc dans le ventre de Jacques Germaine, il fut aussitôt tiré en justice devant la seigneurie de Vaite. Les frères Claude et Pierre Bournot, de Bonnétage près du Russey, accusés d'avoir battu Guillaume Humbert, furent condamnés par contumace prononcée par le procureur d'office de Châteauneuf-en-Vennes. Lors d'un homicide commis en 1630 à Percey-le-Grand, près de Champlitte, Nicolas Mignot dit de La Presle fut poursuivi par le procureur d'office de Percey.

Il y eut une querelle de compétence, qui opposa le procureur fiscal de Pontarlier et le procureur d'office de Morteau. Le litige fut tranché en 1606. Si le meurtre survenait dans un village traversé par un « grand chemin » (appelé aussi chemin royal ou haut chemin), autrement dit une route principale, le criminel pouvait être jugé par la justice locale, à condition que l'outrage ait eu lieu entre les croix délimitant le village et surtout que la victime soit du lieu. Si l'homicide n'était qu'une personne de passage, l'affaire échappait à la justice locale².

2. Prudent de Saint-Mauris, *La pratique et stîl judiciaire observé tant ès cour de Parlement que tribunaux de justice au comté de Bourgoingne*, Lyon, Roussin, 1577 ; Dole, Binart, 1626, p. 9.

Dans certains cas, comme celui que nous venons d'évoquer, la justice locale n'était même pas saisie, l'affaire étant directement traitée par le bailliage. Lors d'une dispute entre les habitants de trois villages (Glamondans, Dammartin et Champlive), ce fut le procureur fiscal de Baume, donc au siège du bailliage, qui convoqua les personnes pour répondre du scandale causé. On ne voit pas, dans ce cas, intervenir la justice locale.

Le recours aux Archiducs

Cependant, il était possible de s'adresser immédiatement aux Archiducs pour obtenir le pardon. Lorsque Jean Pourtier tua messire Etienne Parisenet, à Bletterans en décembre 1624, il ne voulut comparaître devant le procureur fiscal de Montmorot « sans avoir obtenu au préalable grâce et rémission ».

De même, lorsque Simphorien Courtot tua Simon Poignand lors de la fête paroissiale de Bucey-lès-Gy en 1627, il craignit que les « fiscaux du bailliage de Gray » ne vinsent faire poursuite. Il s'adressa aussitôt, dit-il, au souverain, humblement, et demanda la rémission. En attendant la réponse, et parallèlement, le parlement de Dole fut aussi informé et donna son avis ; il préférait « la grâce et la miséricorde à la rigueur de la justice ». Simphorien Courtot obtint la rémission ; ses biens ne furent pas confisqués. On lui imposa le paiement des frais de justice dans les six mois.

Aux Bouchoux près de Saint-Claude, Jean Grand Clément participa à la fête paroissiale de La Rivoire, lors de la Saint-Georges 1630. Au moment des danses publiques, il se querella avec Humbert Chapuis, à tel point que sa colère lui fit donner un coup de couteau derrière l'épaule droite d'Humbert Chapuis qui mourut trois semaines après. Redoutant d'être poursuivi par la justice de Saint-Oyan [Saint-Claude], il se tourna aussitôt vers le souverain pour implorer sa grâce.

Il est certain que, pour ces affaires-là, la demande de pardon fut adressée directement au Conseil privé, à Bruxelles. Autrement dit, contrairement à ce qu'on penserait, le dossier ne transitait pas nécessairement par la justice locale puis le bailliage secondaire, puis le bailliage principal, et enfin par le parlement. La procédure était, dans la pratique, beaucoup plus directe.

L'enquête

Les officiers fiscaux étaient tenus de mener une enquête et de fournir un avis sur la requête du suppliant. Cet avis devait « particulièrement rapporter la conduite passée, les richesses et facultés des suppliants et autres circonstances aggravantes ou servant à la diminution du délit ».

L'enquête devait d'abord dire si la requête du suppliant était recevable, si le crime était rémissible, autrement dit s'il s'agissait bien d'un accident ou d'un cas de légitime défense. Lorsque Claude Chagrot tua son frère Jean en 1617, l'enquête des officiers de Pontarlier montra qu'il n'avait pas frappé à « un endroit mortel et dangereux » et que, en conséquence, « le suppliant n'avait pas [eu] l'intention de tuer ».

Dans le cas d'un meurtre conjugal, les enquêteurs essayaient de savoir si les conjoints s'entendaient bien ou non. Un jour du mois de mars 1622, Jean Lambelin, de Chassey, se mit en colère parce que sa femme « ne voulait ni manger ni boire, à l'occasion de certaine mélancolie ». A cette époque le terme « mélancolie » pouvait prendre des sens divers : humeur noire, rancœur, inquiétude, abattement, rêverie, minauderie, etc. Quoi qu'il en soit, Jean Lambelin s'emporta. Il donna à son épouse un coup de main sur le visage. Comme elle était « fort sujette à quitter du sang par le nez », il en coula en telle abondance que sa mort s'en serait ensuivie trois jours après ». Cependant, l'enquête de voisinage conclut que Jean Lambelin n'avait pas eu l'intention de tuer sa femme, ayant « toujours auparavant vécu en bonne amitié et intelligence avec elle ».

Le 10 août 1624, Philippe Sauvageot (ou Saulvageot), de Champlive, nettoyait son arquebuse, posée sur la table de sa chambre. Sa femme s'approcha au moment où l'arme se déclencha. Touchée au tétin droit, elle fut renversée, sans dire autre mot que « Vierge Marie ! » et mourut soudainement. Comme il n'y avait aucun témoin, il fallait croire le mari sur parole. Les officiers du bailliage de Baume s'informèrent sur place en interrogeant « un grand nombre » de personnes. L'enquête révéla que Philippe Sauvageot ne s'était pas souvenu que son arquebuse était chargée de dragées ; certes, il avait auparavant « bu quelques pots de vin » à l'occasion de la signature d'actes dans le cadre de son travail de scribe de la seigneurie de Vaite. Il n'était donc pas tout à fait dans son état normal lorsqu'il manipula son

arme : il la posa sur la table, « en abattit le coq sur le bassinet pour reconnaître s'il répondait directement à la roue ». A cause du vin bu, Philippe Sauvageot avait oublié qu'il avait chargé son arme la veille dans l'intention d'aller à la chasse. Cependant, l'enquête montra aussi que couple était marié depuis huit ans, « ayant toujours vécu en bonne amitié », et avait trois enfants. Aucune dispute n'étant attestée, les officiers formulèrent un avis favorable pour obtenir la grâce souveraine.

L'enquête pouvait mettre en évidence des circonstances atténuantes pour le coupable. On admettait fort bien, à cette époque, qu'un mari puisse tuer sa femme, ou une femme son mari, en cas d'adultère. En 1621, Claude Chrestin demanda la rémission pour l'homicide de sa femme, Claude Thouret, qui était enceinte. A l'origine, les officiers de Baume avaient formulé un avis défavorable mais un complément d'enquête montra que « la juste douleur d'avoir trouvé sadite femme en adultère rend le suppliant excusable ». Il n'est pas inutile de rappeler qu'un certain nombre de confesseurs, dits « laxistes », pardonnaient aisément dans ce cas : « Un mari ne pêche pas quand, de sa propre autorité, il tue sa femme surprise en crime d'adultère »³. Pour ne pas être un péché aux yeux de l'Eglise, l'acte restait toutefois un crime aux yeux de la loi.

L'enquête portait aussi sur le caractère, le comportement, de l'accusé. Lorsque Jean Huot, de Bretonvillers près de Pierrefontaine-les-Varans, tua son frère Antoine en 1626, il sollicita la grâce. Le bailliage de Baume formula un avis, n'hésitant pas à dire que Jean était « moins chargé que l'occis » ! C'était un « homme doux et paisible, âgé de plus de soixante ans et de moindre force et corpulence » que son frère qui, lui « était querelleur et volontaire, ayant pris du vin plus qu'à son ordinaire ». Les autorités judiciaires pouvaient solliciter l'avis d'autres institutions. En 1610, les échevins de Dole donnèrent ainsi une appréciation très défavorable concernant François Guillot dit Le Verrier, un homme violent, blasphémateur, querelleur, ivrogne, méchant envers sa femme, n'hésitant pas à insulter un père jésuite, à provoquer des tumultes publics en pleine rue, à entrer chez des particuliers l'épée à la main, en

3. Texte du Saint-Office de 1665, cité par Jean Delumeau, *L'aveu et le pardon. Les difficultés de la confession, XIII-XVIII siècles*, Paris, Fayard, 1990, p. 116.

menaçant de mettre le feu, en un mot « marqué par l'imbécillité de son jugement » et qui, par-dessus le marché, n'était « pas natif de la ville » de Dole !

Pour se procurer des informations, les officiers sollicitaient parfois l'aide des autorités ecclésiastiques. L'archevêque de Besançon pouvait autoriser un curé à lancer un monitoire afin d'obtenir des confidences. Les paroissiens étaient alors tenus de déposer sous peine d'excommunication. Lorsque François Philibert de Montby demanda la rémission pour l'homicide de son beau-frère Luc de Constable, sieur de Boulot, le curé d'Uzelle recueillit ainsi toute une série de témoignages : les ouvriers qui travaillaient sur le chantier du château apportèrent une multitude d'informations sur les disputes familiales en ce lieu⁴.

Le monitoire pouvait aussi être lancé à la demande d'un accusé, comme on le voit pour le meurtre de Pierre Berard, aux Fourgs près de Pontarlier, commis le jour de la Pentecôte 1627. Pierre Martin et Jacques Marie dit Guillemain accusèrent Claude Geure dit Le Lièvre parce qu'ils l'avaient vu sortir de la maison de son père portant un petit coutelas et un bâton ferré. Claude Geure clama son innocence, expliqua qu'il avait reçu des menaces et réclama un monitoire. Le curé lança l'appel à témoignages, qui apporta assez rapidement des révélations. Aussitôt, Pierre Martin et Jacques Marie dit Guillemain prirent la fuite, avouant ainsi tacitement leur responsabilité dans l'homicide.

La réconciliation

Pour obtenir la rémission, l'impétrant devait se réconcilier avec la famille de « l'homicidé », si nécessaire en offrant une réparation financière. Les lettres mentionnent très rarement cette réconciliation mais cette dernière peut apparaître dans les pièces intermédiaires. Il n'y a parfois qu'une allusion. En 1618, Jean Gallin tua un homme qui volait dans son bois. La lettre de rémission qui lui fut accordée précise qu'il a « satisfait la partie intéressée ». Dans d'autres cas, le pardon accordé par la famille de la victime est explicitement mentionné. Hugues Athelie fut marié trop jeune (il n'avait que 15-16 ans) à Hyeronime Mouthot qui, elle, avait 20 ans. Le couple vécut en mauvaise intelligence et en perpétuelle discor-

4. Sur les faits commis au château de Montby, cf. *L'écharpe rouge* (à paraître).

de. Hugues était rudoyé par sa femme. Un jour, il lui jeta une pierre à la figure et elle en mourut. Or, le beau-père et la belle-mère de Hugues Atthelie lui pardonnèrent cet accident.

Lorsque François Lescot, capitaine du château d'Usiers, fut tué par Claude Franchet, seigneur d'Osse près de Nancray, la justice constata qu'il y avait eu « de l'excès dans la multitude des coups donnés » ; elle n'était donc pas favorable à la rémission. Cependant, Claude Franchet offrit des compensations (dont il sera question plus loin) à tel point que « les parents de l'occis ne mettent plus d'empêchement pour avoir ledit suppliant fait la paix avec eux ».

Le 30 mai 1621, Jean Petit Benoist, de Pontarlier alla entendre les vêpres en l'église de Rochejean ; il y rencontra Pierre Barthet, du village de Gellin, qui lui dit qu'il se souvenait bien qu'il avait voulu le battre autrefois. Jean Petit Benoist en fut étonné car il n'avait jamais eu de querelle avec lui puisqu'il ne le connaissait pas. Barthet se jeta sur lui. Jean Petit mit la main sur la dague qu'il portait toujours pour se défendre quand il allait aux champs. Barthet fut atteint au bras gauche et mourut incontinent. Or, étant donné que cet homme était « de son vivant fort querelleux », sa veuve « s'accorda assez facilement avec Jean Petit Benoist pour ses intérêts ».

Le 18 juin 1623, il y eut un affrontement entre les bergers des villages du val d'Usier et ceux du village d'Evillers, qui se termina par la mort de Vincent Patoz ; les deux hommes qui demandèrent la rémission l'obtinrent « prenant égard que partie intéressée est satisfaite et consente à l'octroi de la grâce ».

En 1632, Pierre Bournot (ou Bourriot ?), de Flangebouche, revenait d'Orchamps en compagnie de son frère Claude Bournot et de son beau-frère Claude Hubert. Les deux frères se querellèrent à propos d'argent. Pierre sortit son couteau et tua son frère Claude. Mais, lors de l'enquête, les voisins témoignèrent que Claude avait appelé son frère Pierre avant de mourir « pour se réconcilier avec lui ». La veuve confirma que Claude avait dit qu'il pardonnait.

Pierre Sirostes avait causé la mort de sa nièce, une fille âgée de douze ans seulement. L'accident serait survenu « plus par faute de la défunte et de sa mère que du suppliant », bien que l'on n'en sache point davantage. La première demande de grâce fut refusée « présupposant qu'il n'avait fait accord avec partie ».

Une enquête complémentaire menée par les officiers de Vesoul montra qu'un accord était intervenu avec la famille : « il nous semble que la grâce se peut accorder ».

La réconciliation pouvait être scellée par un acte notarié. En 1600, un enfant de neuf ans nommé Girard Pouthier (ou Ponthier ?) avait laissé divaguer un cheval dans une vigne appartenant à Nicolas Mere, y faisant de très grands dommages. Furieux, Nicolas Mere se défoula tellement sur Girard Pouthier, en le battant, que ce dernier mourut de ses blessures. L'enfant était fragile, valétudinaire. Sa mère se réconcilia devant un notaire avec le responsable de la mort de son fils. Pour la somme de 60 francs (le prix d'un cheval moyen), elle se tint « pour contente » et pardonna. La même année, Thiennette et Servois Graissot, de Thiénans, consentirent à pardonner à Denis Noyrot, accusé du meurtre de leur père, moyennant un modeste dédommagement de 8 francs et 8 quarts de froment. L'acte fut passé devant Servois Barbier, notaire à Montbozon, en présence de deux témoins dont un second notaire.

Les intermédiaires

Des intermédiaires (puissants personnages, officiers royaux, protecteurs, parents bien en cour, etc.) intervenaient parfois pour solliciter la grâce. Les frères Claude et Etienne Baud (ou Baut) avaient sur la conscience l'homicide de Sébastien Barcheu, lié à l'histoire d'une coquille d'œuf jetée dans un puits pour empoisonner l'eau. Ces deux accusés bénéficièrent de la recommandation du comte et de la comtesse de Nassau mais aussi du comte de Champlitte, gouverneur de la province. Louis et Jean Freby essayèrent deux refus de grâce ; leur troisième requête fut appuyée par le sieur de Tromarey, « de passage à la Cour » et présentée « de la part du comte de Champlitte », le gouverneur de Franche-Comté.

Cependant, la notoriété d'un personnage ne suffisait pas forcément pour plaider en faveur d'un coupable. Philibert de Montby, qui avait tué son beau-frère par voie de duel, fit intervenir en sa faveur le prince de Modena, ce qui ne fut pas suffisant pour obtenir la grâce d'Isabelle ; il formula une nouvelle requête, appuyée par une lettre du duc de Lorraine ; il faut dire que l'individu était qualifié par le parlement à Dole de « léger à la main » et « réfractaire aux exploits de la justice ». Il avait

aussi confessé un autre duel avec le sieur de Crécy et encore d'autres violences sanglantes. Le Conseil privé nota : « nous ne saurions rien ajouter à notre avis précédent ».

Pour obtenir la grâce, certains hommes n'hésitaient à user de stratagème ou de chantage. On vit ainsi un moine capucin intervenir à Bruxelles. Il avait fait le voyage spécialement depuis la Franche-Comté pour obtenir la grâce de son frère, Jean-François Griole, qui avait tué Jacques Maillot le 15 décembre 1629. Le Capucin précisa bien qu'il était « venu exprès de Bourgogne afin de demander [la grâce] ». En outre, il menaçait, s'il ne l'obtenait pas, de se défroquer : « à faute de l'obtenir, il serait à grand regret pressé de sortir de religion, pour assister ses père et mère âgés de 70 ans » !

Enfin, les circonstances pouvaient jouer en faveur d'un « homicide » . A Raincourt près de Jussey, un nommé Leger Allemand avait tué son frère Nicolas en 1626, le transperçant de huit ou neuf coups de couteau, preuve d'une évidente volonté de meurtre. Le conseil privé refusa la grâce, à plusieurs reprises semble-t-il (« on lui a donc jusqu'à présent refusé ladite grâce »). Le suppliant étant jugé « mal conditionné, désobéissant à ses parents, et de dangereuses conversations », le Conseil privé n'était pas favorable à la rémission. Cependant, en 1632, les conseillers prirent en considération le fait que Leger Allemand avait été bon pour son frère auparavant, qu'il l'avait sorti de prison, mais que son frère l'avait toutefois injurié, menacé avec un couteau, blessé. Certes, Leger avait tué Nicolas par une multitude de coups mais le Conseil, cette fois-ci, suggéra à l'archiduchesse Isabelle de profiter de l'occasion du Vendredi Saint pour accorder la grâce.

Les liens de parenté

Dans la réalité, c'était le Conseil privé qui décidait de soumettre la décision aux Archiducs d'accorder ou de refuser la grâce. Lorsque le lien de parenté était proche entre le coupable et la victime, le Conseil transmettait le dossier aux souverains pour trancher en dernier ressort. Hugues Jacquemin dit Vergnet demanda une rémission pour l'homicide de François Jacquemin dit (aussi) Vergnet, son demi-frère. Pour les officiers de Saint-Claude, le cas était pardonnable, car « advenu en queue soudaine sans préméditation ». Mais, l'occis étant le beau-

frère du suppliant, « le conseil n'y pouvant toucher, remet le tout au bon plaisir et vouloir de V.A.S. ». De même, lorsqu'en 1629 Jacques Vercot (ou Verecot) de Vennes tua son frère Pierre, les officiers d'Ornans établirent qu'ils vivaient ensemble en communion au logis de leur père. Le cas était rémissible, selon le Conseil privé, mais « la proximité des susnommés oblige d'en faire part à V.A.S. ». On voit donc bien que le lien familial entre le coupable et la victime déterminait l'avis sur la grâce.

Nous touchons ici un point fondamental. L'étude des lettres de rémission donne une image tronquée de la criminalité. Selon cette source, la victime est assez rarement un membre de la famille (4 %), mais très souvent un proche, une connaissance, un voisin (85 %), sinon une autre personne, plus ou moins inconnue. Or, les « consultes » ou avis pour une éventuelle rémission d'un homicide donnent une autre vision des choses. La victime est plus ou moins souvent un membre de la famille (jusqu'à 77 % certaines années), assez souvent aussi un proche, une connaissance, un voisin (34 à 64 % selon les années), sinon une autre personne, plus ou moins inconnue. Il y a donc une grande différence avec les lettres de rémission.

C'est dire que les crimes de famille étaient rarement pardonnés.

La lettre de rémission

Le souverain suivait l'avis du Conseil privé et refusait ou accordait la grâce. En cas d'acceptation, la lettre de rémission précisait que le ban c'est-à-dire le bannissement était levé ; on disait qu'il y avait « rappel de ban » ; le banni pouvait rentrer au pays, si ce n'était déjà fait. La lettre de rémission précisait aussi qu'il fallait payer les frais de justice dans les six mois sous peine de perdre le profit de la grâce accordée.

Etant donné l'éloignement de la Franche-Comté par rapport à Bruxelles, on imaginerait bien la lenteur de la justice. A cette époque, il fallait deux semaines pour faire le voyage entre le comté de Bourgogne et les Pays-Bas, et autant pour en revenir. Or, la grâce pouvait être très rapidement obtenue, si le coupable demandait immédiatement la rémission. Par exemple, pour un homicide commis le 22 juillet 1627 à Bonnetage près Le Russey, dans le haut Doubs, la grâce fut accordée en novembre, donc moins de quatre mois après le meurtre. Autre exemple, un homicide fut commis à

Bucey-lès-Gy le 4 juillet 1627 et la grâce accordée en novembre, donc là aussi environ quatre mois après l'homicide.

L'expédition de la lettre était à la charge du bénéficiaire. En 1613, Claude Bernard, d'Abergement-le-Petit près d'Arbois, bénéficia d'une lettre de rémission pour l'occision de Baptiste Bourgeois. Dans une nouvelle requête adressée au Conseil privé, il sollicitait l'envoi de ce document car il « n'a pas encore eu les moyens de le faire expédier ». Pour que la rémission soit applicable, il fallait en effet que la lettre fût entérinée au parlement à Dole dans les six mois⁵. La lettre étant reçue, le parlement imposait « le silence perpétuel » sur l'homicide.

Dans les affaires d'homicide, la prison dénommée « conciergerie » porte bien son nom. Pour faire entériner la lettre de rémission par le parlement, l'impétrant devait se constituer prisonnier, afin de bien montrer sa soumission. Un serrurier de Gray qui avait tué « une femme rioteuse » bénéficia ainsi du pardon souverain et des lettres le concernant : « pour les entériner, il fut constitué prisonnier à la conciergerie de Gray », en décembre 1600.

Le prix de la grâce

Le coût d'une grâce royale n'était pas uniquement d'ordre financier ; la rémission pouvait être obtenue en échange de quelques années de service dans les armées archiduciales. Le Conseil privé estima ainsi, en 1630, que Louis et Jean Freby pourraient bénéficier de la grâce souveraine « en les chargeant de quelques années de service militaire à leurs dépens ».

Le coût financier d'une démarche pour obtenir une lettre de rémission est difficile à préciser. Le cas du comté de Namur peut servir de point de comparaison. Le coût minimal était alors de 200 florins (1 florin = 20 sols), répartis ainsi : 80 florins de dommage offert à la famille de la victime, 80 florins d'amende payée au souverain et de frais d'enregistrement, 40 florins de frais de justice. A titre indicatif, ces 200 florins représentaient 245 journées de travail. Chez le notaire, un contrat de « paix à partie » fut signé entre le père de l'agresseur et la mère de la victime pour obtenir le pardon de la famille. Il la dédommagea en

5. En réalité, on entérinait aussi au bailliage ; nombreux exemples dans les registres d'Ornans ; par exemple, ADD : B BP 13830, f° 74.

payant les services religieux, la croix tombale et en donnant 80 florins. Il s'agit là d'un cas classique.

Pour la Franche-Comté, nous avons peu de précisions concernant le coût d'une lettre de rémission. La lettre étant reçue, le bénéficiaire devait souvent payer une amende civile au receveur du bailliage qui avait traité l'affaire ; Antoine et François Saulterey, de Tarcenay, déboursèrent 120 livres pour l'occision de François Groshenry. Les autres amendes mentionnées varient le plus souvent entre 20 livres (pour un complice) à 500 livres⁶. Dans d'autres cas, plus rares, les amendes étaient beaucoup plus élevées. En 1613, le sieur de Gastel (Leonnet d'Andelot) et le sieur de Montarlot, de Beaujeu, avaient tué à Dampierre-sur-Salon Antoine Pillet (ou de Pillet) surnommé Bras de Fer. Le sieur de Gastel échappa à la peine capitale ; il fut banni pour six ans et taxé d'une amende de 6000 florins. Au bout de cinq ans, il demanda une dispense de la dernière année, son exil étant « accompli à un an près » ! Ensuite, il estima que les conditions qui lui avaient été imposées étaient « trop graves » et demanda « quittance ». Tenant compte du fait qu'il avait « rendu de bons services » durant son exil, l'amende fut descendue à 1000 florins. Son complice obtint la même faveur. C'est dire aussi que l'amende n'avait toujours pas été payée près de dix ans après le meurtre.

Les frais de justice ne sont pas détaillés dans les lettres de grâce ou de rémission. Nous en trouvons quelques mentions dans les registres des arrêts du parlement. Les frais ou « mises de justice » s'élèvent souvent à plusieurs dizaines de francs comtois. En 1609, par exemple, les justiciables sont condamnés à payer entre 4 et 87 francs mais le plus souvent entre 14 et 38 francs.

Outre les frais de justice, le gracié devait aussi parfois offrir une aumône à telle ou telle institution. Claude Colombet, de Saint-Amour, se disputa à table avec Claude Putet. Après des paroles injurieuses, il lui donna un coup de couteau. Les officiers d'Orgelet menèrent l'enquête. Il fallait tenir compte de la jeunesse du coupable mais aussi du fait que son père avait de bons services, ayant exercé pendant plus de dix-huit ans la lieutenance d'Orgelet. Les religieuses de l'Annonciade de Saint-Amour demandèrent une aumône pour l'employer au bâtiment de leur couvent. Le Conseil privé, après avoir reçu l'avis favorable des officiers d'Orgelet,

6. Archives départementales du Doubs : B BP 13832, f° 116

conseillèrent à l'archiduchesse Isabelle d'accorder sa grâce mais de condamner Claude Colombet à offrir 500 francs d'aumône aux religieuses de l'Annonciade et un supplément de 100 francs pour les Cordeliers de Lons-le-Saunier.

Pour se faire pardonner le meurtre de François Lescot, capitaine du château d'Usier, Claude Franchet, seigneur d'Osse, offrit une somme de 3000 florins destinés au bâtiment du couvent des Capucins de Champlitte. Les Capucins se proposaient en effet d'intercéder pour lui. Cependant, les membres du Conseil privé suggérèrent aux Archiducs d'ajouter 1000 ou 1500 florins au profit de l'hôpital de Dole.

Enfin, nous disposons d'un témoignage exceptionnel, celui de Jacques Cordelier, tanneur à Clairvaux-les-Lacs. Dans son livre de raison, il raconte que son fils a été mêlé à une sombre histoire et qu'il a dû solliciter une lettre de rémission en Flandre. Il précise qu'il a été contraint de déboursier plus de 400 francs « tant pour l'entérinement qu'autres frais ».

Que représente une telle somme ? Le même Jacques Cordelier nous fournit lui-même des points de comparaison. Pour son propre mariage en 1595 il a dépensé plus de 600 francs. Pour les noces de sa fille Anatholia (vers 1615 ?), il a payé une dot de 650 francs. Il précise aussi que la maison bâtie par son père en 1580 a coûté plus de 1000 francs.

Cependant, nous observons que de nombreux bénéficiaires d'une lettre de rémission n'étaient pas des gens riches. Dans un village proche de Favorney, vers 1602, deux frères bénéficièrent d'une lettre de rémission mais « Antoine n'a su trouver argent que pour payer la sienne ». Bruxelles n'adressa donc que la lettre concernant Michel « pour ce que ledit Antoine n'a argent pour payer celle de son frère ». Dans un même ordre d'idée, Symon Jaquin et Jean Margelin étaient qualifiés « de simples pauvres gens de labour rustiques, ignares et illetrés ». A Villers-sous-Chalamont, Anathoile Richardet était « pauvre simple rustique » ; le texte qui le concerne mentionne trois fois sa « grande pauvreté et simplicité ». Guillaume Cornet, de Gouhelans, près de Rougemont, qui tua d'un coup de bâton Pierre Patey le Jeune, obtint une rémission : c'était un « homme fort pauvre, chargé de sept petits enfants ». Une femme nommée Pierrotte Febvre, de Poligny, avait « pris son extraction de parents pauvres et nécessiteux » ; les documents qui la concernent soulignent « son extrê-

me pauvreté » et celle de ses « père et mère réduits à la mendicité ». En 1623, François Grandvaux, d'Amanges, près de Rochefort, invoquait « sa pauvreté ». Anathoile Monblanc, à Bersaillin, n'était qu'un « pauvre et simple laboureur » âgé de vingt ou vingt-et-un ans, « détenu de maladie gisant ». Renaud Pecaud, à Aubonne près de Pontarlier, se disait « illettré et si pauvre qu'il a été contraint ces dernières années de faire office de berger audit Aubonne pour la nourriture de sa femme et six enfants à charge ». On pourrait mentionner des dizaines de cas comparables. On voit mal comment ces pauvres gens auraient pu payer les frais engendrés par une lettre de rémission.

Le cas de Besançon

Enclave dans le comté de Bourgogne, le cas de la cité impériale de Besançon est singulier. Les individus condamnés par les gouverneurs pouvaient solliciter une grâce de l'empereur qui disposait d'une justice retenue avec son Conseil Aulique. C'est ainsi que l'empereur Rodolphe accorda son pardon en 1617 à Jean d'Emskerque, seigneur de Vellemoz, un des gouverneurs de la ville, qui avait tué le chirurgien Jehan Bouvot. De même, Ferdinand II envoya une lettre de grâce pour Jean Jacques Blavier, coupable d'un duel mortel.

Il est certain que les gouverneurs bisontins supportaient mal l'immixtion du parlement de Dole et des souverains comtois sur leur souveraineté. Le 22 avril 1615, les archiducs accordèrent une lettre de grâce à Etienne Brocard pour un homicide. Cependant, le document précisait que cet homme pouvait donc être rétabli « en sa bonne fame et renommée en nostre comté de Bourgoigne, ville de Besançon et en tous aultres nos pays, villes et seigneuries ». Les gouverneurs signalèrent aussitôt qu'ils protesteraient contre cette clause « préjudiciable aux autorités de Sa Majesté impériale et de cette cité » ! Les gouverneurs s'octroyaient aussi le droit de gracier eux-mêmes. En 1623, Pierre Antoine Varin, coupable d'homicide, obtint la grâce municipale en échange d'une amende de 200 francs ⁷. Bien entendu, les Bisontins coupables d'un homicide commis sur le territoire du comté de Bourgogne étaient justiciables dudit comté et donc susceptibles d'apparaître dans les lettres de rémission étudiées ici.

7. A Besançon, les graciés devaient se présenter à genoux devant les gouverneurs pour obtenir le pardon ; cf. Archives municipales de Besançon : BB 48, f° 120-121 (23 juillet 1608).

Les exécutions

Les hommes et les femmes coupables d'un homicide n'obtinrent pas tous la rémission, la grâce royale. A moins de fuir, ils encouraient la peine de mort. Les gibets, potences et autres fourches patibulaires n'étaient pas purement symboliques ou décoratifs. Les exécutions publiques se succédaient à une certaine cadence, difficile à préciser. Tout au plus peut-on tenter d'en fournir une idée à travers ce calendrier de l'année 1623, choisie au hasard :

Début d'année : pendaison au gibet de Baume
 « sur la montagne proche le pont »
 7 avril : décapitation sur échafaud dressé à Dole
 8 juin : pendaison au gibet de Dole
 19 juin : deux pendaisons au gibet de Baume
 1^{er} juillet : pendaison sur échafaud dressé à Dole
 8 août : pendaison au gibet de Gray
 19 août : pendaison au gibet de Dole
 Encore la liste est-elle, à l'évidence, très incomplète.

Il est difficile de savoir quelle part de la population assistait aux exécutions, comment se déroulait la scène et quelles étaient les émotions ressenties et exprimées. En 1608, lorsque Cécile Palliet fut décapitée à Dole sur la place du marché, « presque tous ceux de Dole y accoururent ». L'auteur du « canard sanglant » qui raconte l'affaire ajoute : « Je laisse la harangue qu'elle fit pour éviter prolicité, laquelle contenait une grande leçon qu'elle fit aux filles touchant les mariages clandestins, ajoutant qu'il ne se faut jamais cacher pour recevoir la bénédiction nuptiale. Ainsi mourut constamment cette demoiselle, laquelle fit jeter plusieurs larmes aux assistants. Seul inconvénient, comme nous l'avons montré par ailleurs : le récit n'est qu'une création littéraire.

Assister aux exécutions était une obligation. En effet, les habitants de Dole étaient tenus d'être présents lors des peines capitales qui se faisaient en ville, sur l'échafaud dressé aux halles ; en revanche, pour les exécutions effectuées hors la ville, au gibet du Tartre, seuls les habitants des villages de la prévôté de Dole étaient tenus de venir. En 1615, Jean et Nicolas Daulmont, deux boulangers qui étaient aussi les amodiateurs du domaine, prétendirent lever une taxe de trois sols (ou sous) sur les gens qui n'assistaient pas aux exécutions publiques. Le vicomte-mayeur et les échevins dolois refusèrent d'adopter cette mesure. Ils esti-

maient dangereux de dégarnir la ville, trop proche de la frontière avec la France, lors de ces cérémonies judiciaires, où opérait le « maître de la haute justice ». En outre, « lesdits habitants de Dole [étaient déjà] acéz ocupez assister la justice de ladite mairie ». A Saint-Claude aussi, le peuple était « pour ce appelé selon qu'il est acoustumé en telle exécution d'haulte justice ».

Dans les plus petites localités, les exécutions se faisaient plus rares mais l'on retrouve la même obligation d'y assister. A Fondremand, les sujets de la seigneurie devaient être présents « à l'exécution et chastois [châtiment] des crimes qui sont corrigés et punis par autorité de la justice du seigneur ». Les habitants des seigneuries de Clerval et de Granges, qui relevaient de Montbéliard, et donc du prince Frédéric, duc de Wurtemberg, intentèrent un procès à leur seigneur parce qu'il prétendait les forcer à assister en armes aux exécutions des criminels. Ils prirent soin de mener leur propre enquête dans les seigneuries voisines, celles de Belvoir et de Neuchâtel, pour démontrer que les sujets n'étaient pas astreints à cette obligation. Malheureusement pour eux, le parlement de Dole rendit une sentence, le 5 janvier 1613, déclarant que les habitants de Clerval et Granges étaient bien tenus, mais pas tous, d'assister aux exécutions des criminels. Les autorités municipales se voyaient chargées de choisir un certain nombre de personnes. Les habitants de Morteau manifestèrent, eux aussi, leur refus d'assister à l'exécution d'un criminel au début de ce siècle.

Le maître de la haute justice était, seul, habilité à exécuter les condamnés, non seulement à Dole mais aussi dans les autres chefs-lieux de bailliage. C'est lui qui attachait le condamné au poteau et qui infligeait les supplices. Le 8 juin 1629, à Saint-Claude, au moment d'exécuter un homme, le bourreau n'était pas arrivé. L'exécution fut reportée au lendemain « si l'exécuteur de haulte justice arrive ». Est-ce à dire qu'il allait dans toutes les villes chefs-lieux de bailliage pour procéder aux exécutions ?

Ce personnage reste bien inconnu, volontairement. En 1593, la Chambre des comptes avait acheté une maison à Azans-lès-Dole pour servir d'habitation au maître de la haute justice. Il y avait là une volonté manifeste de le tenir à l'écart de la ville, Azans étant un village situé de l'autre côté du Doubs. François Regnaulde, un hôtelier de Baume-les-Dames refusa de loger le bourreau, prétextant qu'il attendait « des gens d'honneur, au retour de la foire de Besançon ».

A propos de Charles Nodier

M^{me} Eveline Toillon

Séance publique du 6 juin 2012

Lorsqu'à Besançon on parle de Charles Nodier, c'est le plus souvent pour mentionner sa naissance bisontine et pour décrire le bibliothécaire de l'Arsenal, l'écrivain talentueux, le causeur brillant, hôte attentif de toute l'intelligentsia du moment... Mais presque un demi-siècle sépare ces deux évocations et l'on peut dire que la vie de Nodier comporte deux parties, l'une où il s'est cherché, un peu éparpillé même, l'autre où il a servi la littérature sous tous ses aspects.

Alexandre Dumas a écrit que Nodier était un *sac à paradoxes*, il le voyait :

Fantaisiste et classique,
Révolutionnaire et traditionaliste,
Bohème et bourgeois.

L'immeuble qui porte le numéro 7 de la place Victor Hugo a été bâti à l'emplacement de la modeste maison natale de Charles Nodier dont la mère, Suzanne Pâris, vivait là, chez un oncle boutiqueur. Maîtresse de l'avocat Antoine Nodier, dont elle eut deux enfants, Charles en 1780 et Elise en 1784, elle n'épousa ce notable qu'en 1791. C'est alors que celui-ci installa sa famille au 11 de l'actuelle rue Charles Nodier, dans cet hôtel construit par son père, entrepreneur et architecte.

Antoine Nodier souhaitait que son fils *fût un homme avant d'être un enfant*. Il voulut lui donner *l'amour des belles-lettres et le culte des humanités*, et il y réussit. Maire de Besançon à deux reprises durant la Révolution, Antoine Nodier sera également président du tribunal criminel révolutionnaire. Il est alors très fier d'entendre son fils de onze ans prononcer un discours à la société des « Amis de la Constitution », le club des Jacobins, et de le voir par la suite admis dans ce cercle où l'on ne parle que de cet enfant si doué, si sûr de lui et si éloquent... C'est Charles qui aura l'honneur d'être le porte-parole des « Amis » lorsque l'on ira féliciter Pichegru, vainqueur de Wissembourg.

Le jeune Nodier est tout imprégné des idées révolutionnaires mais, paradoxe, son meilleur ami, son mentor, de trente ans son aîné, presque un autre père, est le bisontin Justin Girod de Chantrons, un ci-devant, ancien officier, naturaliste, collectionneur de plantes, de minéraux, d'insectes, lettré et d'une très grande culture. Il sera l'un des organisateurs de l'Ecole Centrale de Besançon, un des fondateurs de la Société d'Agriculture du Doubs et un académicien très actif.

Charles, à l'esprit vif, si curieux de tout, a trouvé en Girod de Chantrons celui qui peut répondre à toutes ses questions, celui aussi qui lui fait découvrir la nature. Mais un décret interdit bientôt aux aristocrates de résider à l'intérieur des places fortes : M. de Chantrons doit impérativement quitter Besançon. Pour Charles, c'est si dramatique que son père, toujours président du tribunal révolutionnaire, se laisse attendrir et autorise Girod de Chantrons à résider dans un rayon de trois lieues de la ville, lui disant : *Tu ne méritais pas d'être né gentilhomme, mais obéis à la loi, emmène mon enfant, je te le confie, tu lui apprendras à connaître la nature et la vérité.*

Voici donc le maître et l'élève à Novillars, dans une petite maison rustique et sommaire, mais où Chantrons s'est entouré d'une bibliothèque bien fournie. Ce sont alors des discussions sans fin, de la lecture à haute voix, des vagabondages studieux et c'est là, en pleine nature, avec un si précieux compagnon, que le jeune Charles connut ce qu'il appela plus tard son paradis perdu.

Les beaux jours ont une fin car, en 1794, le président Nodier rappelle son fils à Besançon. Sans doute lui a-t-on reproché ces liens avec un ci-devant... Charles est envoyé à Strasbourg, auprès d'un autre maître, *effroyable bonhomme, rapporteur de*

la commission révolutionnaire extraordinaire, que l'adolescent quitte heureusement bientôt pour suivre à Besançon les cours de l'École Centrale récemment ouverte, création à laquelle Girod de Chantrans avait donc participé.

C'est là que Nodier rencontre Charles Weiss, qu'il appelle *son bon frère d'études et de cœur*, ce sera le début d'une solide amitié que seule la mort interrompra.

Comme le livre et la lecture sont tout pour Charles Nodier, à sa sortie de l'école, il n'a qu'un rêve, bien modeste, trouver *quelque petite place d'aide ou d'adjoint bibliothécaire*. Le voilà bientôt comblé car, en 1797, à l'âge de dix-sept ans, il devient bibliothécaire adjoint à la bibliothèque municipale de Besançon. Le conservateur en est Louis Coste, dont l'adjoint M. Coignet *gémissait de la médiocrité de ses appointements et fut remplacé à titre gratuit par le jeune Nodier qui avait la vocation* (Coindre).

Charles avait aussi la vocation d'écrire et il publie, n'oubliant pas les moments passés avec Girod de Chantrans, « Dissertation sur l'usage des antennes dans les insectes et sur l'organe de l'ouïe dans les mêmes animaux ». Il part bientôt pour Paris, son rêve... Là, il flâne, il découvre la ville, il écrit... La capitale l'a-t-elle inspiré ? Même pas ! Il fait paraître une « Petite bibliographie des insectes » ! Mais il va vite oublier l'entomologie et commencer une carrière littéraire très prolifique.

Le temps a passé... Avec le changement de régime politique, les revenus d'Antoine Nodier se sont bien réduits et pour lui la vie est difficile sous le Consulat. Malgré tout, ses conseils à Charles, dans une lettre du 22 janvier 1801, sont pleins d'indulgence :

Vous avez dû vous rappeler que votre départ pour Paris avait une autre cause que d'en admirer les beautés... Les talents que tu as reçus de la nature et que tu as heureusement cultivés te mettent en état d'exercer avec succès quelque emploi capable de te procurer une existence honnête et agréable. Il te sera doux de ne devoir qu'à ton travail une heureuse aisance, et de pouvoir contribuer toi-même à faire un sort avantageux à une sœur à qui les liens de l'amitié t'unissent aussi étroitement que ceux du sang. Ne perds donc pas ta jeunesse, ni l'occasion de te procurer quelque place un peu lucrative où tu puisses jouir au moins d'une heureuse médiocrité, sans être obligé de renoncer aux principes que je t'ai inculqués et sans sortir de l'indépendance d'un vrai républicain... La maman, la tante et toutes les personnes de ta

connaissance se portent bien et t'embrassent tendrement. Sois sage, mon cher Charles, et aime toujours le père le plus tendre.

Et voici que Charles écrit un pamphlet, « La Napoléone » :
*Quand le peuple gémit sous la chaîne nouvelle
 Il m'indigne d'un maître, et mon âme fidèle
 Respire encore la liberté.*

La Napoléone circule à Paris, anonyme et manuscrite, tandis que Charles y rejoint un groupe de jeunes gens exaltés, à l'accoutrement bizarre, les Médiateurs, et fait paraître une nouvelle en 1802, « les Proscrits », qui connaît un certain succès. Mais bientôt la police arrive à démasquer l'auteur de La Napoléone et interne Charles à Sainte-Pélagie. Il y reste un mois puis, grâce à son père qui a fait intervenir Fouché, il est libéré et envoyé à Besançon en liberté surveillée mais, là, il se lie avec d'anciens jacobins et d'anciens émigrés. Suspecté d'avoir pris part à une conspiration, il s'enfuit, se cache dans la nature : *il croyait fuir les gendarmes et poursuivait les papillons*, a dit Mérimée...

Finalement Nodier gagne Dole, où il trouve des appuis. Il a vingt-huit ans, pas de situation, pas d'argent, et il est criblé de dettes... Mais il faut vivre. Alors le voici, toujours à Dole, professeur de littérature, et il se marie même avec Désirée Charve, la fille d'un juge. Charles souhaite cependant quitter la ville et espère travailler dans une maison de commerce de la Nouvelle-Orléans ! Cela n'aboutit pas. En revanche, il devient secrétaire, à Amiens, d'un baronnet britannique. C'est un travail de *galérien* qui l'épuise. Il est découragé. Devenu membre de l'Académie d'Amiens et de la Société d'Emulation du Doubs, le voici en 1812 membre associé de l'Académie de Besançon. On lui propose bientôt la place de bibliothécaire municipal à Ljubljana, en Illyrie. Appâté par un traitement avantageux, il part avec sa femme et leur petite fille Marie.

Cette bibliothèque était-elle si importante ? Fallait-il la réorganiser ? Même pas ... Nous sommes en 1813. La retraite de Russie vient d'avoir lieu. Fouché, duc d'Otrante, est alors gouverneur des provinces illyriennes et il attend surtout de Nodier, ce jeune révolté doué et prometteur, qu'il dirige son journal de

propagande officielle, « Le télégraphe d'Illyrie », imprimé en quatre langues, français, italien, allemand et slovène. Mais bientôt, devant l'avance autrichienne, la famille Nodier doit quitter Ljubljana et partir pour Paris, où se pose à nouveau le problème du lendemain et où, soutenus par des amis fidèles, ils vivent tous trois dans un minuscule appartement.

Nodier est appelé à collaborer au journal « Les Débats ». Enfin un peu de stabilité, et un climat de sérénité propice à l'écriture. Et il écrit, il écrit, tandis que l'empire s'écroule, renaît, et disparaît.

En 1818 Charles Nodier fait paraître, dédiées au roi Louis XVIII, ses « Fables de La Fontaine, avec un nouveau commentaire littéraire et grammatical », mais aussi un roman non signé, inspiré par l'Illyrie, « Jean Sbogar », qui est apprécié, et que l'on attribue à des écrivains confirmés. Nodier est l'auteur de nouvelles, d'opuscules, de pamphlets et de nombreux articles, mais, à trente-huit ans, c'est la première fois qu'il se lance dans un roman et il déclare dans les premières lignes de sa préface : *A vingt ans, j'ai beaucoup vécu, beaucoup souffert, beaucoup aimé, et j'ai fait un livre avec mon cœur.*

Toujours, partout, le modeste foyer des Nodier a été le rendez-vous d'amis fidèles, d'écrivains et d'artistes que Charles, si cultivé, si aimable et si accueillant tenait, sous le charme de sa conversation. On le surnommait *l'enchanteur*. C'est ainsi que, séduits, le baron Taylor et Alphonse de Cailleux lui proposent de collaborer à leur collection « Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France ». Enfin un vrai contrat et bientôt, encore mieux, une proposition des plus séduisantes, toujours à Paris, le poste de bibliothécaire à l'Arsenal, dont le propriétaire est le comte d'Artois, futur Charles X. Ce sera pour Nodier la vie rêvée, stable, sereine, et la fin de ses angoisses. Etre au milieu des livres, avoir le plaisir d'écrire sans préoccupations, avoir la joie de bien recevoir ses amis, entouré de sa femme et de sa fille, et dans un grand logis... C'en est fini de la vie de Bohême et de ses incertitudes et il dira : « Après le plaisir de posséder des livres, il n'y en a guère de plus doux que d'en parler ». Une autre existence commence pour Nodier, qui a maintenant quarante-quatre ans. Le salon de l'Arsenal deviendra bientôt célèbre dans le monde des écrivains et des artistes. Alfred de Musset nous en a laissé un plaisant témoignage :

Gais comme l'oiseau sur la branche,
Le dimanche
Nous rendions parfois matinal
L'Arsenal...
Quelqu'un récitait quelque chose,
Vers ou prose ;
Puis nous courrions recommencer
A danser.
Alors dans la grande boutique
Romantique,
Chacun avait, maître ou garçon,
Sa chanson...
Hugo portait déjà dans l'âme
Notre-Dame
Et commençait à s'occuper
D'y grimper...
Sainte-Beuve faisait dans l'ombre,
Douce et sombre,
Pour un oeil noir, un blanc bonnet,
Un sonnet.
Et moi, de cet honneur insigne,
Trop indigne,
Enfant par hasard adopté,
Et gâté,
Je brochais des ballades, l'une
A la lune,
L'autre à deux yeux noirs et jaloux,
Andalous.

Mais ceci est une autre histoire...

L'Ordre Equestre du Saint Sépulcre de Jérusalem

M. le Colonel Guy Scaggion

Séance du 6 juin 2012

INTRODUCTION

L'Ordre Equestre du Saint Sépulcre de Jérusalem (OESSJ).
Formule passéiste ? Dissonance, paradoxe, anachronisme ou
continuité ? Partons à la découverte des choses oubliées, par une
analyse simple et accessible de cet intitulé.

L'Ordre est une organisation sociale, une association de
fidèles laïcs, également ouverte aux ecclésiastiques.

Au sein de l'Eglise, ces fidèles participent à leur manière, à
la fonction sacerdotale, prophétique et royale. Ils sont appelés à
exercer, chacun selon sa condition propre, la mission confiée à
l'Eglise pour qu'elle l'accomplisse dans le monde.

Saint Sépulcre de Jérusalem comme : *« le plus important
sanctuaire chrétien de Jérusalem, élevé à l'endroit où, selon la
Tradition, Jésus fut enseveli. La basilique constantiniennne est
aujourd'hui disparue. L'actuel édifice conserve des éléments de
l'époque des croisés. L'Ordre du Saint Sépulcre est le plus ancien
des ordres pontificaux ».*

Réminiscence du passé, réalité d'aujourd'hui ? Nous nous
évertuerons à satisfaire notre besoin de vérité en mettant nos
pas dans l'empreinte du temps, nos esprits dans le souffle de
l'immortalité.

Commençons ce voyage comme si nous lisions un reliquaire, un triptyque. Avec le premier volet, en une fresque chronologique, nous survolerons les ans et les siècles. Par la partie centrale, nous tenterons une approche de l'extra et de l'intra qui fonde l'âme pérenne de la chevalerie. Enfin, dans un troisième temps, il s'agira de répondre à la question : dans quel but se maintient un tel ordre, quelles missions s'assigne-t-il à l'aube du troisième millénaire ?

Premier volet : **DES ORIGINES À SA CONFIGURATION ACTUELLE**

Partant d'une haute antiquité, l'analyse nous ramène rapidement dans le monde plus complexe d'une institution en constante mutation depuis le XII^e siècle jusqu'en 1949. Pour ce premier volet, nous nous emploierons à indiquer en quoi nous pouvons avancer que ses origines relèvent du domaine mythique pour en arriver à l'assise légale de son histoire plus récente. Enfin nous brosserons les grands traits de son organisation actuelle.

A) ORIGINES MYTHIQUES

La Renaissance. Avec sa volonté de projection vers un avenir qu'il imaginait meilleur, l'homme du XVI^e siècle ressentait le besoin de se rassurer sur ses origines.

Afin de prouver l'antiquité de l'Ordre, ses laudateurs lui assignèrent des fondateurs des plus mythiques. Mythiques par rapport à cet autre père potentiel qu'était Godefroy de Bouillon que nous évoquerons dans un deuxième temps. Enfin, nous terminerons cette approche des origines, en tentant une courte analyse des traces encore perceptibles.

I) Les fondateurs mythiques

Les historiographes de l'époque retinrent trois grands personnages : Jacques le Majeur, l'impératrice Hélène et Charlemagne.

JACQUES LE MAJEUR. Les Évangiles l'appellent le frère du Seigneur. Il désigna une garde d'honneur pour le Tombeau : les chanoines du Saint Sépulcre. Aujourd'hui encore, les chanoines du Saint Sépulcre de Charleville le tiennent pour leur fondateur.

L'IMPÉRATRICE HÉLÈNE. La tradition l'associe à la construction de la grande basilique constantinienne. Nous la trouvons souvent représentée en costume de chanoinesse du Saint Sépulcre comme c'est le cas au monastère de Baden Baden.

CHARLEMAGNE. Ses ambassades auprès du calife de Bagdad aboutirent au protectorat franc sur la Terre Sainte. Une chanson de geste : *La geste du roi*, narre ses aventures légendaires en Méditerranée et son pèlerinage à Jérusalem.

II) Godefroy de Bouillon

Cette paternité semble un peu plus proche de la réalité. Pourtant que de confusions mêlant spiritualité et féodalité alimentèrent cette thèse.

Godefroy confia la garde et l'entretien à vingt clercs formant un chapitre de chanoines qu'il dota amplement. Ce chapitre assura la vie du sanctuaire pendant toute la durée du royaume franc. Entre 1187 et 1244, il se replia à Tyr puis à Acre, avant de revenir à Jérusalem à la faveur du traité de Jaffa, jusqu'à la perte finale du royaume en 1291.

On sait également, qu'une fraternité d'hommes et de femmes du type tiers ordre, vécut tout près du Sépulcre et assista aux offices canoniaux. S'y incorporèrent d'anciens croisés désireux de se consacrer à une vie de prières. Après 1118, la plupart de ces chevaliers rejoignirent Hugues de Payns qui s'installa au Temple.

Les croisés organisèrent un système féodal calqué sur celui existant en Europe. De là, l'adoubement sous forme liturgique fut pratiqué comme il l'était en Europe. La légende d'un corps armé gardien du Tombeau trouvait ici son départ.

Autour du Sépulcre existait une importante vie liturgique où se côtoyaient clercs et laïcs. La confusion fut entretenue par le souvenir des chevaliers adoubés auprès du Sépulcre qui se groupèrent en France en confrérie. Le rôle de Godefroy de Bouillon n'était pas à négliger pour autant. Sans lui et l'établissement du royaume de Jérusalem, l'Ordre ne serait pas né.

Alors pourquoi tant de légendes ? Car les chevaliers de Rhodes et les Templiers bénéficiaient de fondateurs bien attestés. L'Ordre du Saint Sépulcre naquit lui, de manière imperceptible, sans bruit, sans ordonnance papale ni royale, mais uniquement sur la coutume de se faire armer chevalier auprès du Tombeau. Or, ces pieux soldats du XVI^e siècle étaient en quête

de notoriété spirituelle et voulaient pouvoir invoquer un fondateur en chair et en os, au risque de se considérer comme orphelins. Ce besoin d'un point de départ inscrit dans l'histoire expliquait l'intérêt de la légende dont nous trouvons les traces en Europe après la perte des Lieux Saints.

III) Traces après la perte des Lieux Saints

Parmi ces traces relativement nombreuses, suivons trois pistes mises en exergue par les historiens : la première consiste en la volonté de maintenir le contenu spirituel chrétien de la chevalerie, la seconde relève de l'observation de la pérennité des pèlerinages et des adouvements, la troisième étant celle menant sur les pas de la confrérie royale française.

LA CUSTODIE DE TERRE SAINTE, L'ORDRE CANONIAL. Vers 1333, le royaume latin a bien entendu disparu. Le Saint Siège, avec l'accord de l'autorité musulmane, confia la Terre Sainte, plus particulièrement le Tombeau, aux frères mineurs. Le supérieur de la communauté prit le nom de Père Custode, c'est-à-dire gardien. Cependant, quand les Occidentaux quittèrent la Palestine, le pèlerinage devint difficile. L'Ordre risqua de disparaître en tant qu'ordre indépendant. L'ordre canonial essaima par toute l'Europe. En 1489, Innocent VIII décida la suppression de l'ordre canonial et l'incorporation de ses biens à l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem. Jules II et Pie IV confirmèrent cette décision. Le grand Maître de l'Ordre de Saint Jean ajouta à ses titres, celui du Saint Sépulcre. Grâce aux prieurés indépendants notamment espagnols, siciliens et allemands, seul l'ordre canonial désigné comme *militia* fut concerné et non les chevaliers adoués auprès du Saint Sépulcre.

Si bien, que l'Ordre se pérennisa, formant notre seconde trace, celle du pèlerinage et des adouvements.

LE PÈLERINAGE, LES ADOUBEMENTS. Jusqu'à la fin du XV^e siècle, Jérusalem resta le pèlerinage par excellence. Bon nombre de jeunes nobles se faisaient adouber auprès du Tombeau. Ce désir était entretenu par l'exaltation de l'idéal chevaleresque et les modèles donnés à la jeunesse : Richard Cœur de Lion, Saint Louis et le contexte dévotionnel de la Passion. Le rituel d'adoubement était si bien établi, que les pèlerins de retour de Terre

Sainte se regroupaient en confréries, comme c'était le cas pour la confrérie royale française.

LA CONFRÉRIE ROYALE DE FRANCE. Afin de maintenir le lien spirituel avec la Palestine, en 1325, Louis de Bourbon petit-fils de Saint-Louis établit la confrérie royale dans une église sise dans la rue Saint-Denis : l'église du Saint Sépulcre.

Ces initiatives firent se maintenir en état de survie, un ordre figurant parmi les plus glorieux mais manquant significativement de fondement juridique tangible. Le début du XVI^e siècle marqua la fin de ses origines mythiques pour le faire entrer dans son histoire récente.

B) HISTOIRE RÉCENTE

Sortons de l'ère plus ou moins légendaire pour entrer dans la période de l'assise juridique. Trois grandes phases illustrent cette nouvelle version de l'Ordre : celle de la création de l'Ordre moderne par Alexandre VI, suivie d'essais de grande maîtrise, pour en arriver à une complète réorganisation en 1849 par le pape Pie IX.

I) Alexandre VI crée l'Ordre moderne

En 1499, Jean de Prusse meurt sans succession. Afin de satisfaire à la demande des impétrants, Alexandre VI Borgia donna verbalement les pouvoirs de conférer la chevalerie au Père Custode. La confirmation de Léon X en 1516, sera finalement retenue comme date de naissance de l'Ordre, que consolidera la bulle de Pie IV en 1561.

Les conditions d'admission devaient répondre à trois critères : la religion, l'état des personnes et la situation sociale. Si l'appartenance à la religion réformée posa parfois quelques cas de conscience, l'appartenance au rite latin n'était pas strictement requise. De même, l'ordre n'était pas réservé aux seuls laïcs. Des ecclésiastiques obtinrent la chevalerie. Par contre l'ordre social sembla prendre une importance nouvelle. Sauf cas exceptionnel et contrairement aux principes chrétiens respectés jusqu'alors, la chevalerie se réserva à la noblesse. Mais nous

assistâmes à un retour vers les pratiques originelles au cours du XVIII^e siècle. L'accès fut ouvert aux impétrants de qualité. La qualité de cœur et les vertus chrétiennes purent suppléer au manque de preuve de la noblesse de naissance.

Dès lors que l'Ordre fut reconnu, nombreux furent ceux qui espérèrent en tirer profit et nous assistâmes alors à de multiples essais d'accaparement de la grande maîtrise. Sans nous attarder outre mesure sur un épisode qui connut l'échec, rappelons-en simplement les essais les plus marquants.

II) Philippe II et Nevers, l'Ordre royal

Jules III approuva par bulle la création d'une confrérie espagnole. En 1558, des chevaliers flamands décidèrent la transformation de la confrérie en un ordre de chevalerie ayant pour grand maître le roi Philippe II. Mais Paul IV mourut en 1559 avant de donner son accord. Les chevaliers de Saint Jean y voyant une concurrence, Pie IV ne donnera pas son aval non plus.

Le duc de Nevers, devenu français fut sollicité pour devenir grand maître. Mais Paul V ne répondit pas à sa demande d'autant que Louis XIII pressé par l'Ordre de Malte ne soutint pas ce projet.

La confrérie parisienne jouit de la protection des rois de France. Sous Louis XIV elle devint archiconfrérie. En 1769, l'archiconfrérie se transforma en « Ordre royal et Archiconfrérie ». Elle fut juridiquement dissoute par le décret du 18 août 1792 qui abolit les ordres religieux.

Il fallut attendre le retour des Bourbons pour que les chevaliers ayant survécu à la Révolution redonnent vie à l'ancienne fondation. Le comte d'Artois futur Charles X accepta la grande maîtrise de l'ancienne archiconfrérie. Mais elle disparut en 1827 comme disparurent tous les ordres royaux hérités de l'ancien régime.

Il faudra attendre quelques années encore pour voir renaître l'Ordre sous la volonté du Saint Siège, et assister à sa réorganisation en 1849.

III) Pie IX : la réorganisation de l'Ordre en 1849

Après plus de six siècles de transfèrement, en 1847, Pie IX rétablit le Patriarcat latin de Jérusalem né en ces lieux en

1099. Deux ans plus tard, il reconstitua l'Ordre du Saint Sépulcre. L'idée était la création d'une ambassade permanente de l'œuvre de Jérusalem en Europe par la reconstitution d'un ordre composé de personnes s'engageant à vivre noblement ; engagement consacré par une promesse suivie d'un adoubement, celle d'exercer leur état de chevalier avec dignité, conscience, indépendance, probité, humanité et esprit de religion. Le nouveau Patriarche devint le Grand Maître de l'Ordre rénové.

En 1888, Léon XIII approuva l'habitude prise par le Patriarche latin de recevoir des dames parmi les membres de l'Ordre.

En 1907 Pie X assumait lui-même le titre de Grand Maître, le Patriarche latin devint le Grand Prieur, mais la grande maîtrise lui fut rendue en 1928.

En 1940, Pie XII donna à l'Ordre un nouveau statut et nomma un Cardinal comme son protecteur. En 1949, le Cardinal protecteur devint Grand Maître et le Patriarche latin redevint Grand Prieur.

En 1977, Paul VI révisa les statuts de l'Ordre et lui donna le contenu aujourd'hui en vigueur à quelques variantes près.

Des modifications en ajustements juridiques, l'antique Ordre sacré militaire de Jérusalem se transforma en Ordre Equestre du Saint Sépulcre de Jérusalem. Les anciennes légendes disparurent mais la réalité telle qu'elle ressortit des décisions pontificales fut plus belle encore que les légendes ne le laissaient supposer. Cette nouvelle origine donnée par les textes pontificaux augmenta l'importance et la noblesse de l'Ordre. Il devint, par la volonté pontificale, l'Ordre de chevalerie par excellence, ouvert à tous ceux qui désiraient entrer en chevalerie en se faisant adouber par le Grand Maître selon la liturgie de la réception des chevaliers dans l'Eglise.

Il s'agit de l'Ordre de chevalerie qui rattache des chrétiens à l'idéal chevaleresque tel qu'il existait dans l'Eglise médiévale. Désormais reconnu par les Etats qui reconnaissent le Saint Siège, il est placé sous la juridiction spirituelle du siège apostolique. C'est donc sous cet angle que nous allons en scruter l'organisation actuelle.

C) ORGANISATION ACTUELLE

En France, il est le premier des Ordres de chevalerie autorisé par la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur par décret du 7 décembre 1857. Les Œuvres françaises de l'Ordre relèvent de la loi sur les associations et sont reconnues d'utilité publique. Nous entrons donc bien ici dans un cadre légal.

Observons-le sur un organigramme en trois titres : sur le plan international : le Siège, puis les Lieux Saints, et, sur un plan plus local un éclairage particulier pour la France.

I) Le siège

Ne nous étonnons pas de découvrir qu'il se trouve à Rome. Là, se tient le Grand Magistère. A sa tête et à celle des vingt six mille chevaliers de l'Ordre, officie le Cardinal Grand Maître, Mgr Edwin O'Brien.

L'assistent un assesseur et ce que nous pourrions appeler son état-major composé : d'un cérémoniaire, d'un chancelier, d'un gouverneur général et des conseils pour les différents Pays ; pour la France, un conseiller français, l'ambassadeur Philippe Husson.

II) Jérusalem

Le Patriarcat latin de Jérusalem forme le diocèse catholique latin dont le territoire comprend Israël et la Palestine, la Jordanie et Chypre. L'évêque de ce diocèse porte le titre de Patriarche.

Monseigneur Fouad Twal y cumule les fonctions de Grand Prieur de l'Ordre auprès du Grand Maître et celles de Patriarche latin de Jérusalem. C'est lui qui accueille les chevaliers en pèlerinage au Tombeau du Christ.

Tous les cinq ans, le Grand Maître convoque la Consulta. Il s'agit du rassemblement de tous les responsables de plus de cinquante lieutenances du monde entier. L'Ordre ne forme qu'un seul corps sous l'autorité du Grand Maître nommé par le Pape. Mais, la vie de l'Ordre se réalise dans les lieutenances. Etant donné la diversité des conditions dans les différents pays, elles jouissent d'un haut degré d'autonomie reconnu par les statuts. Ainsi en est-il pour la France.

Je vous propose de l'analyser un peu plus par le détail.

III) La lieutenance de France

31) *La lieutenance.*

Le lieutenant de France, le général Bernard FLEURIOT, est assisté d'un Grand Prieur, Monseigneur Jacques Perrier Evêque de Tarbes et Lourdes et des membres du conseil de la lieutenance : un chancelier, un secrétaire du conseil, un trésorier, un cérémoniaire ecclésiastique ; de cérémoniaires laïcs et de six conseillers.

Le lieutenant préside aussi, mais avec une équipe différente, le conseil de l'association des œuvres.

La lieutenance dispose d'une église capitulaire. Il s'agit de l'église Saint-Leu-Saint-Gilles, 92 rue Saint Denis, 75001 Paris. Afin d'assurer au mieux le service qui est le sien, la lieutenance décentralise les responsabilités de l'Ordre vers ses délégations régionales, fortes d'environ 800 chevaliers.

32) *Les délégations régionales*

Elles sont au nombre de dix : Nord, Nord-Est, Nord-Ouest, Ile de France Orléanais, Centre, Centre Nord-Est, Centre-Est, Sud-Ouest, Sud, Sud-Est.

Notre délégation régionale est celle du Centre Nord-Est, sous l'égide de Saint Bernard.

Chaque délégation régionale regroupe un certain nombre de commanderies.

33) *Les commanderies*

Pour notre délégation régionale, nous en dénombrons trois : celle de Saint-Germain-l'Auxerrois pour la Bourgogne Nord, Sainte-Jeanne-d'Arc pour la Bourgogne sud, enfin Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux pour la Franche-Comté.

La commanderie de Franche-Comté se compose de près d'une quarantaine de dames et de chevaliers.

Dans notre propos chevalier s'entend en terme générique, dame et chevalier. Objet de la partie centrale de notre triptyque, il s'agit d'un «Etre », comme le commun des mortels. Pourtant, un jour, son cheminement se transforme, le transforme, il emprunte des voies impénétrables, il devient un autre, il est fait chevalier.

Deuxième volet : LE CHEVALIER

Second baptême, nouveau commencement ? C'est un peu tout cela, entrer en chevalerie. Mais, avant d'évoquer la vocation et d'observer les modalités d'entrée rappelons-nous ce que représente la chevalerie.

A) LA CHEVALERIE, LE CHEVALIER

La chevalerie est une institution créée dans la chrétienté médiévale bien avant les croisades. En période postcarolingienne, la déficience du pouvoir politique amena l'épiscopat à suppléer le roi dans sa mission de paix. A la mort de Louis le Pieux, en 840, l'Europe se trouvait en proie aux troubles dynastiques constatant la rupture de l'unité de l'Empire et le morcellement territorial. En cette époque brutale et soumise à l'ardeur guerrière existaient quelques freins : la « Paix de Dieu », le « serment de paix », les « associations de paix », la « trêve de Dieu ». Mais pour assurer cette paix nécessaire quoique mesurée, il fallait la force.

Au guerrier brutal, l'Eglise opposa le guerrier bienfaisant qui mettait son épée au service de Dieu, « courageux et bon, prêt à la miséricorde mais sans pitié pour les méchants ». Pour cet idéal, l'Eglise institua la chevalerie et consacra le postulant à cette mission par une cérémonie liturgique présidée par l'Evêque qui bénissait l'épée, les éperons et le costume du chevalier.

Au XXI^e siècle, l'esprit de la chevalerie perdure et maintient à travers ceux d'aujourd'hui les vertus évangéliques qui animaient les chevaliers jadis. De fait, il n'y a pas de chevaliers d'autrefois et de chevaliers modernes. Le cœur de la chevalerie est unique et intemporel. Le champ de bataille a simplement changé de dimension, voire de mode mais pas de nature. Le caractère spirituel de la chevalerie ne s'en révèle et ne s'en exprime que davantage. Et si, en ce jour d'hui, il semble anachronique, c'est justement son rôle que d'y retentir : « A temps et à contretemps ».

Innées chez certains, cultivées chez les chrétiens, ces dispositions sont le terreau fertile, dans lequel l'honnête homme va puiser la noblesse et sa vocation de futur chevalier.

B) LA VOCATION

«Nul ne peut, par vaine gloire ou esprit mondain, désirer entrer en chevalerie. L'engagement dans l'Ordre du Saint Sépulcre est la réponse à une vocation ».

Ce n'est pas un appel quasi miraculeux. Il s'agit de signes, voire d'opportunités. Tout se passe avec simplicité, sans recherche métaphysique particulière. Ce peut être au détour d'un événement, d'un exemple, d'un désir de certains laïcs chrétiens alimenté par des capacités et une intention droite de charité par un certain nombre de moyens que l'Ordre assigne. Ces moyens se traduisent par autant de devoirs qu'accepte volontairement et en toute connaissance le candidat impétrant.

Penchons-nous quelques instants sur ces moyens simples et inchangés depuis l'après Charlemagne, où il s'agissait de protéger les pauvres et poursuivre les ennemis de l'Eglise. En vocabulaire actuel nous dirons que ce sont :

- la sobriété et l'ascèse dans une société d'abondance ;
- l'engagement généreux envers les personnes les plus faibles ou sans défense ;
- la lutte courageuse pour la justice et la paix ;
- le soutien de la présence chrétienne en Terre Sainte.

Forts de ces préceptes, les candidats à la chevalerie doivent se distinguer par une conduite morale exemplaire, leur dévotion religieuse personnelle, le témoignage constant de leur foi chrétienne, leur participation aux activités de l'Eglise au niveau paroissial et diocésain, leur volonté de s'engager dans les œuvres d'apostolat laïc propre à l'Ordre au service de l'Eglise, leur esprit œcuménique et leur intérêt actif pour les besoins et les problèmes de la Terre Sainte.

Il n'est plus question de poursuivre les ennemis à la pointe de l'épée, mais les poursuivre par une action de *milités Christi* et par un témoignage constant, vocation du chevalier antique.

Par leur entrée en chevalerie et leur disponibilité à accepter les obligations qui en découlent, les chevaliers et les dames bénéficient d'un statut particulier dans l'Eglise. Chaque membre des ordres de chevalerie représente l'Eglise. Sa vie doit porter témoignage devant le Monde.

Leur volonté exprimée, les candidats effectueront l'étape initiatique. Puis, accompagnés de leurs pairs, ils entreprendront le voyage. Les portes s'ouvriront sur de multiples images, des réso-

nances à peine perceptibles. Ils traverseront la foule au son du *Lauda Jérusalem*. Ils iront s'agenouiller au milieu du chœur. Là, à travers les signes, ils écouteront les souvenirs, les songes, les croyances, les plaintes, les espérances.

Par l'éperon et par l'épée ils deviendront soldat de Jésus-Christ, sentinelle éternelle. C'est le jour de l'adoubement, réitération liturgique des mêmes signes depuis plus de mille ans.

C) L'ADOUBEMENT

L'adoubement est une cérémonie publique. Pour la France, la cérémonie se déroule à Paris à Saint Louis des Invalides ou à Notre Dame. Mais elle s'effectue aussi en Province, en particulier à la Primatiale des Gaules de Lyon.

Le cursus de préparation et d'observation réciproque se passe sur un temps plus ou moins long, en principe une ou deux années. Enfin, l'impétrant arrive au temps de l'adoubement. Trois aspects de cette étape essentielle vont retenir notre attention : l'ultime préparation, le rituel de la cérémonie d'adoubement et la signification symbolique des signes servant à la sanctification de la dame et du chevalier.

I) L'ultime préparation : la veillée de prière

La veille de la cérémonie d'investiture, les impétrants se réunissent en plusieurs séances de courte recollection. Elles se traduisent en une communion spirituelle avec les événements et les figures emblématiques propres à l'édification du futur chevalier.

Le soir venu, dans une chapelle, se déroule la veillée de prières, exprimée en une liturgie de la Parole, accompagnée de prières choisies, de lectures et d'une homélie.

Le caractère de la veillée symbolise et sert à la préparation immédiate du candidat à engager sa vie au service de l'Ordre.

L'évêque bénit les croix et les manteaux. La veillée terminée, chacun rejoint son lieu de repos pour se présenter le lendemain devant le Grand Maître.

II) Le rituel de la cérémonie d'adoubement

La cérémonie liturgique chrétienne utilise des symboles et un rituel permettant d'accéder d'une manière tangible à une meilleure connaissance des réalités plus hautes qui sont manifestées par ces signes dont la compréhension serait sinon difficile.

Résumons la cérémonie.

L'église cathédrale s'est remplie d'une foule immense. La procession passe les portes grandes ouvertes. L'étendard en tête, suivent les massiers, les porteurs d'éperons et d'épée, les chevaliers et les dames, les commandeurs, dignitaires, conseils, lieutenants étrangers, le lieutenant, les impétrants et les parrains, le Clergé ferme la marche. Le *Lauda Jérusalem* résonne sous les hautes voûtes ancestrales. La cérémonie suit les phases normales de la liturgie de la messe.

Après le *credo*, publiquement, à haute et intelligible voix, chaque impétrant est appelé nominativement. Le célébrant (en principe le Cardinal Grand Maître) engage alors un dialogue.

Puis, l'impétrant agenouillé devant lui, il tient l'épée horizontalement et lui dit : « Soyez marqué du signe de l'épée, symbole de la droiture, de l'équité et de la force, qu'elle soit pour vous le signe de votre zèle à défendre la Sainte Eglise de Dieu par les armes de la Justice et de la Vérité ».

Le célébrant redresse l'épée, en la tenant verticalement il dit : « En vertu du mandat que j'ai reçu, je vous constitue et proclame soldat et chevalier du Saint Sépulcre de Notre seigneur Jésus-Christ ».

Le célébrant touche de l'épée l'épaule du chevalier en disant : « Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit ». Le chevalier répond : « Amen ». Deux chevaliers parrains fixent la croix au cou du chevalier.

Le chevalier se lève. Le lieutenant, aidé par les parrains, le revêt du manteau puis lui donne l'accolade. Le nouvel adoubé est admis dans l'Ordre. Il va signer le livre d'or des chevaliers.

La messe terminée et la sortie en procession au son du *Magnificat*, permettons-nous d'aborder la signification des symboles servant à la sanctification de la dame et du chevalier.

III) La symbolique des signes

Pour cette communication, nous nous attacherons uniquement aux signes de l'adoubement. Le langage héraldique et la liturgie nous donnent une définition différente de celles habituellement admises dans le langage commun s'agissant : des éperons, de l'épée, de la croix et du manteau.

Les éperons. Les éperons demeurent une représentation forte des ordres équestres. Au moment de la cérémonie, ils nous indi-

quent le soin qu'il nous faut porter aux choses qui appartiennent à Dieu, en nous éperonnant, nous et d'autres, envers le bien et la charité, comme le dit Saint Paul : «les pieds chaussés de l'ardeur à annoncer l'Évangile de la paix » (Ephésiens, 6, 15).

L'épée. Symbole de la droiture, de l'équité et de la force. Il est important d'insister sur le symbolisme spirituel de l'épée. Saint Paul nous dit comment nous engager nous-même dans la bataille contre le mal (Ephésiens, 6, 13-17) : «Saisissez-vous donc de l'armure de Dieu, afin qu'au jour mauvais, vous puissiez résister et demeurer debout, ayant tout mis en œuvre. Debout donc ! A la taille, la vérité pour ceinturon, avec la justice pour cuirasse et comme chaussure aux pieds, l'élan pour annoncer l'Évangile de la paix. Prenez surtout le bouclier de la foi, il vous permettra d'éteindre tous les projectiles enflammés du malin. Recevez enfin le casque du salut et le glaive de l'Esprit, c'est-à-dire la parole de Dieu ».

L'épée est aussi le symbole de la défense du faible et des gens sans protection. Elle évoque enfin la lutte courageuse pour la justice et la paix.

La croix. La croix est le message des Évangiles, véritables codes des chevaliers du Christ.

Le port des cinq croix potencées ou croix de Jérusalem constitue le signe préférentiel de l'Ordre. Elles rappellent les plaies de Jésus. Leur couleur rouge sang représente l'amour du Christ pour nous.

Le manteau. La symbolique du manteau doit être particulièrement soulignée. Bénit, il se trouve retranché de l'usage commun pour devenir un objet ayant une signification liturgique. Il symbolise le vêtement des élus et le manteau de justice.

La remise du manteau constitue l'acte central avec l'adoubement par lequel un ordre chevaleresque accueille et crée tout nouveau confrère. Le manteau transmet en enveloppant tout l'être, la force d'âme de l'Ordre et par cela même protège qui a droit de le porter.

En sa nature essentielle, le manteau n'appartient pas au chevalier qui le porte, mais à l'ordre qui revêt la personne mystique, l'individualité spirituelle de chaque chevalier.

Signe d'anticipation mystique, ainsi qu'un nimbe, ne fait-il pas allusion au corps de gloire au jour de la résurrection ? (Les chevaliers sont inhumés enveloppés dans leur manteau).

C'est dans ces dispositions de cœur et d'esprit que dames et chevaliers s'engagent aujourd'hui à pérenniser l'héritage millénaire de la chevalerie. Dans ce but, un certain nombre de missions et de directives pour le III^e millénaire leurs sont confiées.

Troisième volet : **MISSIONS ET DIRECTIVES POUR LE III^e MILLENAIRE**

Toutes les Lieutenances ayant été consultées, le Gouverneur général de l'Ordre a fait établir des directives pour le renouveau de l'Ordre à l'entrée du Troisième millénaire. Ces textes s'articulent autour des missions propres du chrétien, celles plus spécifiques des membres de l'Ordre et celles permanentes d'une constante volonté de quête personnelle.

A) MISSION GÉNÉRALE EN TANT QUE CHRÉTIEN : L'APOSTOLAT DES LAÏCS

Le laïc a un rôle spécifique dans l'Eglise par le caractère qu'il reçoit au baptême et à la confirmation. Il est chargé de prendre possession de la création. La constitution *Lumen Gentium* rappelle : «Ils vivent au milieu du siècle. A cette place, ils sont appelés à la sanctification du monde avant tout par le témoignage de leur vie rayonnante de foi, d'espérance et de charité ».

L'apostolat des laïcs est donc pour le chrétien, un devoir et non pas un désir de domination, de répandre ses idées ou de faire partager ses convictions. Cet apostolat se traduit sous deux formes :

La première concerne la participation à l'apostolat hiérarchique. Le laïc peut avoir des fonctions de gouvernement en aidant le prêtre dans son administration, diriger des communautés chrétiennes. Il peut exercer comme ministre extraordinaire du baptême et du mariage.

La seconde coopération à l'apostolat consiste à prêcher par son exemple. Il peut le faire aussi par ses exhortations. Mais la meilleure façon de prêcher c'est encore par l'exemple de sa vie, enseignement du message dont elle est porteuse, dans tous les domaines de l'existence, les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale, la gérance des choses temporelles.

A côté de cette mission chrétienne, essentielle aux yeux du monde pour sa sanctification, l'Ordre s'est assigné des missions qui lui sont propres.

B) MISSIONS EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORDRE

Le caractère spirituel de la nature chevaleresque s'impose comme une identité plus que comme un simple état d'esprit. Ainsi le chevalier aura-t-il à cœur non seulement la pratique des valeurs, des vertus du chrétien : théologiques, cardinales et celle des béatitudes, mais aussi la recherche des vertus constitutives de la chevalerie que sont la prouesse, la courtoisie et l'honneur, car il s'évertuera à nourrir l'âme chevaleresque dans le sens où : « Toute âme qui s'élève, élève le monde ».

Dans cette dimension, les membres de l'Ordre engagent leur responsabilité sociale sur la base de missions spécifiques.

I) La responsabilité sociale des membres de l'Ordre

Les défis de la société moderne. Les menaces toujours croissantes sur l'ensemble des domaines de la Création ne peuvent nous laisser indifférents.

La doctrine sociale de l'Eglise nous offre trois armes dans cette lutte : la primauté de la personne humaine, la priorité du bien commun et la reconnaissance de la créature appelée à collaborer dans l'œuvre de la Création.

Sans une totale adhésion à la primauté de la personne humaine, la lutte pour la dignité et les droits de l'homme ne peut qu'être perdue à la longue.

Dans son combat pour donner la priorité au bien commun plutôt qu'à ses intérêts personnels, celui qui a réussi à comprendre qu'il n'est pas le propriétaire de ses propres talents (Matthieu, 25, 14-30), et qu'ils ne lui ont été que confiés, en proportion de ses capacités, est conscient d'avoir été appelé à continuer le processus divin de la création par ses actes concrets et ses soins fervents. L'agrandissement du Royaume de Dieu sur la terre dépend de l'engagement de chacun.

Aussi, car chaque entité ne peut pas se charger de tout faire et en raison des talents qui sont les siens, l'Ordre a-t-il reçu une mission spécifique.

II) La mission spécifique des membres de l'Ordre

L'Ordre a reçu le mandat spécial de renforcer la pratique chrétienne parmi ses membres et d'aider au maintien de la présence chrétienne en Terre Sainte. Ainsi, le Pape a restitué à

l'Ordre sa fonction primitive. Avec la différence que les moyens ne sont plus les armes, mais l'aide fraternelle aux chrétiens de Terre Sainte.

La première branche de cette mission spécifique, le renforcement de la pratique de la vie chrétienne, est certainement la plus belle et la plus difficile à la fois. En effet, quoi de plus beau que d'ouvrir son cœur et son esprit à la brise des vertus ? Mais que d'obstacles et de bouleversements pour leur mise en œuvre : Le zèle au renoncement de soi dans une société d'abondance ; l'engagement généreux envers les personnes les plus faibles ou sans défense ; la lutte courageuse pour la justice et la paix.

La seconde branche concernant le soutien de la présence chrétienne en Terre Sainte représente elle aussi une tâche empreinte de générosité et de combat sans fin en raison des conflits qui accablent cette partie du monde. Il s'agit de contribuer à assurer l'existence des communautés chrétiennes et de porter témoignage de ses valeurs au Patriarcat ; à la Custodie, province particulière qui s'occupe des principaux sanctuaires chrétiens, du réseau des paroisses, des instituts éducatifs et des services sociaux en Israël, en Palestine, en Jordanie, au Liban, en Syrie et en Egypte.

L'activité caritative de l'Ordre concerne la réalisation d'initiatives d'assistance et de développement, l'aide aux jeunes, aux handicapés, aux vieillards et aux marginaux, la contribution au développement social par l'éducation aussi bien que la défense de la liberté de culte, la promotion de l'œcuménisme, la défense des minorités et la recherche de la justice et de la paix. Concrètement l'Ordre soutient le diocèse latin de Jérusalem avec son séminaire à Beit Jala, ses 52 paroisses animées par 80 prêtres, ses 206 établissements scolaires, ses crèches et ses dispensaires.

A ces deux premières missions vient s'en ajouter une troisième, propre à améliorer et à alimenter les deux premières. Il s'agit de la nécessaire formation permanente.

C) MISSION POUR SOI-MÊME : LA FORMATION PERMANENTE

Cette formation relève de la responsabilité du Lieutenant et du Grand Prieur. Elle correspond à un certain nombre de thèmes.

Leur contenu concerne des sujets visant à approfondir le sens de la vie chrétienne, la connaissance des Écritures, les enseignements de l'Église, en particulier les encycliques papales et d'autres documents récents, ainsi que l'histoire et la spiritualité de l'Ordre.

En outre, les lieutenances promeuvent les activités de nature morale, culturelle et religieuse afin de nourrir le débat et d'éclairer l'appréciation publique des problèmes moraux ou sociaux.

Ainsi, nous pouvons considérer que la petite présentation de l'Ordre Equestre du Saint Sépulcre de Jérusalem que nous venons de parcourir ensemble très rapidement, tant pour sa partie historique que dans l'approche spirituelle de la chevalerie ou encore par la connaissance des missions qui lui sont assignées, entre dans le cadre de la formation chrétienne pour certains, culturelle ou de curiosité pour d'autres.

CONCLUSION

Quelles que soient les motivations qui vous auront amené à m'écouter avec patience, nous pouvons au moins nous retrouver sur un même terrain pour admettre que, malgré la suffisance de notre temps, l'homme ne cesse pourtant pas de se construire.

Plus on chasse l'être pour le paraître, plus sa nécessité devient pressante, plus l'Esprit se fait présence.

La foi de la dame et du chevalier conduit encore les cœurs bien faits.

Né de la volonté de l'Église aux temps anciens, le chevalier est toujours ce guerrier courageux et bon. Avec la dame, ensemble, ils conjuguent les sentiers héraldiques vertueux de la prouesse, de la courtoisie et de l'honneur dans la Charité du Christ.

L'Ordre, témoin d'hier, d'aujourd'hui et sentinelle pour demain, plonge toujours ses racines dans l'Espérance que constitue le mystère du Saint Sépulcre de Jérusalem.

Alors, réminiscence du passé ou réalité d'aujourd'hui ? Je pense que la question ne se pose plus pour vous maintenant. Restent les nostalgiques des Pères fondateurs glorieux : Saint Jacques, Charlemagne ... Qu'ils se consolent, car le fondateur spirituel, le premier entre tous, n'est-il pas celui qui au matin de Pâques accueille les femmes venues pour l'embaumer par ces mots : « Pourquoi chercher-vous parmi les morts celui qui est vivant » ?

A propos du nombre π (pi)

M. Joël Berger

Séance du 24 septembre 2012

L'histoire des nombres accompagne l'histoire des hommes et l'idée de nombre est l'aboutissement d'un long travail d'abstraction de la pensée.

Dans ce propos, le nombre π est utilisé comme « fil rouge » pour parcourir un certain chemin de l'histoire des mathématiques.

La notation utilisant la lettre grecque π invite à penser que ce sont les grecs qui ont utilisé ce symbole pour désigner le nombre pi. Il n'en est rien puisque d'une part la notion de nombre n'existait pas à l'époque des grecs - le concept de nombre est une notion abstraite qui n'est fixée que depuis la fin du 19^e siècle – et, d'autre part, l'utilisation du symbole π remonte au 18^e siècle lorsque, en 1706, William Jones introduit ce symbole dans son ouvrage « sobrement » intitulé « *Nouvelle introduction aux mathématiques à l'usage de quelques amis qui n'ont pas plus le loisir ni l'utilité que, peut-être, la patience de fouiller parmi tant d'auteurs différents et de se tourner vers un aussi grand nombre de volumes fastidieux, ainsi qu'il est inévitablement requis pour accomplir des progrès ne serait-ce qu'acceptables en mathématiques* ». Cette lettre de l'alphabet grec choisie probablement en tant que première lettre du mot « *périmètre* » n'a pas séduit immédiatement. Elle s'imposera finalement après son utilisation en 1737 par Leonhard Euler dans son « *Introduction à l'analyse infinitésimale* ».

1. Le π des anciens

On trouve des cercles partout dans la nature ; c'est une figure géométrique élémentaire. Les civilisations de l'Antiquité ont élaboré des méthodes de calcul du périmètre du cercle ou de l'aire du disque qui, de façon plus ou moins consciente ou plus ou moins vive dans le temps, leur ont suggéré qu'il existait un rapport, une « proportion » du périmètre du cercle par rapport à son diamètre et qui est invariable quelle que soit la taille du cercle.

1.1 Dans une tablette en écriture cunéiforme découverte en 1936 et datée d'environ 2000 av. JC, les Babyloniens, qui comptaient en base 60 (système sexagésimal), évaluent le rapport entre le périmètre d'un cercle de rayon 1 et celui de l'hexagone inscrit à $57/60 + 36/(60)^2$.

De ceci « on déduit » (avec la compréhension d'aujourd'hui) que le rapport entre la circonférence d'un cercle et son diamètre est $\pi = 3 + 1/8 = 3,125$

1.2. Le papyrus dit de Rhind, découvert en 1855 et recopié par le scribe Ahmès vers 1650 av JC, est un manuel de problèmes. Dans leurs calculs, les égyptiens suivent un procédé dont la justification présupposerait qu'il existe une constante fixant le rapport de l'aire du disque au carré de son rayon. Le procédé utilisé est remarquablement simple pour calculer la surface d'un disque :

1. enlever un neuvième au diamètre
2. multiplier le résultat par lui-même

Le résultat donne $\pi = (16/9)^2 = 3,160449...$ mais on ne sait pas s'ils avaient conscience que ce n'était qu'une valeur approchée; par contre ils « savaient » que le pi du calcul du périmètre du cercle est le même que celui du calcul de l'aire du disque.

1.3. Il est connu qu'un passage de la Bible (dont l'écriture est datée d'environ 550 av JC) indique :

« il fit aussi une mer de fonte de dix coudées d'un bord jusqu'à l'autre, qui était toute ronde : elle avait cinq coudées de haut et était entourée tout à l'entour d'un cordon de trente coudées. »

Ce texte donnerait implicitement la valeur $\pi = 3$.

1.4. Ayant vécu à Syracuse (287-212 av JC), Archimède est l'un des plus célèbres mathématiciens de l'Antiquité. Archimède a fourni de nombreuses études dont :

- « L'arénaire » où il donne un système de numération des grands nombres

- « Des corps flottants », où on trouve le célèbre « principe d'Archimède »

- « De la mesure du cercle » où il exhibe un encadrement de pi

Cet encadrement est obtenu en dessinant, à l'intérieur et à l'extérieur du cercle, des polygones réguliers de huit (puis de plus en plus de côtés). Cette méthode des polygones donne un encadrement stupéfiant :

$$3 + 10/71 < \pi < 3 + 1/7$$

soit

$$3,1408 < \pi < 3,1429$$

Archimède développe alors sa « méthode des polygones » et arrive à la valeur approchée avec le nombre $\pi = 3,14185$ avec 3 décimales justes.

1.5. A partir de la même méthode qu'Archimède, de nombreux mathématiciens ont amélioré l'approximation de π .

- en 263, le mathématicien chinois Liu Hui étudie un polygone de 3072 côtés et trouve $\pi = 3,14159$; soit 5 décimales exactes.

- en Inde, l'« Aryabhatiya » écrit par Aryabhata en 499 utilise la valeur 3,1416.

- vers 480, à l'aide d'un polygone à 12288 côtés, Tsu Chung Chih trouve une décimale de plus $\pi = 3,141592$.

Il propose aussi la valeur $\pi = 355/113 = 3,14159292$ ce qui est une excellente formule (plus fine que $\pi = 22/7$) et qui s'écrit avec les premiers nombres impairs répétés 2 fois.

Cependant, les Grecs comme les Chinois étaient handicapés par un système de notation encombrant. L'évolution de ce système fut lente et deux apports décisifs ont permis aux mathématiciens de disposer d'une écriture plus claire et plus aisée des mathématiques :

1. la « logistique spéieuse » de François Viète (1540-1603) qui fut le premier mathématicien à noter les paramètres d'une équation par des symboles et à proposer une écriture avec lettres et symboles semblable à une version « homogène » de notre façon actuelle de mener les calculs symboliques.

2. l'utilisation enfin acceptée des nombres arabes (au 15^e siècle) et dont le chemin emprunté fut long et dura environ 800 ans !

Inde - Moyen Orient arabe - Afrique du Nord - Espagne maure.

Dès lors, mais toujours avec la méthode des polygones, le nombre de décimales exactes de π a beaucoup progressé comme par exemple, en 1596, Ludolph Van Ceulen utilise un polygone gonflé à 60×2^{29} côtés pour déterminer π avec 20 décimales exactes. La brochure sur laquelle il a imprimé son résultat s'achevait par la phrase : « libre à quiconque le souhaitera de s'en approcher davantage ». Il a fini par calculer pi jusqu'à 35 décimales qui seront gravées sur sa pierre tombale. Du reste, en Allemagne, *die Ludolphsche Zahl*, le nombre de Ludolph, est encore l'un des noms que l'on donne à pi.

2. Une évolution décisive: les formules infinies

Depuis les premières approximations de π par les Grecs, les travaux sur ce nombre se faisaient essentiellement sous l'aspect géométrique.

Avec l'introduction du calcul infinitésimal vers 1650, par Newton (1642 – 1727) et Leibnitz (1646 – 1716), (chacun en revendique la découverte), l'étude de π prend une autre tournure.

L'invention du calcul infinitésimal regroupe ce que l'on nomme aujourd'hui calcul différentiel et calcul intégral. Celui-ci va donner les plus belles formules de π grâce au développement en séries de fonctions et particulièrement

i) celui de Grégory et Leibnitz selon : $\pi/4 = 1 - 1/3 + 1/5 - 1/7 + 1/9 \dots$

ii) ou celui de Machin selon : $\pi/4 = 4 \operatorname{Arctan}(1/5) - \operatorname{Arctan}(1/239)$

En continuant l'histoire de π on tombe ensuite sur Leonhard Euler qui a été un mathématicien très prolifique et fournit plusieurs dizaines de formules dont la plus célèbre est

$$\pi^2/6 = 1 + 1/2^2 + 1/3^2 + 1/4^2 + \dots$$

mais aussi une formule un peu plus « étrange » : $e^{i\pi} = -1$!

Ainsi, auparavant les scientifiques n'avaient eu conscience que du caractère immense et désordonné du développement décimal de pi. Ils se trouvent désormais face à des équations élégantes et simples telles que celle de Leibnitz.

La série trouvée par Leibnitz est ce qu'on appelle une série infinie, un calcul qui ne finit jamais mais qui offre un moyen de s'approcher de π : toutefois, cette formule requiert plus de 300 termes pour obtenir une valeur de π juste à deux décimales ...

A force de calculs et d'imagination, on a fini par trouver des séries infinies pour π , moins belles mais plus performantes : la course aux décimales est lancée !

- en 1705, Abraham Sharp détermine π avec 72 décimales, pulvérisant le record de Van Ceulen un siècle plus tôt
- en 1717, Thomas de Lagny arrive à 112 décimales
- vers 1794, Jurij Vega prend la tête avec 140 décimales
- en 1844, Zacharias Dase pousse le record jusqu'à 200 au prix de deux mois d'efforts intensifs
- en 1853, William Rutherford arrive à 440
- et D.F Ferguson atteint la 620^e décimale en juillet 1946.

Nul n'est jamais allé plus loin à l'aide d'un simple crayon et d'une feuille de papier !

3. Et l'ordinateur arrive ...

Ferguson aura été le dernier chasseur manuel de décimales mais aussi le premier à utiliser la mécanique. Ainsi avec l'aide d'une calculatrice de bureau, il atteint 808 décimales en 1948.

Mais l'apparition de l'ordinateur transfigure la course. Le premier à être utilisé est l'ENIAC (Electronic Numerical Integrator and Computer) sis dans le Maryland. En 1949, ce monstre de la taille d'une maisonnette mis 72 h pour calculer π jusqu'à 2037 chiffres après la virgule.

Et, jusqu'en 1973 où Guilloud atteint un million de décimales, tous les records successifs suivent les progrès des ordinateurs.

Cependant, jusque là, la méthode n'a pas changé : on utilise toujours les formules de type Machin ou de ses dérivées.

Avec d'une part l'utilisation de spectaculaires formules de Srinivasa Ramanujan (1887-1920), autodidacte indien, et la mise au point, d'autre part, d'algorithmes nouveaux alliés à une programmation fine des superordinateurs, il n'y a maintenant plus de limites au calcul des décimales de π .

Le premier milliard est atteint par les frères Chudnovsky en 1989 et l'on est aujourd'hui vers 2700 milliards – 2,7 billions – de décimales, obtenus en 2009 par le français Fabrice Bellard en 131 jours Si l'on écrivait 5000 chiffres par page, l'empilement de ces pages ferait 10 km de hauteur !

Quel sens y a-t-il à calculer pi dans des proportions aussi absurdes *a priori* ?

Il n'y a pas de raison pratique : pour l'ingénieur qui conçoit des instruments de précision, 4 ou 5 décimales suffisent. Dix permettent de calculer la circonférence de la terre à une fraction de cm près. Avec 39 chiffres après la virgule, on peut calculer, au rayon d'un atome d'H2 près, la circonférence d'un cercle qui embrasserait la totalité de l'univers connu.

Peut-être peut-on avancer une première raison très humaine : les records sont faits pour qu'on les batte. Pour preuve, les exploits de mémorisation des décimales de π qui datent depuis 1838 où un garçon de 12 ans a récité les 135 chiffres connus à l'époque. On connaît les méthodes mnémotechniques utilisant des textes ou des poèmes (on dit des pièmes) qui sont écrits « sous la contrainte » que le nombre de lettres de chaque mot soit déterminé par les chiffres de pi avec la convention qu'à un zéro corresponde un mot de 10 lettres; comme par exemple :

« *Que j'aime à faire apprendre un nombre utile aux sages !*

3 1 4 1 5 9 2 6 5 3 5

Glorieux Archimède, artiste, ingénieur,

8 9 7 9

Toi de qui Syracuse aime encore la gloire,

3 2 3 8 4 6 2 6

Soit ton nom conservé par de savants grimoires !

4 3 3 8 3 2 7 9... »

Le record à ce jour semble être celui de Akira Haraguichi qui, en 2006, a récité 100 000 décimales de pi en 16h28mn.

Une deuxième motivation est un peu plus conséquente. En fait, ce n'est pas tant la connaissance des décimales de pi que la capacité à les calculer qui donne à pi un destin d'outil à la pointe de la technologie informatique et de l'algorithmique. En effet :

i) La détermination de décimales de pi est un très bon test de la capacité de traitement et de la fiabilité des ordinateurs. Le calcul de pi est aujourd'hui utilisé pour la mise à l'épreuve des qualités des superordinateurs parce que c'est un travail extrêmement exigeant qui requiert une grande mémoire centrale, opère d'immenses calculs intensifs et offre un moyen « simple » de vérifier la « bonne » réponse.

A noter que l'intérêt des frères Chudnovsky est né de leur désir de construire des superordinateurs. Sachant que les ordinateurs (ou les puces internes) doublent leur capacité tous les 18 mois, parce qu'ils sont plus rapides et peuvent entasser davantage de choses, le défi réside dans la façon de fractionner les plus petits composants afin qu'ils communiquent entre eux le plus efficacement possible.

ii) La mise au point d'algorithmes très perfectionnés de calculs (parfois pendant plusieurs années) est réutilisée dans d'autres domaines de calculs intensifs.

Une troisième raison est l'utilisation du caractère « aléatoire » de l'apparition des décimales de pi. Dans l'industrie et le commerce on a besoin de nombres aléatoires. Par exemple, telle entreprise pour sélectionner un groupe échantillon représentatif va utiliser un générateur de nombres aléatoires. Telle autre va simuler des scénarios imprévisibles en utilisant des séries de nombres aléatoires ... Plus les nombres sont aléatoires, plus le test est « costaud »; et le développement de pi est très bon pour cela. Pi n'est pas un nombre aléatoire, mais ses décimales se comportent comme si elles l'étaient... c'est à la fois fascinant et bizarre.

Cela conduit à parler de quelques propriétés de pi.

π n'est pas un nombre rationnel (quotient de deux nombres entiers); ceci a été montré par le mathématicien suisse Lambert en 1767) et cela implique qu'il n'y a pas de schéma de reproduction des décimales de pi alors que, par exemple,

$1/17 = 0,0588235294117647$ (une séquence de 16 chiffres se répète) ;

La découverte de Lambert a détruit les espoirs des « hommes-pi » qui espéraient après le chaos initial de 3,1415... que les choses se calmeraient et que l'on verrait apparaître un certain schéma ... il n'en est rien.

π est transcendant. (il n'est pas racine d'une équation algébrique à coefficients rationnels). Ceci fut démontré par Lindemann en 1882.

Une conséquence originale de la transcendance de pi est l'impossibilité d'obtenir la **quadrature du cercle**.

La quadrature du cercle consiste à construire à la règle et au

compas un carré ayant la même aire qu'un cercle donné. Ce problème déjà mentionné dans le papyrus Rhind était très célèbre dès le 5^e siècle av JC après les échecs de mathématiciens réputés. L'expression « c'est la quadrature du cercle » est même passée dans le langage courant pour désigner une chose impossible.

A noter que, pour les mathématiciens grecs avant Archimède, la notion de nombre était entièrement liée à des idées géométriques. Les pythagoriciens connaissaient les fractions d'entiers naturels et pensaient que l'on pouvait mesurer tous les segments à l'aide de ces fractions. Mais les conséquences du théorème de Pythagore (vers 550 avant J.C.) allaient provoquer une crise. On découvrit des segments incommensurables à l'aide des fractions. Il fallait donc accepter de nouveaux nombres. Or les segments les représentants étaient constructibles à la règle et au compas. On peut donc penser que les constructions à la règle et au compas ont été mises en avant pour servir de caution géométrique aux nouveaux nombres mis en évidence par le théorème de Pythagore. Ceci explique pourquoi les grecs étaient très attachés à ces constructions à la règle et au compas (quadrature du cercle, trisection de l'angle, duplication du cube, ...).

Le mot quadrature est encore utilisé aujourd'hui pour désigner un calcul d'aire ou par extension un calcul d'intégrale. En prouvant la transcendance de pi, Lindemann a balayé ce que de nombreux mathématiciens avaient rêvé depuis des millénaires.

Cependant, l'idée de la présence d'un schéma dans pi est entêtante. Depuis que les développements décimaux existent, les mathématiciens cherchent des signes d'ordre dans l'écriture décimale de pi. L'irrationalité de pi signifie que les chiffres se succèdent sans schéma répétitif, mais cela n'exclut pas qu'il s'y trouve certaines séquences ordonnées – par exemple un message rédigé sous forme de 0 et de 1 après la 10²⁰ ième décimale... Mais personne n'a jusqu'ici trouvé quoi que ce soit de ce genre.

p est-il normal ? (chacun des chiffres de 0 à 9 apparaît-il à la même fréquence dans son développement décimal ?) En examinant les 200 premiers milliards de décimales de pi, Kanada (en 1997) a constaté que pi pourrait être normal, mais on ne sait pas le prouver.

Trouvera-t-on un jour un ordre dans pi ?

Depuis la preuve de la transcendance de pi, on n'a pas vraiment progressé dans sa connaissance.

Connaitra-t-on de nouvelles avancées ? Certainement. Quand ? Les mathématiques vont de l'avant et il est reconnu que des théorèmes significatifs ont été obtenus en nombre plus important (beaucoup plus) durant les 50 dernières années que depuis l'antiquité jusqu'à cette dernière période. Encore faut-il laisser du temps au temps et aux mathématiciens et ne pas faire uniquement la course aux applications immédiates. Ne pas opposer recherche fondamentale et recherche finalisée, ... et s'imprégner de l'idée que les mathématiques sont utiles.

Le danger, c'est l'utilitarisme, qui est à court terme, alors que l'utilité est une vision à long terme.

Les mathématiques sont-elles utiles ? Hormis la pratique endogène, c'est-à-dire utiliser les mathématiques dans le champ mathématique lui-même, on peut les « appliquer », c'est-à-dire les injecter dans des champs de connaissances autonomes. Cela a été fait avec succès en physique, en astronomie et aussi dans certains secteurs de l'économie, de la psychologie, de la sociologie, ... les mathématiques étant importées là comme « forces de l'ordre » ou comme « outils de conceptualisation ou de modélisation ».

On parle alors d'une certaine utilisation « dure » des mathématiques.

On en oublierait une autre, « douce », qui ne conduirait pas à les appliquer mais à s'en inspirer, ne pas seulement les appliquer mais les impliquer .

Un des chefs du jeune capitaine Bonaparte, le Haut-Saônois Carteaux, « Général sans-culotte »⁽¹⁾

M. le Colonel Robert Dutriez

Séance du 22 octobre 2012

Au début de juillet 1793 le capitaine Bonaparte accomplissait, dans la vallée du Rhône, une mission de ravitaillement en munitions au profit de son régiment, le 4^{ème} d'artillerie. Arrivé aux environs de Valence, ce jeune officier - il avait alors vingt-quatre ans - fut mis à la disposition d'un général de brigade nommé Carteaux. Cette collaboration impromptue dura trois semaines, le temps de mater une insurrection « fédéraliste » qui sévissait alors dans cette région.

Puis s'écoulèrent thermidor, fructidor. Or, vers la mi-septembre - revenons à notre calendrier actuel - le hasard des affectations refit de Bonaparte (toujours capitaine) un subordonné du même général (devenu, cette fois un « divisionnaire » très fier de ses trois étoiles). Ceci se passait devant Toulon en révolte contre la Convention.

Qui donc était ce Carteaux - de nos jours totalement inconnu - à qui échet l'honneur redoutable, du moins pour la postérité, d'avoir sous ses ordres le futur Napoléon 1^{er} lors de son baptême du feu ?

*

* *

Jean-François Carteaux naquit en Franche-Comté à Gouhenans (baillage de Vesoul) le 31 janvier 1751. Son père était un vieux soldat du roi Louis XV. En 1759 le vétéran put, suite à une blessure grave, se faire admettre à l'Hôtel des Invalides. A Paris il emmena avec lui le petit Jean-François qui devint un « enfant du corps » (2) au régiment de Thianges. L'an 1767 ce tout jeune garçon - il n'avait que seize printemps - entra dans la carrière des armes. Mais, courant 1779, il quitta un service que vraisemblablement il n'avait guère apprécié. Pourtant, depuis 1774, il y avait joui d'une assez grande liberté en tant que « envoyé aux recrues », un emploi peu astreignant où il pouvait longuement s'adonner à sa véritable passion : la peinture.

Car, durant son enfance parisienne, Carteaux avait appris le maniement de la palette et des pinceaux. Elève d'un maître alors renommé, Doyen, il s'était signalé par quelques essais révélateurs d'une indéniable habileté picturale.

Devenu artiste à plein temps, Carteaux se fit rapidement connaître, notamment dans une spécialité à la mode jugée difficile, la peinture sur émail. Installé à Versailles, il eut droit à un atelier aux « Menus Plaisirs ». Louis XVI et Marie Antoinette l'honorèrent d'une visite aux cours de laquelle ils purent admirer un tableau représentant le roi à cheval. C'est cette œuvre qui, admise dans le « cabinet intérieur de Sa Majesté » consacra, semble-t-il, la célébrité momentanée du jeune homme. Nanti du titre de « peintre du Roy », Carteaux alla même jusqu'à présenter sa candidature à l'académie de peinture. Pour appuyer sa demande, il se lança dans la chasse aux protecteurs, une activité où à coup de suppliques et d'intrigues il sut toujours parfaitement exceller.

Or au début de 1782, sans crier gare, cet homme dans le vent disparut des horizons versaillais et parisiens. Que s'était-il passé ?

Carteaux avait fui à l'étranger, abandonnant des commandes en cours d'exécution (dont un sujet surprenant : « les couches de la Reine ») ainsi que sa femme légitime laissée sans ressources. En contrepartie, il emmenait une « chanteuse du concert de la Reine », plus des sommes importantes prêtées par un aristocrate ou avancées par la maison du Roi.

En bref, un scandale éclatant.

S'ensuivirent maintes aventures à travers cette Europe du XVIII^{ème} siècle si accueillante aux artistes français. D'abord à Dresde où un louche trafic de montres dura huit mois. Ensuite

le couple irrégulier se rendit à Saint-Pétersbourg. Là, de la fin 1782 au début 1785, Carteaux faillit se refaire un nom avec sa peinture. Mais, constamment, il était en butte aux tracasseries du ministre plénipotentiaire français en poste près Catherine II. De plus, il ne réussit pas à récupérer les faveurs de son ancien maître Doyen, alors très en vogue à la cour de Russie.

L'étape suivante fut Varsovie. Le fugitif y peignit deux années pour la noblesse locale. Hélas ! ses bénéfiques durent être quasi nuls puisque ce rapin besogneux fut - pour une fois et à son tour - escroqué par un individu se dénommant Prince de Géorgie. Ecœuré, il passa à Berlin. Dans cette place les affaires se révélèrent pour une fois florissantes. A tel point que, vers décembre 1787, Carteaux, toujours en compagnie de sa chanteuse, pouvait rejoindre la France sans être inquiété (donc, apparemment toutes dettes réglées).

A vrai dire, ce ne fut point le retour de l'enfant prodigue. Six ans d'absence avaient rendu malaisée une parfaite réinsertion dans les milieux artistiques fréquentant la ville ou approchant la Cour. Le réaliste Carteaux comprit que, pour assurer sa vie matérielle, la peinture ne pouvait suffire. Aussi attendait-il beaucoup - mais sans trop savoir quoi... - de la crise qui, en 1788, commençait à ébranler la France.

*

* *

Notre peintre se rallia d'emblée et avec ferveur à la Révolution. Sincère ? Oui. Jamais il ne donna prise au plus minime soupçon. Désintéressé ? Hum ! ... Cependant il ne le fut pas plus que ses nombreux contemporains qui, par le sabre ou la parole, se frayèrent une nouvelle carrière à travers ces tumultueux événements. Carteaux choisit l'armée, peut être en souvenir de son déjà lointain passé. Grâce à ses relations et à son savoir-faire il débuta, évidemment, comme officier. Mais, surtout, il s'arrangea pour occuper le plus longtemps possible, à Paris ou aux environs, des postes gravitant autour des successives assemblées ou de la Commune.

D'où ces promotions de choix.

- 16 juillet 1789 : aide de camp du général La Fayette
- 6 novembre 1789 : commandant de la cavalerie à la garde nationale parisienne
- 7 septembre 1792 : adjoint aux adjudants généraux du camp des fédérés.

De telles activités patriotiques n'empêchèrent point Carreaux de poursuivre ses travaux artistiques. Oh ! Certes pas tant qu'il l'aurait désiré, puisque La Fayette dut intervenir auprès de l'académie de peinture, fin juillet 1789, en vue de l'obtention d'un délai indispensable à la finition d'une toile. A noter qu'appartient à cette époque révolutionnaire le seul tableau actuellement connu de l'officier-peintre. Il s'agit, encore visible au musée de Versailles, d'un portrait de « Louis XVI en monarque constitutionnel ».

Attardons-nous sur cette dernière œuvre. Selon certains spécialistes, la toile aurait initialement servi de support, durant l'exil berlinois de 1786, à une esquisse du roi de Prusse, Frédéric Guillaume III. Ramenée en France, cette ébauche se serait métamorphosée en un général La Fayette exposé à Paris en 1790. Enfin, ultime transformation, le très habile pinceau de Carreaux aurait fusionné les deux personnages en un Louis XVI de l'an 1791. Quel surprenant bricolage révélateur d'une incroyable désinvolture chez notre héros !

*

* *

Belle vie, en sorte. Mais tout changea le 21 mai 1793 lorsque survint une mutation de l'intéressé à l'armée des Alpes, avec le grade de général de brigade. Cette fois, adieu (provisoirement du moins) à la peinture ! Finies (éloignées en tout cas) les intrigues politiques ! Carreaux se devait, maintenant, de prendre très au sérieux la vocation des armes, dans un champ d'application rigoureux à l'extrême : la guerre. Compte tenu de la situation géographique de ses troupes il lui fallait se battre contre les Sardes. Or un sort ingrat le confina dans la lutte contre ses compatriotes, des méridionaux n'admettant pas cette sorte de tyrannie qu'imposait le jacobinisme parisien.

Pour sa première campagne, du genre appelé habituellement « maintien de l'ordre », Carteaux reçut la mission suivante : empêcher la jonction des rebelles provençaux et languedociens avec les mutins lyonnais, puis écraser l'ensemble de la rébellion jusqu'à la Méditerranée. Quelques modestes engagements se produisirent à Orange (14 juillet 1793), à Avignon (16 juillet) et au camp de Septimes (24 août). Le 25 août les soldats de la République atteignirent Marseille sans coup férir. Victoire totale, les rares irréductibles s'enfuyant vers Toulon. Et le 7 septembre Carteaux, déjà comblé par sa troisième étoile, était décoré « avoir bien mérité de la Patrie ». A signaler que cette distinction n'avait, à cette date, jamais été accordée à titre individuel. En se permettant semblable entorse à ses stricts usages, la Convention montrait l'intérêt exceptionnel qu'elle attachait au prompt rétablissement de son autorité dans les départements fédéralistes.

Carteaux venait donc de se classer dans les rangs, assez minces à la mi 1793, des généraux heureux sur le terrain. Mais son mérite personnel intervenait peu, l'expédition ayant souvent revêtu l'aspect d'une simple promenade militaire (3). Ses préoccupations de chef responsable durent se limiter, en grande partie, au maintien de la discipline, qui semble avoir été excellente. Pour étayer cette dernière affirmation, ayons recours à une référence illustre, la brochure de propagande jacobine écrite durant cette campagne, sous le titre « le souper de Beaucaire » par le... capitaine Bonaparte.

Car souvenons-nous de cette présence - alors des plus insignifiantes - dans la colonne répressive dirigée par Carteaux. Quel rôle y joua le jeune officier ? Sur le plan opérationnel son action fut sans doute très modeste et fort épisodique. Il n'y resta d'ailleurs, rappelons-le, que trois semaines. De plus il était artilleur. Or pour le maintien de l'ordre face à des citoyens révoltés, de simples fantassins suffirent amplement. Napoléon Bonaparte dut donc disposer de loisirs qui lui permirent d'écrire puis de publier à Avignon, en août 93, cet opuscule tout à fait dans le vent du moment. Attira-t-il, alors, l'attention de son commandant en chef ? Il ne le semble pas. Par contre l'on sait qu'il se fit connaître favorablement par les représentants du peuple attachés à la formation dirigée par Carteaux. L'essentiel, en période révolutionnaire...

Après Marseille ce fut Toulon.

Toulon où la rébellion s'avérait plus malaisée à réduire que dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. En effet, dans cette ville, les insurgés avaient fait appel aux navires napolitains, espagnols et anglais. Peu à peu les effectifs ennemis (coalisés et royalistes) s'élevèrent à 18000. Un inquiétant potentiel adverse que majoraient la qualité des ouvrages fortifiés, l'abondance des ressources offertes par l'arsenal, la maîtrise absolue de la mer par les flottes étrangères.

Ces considérations tactiques ne firent point hésiter le citoyen-général. Le 28 août, il quitta la cité phocéenne curieusement rebaptisée « Ville sans Nom ». Sans rencontrer de résistance il pénétra dans Ollioules. Mais presque aussitôt il se laissait surprendre dans ce village. Le 8 septembre, il réussit à forcer le barrage placé aux gorges est de la localité et poussa son avant-garde à quatre kilomètres de Toulon. Le vif engagement qui s'était déroulé, cette journée, causa plusieurs pertes en personnel dont, sérieusement blessé, le commandant de toute notre artillerie. C'est cette circonstance fortuite, touchant un officier au rôle primordial dans un siège, qui fit du capitaine Bonaparte un adjoint direct de Carteaux.

La suite du récit se doit, immanquablement d'être centrée sur la nature des relations ayant existé entre le général et ce nouveau subordonné (qui, le 9 octobre 1793, accéda au grade de chef de bataillon) (4). L'atmosphère fut souvent tendue. Mais Bonaparte resta toujours très respectueux. Néanmoins, il fallut parfois, pour le bien du service, se laisser aller à quelques nécessaires désobéissances. Car son supérieur se montrait d'une « incroyable ignorance » et, de surcroît, présomptueux à l'extrême. Pourtant il n'était pas méchant homme a écrit, plus tard, l'Empereur.

Sur cette étrange collaboration entre militaires, foisonnent maintes anecdotes d'un comique confinant au burlesque. Retenons deux exemples (4).

- L'arrivée de Bonaparte. Le général... « homme superbe, doré depuis les pieds jusqu'à la tête, caressant sa moustache »... déclara à son nouvel adjoint que, la chute de Toulon étant escomptée dans un très proche avenir, il n'avait plus besoin de spécialiste. Néanmoins il assura son timide subalterne de sa bienveillance et il le fait « rester à souper. On s'assied trente à

table. Le général est seul servi en prince, tout le monde meurt presque de faim. »

- L'inspection des fortifications, le lendemain de cette introduction mémorable. Carreaux crut habile, devant son spécialiste en artillerie, de se livrer personnellement à un tir à boulets rouges contre des navires anglais louvoyant avec beaucoup d'habileté dans la rade... « Par malchance la batterie choisie par lui se trouvait, par rapport au but, à une distance triple de la portée efficace ! Il était difficile d'imaginer rien de plus ridicule ».

Cependant, c'est au-delà du simple pittoresque qu'il nous faut rechercher le sens profond de cette rencontre entre deux personnages aussi dissemblables. Apparaît, ici, une flagrante opposition entre deux conceptions de la conduite des opérations militaires. D'une part un personnage d'âge mûr qui, à l'instar d'un trop grand nombre de ses confrères de l'époque - les professionnels comme les occasionnels - se contente du primitif réflexe « baïonnette au canon. En avant ! » et des exaltants hurlements « Vive la République ! » D'autre part un jeune officier, particulièrement bien formé par les écoles militaires de l'ancien régime, qui tire de ce siège de solides enseignements tactiques auxquels, trois ans plus tard en Italie, il associera de nouveaux complexes stratégiques.

Plusieurs mois passèrent, rythmés par les péripéties suivantes :

- Jusqu'au 20 septembre, établissement de nos batteries et duel avec la flotte ennemie

- 22 septembre, succès initial d'une tentative française destinée à s'emparer de la hauteur dominant l'entrée ouest de la petite rade. Mais les Anglais contre-attaquent si violemment qu'ils se maintiennent en ce lieu où ils édifient une puissante fortification dénommée par eux « Petit Gibraltar ».

- 14 octobre, sortie des assiégés visant à détruire nos batteries les plus gênantes pour eux. Non sans peine nous réussissons à maintenir la totalité de notre dispositif.

- 19 décembre, nos troupes enlèvent avec brio le « Petit Gibraltar ». Fuite vers la mer des flottes coalisées qui malheureusement ont pu incendier l'arsenal et une partie de la ville.

Victoire ! Le chef de bataillon Napoléon Bonaparte fut nommé général de brigade. Une récompense ô combien méritée...

Pendant ce temps, à Paris, la désillusion et le mécontentement gagnaient les Conventionnels. Assez vite, les représen-

tants du peuple, en mission au siège de Toulon, avaient compris la valeur du plan préconisé par le commandant de l'artillerie et, consécutivement, l'ineptie de celui préconisé par le général Carteaux. Dès le 26 septembre, le rappel de ce dernier avait été demandé. Le 12 octobre les représentants du peuple insistèrent. Ce cri d'alarme finit par impressionner Paris. Désarçonné par la vraie guerre, notre brave général sans-culotte fut lâché par ses amis politiques.

Le 7 novembre Carteaux quittait son poste. Certes il remettait son poste à un autre médiocre, le général Doppet. Mais, surtout, il laissait devant Toulon un Napoléon Bonaparte mordant à la gloire, un peu grâce à lui.

*
* *

Qu'advint t'il de ce général limogé au plus fort des combats sous la Terreur ? Le pire était à craindre. Pourtant de ce mauvais pas notre personnage se tira sans dommage puisqu'on lui confia, à Grenoble, un commandement certes à compétence strictement territoriale (par prudence, très vraisemblablement). Mais cet incorrigible Carteaux y accumula tellement de sottises que la coupe finit par être pleine. S'abattit donc sur le fautif une rafale de sanctions : destitution provisoire, arrestation, incarcération à Paris.

Il ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor, heureux d'avoir sauvé sa tête mais inquiet de ne plus disposer d'appuis et mécontent d'être sans emploi. Près d'une année il végéta à Paris, traînant dans les bureaux et les cafés, réclamant beaucoup pour obtenir peu.

C'est alors qu'éclata la crise politique dite du « 13 vendémiaire » (5) dont Carteaux profita pour effectuer une solide remise en selle. Fut-il rappelé à l'activité ou accourut-il de lui-même au secours de la Convention ? Cette précision a, jusqu'à présent échappé aux recherches des historiens. Les textes relatifs au 13 vendémiaire se contentent au mieux de mentionner trois fois son nom. A savoir :

- En rappelant sa mission de défense du Pont Neuf avec 350 hommes et 4 canons.
- En signalant son repli lorsqu'une colonne d'insurgés le

menace d'un débordement, un recul commenté en des termes qui, étrangement, oscillent entre le mouvement tactique et l'abandon de poste.

- En mentionnant sa contre-attaque, à la tête de 2000 hommes et 2 canons, le long de la rue Saint Thomas du Louvre jusqu'au Pont Neuf.

En résumé, une rude journée, qui suggère deux réflexions.

Primo - Dans l'état des services de notre sujet d'étude elle figure comme une seconde et ultime campagne, toujours frappée du sceau des luttes intestines, sur le seul terrain familier à ce genre de chef militaire : le pavé parisien.

Secundo - Elle fut marquée par la remise en présence des deux antagonistes de l'affaire toulonnaise, avec cependant un changement de taille : Bonaparte était maintenant devenu le supérieur hiérarchique, en qualité de général de division commandant en second « l'armée de l'intérieur ».

Au moment de la distribution des récompenses on n'oublia point Carteaux. Il reçut un commandement, ou plutôt de successives affectations car, à peine arrivé, il pliait bagages pour rejoindre un autre poste...Monsieur de Montpellier, Liège, l'armée de Batavie ... etc. Les causes d'une telle instabilité ? Elles résidaient, dicit un chroniqueur, dans « la rudesse de son caractère, de son humeur, de ses manières ». Aussi, la paix revenue en 1802, cet encombrant général fut-il promptement et définitivement « admis au traitement de réforme ».

*

* *

Des loisirs de la retraite, Carteaux ne parait pas avoir profité pour renouer avec sa chère peinture. Aucune trace de ses activités artistiques durant cette période. A une exception près, que révèle une de ses lettres traitant d'une toile en projet, la représentation de la bataille d'Arcole. Bel élan d'un renouveau patriotico-pictural auquel, malheureusement, vint couper les ailes un passage de la dite correspondance relatif à une demande de subvention.

Les ennuis d'ordre pécuniaire ont en effet sans cesse harcelé ce retraité. La chance finit quand même par lui sourire quand le premier consul - malgré le pénible souvenir des difficultés rencontrées lors de ses débuts à Toulon - lui accorda une aide.

Carteaux obtint d'abord la gestion de la loterie nationale. Puis on le nomma « administrateur civil et commandant de la principauté de Piombino », un petit port italien situé en face de l'île d'Elbe et annexé à la France en août 1802. Là-bas, l'ex-sans-culotte, métamorphosé en digne fonctionnaire impérial, commença par obtenir de bons résultats. Mais, inexorablement, sa maladresse reprit le dessus. Des plaintes affluèrent. L'ancien subordonné de 1793, devenu Empereur des Français, fit revenir à Paris son supérieur de naguère en ne lui accordant qu'un traitement de réforme (6).

Les dernières années de sa vie, Carteaux, ayant toujours moult créanciers à ses trousses, s'acharna à quémander des secours financiers. Le 8 avril 1810 il finit par avoir gain de cause en obtenant le doublement de sa pension. Contrairement à ce qu'ont prétendu certains médisants - personnages illustres ou pas - le rappel des péripéties de sa jeunesse, bonnes ou mauvaises, finissait toujours par émouvoir Napoléon régnant...

Il mourut le 13 avril 1813, profondément attristé par la disparition de son fils au plus profond de la Russie. Oublié était alors ce « peintre du Roy » favori d'une mode éphémère. Ignoré était également ce « général sans-culotte » vedette d'une saison révolutionnaire. Pouvait seul subsister chez certains, en cette tumultueuse année 1813, le mince souvenir d'un homme que « le hasard des circonstances et la protection d'un parti puissant placèrent au milieu d'événements au dessus de ses moyens ».

*

* *

Une autre conclusion pourrait être le rappel de cette « chanteuse de la Reine » enlevée en 1782 par le fringant artiste-peintre. Les deux amants avaient convolé en justes noces le 16 mars 1793. Puis, citoyenne et épouse irréprochable, la seconde M^{me} Carteaux suivit partout son mari, notamment au poste de commandement sis devant Toulon. Elle rencontra donc souvent le petit capitaine responsable de l'artillerie assiégeante. Or il semble que, femme de bon sens et remarquable observatrice, elle fut - tout en jouant un rôle apaisant auprès de son diable de mari - une des premières personnes à jauger la réelle valeur de Napoléon Bonaparte, à deviner la suite possible de l'histoire.

Du moins s'il faut ajouter foi à deux réflexions faites par l'ex-chanteuse qui, très genre « M^{me} Angot » (ou « M^{me} « Sans-Gêne ») animait une popote fort pittoresque.

Première réflexion : - « Laisse faire ce jeune homme. Il en sait plus que toi et il ne te demande rien. Ne te rend-il pas compte de tout ? La gloire te reste et s'il fait des fautes elles seront pour lui ».

Deuxième réflexion : - « Ne t'y trompe pas. Bonaparte a trop d'esprit pour rester longtemps un sans-culotte ».

Notes Complémentaires

(1) Qualificatif truculent que, dans sa correspondance officielle, le général Carteaux adjoignait à sa signature. Ajoutons, pour rester dans la note de l'époque, que Joséphine de Beauharnais, la future impératrice des Français, termina une lettre avec la formule « en sans-culotte montagnarde ! ».

(2) Les « enfants du corps » étaient les « enfants de troupe » des XIX^e et XX^e siècles

(3) « Promenade militaire » fut un terme fréquemment employé dans les armées des siècles passés pour désigner une opération se résumant à un déplacement de troupes n'entraînant aucun événement guerrier. (ou uniquement des faits tactiques de très minime importance).

(4) L'auteur tient à avertir ses lecteurs que, dès maintenant, toutes les citations sont extraites, soit du Mémorial de Sainte Hélène, écrit par Las Cases, soit de la correspondance de Bonaparte ou de lettres rédigées par certains généraux de cette époque.

(5) Rappel historique sur le 13 vendémiaire (5 octobre 1795). Il s'agit d'une journée révolutionnaire parisienne marquée par le soulèvement des royalistes contre la Convention.

(6) Il n'est pas sans intérêt de remarquer que les ennuis de Carteaux à Piombino ont commencé juste au moment où cette principauté fut remise en « fief impérial » à une sœur de Napoléon, Elisa. Faudrait-il en conclure que les différents survenus entre Carteaux et les habitants du pays auraient pu servir de prétexte pour faire place nette avant l'arrivée de la future souveraine ? A l'appui de cette hypothèse : la constatation que ses ennuis n'entachèrent en rien l'honnêteté de Carteaux qui ne semble pas avoir profité financièrement de sa place (comme tant d'autres, à cette époque, en Italie).

Chirurgie du cristallin les nouveaux implants dits « premiums »

M. le Professeur Michel Montard

Séance publique du 21 novembre 2012

La chirurgie du cristallin pour cause de cataracte (opacification partielle ou totale du cristallin) est une des chirurgies les plus pratiquées en France. Plus de 600 000 interventions sont retenues chaque année dans notre pays. Cette augmentation constante dans tous les pays développés s'explique d'une part par l'allongement de la durée de la vie et d'autre part, par une exigence visuelle accrue liée à notre mode de vie.

Il convient de retenir qu'il s'agit d'une des plus grandes réussites de la chirurgie oculaire de ces trente dernières années.

La procédure opératoire consiste à vider le cristallin cataracté de ses éléments nucléaires et corticaux. Le sac cristallinien rendu vide de tout matériel est alors le site préférentiel d'un implant intra-oculaire (lentille artificielle), mis en remplacement du cristallin défectueux.

Les implants initialement en polyméthyle méthacrylate (plexiglas), d'un diamètre optique de 7 à 9 mm, sont aujourd'hui en acrylique hydrophile/hydrophobe (plus rarement en silicone) de 6 mm de diamètre. Le caractère souple de ces implants permet une introduction dans le sac cristallinien au travers d'une incision limitée, de 1,8 à 3 mm. La faible taille de cette incision chirurgicale, induit une récupération visuelle rapide et confortable.

La détermination de la puissance de l'implant intra-oculaire est effectuée dans la période pré opératoire, elle prend en compte les rayons de courbure de la cornée et la longueur axiale du globe oculaire (par ultra-sons). C'est la biométrie oculaire. L'opérateur, en accord avec le patient, va opter pour une puissance déterminée d'implant. Le plus souvent, il est recherché une emmétropisation (vision normale) en vision de loin. En cas de grande myopie, une diminution de la myopie est retenue avec conservation volontaire d'une myopie résiduelle afin que le sujet myope ne perde pas le bénéfice d'une vision de près confortable.

Nous avons donc à notre disposition, des implants dont la puissance va de -4 à $+30$ dioptries. Ces implants ne corrigent pas l'astigmatisme congénital pré opératoire, ni même, le problème de la presbytie induite par la chirurgie du cristallin (aphaquie).

Ces implants, dits monofocaux, sont pris en charge par la sécurité sociale au titre de la liste des produits et prestations de service remboursables, (LPPR), anciennement TIPS (Tarifs Interministériels des Prestations de Santé). Le caractère monofocal de ces implants va demander, le plus souvent, des lunettes complémentaires, soit en vision de loin, soit en vision de près, pour améliorer le confort visuel.

Les implants « premiums »

Les nouveaux implants dits « implants premiums » sont destinés à apporter une complémentarité dans la correction optique des sujets opérés de cataracte (aphaques). Cette complémentarité s'exprimera dans la correction d'un astigmatisme fort, de la presbytie, et/ou de l'association astigmatisme et presbytie. Ces implants n'étant pas pris en charge par les organismes sociaux, et rarement par les mutuelles, sont qualifiés de « premium », tout comme leur chirurgie, en opposition aux implants standards dits monofocaux. Le surcoût de ces implants est à charge pour les patients.

La notion « premium » est une notion marketing, un service « premium » est un service plus élaboré et plus riche que sa version de base, qui en règle, est gratuit.

1 -Correction de l'astigmatisme congénital

S'il est considéré comme normal d'avoir un astigmatisme (irrégularité des rayons de courbure) de 0,75 à 1,25 dioptrie – astigmatisme physiologique – les astigmatismes au-delà de 2 dioptries peuvent être à l'origine d'une déformation des images, gênante en vision de loin comme en vision de près. A partir de ce seuil, il paraît légitime de proposer une correction chirurgicale de l'astigmatisme. La correction de l'astigmatisme, qui peut toujours être faite par lunettes et/ou lentilles de contact, peut aujourd'hui être incluse dans le processus d'implantation intra-oculaire. Ces implants premiums sont des *implants toriques*, car dans les règles de l'optique scientifique, c'est le tore qui corrige un astigmatisme.

Chaque implant est fabriqué spécifiquement pour un patient déterminé. Il doit donc être considéré comme un implant « customisé ». Pour le chirurgien il y a obligation de faire un repérage des axes d'astigmatisme per opératoirement.

On estime que les indications potentielles de la correction chirurgicale d'un astigmatisme supérieur à 2 dioptries, lors d'une chirurgie de la cataracte, concernent environ 10% des patients. La correction de cet astigmatisme rend compte d'une amélioration qualitative des résultats visuels et du confort de vue.

2- Correction de la presbytie

La presbytie est un phénomène physiologique qui débute à 45 – 47 ans, elle est liée à la perte du pouvoir d'accommodation du cristallin, lequel, par la diminution de la souplesse capsulozonulaire, n'a plus la possibilité de pouvoir varier sa puissance focale. Dès lors la possibilité de bien voir de loin et de près est perdue.

L'ablation d'un cristallin cataracté, concerne le plus souvent un patient déjà presbyte depuis de nombreuses années. La compensation de cette presbytie se fait d'autant plus facilement que l'opéré portait antérieurement des lunettes pour voir de près.

Cependant aujourd'hui il est des cas où l'implant peut corriger aussi bien la vision de loin que celle de près. Ce sont des implants premium *pseudo-accomodatifs*, ou multifocaux comparables à un verre à foyers progressifs. Le principe optique est

identique à celui retenu dans la fabrication des lentilles de contact multifocales. Il s'agit d'implants qui ont plusieurs zones réfractives, destinées alternativement à la vision de loin et à la vision de près. C'est la plasticité cérébrale du patient, c'est-à-dire le choix cortical, qui permet l'utilisation d'une focale préférentielle, en fonction des besoins visuels.

Ces implants sont efficaces pour une vision de près à 30 centimètres et pour la vision de loin, ils restituent néanmoins rarement une excellente vision intermédiaire. Ils ont comme inconvénient principal une baisse de la sensibilité aux contrastes, lorsque la luminance est faible, en particulier en ambiance mésopique ou scotopique (nuit). S'associe en vision nocturne le risque de percevoir des halos visuels liés à un effet bord des multiples zones optiques. Ces réserves rendent compte d'une diffusion relativement restreinte de ces implants pour presbytes. Actuellement ils représentent moins de 15% des indications opératoires observées dans les pays occidentaux. Ils ne s'adressent, bien évidemment, qu'à des sujets exempts de toute pathologie, que ce soit au niveau du nerf optique ou de la rétine, ce qui exclut d'emblée, les sujets myopes et grands myopes, les glaucomateux et les patients âgés susceptibles de développer une DMLA.

La notion d'implants premiums, non pris en charge par l'assurance maladie, implique indubitablement, une offre supplémentaire sur le plan qualitatif. Elle ne doit être retenue qu'au terme d'une investigation personnelle pertinente de chaque patient, prenant en compte les besoins visuels et les résultats d'un bilan optique et anatomique rigoureux.

Les frères Wright, pionniers du vol piloté

M. le Général Jean-Louis Vincent

Séance du 21 novembre 2012

Introduction

Peu d'inventions ont eu un impact aussi fort que l'aviation sur l'histoire de l'humanité.

Les avions ont rapproché les hommes en réduisant les distances, en accroissant le commerce et en décloisonnant les cultures : ils ont fait de la Terre ce que Pierre Georges appelait « le village planétaire ».

Il faut aussi remarquer que *l'aviation n'a guère plus d'un siècle*, ce qui est une petite étincelle dans l'histoire de l'humanité et que les progrès ont été extraordinairement rapides.

Quand on admire une photo de l'Airbus A 380 il est difficile d'imaginer que ce magnifique appareil est l'héritier des premiers « plus lourds que l'air » si fragiles, composés de bouts de bois et de tissus assemblés autour d'un moteur et pilotés avec une bravoure incroyable par une poignée d'hommes passionnés.

Entre ces deux photos il s'est écoulé moins d'un siècle...

Mieux, les tentatives décisives pour mettre en place la science du vol se sont passées dans les quinze premières années du siècle dernier (durant la « Belle Epoque »). Durant ce très court laps de temps l'homme a pénétré pour la première fois dans un élément qui lui était quasiment inconnu (à part les vols en aérostat) et surtout a appris à maîtriser ses déplacements dans l'air.

Malheureusement l'avion a aussi donné une nouvelle et terrible dimension à la guerre, comme toutes les grandes inventions (mais c'est l'homme le fautif, pas l'avion).

Une remarque avant d'entrer dans le vif du sujet : on a un peu de mal aujourd'hui à imaginer l'enthousiasme qu'ont suscité les premiers vols pilotés. Pourtant vivaient il n'y a pas encore si longtemps des témoins directs ou indirects de ces premiers vols. Ma propre grand-mère m'a parlé quand j'étais enfant des exploits de Santos-Dumont, qu'elle n'avait pas bien sûr vécus en direct, mais dont on parlait même dans les campagnes reculées et cela grâce notamment au *développement concomitant d'une autre grande invention : la photographie (et le cinéma)* qui a contribué à populariser ces essais qui enflammaient l'imagination de nos aïeux.

Comme parallèlement les journaux illustrés pénétraient dans les familles, même modestes, les relations accompagnées de photos des exploits des pionniers de l'aviation étaient à la portée du plus grand nombre.

Compte tenu de l'importance de l'aviation dans le monde d'aujourd'hui plusieurs pays revendiquent le premier vol humain.

Alors qui a volé le premier ?

Pour tenter de répondre objectivement à cette question il faut d'abord préciser ce que l'on entend par *voler*.

Voler est pour moi : décoller dans un appareil *plus lourd que l'air*, parcourir une certaine distance en étant capable de *diriger* la machine, puis de *ramener* celle-ci au sol...avec le pilote de préférence ! *Il s'agit donc d'un vol motorisé et contrôlé.*

Ce qui fait que je ne parlerai pas de l'aérostation, même si l'on ne doit pas oublier que dès le XVIII^e siècle des hommes s'élevaient dans l'air grâce à des ballons.

I / IMPATIENTS ET PRECURSEURS

Voler ! Aspiration éternelle de l'homme à s'élever dans les airs, c'est le grand rêve de « l'homme-oiseau » symbolisé par la légende d'Icare ! Ce rêve qui a longtemps fasciné les hommes, même après que des machines volantes aient déjà pris l'air. C'est ainsi qu'en 1912, un tailleur autrichien du nom de REICHELTE, expérimenta un costume d'homme-oiseau qu'il avait fabriqué (en fait une sorte de costume-parachute). Sous les yeux des caméras, il se jeta du premier étage de la Tour Eiffel et hélas s'écrasa au sol.

Un homme réalise presque ce rêve aujourd'hui, « Jet Man », Yves Rossy, mais pas totalement puisqu'il doit se poser en parachute.

Il m'est impossible d'énumérer ici toutes les recherches et élucubrations en matière de vol d'un plus lourd que l'air.

Rappelons néanmoins la machine volante de Léonard de Vinci, dont les plans sont conservés au Clos Lucé près d'Amboise.

Plus près de nous, tout au long du XIX^e, de nombreux chercheurs se sont préoccupés du moyen de faire voler un aéroplane.

La plupart se sont référés, ce qui paraît logique, aux oiseaux mais, en réalité, c'est ce qui va compromettre les premiers essais. Tant que les hommes n'auront pas compris qu'il faut chercher *pourquoi* les oiseaux volent et non *comment* les oiseaux s'envolent ils iront au devant de déboires parfois dramatiques. En un mot il leur faudra *trouver ce qui fait que l'aile de l'oiseau est supportée par l'air et non pas chercher à imiter le battement de celle-ci*. La fascination des oiseaux conduisait à une impasse : ce que l'on appelait « l'ornithoptère », appareil à ailes battantes. Les tentatives étaient vouées à l'échec, la musculature humaine étant insuffisante et les moyens mécaniques de l'époque ni à la fois suffisamment puissants ni suffisamment légers (machine à vapeur).

Cependant certains savants s'étaient penchés au XIX^e sur le problème du vol appréhendé sous l'aspect scientifique et non plus seulement fondé sur l'observation stricte des oiseaux.

Ils prirent la bonne approche en cherchant à comprendre *pourquoi les oiseaux planaient dans l'air et non pas comment ils arrivaient à prendre leur envol* et firent les premières études aérodynamiques.

Pour certains le « père de l'aéronautique » est l'anglais Sir George CAYLEY qui, dès 1799 établit les principes du vol avec un projet d'aéroplane disposant d'ailes fixes, d'une nacelle pour le pilote, et d'un empennage équipé d'un stabilisateur et d'un gouvernail de direction et de profondeur. C'est-à-dire un aéronef ayant tous les moyens sinon de voler (il manque un moteur) mais du moins de planer et de se diriger en l'air.

Cayley grava sa théorie sur un disque d'argent qui permet de voir qu'il avait effectivement compris les bases de l'aérodynamique. Il construisit même un aéroplane en 1849 et aurait fait voler sur quelques mètres son cocher (vols planés). Mais nous n'en avons aucune preuve...si ce n'est la démission du cocher. Comme il n'avait pas de moteur c'est surtout l'approche théorique remarquable de CAYLEY qui mérite d'être retenue.

En fait c'est le moteur à explosion, apparu dans le dernier quart du XIX^e siècle qui va permettre l'essor de l'aviation. Perfectionné par l'allemand Nikolaus August OTTO, le moteur à 4 temps demandera encore un quart de siècle pour devenir suffisamment léger pour être monté sur un aéroplane.

Même s'il avait le premier énoncé la théorie de la portance, CAYLEY eut peu d'adeptes, mais ADER sera un de ses émules.

Il est certain aussi que quelques bricoleurs géniaux tels que Samuel HENSON, qui réalisera un « char à vapeur volant » dès 1843, mais aussi le Russe Alexander MOZHAISKI et le Français Félix du TEMPLE se sont inspirés de ses travaux.

Pour certains Félix du TEMPLE fut en 1874 le premier homme à faire voler un appareil propulsé par un moteur à vapeur de sa propre conception et en utilisant un plan incliné.

On sait également qu'Otto LILIENTHAL que je vais évoquer maintenant a repris les idées de CAYLEY et qu'il fut le premier chercheur aéronautique moderne.

Quoi qu'il en soit, ces premiers savants avaient découvert les forces aérodynamiques fondamentales

OTTO LILIENTHAL (1863-1896) : précurseur de la science aéronautique

Le chercheur allemand Otto LILIENTHAL, qui a repris certains travaux de CAYLEY, peut être considéré comme le fondateur de la recherche aéronautique moderne.

L'observation assidue de la nature (notamment du vol des cigognes) et l'application de méthodes de recherche scientifique, lui permirent de découvrir et d'analyser la portance agissant sur une voilure cintrée.

Dès 1874, il avait compris que « le vrai secret du vol de l'oiseau réside dans la morphologie convexe de ses ailes ». Il analysait les rapports entre portance et résistance (ce que plus tard on appellera traînée) et notait ses résultats sous forme de tables et de diagrammes.

En 1888, Otto rassembla toutes ses déductions dans un livre (*Der Vogelflug als Grundlage der Flugekunst*, « le vol d'oiseau en tant que fondement de l'art de voler ») qui passa inaperçu mais dont on découvrira plus tard l'importance.

En parallèle Otto procédait à des vérifications pratiques de ses théories en construisant des machines volantes

En 1891, LILIENTHAL réussit à parcourir 15 m en vol plané avec un planeur de sa conception : structures en tiges de saule recouvertes de tissu imprégné, et dans les 5 années suivantes il perfectionna ses planeurs successifs (18 en tout) pour atteindre 250 m de vol plané.

Il réussissait également à contrôler ses planeurs et à les diriger. Pour cela, suspendu dans une nacelle par les aisselles, il laissait ses jambes pendre dans le vide et déplaçait son corps pour modifier le centre de gravité de l'appareil et en changer l'assiette. A noter que ce système sera repris par l'aile de ROGALLO (en fait les premiers deltaplanes pendulaires). On se rapproche donc peu à peu avec LILIENTHAL du concept de vol piloté tel que je l'ai défini (il manque néanmoins la propulsion)

Lilienthal utilisait en effet une colline artificielle qu'il avait fait réaliser à Berlin (Fliegeberg, aujourd'hui transformée en mémorial) et courait dans la pente pour prendre de l'élan (un peu comme aujourd'hui avec les parapentes) sous les yeux de spectateurs qui devenaient de plus en plus nombreux et de plus en plus assidus.

La publicité faite à ses vols, car des photos circulaient (c'est le premier homme qui a été photographié en vol) lui permit de vendre des appareils notamment en Russie et aux USA (nous verrons plus loin qu'Octave CHANUTE, ingénieur américain d'origine française, avait construit un planeur sur les plans de Lilienthal)

Il lui restait néanmoins une étape à franchir : le vol propulsé. Fidèle à son principe d'observation de la nature LILIENTHAL transforma un de ses planeurs en « ornithoptère », avion souple capable de battre des ailes et fit un premier essai d'un « vol ramé » en 1896.

Puis il entreprit la réalisation d'un appareil plus grand qu'il ne devait malheureusement jamais essayer.

En effet le 9 août 1896 un vol plané se termina tragiquement. Il chuta de 15 m à la verticale et se brisa une vertèbre cervicale. Il mourut le lendemain.



Otto Lilienthal en vol plané en 1891

On peut saluer ce grand précurseur de la science aéronautique, même s'il faisait fausse route pour la propulsion en tentant de faire battre les ailes de ses engins.

Wilbur Wright a d'ailleurs reconnu la valeur des travaux de Lilienthal en déclarant « il est sans doute le plus grand de nos pionniers et le monde lui doit respect et reconnaissance ». En France le capitaine Ferdinand FERBER et aux USA, je l'ai dit, l'ingénieur Octave CHANUTE furent des disciples de LILIENTHAL.

CLÉMENT ADER (1841-1925) : l'homme qui a inventé « l'avion »

Si les frères Wright, nous allons le voir, sont les premiers hommes à avoir réellement volé au sens où nous l'entendons, l'ingénieur français Clément ADER est un précurseur incontestable, puisqu'il a selon toute vraisemblance fait décoller un plus lourd que l'air, motorisé mais non guidé, dès octobre 1890. Ce n'était pas encore un véritable vol car l'engin était incontrôlable et ne pouvait se maintenir en l'air.

ADER avait lui aussi beaucoup observé les oiseaux mais aussi la « grande roussette des Indes » qui appartient à la famille des chauves-souris (chiroptère). Quand on regarde ses avions on voit bien l'influence de ce volatile sur la forme et la structure des ailes de ses machines volantes.

Ce premier « avion » qu'il avait conçu, réalisé et qu'il pilotait lui-même, baptisé « Eole », était équipé d'un moteur à vapeur de sa conception, développant 20 chevaux et qui entraînait une hélice quadripale en barbes de bambou.

Certes en ce 9 octobre 1890, le bond fut modeste : une cinquantaine de mètres à quelques centimètres du sol, dans le parc du château d'Armainvilliers, près de Paris.

De plus ce saut de puce de « l'Eole » ne fut pas homologué faute de témoins officiels.

Néanmoins le ministère de la Guerre va s'intéresser à « l'avion » (de « avis » oiseau en latin), ainsi qu'ADER a baptisé sa machine volante et va soutenir un temps ses recherches.

Le 14 octobre 1897 à Satory, près de Versailles, devant des membres d'une commission de l'armée, Ader à bord du bimoteur « Avion III » va tenir l'air près de 300 m, mais au ras du sol, et terminer dans le fossé.



L'Avion III de Clément Ader

Malgré ce succès relatif, ADER n'obtiendra pas de financement du gouvernement pour poursuivre ses recherches, car personne n'imagine alors l'avenir des machines volantes. Le maréchal Foch disait de ces premiers essais : « tout cela c'est du sport cela n'a aucun avenir militaire ». Funeste erreur de jugement.

ADER disait quant à lui : « Sera maître du monde qui sera maître des airs ».

Il publiera d'ailleurs en 1907 un ouvrage intitulé « Première étape de l'aviation militaire en France » où il décrit l'infrastructure et l'organisation de l'usine chargée de produire et d'assembler les avions qu'il faudrait construire en série.

ADER était un visionnaire en plus d'être ingénieur...et quel ingénieur ! On lui doit la chenille des chars et bulldozers (le « rail sans fin »), le combiné téléphonique, le premier réseau téléphonique à Paris, le télégraphe sous-marin...et d'innombrables autres brevets qui lui ont rapporté l'argent nécessaire au financement de ses recherches sur les avions.

Probablement le premier homme à s'être élevé aux commandes d'une machine sans avoir réellement volé, on peut néanmoins considérer Clément ADER comme un pionnier authentique de l'aviation, à laquelle il a donné le nom que nous lui connaissons.

Sa grande faiblesse est qu'il n'avait pas réfléchi au problème du pilotage de ses machines volantes qui, heureusement pour lui, ne se sont pas élevées très haut.

Abandonné de tous et découragé il brûla toutes ses études et croquis d'avion et mourut en 1925. Seul « l'Avion III » a été confié au CNAM où il est toujours.

II / LES VRAIS PIONNIERS DU VOL PILOTÉ : LES FRÈRES WRIGHT

Il est admis aujourd'hui que les frères Orville et Wilbur WRIGHT sont les véritables pionniers du vol piloté tel que nous l'avons défini en introduction, c'est-à-dire un vol avec un pilote à bord, capable de faire décoller sa machine, de la diriger en l'air, de la faire monter et descendre et enfin de la faire se poser à l'endroit choisi.

Avant de parler des frères Wright, il faut dire quelques mots d'un homme qui a eu une grosse influence sur leur réussite. Il s'agit d'Octave CHANUTE, américain d'origine française, qui s'était

beaucoup intéressé aux travaux d'Otto LILIENTHAL comme je l'ai déjà évoqué. Il avait construit des planeurs qu'il avait essayé lui-même ou, en raison de son âge (né à Paris en 1832) confié à des jeunes gens. Un jour il se retrouva seul et, soucieux de voir son œuvre poursuivie par des hommes plus jeunes, il fit passer une petite annonce dans un journal « *The aeronautical annual* ».

N'obtenant aucune réponse il se dit que l'aviation n'intéressait pas les jeunes Américains, jusqu'au jour où, deux ans après la publication de l'annonce, il reçut une lettre à l'en-tête d'un fabricant de bicyclettes, venant de Dayton et signée d'un certain Wilbur WRIGHT. Celui-ci disait qu'il avait lu les livres de CHANUTE sur l'aviation et qu'il s'intéressait au problème du plus lourd que l'air.

C'est ainsi que CHANUTE fit la connaissance des frères Wright et qu'il leur fournit tous les résultats de ses études sur le vol plané.

Genèse du premier vol piloté

Nous sommes en 1900.

Wilbur WRIGHT l'aîné a 33 ans, son frère Orville 29. La famille Wright a 5 enfants, dont une sœur Katharine, la cadette, qui jouera un rôle dans leur histoire. Le père Milton est pasteur. Célibataires, les frères Wright ont fondé une petite usine de bicyclettes, prospère, la « *Wright Cycle Company* » à Dayton, dans l'Ohio où réside la famille. Leur intérêt pour l'aviation leur est venu des exploits de LILIENTHAL. Ce sont des hommes taciturnes et un peu méfiants, qui pensent surtout à l'avenir, et envisagent de se lancer dans la fabrication de machines volantes, quand ils auront dominé les problèmes de la réalisation d'engins performants.

A l'époque, notons le, les Américains sont beaucoup moins passionnés des choses de l'air que les Européens. En l'occurrence ce sera une chance car les frères Wright se sont attelés au problème du vol avec des yeux neufs.

A partir des plans de Chanute les frères construisent rapidement dans leur usine de cycles un planeur biplan. En effet CHANUTE avait amélioré le concept de planeur de LILIENTHAL avec une voilure biplan cellulaire. Ce type de voilure sera extrêmement populaire aux Etats-Unis et en Europe (on le retrouvera sur les aéroplanes VOISIN et FARMANN).

Mais par peur des quolibets et du retentissement possible sur leur réputation, ils se mettent en demeure de trouver un endroit

discret pour effectuer leurs essais.

Ils chargent donc leur soeur Katharine de trouver un endroit isolé avec, lui recommandent-ils, suffisamment de vent.

C'est ainsi que les Wright fixeront leur choix sur une région désertique de dunes (Kill Devil Hills) en bord de mer, à côté de Kitty Hawk en Caroline du Nord, où les vents de l'Atlantique soufflent de façon quasi continue.

Expérimentateurs dans l'âme, ils construisent d'abord des cerfs-volants, de plus en plus grands, pour comprendre comment l'incidence de l'aile fait varier sa position dans l'air, puis ils utilisent le planeur construit précédemment. Cette première campagne est très instructive, car elle leur permet de comprendre la relation entre la position de l'aile et la capacité de celle-ci à se maintenir en l'air.

Les frères Wright viendront quatre années de suite à Kitty Hawk, jusqu'à ce fameux jour du 17 décembre 1903 où ils effectueront leurs premiers vols. Ils avaient installé dans les dunes leur atelier et la maison en bois dans laquelle ils vivaient. Durant ces quatre années, ils construiront des planeurs de plus en plus grands et de plus en plus performants, qu'ils lançaient en courant depuis une butte en tenant le bout des ailes jusqu'à l'envol (aidés en cela par les sauveteurs en mer).

C'est ainsi qu'en 1902 ils effectueront plus de 200 vols planés (allant jusqu'à 200 m) et maîtriseront parfaitement la stabilité de leurs engins grâce à l'invention d'un système de commandes (le gauchissement de l'aile) qu'ils reprendront sur l'avion motorisé de 1903.

Les vols du 17 décembre 1903

Essayons de revivre ensemble cette journée historique.

Ce matin les frères Wright sont inquiets car ils ont promis à leur père Milton d'être rentrés pour Noël (le père est pasteur et il n'est évidemment pas question de célébrer cette fête religieuse autrement qu'en famille et dans la prière) et comme ils ont au moins 3 jours de voyage jusqu'à Dayton (qui se trouve à quelque 1200 km de Kitty Hawk), il ne leur reste que quelques jours pour que cette campagne se traduise par un vol incontestable, qu'ils veulent immortaliser par des photos.

Or le 17 décembre au matin le vent, glacial, est fort (45 km/h)

trop fort pour la frêle structure du « Flyer », faite de bois de saule et de coton ciré (comme Otto Lilienthal). Ils attendent donc que le vent faiblisse et en profitent pour tirer au sort celui qui, si le vol s'avère possible, pilotera l'avion pour ce vol historique. C'est Orville le plus jeune qui est désigné par le sort.

Leur avion (le « Flyer I ») est ultraléger, mû par un petit moteur, fabriqué par leur mécanicien Charles Taylor, qui ne pèse que 63 kg et développe 12 CV. Ce moteur entraîne, par l'intermédiaire de chaînes de bicyclettes, deux hélices contrarotatives, pour annuler le couple, situées à l'arrière. C'est un biplan d'environ 12 m d'envergure, qui dispose d'un empennage avant (en forme de cerf volant biplan) et d'un empennage arrière vertical. Le pilote est couché sur l'engin, tête vers l'avant, et tient un levier qui lui permet à la fois de faire varier l'incidence de l'empennage avant et donc l'attitude de l'avion et de gauchir l'aile c'est-à-dire de la tordre pour permettre de changer la direction de celui-ci.

Le décollage de l'avion se fait en glissant sur un rail grâce à un chariot. Pour l'atterrissage un simple patin permet de reprendre contact avec le sol.

Tout est prêt pour le vol... seul ce satané vent ne faiblit pas ou si peu. Il faut prendre une décision. Orville qui tient à voler convainc Wilbur, qui tremble pour son cadet, de tenter l'aventure. Le vent souffle alors à 35 km/h.

Ils agitent donc le drapeau pour prévenir les sauveteurs en mer, qui depuis le début de leur séjour, leur donnent un coup de main pour déplacer l'avion avant le vol. Aujourd'hui ils chargent en plus l'un d'eux, John Daniels, de prendre une photo lorsque l'avion passera à sa hauteur (John n'a jamais pris de photo mais il s'acquittera parfaitement de sa tâche et grâce à lui nous avons un cliché de cet instant historique).



Photo historique du vol d'Orville Wright le 17 décembre 1903

En effet de ce vol il n'y aura, en dehors des frères Wright, que 5 témoins : les 4 sauveteurs en mer qui sont accompagnés en ce jour par un jeune homme de la ville nommé Johnny Moore : ce seront les seuls témoins de ce vol historique, immortalisé heureusement par une photo.

Wilbur lance le moteur et Orville décolle doucement. Il reste 12 secondes en l'air parcourant une quarantaine de mètres. C'est le triomphe ! L'émotion est extrême et les participants vont prendre une tasse de café bien chaud dans la cabane des Wright.

Mais l'excitation est trop grande et tous décident de rééditer l'expérience avec cette fois Wilbur aux commandes.

Le vol sera un peu plus long : il fera 53 m. A nouveau on replace l'avion sur son rail et Orville décolle à nouveau : il vole 15 secondes et parcourt cette fois 60 m.

Une petite remarque sur la longueur des vols. La vitesse intrinsèque du « Flyer » était d'environ 50 km/h mais comme il y avait un vent de face de près de 35 km/h le déplacement au sol ne représentait qu'environ 15 km/h, soit de l'ordre de 4 m/s (d'où les 60 m en 15 secondes)

Après un frugal repas, une nouvelle tentative est faite par Wilbur en début d'après-midi. Elle lui permet de rester 59 s en l'air et de parcourir 260 m...avant hélas de s'écraser et de détruire le « Flyer ». Mais le but est atteint et c'est un triomphe pour les frères qui ont persévéré pendant 4 ans et ont constamment fait progresser leurs connaissances jusqu'au succès final.

Ils décident donc d'envoyer à leur père Milton un télégramme pour le prévenir de ce succès et lui demander d'alerter la presse de Dayton. Toujours le même souci : leur crédibilité d'entrepreneurs dans leur ville afin de pouvoir exploiter commercialement ce succès et passer du statut de fabricants de bicyclettes à celui de fabricants de machines volantes.

Vers la reconnaissance internationale des frères WRIGHT

Ce vol historique va rester quasiment ignoré, notamment en Europe jusqu'à ce que, quelques années plus tard, les frères Wright viennent démontrer leur savoir faire et clouer le bec aux sceptiques.

Pourquoi cette ignorance ? D'abord en raison des circons-

tances de la relation de cet exploit. Le télégraphiste de Norfolk leur demande s'il peut avertir un journaliste local. Les Wright refusent, car ils veulent que ce soit la presse de Dayton, le site de leur entreprise, qui annonce leur succès.

Le télégraphiste passe outre et transmet l'information à un journaliste du « *Virginian Pilot* », Ashley Moore, qui tente de joindre les frères Wright pour avoir des informations complémentaires. N'y arrivant pas pour des raisons techniques (télégraphe défectueux) il va inventer presque intégralement le récit du vol (3 miles au dessus de l'océan, d'un aéronef avec une hélice à 6 pales...j'en passe). A 99% le récit est faux, ce qui ne facilitera pas la crédibilité initiale des frères Wright.

Comme parallèlement le journal de Dayton auquel le père Milton a transmis le télégramme de ses fils ne trouve pas l'information digne d'intérêt (pensez donc, 59 secondes de vol, une misère !) l'information authentique sur les 4 vols du 17 décembre 1903 ne sera pas publiée.

Les Wright vont néanmoins poursuivre leurs essais en 1904 avec un « *Flyer II* » qui prend l'air 75 fois et parcourt près de 5 km. Le 20 septembre 1904 il réalise un vol en circuit fermé de plus d'un kilomètre. Ils ont mis au point un système de contrepoids qui, en tombant du haut d'un pylône, facilite le décollage de l'avion qui, lui, glisse toujours sur son rail (ancêtre de la catapulte moderne de nos porte-avions). Cela permettait de voler par vent faible mais ce sera un des principaux arguments de leurs détracteurs pour dire qu'ils ne savaient pas prendre l'air par leurs propres moyens. C'est inexact, mais il est vrai qu'il fallait un minimum de vent pour que le « *Flyer* » puisse décoller seul.

C'est surtout leur « *Flyer III* » qui, en parcourant 39 km en 39 mn en octobre 1905, montrera l'étendue de leur savoir-faire. Néanmoins toujours préoccupés par le secret (« nous ne pouvons rien dire avant d'avoir vendu notre avion » disait souvent Wilbur) les frères Wright ne se vantèrent pas de leurs exploits.

Ailleurs dans le monde les tentatives continuaient.

Jacob ELLEHAMMER, un horloger danois qui s'était reconverti dans la fabrication de bicyclettes, lui aussi, s'était mis en tête de fabriquer une machine volante. Elle ressemblait à une chauve-souris (comme celle d'ADER) mais avec 2 plans superposés.

Le 12 septembre 1906, devant quelques rares témoins, l'aéronef vola à quelques centimètres du sol sur une quarantaine de

mètres dans l'île de Lindholm au Danemark.

Les Danois, qui ne reconnaissent pas le vol de Clément ADER, prétendent donc que c'est ELLEHAMMER qui fut le premier Européen à voler.

En tout état de cause il s'agissait pour l'un et pour l'autre plutôt d'un envol que d'un vrai vol comme nous l'avons défini.

En France SANTOS DUMONT effectue *le premier vol homologué en Europe le 12 novembre 1906* : 220 m à 6 m du sol en 21 secondes, mais son avion n'a aucun avenir dans sa formule canard.

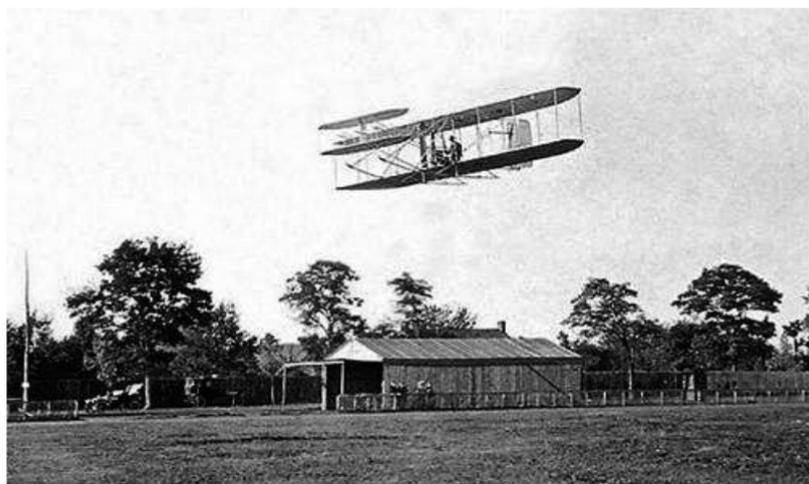
En fait il faudra attendre 1908 et les démonstrations que Wilbur viendra faire en France pour que la preuve soient apportée à leurs détracteurs : ce sont bien eux les pionniers du vol piloté et ils en maîtrisent parfaitement la technique.

Soucieux avant tout de commercialiser leur engin (le « Flyer III » est considéré comme le premier appareil réellement opérationnel) ils le proposent à l'armée américaine, aux Anglais (qui ne répondront, négativement, qu'en 1907) et grâce toujours à CHANUTE, aux Français. A cet effet ils écrivent dès novembre 1905 à leur correspondant à Paris, le capitaine FERBER, dont nous avons parlé, en lui demandant de proposer au gouvernement français, l'achat pour un million de francs d'un avion, « l'argent n'étant versé qu'après que la valeur de notre découverte ait été constatée en présence de représentants officiels, par un vol de 50 km en moins d'une heure ».

A l'automne 1908, Wilbur vient donc en France pour vendre ses brevets et s'installe au camp d'Auvours près du Mans, pendant que son frère Orville reste aux USA et multiplie les démonstrations à Fort-Myers près de Washington, afin de vendre leur avion à l'armée américaine.

Le 21 septembre 1908, bien que très affecté par l'accident arrivé à son frère Orville quelques jours auparavant, dans lequel son passager a été tué, Wilbur prend l'air et vole, seul, pendant plus d'une heure et demie, parcourant officiellement plus de 66 km, en réalité 90 avec les virages. Il remporte ainsi la Coupe Michelin et le prix de l'Aéroclub de France.

Quelques jours plus tard le 11 octobre il effectue un vol de 80 km en 1 h 9 mn avec comme passager M. Painlevé, éminent mathématicien, membre de l'Académie des sciences, qui déclare à l'issue du vol : « la conquête de l'air est maintenant accomplie ».



Wilbur Wright en vol à Auvours en 1908 (reconnaissance internationale)

En 1908 la société Astra achètera la licence pour construire des appareils Wright en France et l'armée américaine achètera leur Modèle A en 1909. Les Wright ouvriront une école de pilotage à Pau et BLÉRIOT sera d'ailleurs un de leurs élèves.

Pour la petite histoire, en 1909, un caméraman sera embarqué à bord d'un Flyer pour un vol près de Rome et prendra les toutes premières vues aériennes depuis un avion.

Wilbur mourra à 45 ans en 1912, mais Orville, celui qui avait effectué le premier vol en décembre 1903, vivra jusqu'en 1948, à l'âge de 77 ans.

Que retenir des frères WRIGHT ?

D'abord qu'ils sont incontestablement ceux qui ont volé les premiers au sens où nous l'avons défini. Ensuite que la grande supériorité de leur aéroplane résidait dans leur invention sur le *gauchissement de l'aile* qui leur permettait à la fois de rétablir la stabilité de l'avion, naturellement instable, mais surtout lui permettait des virages aisés. Ils avaient observé le vol des busards et en étaient arrivés à la conclusion que c'était la déformation de l'aile qui permettait la stabilité en roulis.

Il s'agit, brièvement résumé, de « tordre » l'ensemble des ailes en hélice pour faire varier l'incidence des différents plans et incliner l'appareil, le redresser et lui permettre de virer.

C'était là leur grand secret, qu'ils craignaient tellement de voir révélé, et qui leur donnait une telle avance sur les autres aéronefs de l'époque, capables de s'élever et de voler en ligne droite mais qui avaient beaucoup de mal à changer de direction.

Pour être honnête il faut dire que ce principe du gauchissement avait été résolu dès 1880 par un Français aujourd'hui oublié : Louis MOUILLARD qui avait dans un livre « L'Empire de l'air » décrit un système de stabilisation issu de ses observations des grands oiseaux et l'avait expérimenté sur des planeurs de sa conception. Son invention avait même été brevetée en son nom par CHANUTE aux USA. Mais, sans fortune, MOUILLARD dut renoncer à ses travaux.

On peut donc penser que les Wright, renseignés par Octave CHANUTE, ont utilisé les travaux de MOUILLARD que, fidèles à leurs principes, ils vérifièrent d'abord par l'expérience.

Expérimentateurs forcenés ils progressaient en effet toujours scientifiquement : ils furent même les premiers à réaliser une petite soufflerie grâce à laquelle ils purent expérimenter différents profils d'aile.

Conclusion

Si la reconnaissance du rôle essentiel des frères Wright dans le vol humain a quelque peu tardé, c'est d'abord de leur faute et de leur goût du secret. De plus leur obstination à conserver la formule sans avenir de leur « Flyer », trop instable, donc trop fatigant à piloter pour permettre les longs parcours, fit qu'ils furent bientôt devancés par l'évolution des aéronefs, en particulier en Europe, et qu'ils disparurent rapidement du monde des constructeurs

Quoi qu'il en soit on peut affirmer que les frères Wright ont été décisifs dans l'histoire de l'aviation et de l'humanité et qu'ils sont les premiers hommes à avoir volé au sens où nous l'avons défini. Leur rôle primordial a d'ailleurs été reconnu puisque un morceau de leur « Flyer » a été emporté sur la Lune en 1969 lors de la mission « Apollo XI » de Neil Armstrong et Buzz Aldrin.

IN MEMORIAM

Hommage de M^{me} le Président Jeanine Bonamy aux Académiciens disparus

Séance publique du 19 octobre 2011

Alfred RÉMOND (1925-2010)

Associé correspondant de notre Académie depuis le 14 décembre 1987, Alfred Rémond est décédé le 7 décembre 2010 à l'âge de 85 ans.

Je ne saurais lui rendre un meilleur hommage que de rapporter ici des extraits du discours prononcé par notre Collègue de l'Université, le professeur Raymond Besson, lors de ses obsèques :

« Puisse l'amitié et l'émotion me donner les mots justes pour exprimer la peine des amis et des collègues d'Alfred Rémond et pour partager la douleur de sa famille. ...

Alfred si profondément intelligent, si souriant, si disponible aux autres, si bienveillant, toujours indulgent. Un grand esprit qui se confondait avec celui de notre communauté. Spécialiste des automatismes et autres calculateurs analogiques, grand Physicien du « temps-fréquence » et véritable âme de la Chronométrie à Besançon pendant plus de 30 ans. Une âme sensible et douce mais pleine d'humour, une âme sensible à une saine philosophie souvent compagne des astronomes. Président, pendant presque 15 ans, de la Société Française de Chronométrie ...qu'il sauva de la disparition et laissa en excellent état, y compris financier.... Comment oublier enfin l'engagement d'Alfred pour la promotion supérieure du travail ?

Sa mémoire énorme lui permettait de nous raconter avec verve quelques faits significatifs qu'il avait notés. Par exemple la façon astucieuse dont Louis ARBEY fit sa thèse à Alger, pendant la guerre et sans le moindre moyen, à l'aide d'une règle graduée, d'un crayon et de papier. Je l'entends encore me raconter comment un directeur d'observatoire allemand fit, peu avant la guerre, visite à son collègue de Besançon pour présenter à l'avance ses excuses pour tout ce que nous ne manquerions pas de souffrir.

Pour moi, il fut des décennies durant mon fidèle et très actif soutien. Son aide pour la construction du Forum Européen Temps Fréquence fut décisive et pleine de services patiemment rendus jour après jour....

Né le 17 Mai 1925, élève au Prytanée militaire de la Flèche à l'arrivée des Allemands en 1940, sorti major en 1953 comme ingénieur de l'Institut de Chronométrie, institut devenu en 1962 Ecole Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique, chercheur au laboratoire Louis Néel à Grenoble, puis, dès 1962, Professeur associé de notre Université à la demande de Jean DELAYE et Pierre MESNAGE, enfin chercheur au CNRS (il fut même au comité National), Alfred était un esprit très original et d'une grande culture. C'était aussi un sage dont les réflexions calmaient les conflits, en particulier lorsqu'il exprimait ce qu'il appelait « un point de vue de Sirius », marquant ainsi qu'il voulait prendre du recul avant de parler. Ses avis étaient précieux et recherchés, tant il possédait toutes les vertus du bien vivre en communauté.

Un proverbe géorgien dit que les gens ne meurent que lorsqu'on ne parle plus d'eux. Alfred restera donc très longtemps vivant pour que sa personnalité, sa science et sa sagesse nous servent d'exemple ».

Michel MEUSY (1908-2011)

C'est un grand photographe bisontin qui s'est éteint le 22 janvier 2011, peu avant son 103^{ème} anniversaire. Fils d'un photographe lui-même réputé à Besançon, Michel Meusy a été un élève brillant du lycée Victor Hugo de Besançon où il a passé le baccalauréat de philosophie. En 1926, il reçoit le prix des Anciens Elèves, attribué aux tout meilleurs. Il est diplômé de HEC en 1929, après deux ans d'études dans une Ecole de Commerce à Dijon et une dernière année à HEC à Paris.

Son père ayant été victime d'un accident de la route qui l'a laissé paralysé, Michel Meusy a choisi de le relayer dans son atelier de photographie du 33 rue Mégevand. Plus tard, en 1953, il s'installe au 48 Grande-rue où il travaille jusqu'à sa retraite en 1985. Ses nombreuses photographies ont traduit les événements importants de la vie de Besançon. C'était aussi un portraitiste de talent. Un hommage lui a été rendu en septembre 2010 lors de la sortie du film documentaire de Philippe Roger « Le Récital de Besançon », dédié au 60^{ème} anniversaire du dernier concert du pianiste mythique Dinu Lipatti et réalisé à partir de huit photographies prises par Michel Meusy en 1950.

Notre Confrère était associé correspondant de notre Académie depuis le 1^{er} décembre 1997. Il était aussi membre de la Société d'Emulation du Doubs.

Nous publierons, en annexe, un entretien entre le Président Michel-Briand et Monsieur Meusy dans le cadre de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo, à l'occasion du centième anniversaire de notre Confrère.

Jean PY (1925-2011)

Monsieur Jean PY, Notaire honoraire, est né le 11 mars 1925 à Héricourt. Titulaire d'une capacité en droit, il a été lauréat de l'école de notariat de Dijon. Il a exercé sa carrière de notaire à Roulans et a été Secrétaire de la chambre des notaires du Doubs.

Féru d'histoire, il s'intéresse à celle du 1^{er} Empire ainsi qu'à l'histoire régionale.

Il apprécie particulièrement la littérature romantique et est amateur des Beaux-Arts.

Il a été vice-président et secrétaire de l'Association des Bibliophiles comtois.

Associé correspondant de notre Académie depuis le 10 décembre 1979, il nous a quittés à l'aube de ce printemps. Ses obsèques ont été célébrées en toute discrétion le 24 mars 2011.

Jacques KREISLER (1916-2011)

Notre Confrère Jacques Kreisler, associé correspondant de l'Académie de Besançon et de Franche-Comté depuis le 9 décembre 1991, est décédé le 30 mars 2011 à la veille de son 95^{ème} anniversaire.

Diplômé de pharmacie en 1939, il embrasse cette carrière avant de reprendre en 1944, après la disparition de son père en déportation, le commerce de fourrures « Magnus », grande rue à Besançon. Il exerce cette activité jusqu'en 1960, puis il retrouve l'industrie pharmaceutique en tant que cadre de 1961 à 1977.

Il reçoit, dès l'enfance, une solide formation musicale (piano, théorie, harmonie...) et, à l'université, participe à la rédaction de revues ou textes musicaux, et à la promotion de la musique dans le milieu universitaire.

Pianiste de grand talent, il fut l'un des fondateurs du Festival international de musique de Besançon Franche-Comté en 1948 et en fut Président de 1977 à 1986.

Resté célibataire, ce grand mélomane a légué une grande partie de sa discothèque au conservatoire de Besançon. Il a également fait don de sa maison à la commune de Besançon sous condition que le nouveau Conservatoire de la Cité des Arts porte son nom.

Rappelons sa communication en séance privée de l'Académie le 27 septembre 1999, intitulée « Le festival international de musique de Besançon Franche-Comté a plus de 50 ans. Il est doublé d'un concours international de jeunes chefs d'orchestre ». Le 52^{ème} concours, dont la réputation mondiale est attestée, vient d'être remporté par le japonais Yuki Kakiuki.

L'Académie rend hommage à ce grand artiste qu'était notre Confrère Jacques Kreisler.

Claude BONNET (1929-2011)

Le Docteur Claude Bonnet, membre associé de notre Académie depuis 1991, titulaire depuis avril 2000, est décédé le 5 avril 2011 à l'âge de 81 ans.

Ce bisontin, juste à la fin de ses études de médecine à Besançon, est appelé sous les drapeaux en novembre 1956. Affecté en Algérie de janvier 1957 à janvier 1958 en tant que médecin aspirant, il obtient la médaille commémorative du maintien de l'ordre en AFN en 1959 et, plus tard, la croix du combattant AFN en 1986.

Il soutient une thèse de Doctorat à la Faculté de Médecine de Paris, puis s'installe en 1960 comme médecin généraliste dans le quartier de Fontaine-Ecu à Besançon où il exercera jusqu'à sa retraite en 1993.

Au niveau professionnel, il exerce successivement de nombreuses fonctions à l'Ordre des Médecins, aux Conseils départemental, régional (Secrétaire Général, puis Président) et national où il est nommé assesseur suppléant des Assurances Sociales. Il est membre de plusieurs Conseils d'Administration (URSSAF, Centre de Soins des Tilleroyes, Comité départemental de Santé mentale, MAS de Novillars, Comité de l'enfance du Doubs, Observatoire régional de Santé). Il organise des rencontres de Santé publique, des colloques et participe à l'organisation de plusieurs conférences régionales de Santé de Franche-Comté, ainsi qu'aux Etats généraux de la Santé. Il intervient sur des thèmes divers (tabac, drogue, sida, alcool, nutrition...) dans divers établissements privés et publics ainsi que dans la presse régionale et sur les radios locales.

Le Docteur Bonnet s'implique aussi dans de nombreuses activités culturelles ou associatives. En dehors de ses activités académiques, il sera Président de la Société d'Emulation du Doubs, membre de la Renaissance du Vieux Besançon, membre du Folklore Comtois.

Il s'intéresse à l'histoire, non seulement à celle de la Franche-Comté mais aussi aux périodes de la Révolution et de l'Empire. Il est amateur de livres anciens, de céramique, d'étains, d'art religieux et du patrimoine architectural et artistique comtois.

Il écrira plusieurs romans, nouvelles et contes sur le pays comtois et, en 1998, un ouvrage intitulé : « Guerre 1914-1918 : Les monuments aux morts dans le département du Doubs ».

On notera également cinq conférences à l'Académie publiées dans les volumes 190, 191, 192 et 198 des Procès Verbaux et Mémoires.

Le Docteur Claude Bonnet était Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Bernard de VREGILLE (1915-2011)

Décédé le 16 septembre 2011 à la Chauderaie, communauté des Pères jésuites près de Lyon, le Père Bernard de Vregille était né en 1915 au sein d'une vieille famille franc-comtoise.

Après des études secondaires à Besançon, sa vocation se dessine. Il rentre en 1933 au noviciat de la Compagnie de Jésus à Yzeure. Il étudie ensuite la philosophie à Jersey et à Vals, puis la théologie à Fourvière et Villefranche sur Saône.

Devenu jésuite, il fut professeur de latin et Père spirituel au collège Mont-Roland de Dole et en même temps bibliothécaire. Il exercera également cette responsabilité à Fourvière de 1954 à 1962 et à Aix en Provence de 1962 à 1966 où il était aussi l'adjoint du Père Maître des novices. Spécialiste de l'histoire médiévale, de l'histoire monastique et comtoise, il publie en 1981 une brillante thèse sur Hugue de Salins, archevêque de Besançon au XI^{ème} siècle, qui lui confère le titre de docteur ès Lettres de l'Université de Besançon.

Il rejoint, en 1966, l'Institut des Sources Chrétiennes de Lyon, où il exercera jusqu'en février 2011, avec une très grande compétence, les rôles de conseiller scientifique, éditeur et réviseur de la série « Textes monastiques d'Occident », en raison de sa grande connaissance des auteurs cisterciens, des lériniens et des victorins. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages et d'articles, dont *l'Histoire de Besançon* et *Gallia Pontificia*, les *Histoires des diocèses de Besançon et de Lyon*, *Saint Claude, vie et présence*.

Un recueil de ses principaux articles intitulé « *Des imprimeurs aux mystiques* » paraîtra aux éditions Cêtre en décembre 2011.

Associé correspondant de l'Académie de Besançon et de Franche-Comté depuis le 16 juin 1950, le Père Bernard de Vregille est l'auteur de cinq communications dans les Procès Verbaux et Mémoires, volumes 173, 175, 189, 191 et 197 ainsi que d'un hommage à la mémoire du Père Auguste Demoment, paru dans le volume 187.

Annexe

Les années passées dans les écoles, dans les lycées, deviennent au fur et à mesure que les années s'écoulent, des temps empreints de souvenirs quasi enchanteurs. On ne se rappelle plus des jours où le temps était gris, où la neige à demi fondue glaçait les pieds à travers les galoches, où les professeurs annonçaient à la fin du trimestre le classement des élèves.

D'anciens élèves, trop peu nombreux, prennent parfois le temps de se retrouver au sein d'associations et de se réunir à certaines dates, de retrouver les camarades qui eux aussi ont fait leur chemin, de connaître d'autres, plus jeunes et d'autres, plus anciens dont nous ne soupçonnions pas qu'ils puissent avoir hanté les longs couloirs et les salles où ronronnaient les gros

poêles au feu de bois, ceux qui à chaque heure, entendaient le roulement de tambour marquant la fin des cours, au lieu de la stridence de la sonnette électrique.

Alain Guyon est notre ordonnateur, notre président et a longtemps tenu un journal dont il était le seul rédacteur ; il n'a pas pu publier cet entretien, je vous le confie donc, Cher Monsieur Meusy pour votre centième anniversaire.

Entretien avec Monsieur Michel Meusy dans le cadre de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo

Michel Meusy - Quand je suis entré au Lycée, en 1915, c'était au Petit Lycée, j'avais sept ans. La première classe devait être la 11^{ème}, mais je suis entré en 10^{ème} et puis l'on continuait ainsi jusqu'en 5^{ème}, la 5^{ème} était toujours au Petit Lycée. J'avais pour premier enseignant M^{me} Huguenard, ensuite M^{me} Bez, puis monsieur Bez et, en 7^{ème}, M. Vieille. C'était une personnalité bisontine, monsieur Vieille ! Il était adjoint au Maire, une rue porte d'ailleurs son nom. Quand nous entrions en 6^{ème}, nous avions plusieurs professeurs, le professeur principal, les professeurs de mathématiques, de sciences naturelles, d'histoire et géographie. Notre professeur principal était monsieur Vuillame, un professeur épatant, le père Vuillame, je m'en souviendrai toute ma vie, c'était un homme merveilleux, un bon vivant. Il était Arboisien, très drôle, très astucieux. Il y avait deux 6^{ème} en ce temps là, vous vous rendez compte ! Alors que maintenant il y en a dix ou quinze ! Deux 6^{ème}, la nôtre et celle de monsieur Augier. Lui, il n'était pas sympathique.

On ne se fatiguait pas beaucoup, on entrait en classe à 8 heures et on en sortait à 10 heures, quelquefois à 11 heures et quart, et l'après midi de 2 à 4, c'était tout ! Et je rentrais à la maison midi et soir, je n'habitais pas loin, rue de la République, mais il y avait des élèves qui restaient en étude surveillée.

Yvon Michel-Briand - Etiez-vous nombreux par classe ?

MM - Oh écoutez, j'ai sorti des photos, une photo de la classe de 7^{ème}, voyez, nous étions quarante et un. Voyez ici, il y a Lorach, Maître Lorach, il a mon âge ! Il était en 7^{ème} mais il quitta Besançon l'année suivante, sa famille partit à Belfort, puis il revint faire son droit à Besançon. J'ai aussi une photo des professeurs.

YMB - *Quand vous étiez au Petit Lycée, nous étions en pleine guerre.*

MM - *Je me rappelle que des blessés étaient hospitalisés au Grand Lycée. Et puis au mois d'octobre, M^{me} Huguenard nous a dit qu'il y avait une révolution en Russie, c'était en octobre 1917. J'avais été frappé vous pensez, c'était le début du communisme !*

Mais autrement c'était très sympathique. On avait bien un surveillant général, je ne me rappelle plus son nom, mais il n'était pas terrible. On jouait dans la cour du Petit Lycée, la petite cour, rue Girod-de-Chantrons et comme tous les gosses on jouait à saute-mouton, aux billes, parfois on avait des agates.

On avait un aumônier, les catholiques avaient un aumônier et je me rappelle qu'il y avait aussi un rabbin qui venait faire des cours aux israélites, je ne sais pas s'il y avait un pasteur, mais pourquoi pas ? En tout cas Monseigneur Rémond (qui avait été aumônier de l'armée du Rhin) nous faisait des cours et disait la messe, puis il a été nommé évêque et fut remplacé par l'abbé Flory qui devint l'aumônier des deux lycées. C'est tout de suite bien allé avec l'abbé, toute notre vie, c'était un homme merveilleux. On continuait à aller le voir, après être sorti du lycée, dans le cadre de la Conférence de Saint Thomas d'Aquin, un lieu de rencontre où il y avait des étudiants joyeux et dynamiques. L'abbé n'était pas sectaire, c'était un nouveau prêtre.

Voyez cette photo de 1920, la photo des professeurs. Quinze furent mes professeurs. Ici monsieur Maclet, professeur en 4^{ème}, le père Vuillame dont je vous ai parlé ; monsieur Rivet qui a le chapeau, professeur de dessin, un homme merveilleux ; le père Billet, professeur d'éducation physique, il a la cravate ! Il y avait aussi le professeur de sciences naturelles, monsieur Véchet, dont nous nous moquions, le pauvre ! Un même professeur enseignait la physique et la chimie et faisait ses cours avec des expériences dans une salle, à l'extrémité du bâtiment de gauche, dans la grande cour du lycée. Ici, vous voyez monsieur Gros, il était resté au lycée pendant la guerre, il n'avait plus l'âge d'être mobilisé, d'ailleurs on le voit bien sur cette photo, il n'est plus tout jeune. Toute sa vie il fut professeur de français-latin en 3^{ème}, il était un peu sévère, il fallait apprendre les règles de grammaire latine par cœur. A partir de la seconde j'ai suivi des cours de mathématique car je suis entré dans la section C qui s'appelait latin-sciences alors que A était latin-grec, B, latin-langues (il n'y avait qu'an-

glais ou allemand) et D sciences-langues. Ainsi l'abbé Garneret a fait D et il lui a fallu apprendre le latin quand il est entré au séminaire !

YMB - Vous avez finalement passé le baccalauréat mathématique...

MM - Pas du tout ! Je n'étais pas emballé par les mathématiques ! J'ai fait le baccalauréat philosophie, avec monsieur Ponceau, un homme charmant, qui paraît-il devint un philosophe célèbre, une de mes belles-sœurs m'avait donné un livre de lui.

Alors, voyez-vous, je ne me rappelle pas qu'il y eut une discipline sévère. J'étais bon élève, avec plusieurs fois le prix d'excellence et en sortant du lycée, ce devait être en 1926, je reçus le Prix des Anciens Elèves, d'ailleurs voyez, c'est sur le Bulletin des anciens élèves de 1949, un prix que l'on attribuait à ceux qui avaient fait toutes leurs classes au lycée et qui dans l'ensemble avaient eu de bonnes notes tout au long de leur scolarité.

YMB - Y avait-il des associations d'étudiants, ce qu'on appelait la Corpo ?

MM - Non je ne me rappelle pas. J'ai rejoint l'Association des anciens élèves en 1949, j'étais d'ailleurs à cette époque secrétaire du docteur Bidault qui lui, était président. Le docteur Bidault m'avait délégué pour représenter l'association au congrès de l'Union des associations d'anciens élèves qui se tenaient à Tarascon, en mai 1949. Ce fut un voyage merveilleux, les gens du pays avaient très bien organisé notre séjour. Tenez, voyez le rapport que j'avais rédigé à mon retour. (L'assemblée est contre l'orientation des élèves dès la classe de 6^{me}, contre les classes nouvelles, pour le maintien du palmarès, et favorable au sauvetage des élites etc... Le rapport très dense, publié dans le bulletin de l'association des anciens élèves du lycée Victor Hugo de 1949, ne peut malheureusement pas être analysé en détail dans le cadre de cet entretien).

Je voulais faire HEC (les Hautes Etudes Commerciales) et plutôt que de préparer le concours, je suis entré dans une Ecole de Commerce à Dijon où après deux ans d'étude je suis entré en deuxième et dernière année d'HEC. Il n'y avait que deux ans d'études à cette époque et l'école était située à Paris, boulevard Malesherbes, et non à Jouy-en-Josas comme actuellement.

YMB - En somme vous n'avez pas été marqué par la guerre.

MM - Absolument pas. Vous comprenez, la guerre n'était pas venue jusqu'ici en 1914- 1918. Il y avait bien eu une ou deux

bombes lâchées par un Taube. Une bombe était tombée rue Charles Nodier, et il n'y a pas très longtemps encore, j'ai observé que la belle porte en fer du Tribunal Administratif avait des petits trous provenant des éclats de la bombe. Nous ne pouvons pas dire que nous ayons souffert, même pour les provisions, ce n'était pas comme en 1940-1945, non vraiment pas.

YMB – Vos professeurs, lorsque vous étiez au Grand Lycée, ne vous parlaient-ils pas de la guerre ? Je me souviens d'un professeur de Sciences Naturelles que nous aimions bien, monsieur Prost, qui nous expliquait, dans le cours sur la circulation sanguine, le danger des bandes molletières en toile : trempées dans les tranchées, elles rétrécissaient en séchant et provoquaient des nécroses des jambes.

MM – Non, je ne me rappelle pas que les professeurs nous aient entretenu de la guerre.

YMB – Je me souviens aussi d'un professeur de latin-français, monsieur Figer, un enseignant remarquable, qui avait été prisonnier pendant la guerre de 1940-45 et qui nous disait un français est plus malin que dix allemands avec pour démonstration, le camouflage d'un poste de radio dans une pile de revues littéraires évidée en son centre.

MM – Les deux guerres ont été très différentes, il y eut beaucoup moins de prisonniers dans la première, nous n'avons certainement pas eu de professeur prisonnier.

Pour ma part, en sortant d'HEC, j'ai fait mon service militaire. Comme je n'avais pas suivi de préparation militaire supérieure, j'ai été enrégimenté comme deuxième canonier conducteur à Mulhouse, mais j'ai rapidement préféré faire une école d'élèves officiers à Colmar et ai été reçu, par bonheur, à l'école militaire d'artillerie de Poitiers, j'ai donc passé six mois à Colmar, puis six mois à Poitiers comme sous-lieutenant et enfin six mois à Dijon, le service durait un an et demi. Les six derniers mois avaient été très agréables car je revenais en permission tous les samedis et dimanches.

Après mon service, nous étions en 1930-31, une période de crise et ce n'était pas facile de trouver du travail. J'avais eu la chance d'avoir une bourse HEC pour aller en Allemagne pendant six mois, en réalité ce n'était qu'un bon de travail pour un mois et je partis à bicyclette avec l'abbé Garneret !

YMB – A bicyclette !

MM – *Oui, oui ! Je suis allé prendre l'abbé chez ses parents en Alsace, puis nous sommes partis sur les routes... en faisant un (long) détour ! On a juste pris le train pour passer l'Arberg et en vélo nous sommes arrivés à Salzbourg. L'abbé Garneret est alors revenu en France, je ne sais pas comment, en vélo ou en train. De mon côté, je suis resté et j'ai travaillé au bureau du Festival, et logeai chez une amie de ma mère. Je suis ensuite parti à Vienne (pas en vélo cette fois !) puis à Prague et je suis enfin arrivé à Berlin où j'ai retrouvé des camarades (Jean Vaissier enseignant à l'Ecole Berlitz et Culot, futur professeur d'allemand). Nous allions à l'Opéra municipal, à l'Opéra d'état (en haut, aux places les moins chères !). J'y suis resté jusqu'à Noël. En tout quatre mois.*

YMB – *Mais comment êtes-vous venu à la photographie ?*

MM – *C'est à la suite d'un malheur ! Revenu d'Autriche, j'entraî dans une banque à Belfort. Six mois après, mon père tomba malade, il ne pouvait plus marcher et ma mère avait toutes les peines du monde à s'occuper de l'atelier de photographie qui était devenu une maison importante. Ma mère souhaitait que je vienne reprendre l'atelier. Je m'ennuyais ferme à Belfort, je vins à Besançon. Et c'est ainsi que j'avais fait HEC pour devenir photographe ! J'ai secondé ma mère jusqu'à sa mort en 1948.*

YMB – *Je me souviens de votre atelier, rue Mégevand, car je l'avais visité en 1946-47, avec les classes nouvelles (des classes qui mettaient en oeuvre la pédagogie Freinet). Notre professeur principal que nous adorions, monsieur Chossonery, nous faisait faire de nombreuses visites d'entreprises. Je me souviens de clairs-obscur, de grandes draperies comme dans l'atelier d'un peintre.*

MM – *Oui, il y avait des fonds et des rideaux pour faire des jeux de lumière. Le prédécesseur de mon père, monsieur Boname, décédé en 1933, avait acheté ce bel hôtel particulier et relié les corps de bâtiment en faisant construire cet atelier. L'emplacement du 33 rue Mégevand convenait bien, car le centre ville était à cette époque, la place Granvelle, avec ses nombreux cafés-concerts. Mon père acheta ce fond en 1917 et prit des photos pendant sept ou huit ans uniquement à la lumière du jour, il n'y avait pas encore d'électricité, il faisait des photos magnifiques ! Magnifiques ! Il avait la photographie dans le sang ! Il faisait de la photographie depuis l'âge de vingt ans avec un 13-18 puis un 9-12 et développait et tirait lui-même*

les photos. Il avait abandonné l'Administration pour se consacrer à la photographie. Et moi je pris la suite dans les circonstances que vous savez et c'est ce métier qui m'a amené à l'âge que j'ai ! J'ai pris ma retraite à 77 ans !

YMB – Vos parents ont connu des artistes...

MM- Oui, mes parents connaissaient des peintres, monsieur Tirode et monsieur Pillot qui peignait de magnifiques paysages, vous ne l'avez pas connu ? Ma mère avait pris des leçons avec Isenbart, mais il mourut en 1921, elle n'avait donc pas pu en prendre beaucoup.

YMB – Vous-même avez dû garder de précieux souvenirs des artistes que vous avez côtoyés quand vous étiez le photographe du Festival de Musique.

MM – J'ai fait des photos au cours des trois premiers festivals. J'ai photographié des musiciens prestigieux, Gaston Poulet, le créateur du Festival avec monsieur Falque le pharmacien et monsieur Lehmann ; Les chefs d'orchestre André Cluytens, Sébastien, Wilhelm Furtwängler, un chef d'orchestre fantastique mais critiqué parce qu'il avait été chef sous Hitler. Et puis le violoncelliste André Navarra, le pianiste Wilhelm Kempff et tant d'autres ! Le Festival, c'était la fête ! C'était la fête !

Besançon, le 12 avril 2000

Professeur Yvon Michel-Briand

IN MEMORIAM

Hommage de M^{me} le Président Marie-Dominique Joubert aux académiciens disparus

Séance publique du 21 novembre 2012

M^{me} le premier adjoint représentant Monsieur Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon, académicien directeur-né, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Mesdames et Messieurs les Académiciens, chers confrères, Mesdames, Messieurs, il est de tradition pour notre Académie, lors de sa séance publique d'automne, d'évoquer le souvenir de ses membres disparus pendant l'année écoulée.

En cette année 2012, nous avons eu la tristesse de perdre plusieurs de nos confrères. Mais en premier nous nous souviendrons de M^{me} Marie-Thérèse Jouvanceau qui nous a quittés en août 2011 et dont nous n'avons appris le décès que tardivement.

M^{me} Marie-Thérèse JOUVANCEAU, fille du docteur Saint-Martin, est née le 3 septembre 1918 à Luxeuil-les-Bains.

Après ses études secondaires à l'Institution Sainte-Ursule de Besançon, elle obtient sa licence d'anglais et passe le concours des bibliothèques. Licenciée ès lettres, elle exerce la profession de bibliothécaire à l'université de Besançon.

En 1944, elle s'engage comme correspondante de presse dans la Première Armée, où elle travaille aux côtés des correspondants de guerre français et américains. Au départ de Monsieur

Maurice Piquard, directeur de la Bibliothèque municipale, elle assure l'intérim de la direction jusqu'à l'arrivée, en 1951, de notre confrère, Monsieur Jacques Mironneau.

En 1957, elle épouse Jacques Jouvanceau, ingénieur des Eaux et Forêts. Quittant la France pour suivre son mari nommé en Afrique, elle est ensuite chargée d'enseignement au Mali.

A son retour en Franche-Comté, au début des années soixante, Marie-Thérèse Jouvanceau retrouve un poste dans les bibliothèques et se voit chargée par le Préfet de la création de la Bibliothèque centrale de Prêt du Doubs, le « Bibliobus », dont elle est le conservateur en chef et qu'elle installe à la Faculté de médecine puis à la Bouloie.

Engagée dans le domaine associatif, elle ne ménage pas son aide. Les Amis des Musées, les Vieilles Maisons Françaises, la Renaissance du Vieux Besançon, bénéficient de son travail et de ses conseils avisés et elle seconde efficacement l'abbé Garneret en participant au classement de ses dessins.

Elle était membre associé-correspondant de notre Académie depuis 1978. M^{me} Jouvanceau était Chevalier des Arts et Lettres, Chevalier des Palmes Académiques.

Au tout début de l'année 2012, le 12 janvier, **Monsieur l'abbé Alfred BOVERESSE** est décédé dans sa 87^e année. Cousin de l'abbé Bernard-Marie Boveresse, grand résistant, et de Jacques Boveresse, philosophe et professeur émérite au Collège de France, il est né à Épenoy, dans le canton de Vercel, le 11 novembre 1925, troisième enfant d'une famille de six. « Je suis paysan, fils de paysan, le mode rural est mon monde... » revendique-t-il en 1955, dans son autobiographie publiée dans l'un des nombreux bulletins paroissiaux pour « les villages qui dépendent de la paroisse de Cuse. » -52 numéros dactylographiés- de 1979 à 1997.

« En ce temps-là, dans les familles paysannes du Haut-Doubs, le premier garçon était pour la ferme, un autre pour l'Église. C'est ainsi que je suis entré au Petit séminaire », confiait-il dans un entretien qu'il avait accordé à l'occasion de son jubilé sacerdotal d'or, célébré le 12 novembre 2009.

Concluant par cette émouvante et forte « profession de foi » ; « En paroisse, j'essayai de faire connaître le Dieu de Jésus-Christ, Jésus-Christ, le grand oublié du christianisme, en cer-

taines périodes, au profit d'un Dieu de mystères, auquel sont abusivement adressées des prières, toutes de demandes ... On ne demande rien à un crucifié! »

Ordonné prêtre le 2 avril 1949, il est successivement vicaire à Héricourt de 1949 à 1954 puis il est nommé à Besançon responsable de l'église Saint-Martin des Chaprais de 1954 à 1956. Après deux années d'interruption pour raisons de santé et un court troisième vicariat à Chamesol de 1957 à 1958, il devient curé de Cuse et Adrisans, chargé de deux villages alentour et des aumôneries des collèges de Rougemont et de Baume-Ies-Dames, où il restera une quarantaine d'années, jusqu'en 1998.

Il prend sa retraite à Épenoy mais apporte sa collaboration à l'Unité pastorale de Valdahon et donne de temps à autre des conférences sur l'histoire ou la toponymie du département et organise des expositions sur les fossiles, une autre de ses passions.

Attaché aux terroirs, il publiera trois ouvrages d'histoire locale sur les cantons de Rougemont et de Vercel : *Histoire des villages et du canton de Rougemont (Doubs)* en 1976, *De Cicon à la Grâce-Dieu: histoire des villages du canton de Vercel (Doubs)* en 1979 et, en 1990, *Le Canton de Rougemont en histoire imagée*. Il participe enfin à l'élaboration du *Dictionnaire du Patrimoine des communes du Doubs*, publié en 2001.

« Le virus de l'histoire m'a été inoculé à Cuse par M^{me} Anne Tanchard-Maré. Cela m'a valu d'écrire quelques livres et d'être élu à l'Académie de Franche-Comté ... une belle revanche pour le mauvais élève que j'avais été. »

Il était membre associé-correspondant de notre Académie depuis 1989.

Quelques jours plus tard nous étions informés de la mort de **Monsieur le Professeur Jean BERNARD**, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Besançon, décédé le 14 janvier 2012 à l'âge de 90 ans. Fils d'un forgeron, il est né le 5 novembre 1921 dans la ville de Beaulieu, près de Loches en Touraine, où sa famille s'était installée voici plus d'un siècle.

Après des études secondaires à Loches, il intègre l'Ecole Normale de Saint-Cloud puis celle de la rue d'Ulm. Après avoir été reçu à l'agrégation, il soutient un doctorat de sciences physiques.

Nommé professeur, il enseigne au Prytanée militaire de La Flèche ainsi qu'aux lycées Michelet, de Vanves, puis Charlemagne, à Paris, avant d'être nommé à la Faculté des Sciences de Besançon dont il deviendra aussi doyen.

A son arrivée à la Faculté, il introduit bien des enseignements nouveaux : formalisme des opérateurs en mécanique quantique, champ des ligands etc. En 1958 il monte une préparation à l'agrégation de physique. Dès la première année, il obtient des succès à ce concours.

Les cours de Jean Bernard étaient très travaillés et, pour certains, difficiles à suivre. Comme le dit un de ses anciens étudiants, aujourd'hui professeur, « on ne comprenait pas tout de suite, mais comme on voyait qu'il y avait beaucoup à comprendre en réfléchissant, on ne se serait pas permis de chahuter ».

A ses talents de pédagogue et d'organisateur, il faut ajouter la courtoisie et la qualité de l'accueil qu'il réservait à tous ses interlocuteurs, collègues ou étudiants.

Le professeur Jean Bernard s'intéressait à l'histoire de sa Touraine natale où il s'était retiré après le décès de son épouse, publiant de nombreux articles dans les revues des sociétés savantes. Membre titulaire de la Société archéologique de Touraine depuis 1992, il en fut le délégué régional jusqu'en 2002.

Il avait continué à s'intéresser à notre académie, assistant à certaines séances, ou bien pour illustrer une réunion sur Georges Colomb, en nous communiquant le livre « leçons de choses » écrit par le père du sapeur Camember, un souvenir de sa mère.

Le professeur Jean Bernard était Chevalier de la Légion d'Honneur et Commandeur des Palmes Académiques.

C'était un véritable humaniste et il manifestait un insatiable appétit de connaissance. « Scientifique, poète, écrivain, historien, Jean Bernard voyait d'abord la dignité et la valeur de tous », souligne dans un bel hommage le maire de Beaulieu, M^{me} Sophie Métadier.

Il était membre associé-correspondant de notre Académie depuis 1990.

Atteint d'une longue maladie, affrontée avec lucidité et courage, **Monsieur le professeur Jean-Jacques GAGNEPAIN**¹ est décédé le 2 mai 2012.

Physicien, spécialiste des ondes acoustiques et électromagnétiques et des questions de mesure du temps, il est né le 24

août 1942 à Montbéliard où son père Xavier Gagnepain était médecin. Après ses premières années de scolarité, d'abord au collège Cuvier de Montbéliard puis au lycée de Belfort, il poursuit ses études à l'université de Besançon où il obtient son Doctorat d'Etat.

Débutant sa carrière à l'Université de Franche-Comté, comme assistant de 1964 à 1973, puis maître-assistant de 1973 à 1975 à l'Ecole Nationale Supérieure de Chronométrie et de Micromécanique de Besançon, il rejoint un laboratoire du *National Bureau of Standards*, à Boulder au Colorado.

Il revient ensuite à Besançon, pour diriger pendant 15 ans le laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs.

De 1989 à 1992, il est à la fois responsable de l'Institut des Microtechniques de Franche-Comté et Président du Centre Technique de l'Industrie Horlogère, contribuant ainsi au développement de la recherche en micro-électronique et au maintien de l'industrie horlogère franc-comtoise.

Au CNRS, pendant 10 ans, il assume la responsabilité du département des Sciences pour l'Ingénieur et, à partir de 1997, celle de Délégué aux entreprises. C'est à cette occasion qu'il noue les premières relations étroites avec l'UPCM - Université Pierre et Marie Curie.

Il devient ensuite conseiller scientifique du Délégué général pour l'Armement, puis Directeur de la technologie au ministère de la Recherche, de 2003 à 2006.

A la même époque, il est aussi Administrateur du Commissariat à l'Energie Atomique. De 2006 à 2010, il est conseiller du président du CNRS et, depuis 2007, président du Conseil de Politique Européenne et Institutionnelle.

M. Jean-Jacques Gagnepain a été également le premier président de l'Agence Nationale de la Recherche. Il était, depuis 2008, membre de l'Académie des Technologies.

Comme le souligne le journal de l'UPCM dans l'hommage qui lui était rendu : « Monsieur Jean-Jacques Gagnepain était un homme ouvert, aux convictions bien affirmées, tout à la fois lucide et entreprenant, convaincu du rôle central de l'université dans le développement économique et social de notre pays. »

Titulaire de nombreuses distinctions, il était Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Commandeur des Palmes Académiques. Il avait reçu en outre la

médaille d'or de la Société d'Encouragement de l'Industrie Nationale (1991), le *Cady award* (1995), l'*Euspen Award* (2005) (*European Society for Precision Engineering and Nanotechnologies*).

Il était enfin membre associé-correspondant de notre compagnie depuis 1997.

1. Résumer la longue et brillante carrière de M. Gagnepain est une gageure et nous indiquons ici la liste des postes successifs qu'il a occupés :

Directeur de laboratoire de recherche (1978-1988), Directeur de recherche (1988-2010) au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Directeur du laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs à Besançon (1978-1992), Responsable de l'Institut des Microtechniques de Franche-Comté (1989-1992), Président du Centre Technique de l'Industrie Horlogère (1989-1995), Directeur scientifique du Département des Sciences pour l'Ingénieur du CNRS (1991-2001), Président de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (Inrets) (2001-2003), Conseiller scientifique auprès du Délégué Général pour l'Armement (2002-2003), Président du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC) (2002-2003), du conseil d'orientation stratégique des Ecoles des Mines (2002-2009), Directeur de la technologie au ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (2003-2006); au CNRS : Conseiller du président (2006-2010), Président du conseil de politique européenne et institutionnelle (depuis 2007); administrateur du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) (2003-2006), Président du conseil d'administration du Groupe d'Intérêt Public Agence Nationale de la Recherche (GIP-ANR) (2005-2007), Membre de l'Académie des Technologies (depuis 2008), Président de l'Institut Pierre Vernier (2007-2010).

Quelques semaines après, nous avons appris le décès du **Professeur Jean HAMARD**, survenu le 12 août 2012.

Né à Angers en 1920, Jean Hamard commence ses études au Lycée David d'Angers avant de les poursuivre à Paris, au Lycée Henri IV. Admis au concours de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, il franchit brillamment toutes les étapes de l'enseignement supérieur et consacre sa thèse de doctorat à l'étude d'un auteur irlandais du XVIII^e siècle.

A partir de 1942 il devient membre du Mouvement des Volontaires de la Liberté puis, en 1945, il est nommé secrétaire des sections universitaires et attaché au Mouvement de Libération Nationale.

Assistant à l'*Acton County School* en 1945-1946, c'est à Cambridge qu'il fait la connaissance de sa future épouse, Marie-Claire, professeur d'anglais, également membre associé-corres-

pendant de notre Académie.

En 1946-1947 il est à Nancy où il enseigne comme professeur agrégé au lycée Henri Poincaré et comme maître de conférences à l'École des Mines.

En 1947, quittant la France pour les États-Unis, il enseigne à l'Université John Hopkins de Baltimore et donne des cours à l'École française d'été de Middlebury (Vermont) ainsi qu'à l'Oglethorpe University d'Atlanta.

Assistant à la Sorbonne de 1950 à 1954, puis attaché de recherche au CNRS, il est ensuite chargé d'enseignement à l'université de Lille. Mais c'est à Besançon qu'il poursuivra sa carrière comme professeur de 1959 à 1985. Après sa retraite, il enseignera encore dix ans à l'Université Ouverte.

Officier des Palmes Académiques, spécialiste de littérature anglaise et irlandaise, il était membre de la Société des Anglicistes de l'Enseignement supérieur, de la Société d'Études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles ainsi que de la Société d'Études irlandaises dont il fut vice-président.

Membre du conseil d'administration des Amis des Musées et de la Bibliothèque, il en exerça aussi la charge de vice-président de 1994 à 2002 et il participait régulièrement aux réunions et aux activités de l'association.

Jean Hamard était depuis 1992 membre associé-correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté.

Cousin de notre secrétaire perpétuel, Jean-Gérard Théobald, **Monsieur Jean-Louis THÉOBALD**, résistant et diplomate français, s'est éteint le 31 août dernier à l'Hôpital du Val-de-Grâce.

Personnalité originale au destin hors du commun, Monsieur Jean-Louis Théobald est né le 12 mars 1923 à Besançon où son père était en garnison.

Poursuivant des études de médecine à Lyon, il les interrompt pour rentrer dans la Résistance et, en 1942, il est choisi par Jean Moulin pour devenir, sous le pseudonyme de « *Terrier* », officier de liaison auprès du général Delestraint, le chef de l'Armée Secrète qui doit regrouper différents mouvements de la Résistance en zone sud.

Arrêté à Paris par la Gestapo le 9 juin 1943 au métro « Muette », en même temps que le général Delestraint et le chef

du 2^e bureau de l'état-major de l'Armée secrète, Joseph Gastaldo dit « *Galibier* », il est emprisonné à Fresnes et condamné à être déporté à Buchenwald avec l'équipe de Jean Moulin. Evadé durant son transport à Buchenwald, il réussit à rentrer en France, avant de passer en Espagne puis en Afrique du Nord où il rencontre, à Alger, le général de Gaulle. Il rejoint les Forces Françaises Libres au sein du 1^{er} Régiment des fusiliers marins de la 1^{ère} Division Française Libre.

Combattant en Italie, il participe en mai 1944 à la bataille du Garigliano puis, en août, au débarquement de Provence, enfin à la libération de la France à Toulon, à Lyon et à Belfort.

Blessé à trois reprises pendant la guerre, il obtient quatre citations militaires et la Croix de Guerre 1939-45.

Après la guerre, avec la même intrépidité, le même sens du devoir et le même respect de ses valeurs, il servira comme Administrateur de la France d'Outre-Mer en Indochine et en

Afrique. Il lui est arrivé de rappeler cet épisode où, alors qu'il se déplaçait sur une piste, arrivant sur une barricade, il fait demi-tour en catastrophe. Deux jours plus tard, il reçoit par la poste une lettre du Vietminh disant en substance : « l'abattis, nous y étions, mais quand on a vu que c'était vous, on n'a pas tiré car vous êtes correct avec les gens ».

Notons aussi qu'il a été chef de cabinet dans plusieurs ministères de la 4^e République (Bourgès-Maunoury).

Le capitaine de vaisseau Théobald est ensuite nommé diplomate à l'ONU et en Allemagne. Il termine sa carrière comme expert à la Cour de Cassation.

Il avait publié récemment l'histoire de son engagement dans la Résistance, dans un ouvrage intitulé : *A vingt-deux ans avec Jean Moulin. De Fresnes à Montecassino*. C'est un véritable manuel d'évasion (Ed. Cêtre).

En 2004 il a été élevé au grade de Grand Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, décoration qui lui a été remise par le Président Jacques Chirac lors d'une cérémonie aux Invalides.

Ses obsèques sont été célébrées le vendredi 7 septembre à la chapelle Notre-Dame du Val de Grâce, les honneurs militaires ont été rendus.

Monsieur Jean-Louis Théobald était membre d'honneur de notre Académie depuis 2001, et également de l'Académie de Lyon.

Femme d'exception, académicien titulaire, **M^{me} Colette DONDAINE**, décédée le 23 octobre 2012, est née en 1921, à Breuchotte, petit village de la Haute-Saône, proche de Raddon, où ses parents étaient instituteurs.

C'est par son père, élevé par un grand-père né en 1826, qu'elle apprend le patois local, de forme très archaïque. Ses maîtres de la Sorbonne vont judicieusement proposer à Colette Dondaine un sujet de Diplôme d'Études Supérieures sur le patois de quelques communes montagnaises des Vosges saônoises proches de Corravillers.

A Paris où elle poursuit ses études, elle rencontre Lucien Dondaine, un franc-comtois de la région de Vesoul. Jeunes agrégés, ils sont nommés tous deux professeurs au lycée de Besançon.

Responsable de la direction de l'annexe nouvellement créée du lycée Victor Hugo, Colette Dondaine aspire cependant à poursuivre les recherches amorcées en Sorbonne.

En 1960, son ancien maître, le professeur Lorient, lui propose un poste d'assistante à l'Université de Dijon.

Chargée des enquêtes concernant la partie comtoise de l'Atlas linguistique, durant une quinzaine d'années, elle se passionne pour ce travail long et minutieux pour lequel elle impose à sa famille des « vacances » très particulières.

Certains se souviennent encore de cette dame qui logeait dans une caravane, passait de village en village et de maison en maison, pour recueillir ces mots précieux de cette vieille langue d'oïl, parvenus presque intacts jusque là.

Cette patiente collecte est à l'origine d'une œuvre majeure, qui reste une référence, *L'Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté*, publié entre 1973 et 1991.

La carrière de Colette Dondaine fut jalonnée de publications nombreuses qu'il serait un peu long de rappeler ici.

Signalons sa thèse, soutenue en 1969 à Strasbourg et publiée en 1972, *Les parlers comtois d'oïl*, et ses ouvrages les plus connus, le *Trésor étymologique des mots de la Franche-Comté* ou les *Noëls au patois de Besançon*.

Toujours prête à rendre service, Colette Dondaine était le recours de nombreux chercheurs.

Elle se lançait avec une passion toujours renouvelée dans les travaux pour lesquels on la sollicitait. Sa dernière traduction, d'un

texte bisontin du XVIII^e siècle, La Jacquemardade lui tenait particulièrement à cœur. Et, déjà très fatiguée, elle murmurait encore « j'espère que je pourrai finir la Jacquemardade » !

Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, Professeur émérite de l'Université de Bourgogne, Colette Dondaine était membre actif et apprécié de nombreuses sociétés savantes, comme la Société d'Emulation ou l'association du Folklore Comtois.

Colette Dondaine était contente d'avoir pu remettre en état la chapelle funéraire de Fontaine-les-Luxeuil où reposent déjà de nombreux membres de sa famille.

On ne saurait parler de Colette Dondaine sans évoquer Lucien Dondaine, son mari qui partageait ses recherches et collaborait à ses travaux et dont la disparition l'avait laissée très désespérée. Lucien Dondaine était membre associé correspondant de l'Académie depuis 1991.

Associé correspondant de notre Académie en 1982, Colette Dondaine en était membre titulaire depuis 1996.

C'est le 8 novembre 2012 que **Maître Edmond MAIRE** nous a quittés.

Avocat au barreau de Besançon de 1955 à 1997, Maître Maire aimait à rappeler qu'il avait prêté serment en compagnie d'Abdoulaye Wade, ancien Président du Sénégal, et de Nicole Cornet, la fille du résistant Jean Cornet.

Après un stage au cabinet de Maître Fernand Delamarche, Maître Edmond Maire se spécialisa dans le droit de la construction.

Il exerça les fonctions de bâtonnier de l'Ordre en 1987 et 1988 et présida l'association des avocats honoraires de 2006 à 2009.

En marge de son activité professionnelle, Maître Maire se dévoua à la cause du tourisme en Franche-Comté. Il présida durant 44 ans l'Office du Tourisme d'Ornans, vallées de la Loue et du Lison et, de 1972 à 2001, l'Union du Doubs, la Fédération de Franche-Comté, et fut nommé vice-président national. Lorsqu'en 1972, Besançon organisa le Congrès National du Tourisme, il participa à la création du comité régional et de l'association départementale du tourisme. C'est à ce titre qu'il siégea au Conseil Economique et Social de Franche-Comté.

N'oublions pas ses actions pour sa ville natale, Ornans où il siégea au conseil municipal pendant 18 ans et entra au Comité

des Amis de Courbet, aux côtés de Robert Fernier et de Gaston Delestre.

Maître Maire était particulièrement fier d'avoir restauré la Confrérie de Saint-Vernier de la Vallée de la Loue, dont la fête continue à être célébrée. Enfin ses articles relatant la vie locale des années 1930 dans le *Bulletin des Ornansais qui n'habitent pas Ornans* sont une source extrêmement documentée pour l'histoire locale.

Toutes ses activités bénévoles lui valurent d'être élevé au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur en 1999.

Chrétien fervent, il fut adoubé Chevalier de l'Ordre Equestre Pontifical du Saint Sépulcre de Jérusalem en 2003.

Il était membre associé-correspondant de notre compagnie depuis 1986.

C'est en se rendant à l'église pour célébrer l'eucharistie, ce samedi 10 novembre 2012, à 8 h, que **Monsieur le chanoine Louis CARAVATI** est décédé.

Né en Italie du Nord, à Varese, le 25 octobre 1917, Louis Cavarati arrive en France avec ses parents venus s'installer à Valdoie, dans le Territoire de Belfort. Après le grand séminaire à Faverney et à Besançon, il est ordonné prêtre le 10 avril 1943.

D'abord vicaire à la paroisse Sainte-Thérèse de Belfort de 1943 à 1947, c'est en Haute-Saône qu'il va exercer l'essentiel de son ministère, d'abord comme curé de Ray-sur-Saône de 1947 à 1959, puis de Champagny jusqu'en 1977, enfin curé de Miellin et prêtre auxiliaire de Servance de 1977 à 1979.

Tous ceux qui ont fréquenté le Père Caravati savent combien il était resté attaché à ses anciennes paroisses de Haute-Saône.

En 1979, Monseigneur Lallier le nomme archiviste diocésain, en même temps que chanoine du Chapitre cathédral.

Pendant 28 ans, le chanoine Cavarati tiendra les registres paroissiaux, assidu à transcrire minutieusement les notifications qu'il recevait et à rédiger les copies d'actes qu'on demandait à l'évêché, jusqu'à ce qu'il soit déchargé, d'abord des archives historiques aujourd'hui transférées au Centre diocésain puis, en 2007, des archives paroissiales dont le Père François Viennet est devenu le responsable.

Archiviste particulièrement serviable, le chanoine Caravati se plaisait à aider les chercheurs et n'hésitait pas à les mettre en relation avec les archivistes des autres diocèses.

Doyen du chapitre, il était également aumônier des sœurs de la Sainte Famille et il a desservi pendant de longues années la paroisse Saint-Maurice, où ses liturgies soignées et sa bienveillance attiraient de nombreux fidèles.

Il était membre associé-correspondant de notre compagnie depuis 2006.

C'est une année douloureuse pour notre compagnie frappée par tous ces décès. Nous associant sincèrement à la peine des familles endeuillées, nous leur renouvelons nos condoléances très attristées. En hommage à nos confrères disparus, nous observerons une minute de recueillement.

Le gant : réflexions socio-psychologiques et usage chirurgical

M. le Docteur Urs Heim

Séance du 12 mai 1997

Je dédie ce texte à la mémoire de mon ami Philippe Vichard - qui m'introduisit dans cette Académie - lui aussi fasciné par la chirurgie de la main, et à son épouse, Marie-France, qui a la délicatesse de toujours m'aider à ne pas perdre ce contact.

J'ai été chef d'un service hospitalier de chirurgie - enseignant surtout dans la traumatologie et me suis engagé aussi dans la chirurgie des mains - vu que les grands patrons « préféraient laisser ces finesses à des subordonnés ».

L'étude de la main dans ses représentations artistiques était indissociable de celle de son vêtement : le gant, d'autant plus que sa présence est prééminente dans notre profession. Après avoir rencontré bien des surprises et après bien des hésitations, j'ai fait des communications sur ce sujet, illustrées de projections photographiques, dont une à Besançon en mai 1997. Mais je n'avais jamais fait de texte (sauf sur l'aspect chirurgical), pensant que c'était quasiment impossible pour moi, amateur, d'écrire sur ce sujet où logique et chronologie sont embrouillées - car montrer des images est plus facile et moins exposé qu'un texte.

Mais voilà que M. le Secrétaire Perpétuel m'a récemment rappelé qu'un texte lui manquait toujours. J'ai été autant surpris que touché par le souvenir d'un événement si lointain. Je me suis donc mis au travail. Le lecteur excusera un manque de

précision et de finesse d'un auteur de langue maternelle suisse-almémannique n'ayant été un vrai francophone que jusqu'à son adolescence lointaine.

Le gant « en peau » (les langues anglaises et allemandes ne connaissent que « le cuir » : *leather*, *Leder*) a servi d'abord uniquement de protecteur physique (choc, froid, blessure). Il est de fabrication fine et laborieuse (« villes gantières »), de dimensions et d'épaisseur variables, d'habitude coloré, donc un objet personnel. La profession des « marchands maîtres gantiers et parfumeurs » est protégée par lettres patentes de 1656 (Louis XIV).

Le gant est devenu parure mais il reste toujours séparation. Il peut aussi occulter : impropriétés, infirmités, empreintes digitales.

Autour des gants il existe beaucoup de dictons. Le lecteur connaît ceux de sa langue. J'ai préféré animer mon sujet avec des images et des citations.

Le gant en caoutchouc chirurgical viendra à la fin du 19^e siècle mais sera contesté et accepté en définitive seulement vers 1915. C'est d'abord une histoire d'amour...

Le gant existe depuis l'antiquité. Sa première mention écrite se trouve dans l'Odyssée d'Homère, au chant 24, vers 225-230 : Ulysse vient de rentrer dans son royaume après 20 ans d'absence, déguisé en mendiant. Il va trouver son père Laerte, plein de chagrin, qui jardine derrière le palais : la traduction française dont je dispose¹ est en prose et ne concorde pas exactement avec celles en anglais et en allemand : « Or, le vieillard n'avait qu'une robe sordide, noircie et rapiécée. Une peau recousue, nouée à ses mollets et lui servant de guêtres, le garant des épines, et des gants à ses mains le protégeaient des ronces »

Il y a encore quelques autres mentions de gants, grecques et romaines. Les représentations antiques (vases grecques) sont d'interprétation difficile.

Jusqu'au Moyen Âge je n'ai pas d'autres informations.

Dans la féodalité, le vassal remettait au suzerain en signe de soumission, « une paire de gants, une lance, un éperon, une coupe, un cheval »². Ce genre de coutume était certainement

1. Odyssée, Victor Bérard, 1931, Gallimard 1955, p. 126

2. Luchaire A, 1921, *La féodalité et l'église*

semblable dans toute l'Europe d'alors. Ceci expliquerait qu'on offrait aussi aux évêques à l'intronisation, outre mitre, crosse et anneau, des gants.

Pour l'Empire Germanique le cérémonial du couronnement est très précis : parmi les insignes offerts se trouvait une paire de gants d'apparat. Couronne et globe impérial sont conservés à Vienne. Pour les rois de France, il est question de gants multiples lors du couronnement (mentionnés au procès de Jeanne d'Arc³).

Mais avant d'aborder les problèmes du gant, réfléchissons sur ce qui ne peut se faire qu'à main nue : la prière, le repas, la musique instrumentale, l'écriture, la peinture fine, l'ébénisterie-marqueterie, la cuisine (sauf four), les travaux textiles, compter l'argent, jouer aux cartes etc. J'oublie certainement plusieurs métiers et occupations.



Fig. 1. G. Courbet. *La rencontre*. Musée d'art de Montpellier.

Le premier tableau que je voudrais vous montrer est de Gustave Courbet (1819-1877), votre compatriote rapproché (fig. 1). Je l'ai trouvé au musée d'art de Montpellier. Il est intitulé « La rencontre » : un « monsieur de qualité » vient de descendre de la diligence, qui s'éloigne au loin, accompagné d'un serviteur. Il s'apprête à saluer un jeune homme qui vient à sa rencontre sur un sentier. Celui-ci, genre « compagnon du tour de France »-artisan,

3. Brasillach R., 1941, *Procès de Jeanne d'Arc*. Séance du 3 mars (1431), Gallimard 1998, p. 77

porte sac au dos et tient un long bâton de pèlerin à la main. Tous les deux se sont décoiffés, le monsieur a retiré son gant droit, passé au serviteur. A mon avis ils s'apprêtent à se donner une « poignée de mains ». Or ce geste - aujourd'hui plus répandu - ne se faisait qu'entre hommes de niveau social identique. Le peintre (qui se voit certainement dans le jeune artisan) voulait-il représenter un idéal futur ? Qui serait alors le « monsieur » ?

« Donner la main » ne nécessite pas toujours le dégantage, comme nous le montre la reine Elisabeth II d'Angleterre lors de ses visites, offrant avec sympathie sa main - toujours gantée - à la foule des admirateurs main nue.

Retournons au Moyen Âge où les gants sont peu représentés, sauf pour la fauconnerie. Une des plus importantes collections de miniatures du 13^e siècle, le *Codex Manesse* (nom d'un petit château près de Zürich, disparu depuis longtemps) contient plus de 130 scènes et chansons de la vie féodale en Allemagne du sud. Après une longue odyssée ce *codex* est conservé depuis 1888 dans la bibliothèque de l'Université de Heidelberg⁴. A part pour la chasse au faucon, le gant n'est présent que dans trois scènes sans particularités (tables 116, 125, 126). Tous les autres personnages, même l'empereur, sont peints main nue. Les dames n'ont même pas de bagues ni autre ornement (p.ex. colliers) (fig. 2). La cotte de mailles des chevaliers domine (guerre, tournois, sièges). Elle est en une pièce pour thorax et bras, couvrant aussi les dos des mains. Donc pas de gants.

Je montre une scène typique de l'intrication du sacré et du séculier (table 35) : le chevalier champion du tournoi reçoit, en s'agenouillant devant sa dame, un heaume d'honneur décoré de plumes de paon. Il joint les mains en prière et pour cela doit déplier sa cotte (fig. 3). Honneur et prière sont proches.

Plus tard les gantelets (pièces distinctes de l'armure) seront déposés par terre avant de joindre les mains pour la prière. Même les gisants sont souvent sculptés mains jointes nues (par exemple dans la salle des gardes au musée de Dijon, accessible au visiteur⁵).

4. Codex Manesse. Die Miniaturen der grossen Heidelberger Liederhandschrift. Vierte Auflage 1989. Insel-Verlag Frankfurt am Main

5. Cependant je trouve dans le volume 200 (2009-2010) des Mémoires, dans un superbe exposé de M. Cl. Ponsot sur le sculpteur La Huerta au milieu du 15^e siècle en p. 317-18, fig. 17,18, la sculpture d'un abbé mitré ayant mains en prière gantées.



Fig. 2. Codex Manesse, table 22. Tournoi en cotte de mailles. Sur la tribune les dames n'ont aucun ornement. Heidelberg Insel Verlag Frankfurt am Main Edition 1988.



Fig. 3. Codex Manesse, table 35. Remise du heaume d'honneur au vainqueur. Heidelberg Insel Verlag Frankfurt am Main Edition 1988.



Fig. 4. Dierick Bouts. Moine priant pour une faveur de l'évêque (St. Augustin) ganté. Musée Dahlem, Berlin



Fig. 5. Miniature, 1290. St-Martin, cavalier, partage son manteau avec un pauvre pauvre. Grands gants blancs. Figaro Magazine ca. 2003

La situation est semblable dans l'image suivante : Dierick Bouts (1415-1475) (fig. 4) nous peint saint Augustin - en évêque ganté - debout, qui reçoit l'hommage d'un moine cistercien agenuillé mains jointes, que lui recommande saint Jean-Baptiste. Là aussi, hommage et prière sont proches.

A l'époque du « *Codex Manesse* » ont été exécutées, dans de nombreux monastères, des œuvres semblables, mais de caractère hagiographique. Il en reste peu. Un exemple saisissant (fig. 5) daté approximativement de 1290 a été reproduit dans « *Figaro-Magazine* » il y a quelques années : saint Martin, cavalier romain, sectionnant avec son épée son large manteau en deux pour couvrir le pauvre, presque nu et gelé.

Ce qui m'a frappé, ce sont ses gants blancs - ici à manchette. On les trouve durant les siècles sur des militaires gradés ou d'élite. Je les appellerais « les gants signal » ; à bras levé on les voit de loin, c'est « le rappel » ; à bras étendu ils dirigent vers « le but ». Ils servent aussi à rehausser des cérémonies ; ici (fig. 6) la prestation de serment d'un des trente trois nouveaux gardes Suisses du Pape le 6 mai 2010, date anniversaire du *sacco di Roma* de 1527, où un tiers perdit la vie. L'uniforme de parade aurait été conçu par Michel-Ange.

Mon exemple le plus récent est porté par Charles de Gaulle, nommé colonel en 1937, se postant devant un char d'assaut (photo trouvée dans un quotidien).

Mais certainement le lecteur connaît le grand, fameux tableau de Delacroix (1798-1863), exposé au Louvre, intitulé « La Liberté guidant le peuple ». On est subjugué par le groupe central des révolutionnaires de 1830, qui brandissent leurs armes à main nue et on ne regarde pas, en bas à droite, deux militaires tués. L'un porte à sa main gauche un gant de couleur beige, l'autre, en uniforme bleu, ne laisse apparaître qu'un bras, et son gant blanc... (fig. 7).

Les tableaux représentant des faits de guerre sont toujours exécutés plus tard, jamais par des témoins et servent à la gloire (?) ou à la propagande. Mais durant une trêve on reconnaît mieux les mentalités et la symbolique d'une situation.



Fig. 6. Prestation de serment d'un garde suisse du Pape, 2010. coll. privée



Fig. 7. Delacroix, 1830. La liberté guidant le peuple :
deux soldats morts, gantés

Un exemple parlant est la fameuse toile de Vélasquez (1599-1660) (fig. 8) montrant la reddition aux Espagnols de la place forte de Breda par les révoltés Hollandais (1625) (au musée du Prado à Madrid). C'est la période de la cuirasse et des gantelets, l'équipement des vainqueurs. Leur commandant, devant un détachement de soldats en arme pose sa main droite sur l'épaule du Bourgmestre de façon paternaliste. Celui-ci, richement vêtu (immense col à dentelles etc.) comme ses camarades - dont un, au fond, est ganté - passe la clé de la ville, main nue, à l'adversaire. Ces citoyens n'étaient pas seulement les vaincus mais aussi des roturiers. Le mépris est évident malgré le geste « amical ».

Ce comportement présomptueux du « noble de souche » portant toujours des gants (exemples multiples) a duré pendant des siècles. Edmond Rostand le laisse paraître dans son « *Cyrano de Bergerac* »⁶ en dévalorisant le nouvel arrivant par « un hobereau qui n'a même pas de gants ».

Depuis le 16^e siècle le peintre orne son personnage de gants, souvent seulement portés serrés dans une main. Des exceptions ont pu m'échapper. Avec le temps la distinction deviendra habituelle. La génération de nos grands-pères portait encore des gants.

Et pour la protection contre le froid j'ai trouvé dans les statuts d'une congrégation soignante, fondée en 1808 par l'évêque auxiliaire de Münster en Westphalie (sous l'influence de saint. Vincent de Paul et des « Filles de la Charité ») une disposition surprenante⁷: ces sœurs habitaient en commun dans une maison-mère mais sortaient le matin en ville soigner les malades à domicile (les hôpitaux ayant alors encore une très mauvaise réputation). A l'extérieur elles devaient porter des gants afin de ne pas effrayer les malades en touchant leur peau avec des mains froides.

Aujourd'hui tout est changé : celui qui fait le gros œuvre ou le travail de force est ganté et protégé contre chocs, blessures, pression et chaleur. Car il est assuré contre l'accident et ne deviendrait pas - comme autrefois - invalide ou mendiant. Mais ces gants sont purement pratiques, grossiers, souvent inesthétiques. Pourtant il

6. Edmont Rostand: *Cyrano de Bergerac* (Acte I, scène 4) 1900.

7. Droste zu Vischering, Clemens, 1833. 2. Aufl.: *Über die Genossenschaften*,Aschendorffsche Buchhandlung, Münster



Fig. 8. Vélasquez, 1635. La reddition de Breda par les Hollandais (1625).
Musée du Prado, Madrid

les porte, me semble-t'il, avec un peu de fierté quand même. Et ils ne sont pas assujettis à la mode, comme les gants de sport.

Tournons-nous maintenant vers les dames, qui ont bien évolué depuis l'époque des cottes de mailles. La Renaissance les a gantées mais aussi confrontées avec des difficultés nouvelles : comment combiner la mode avec le port (bien antérieur) des bagues ? Trois solutions sont peintes par le même artiste Lukas Cranach (1472-1553). La première, ma préférée, la belle Judith de la bible se trouve dans le musée des Beaux Arts de Vienne (fig. 9).

Elle porte plusieurs bagues fines sous les gants. Ceux-ci ont l'avantage - selon la mode d'alors - d'avoir de multiples fentes aux articulations. Les bagues ne gênent pas.

La deuxième (fig. 10), une duchesse de Mecklenburg (musée de Dresde), a des manches très allongées, et très décorées, couvrant en partie la main. Selon la position choisie elle peut faire valoir les bagues.

La dernière, épouse d'un savant (fig. 11), se trouve au musée de Berlin. Elle porte des manches de longueur exagérée qui font des plis en position normale. On peut en replier les bords et ainsi mettre en valeur les bagues ou au contraire les laisser cachées sous l'habit long. Cela fera une protection supérieure contre le froid, procédé dont se servent aussi les moines.

Les modes des pays de l'Est seront bientôt éclipsées par celle des salons des Françaises du 17^e siècle, où des gants parfumés (et, dit-on, parfois « empoisonnés ») étaient offerts aux habituées.

Molière en parle dans les « Précieuses ridicules » (1659) : scène IX : « Attachez un peu sur ces gants la réflexion de votre odorat ... » et dans les « Femmes savantes » (1672) acte III, scène 6, une jeune fille qui donne sa main dégantée à un jeune homme signifie acceptation de mariage.

Au milieu du 19^e siècle Gustave Flaubert nous décrit une Emma Bovary dont les graves troubles psychiques se manifestent aussi par un changement continu de gants de couleur variable.

Mais ce n'est qu'avec les impressionnistes, qui peignaient leurs sujets presque « life » qu'on connaît les habitudes des dames dans la nature. Claude Monet (1830-1926) nous montre en 1886 une jeune femme dans un pré « prendre l'air frais à la campagne » (fig. 12) (chez d'autres peintres c'est au bord de la mer) : elle protège son visage contre le soleil par une ombrelle et couvre mains et avant-bras avec de très longs gants. La mode exigeait alors visage et mains blanches pour être une bourgeoise distinguée et non une paysanne. Comme les habitudes changent !

Mais le gant prolongé jusqu'au coude (où même au-delà) s'est aussi établi dans la mode. Car il permet de « compenser » la nudité du bras et de l'épaule. Trouvé d'abord chez Ingres (1808) il est fréquent à la fin du 19^{ème} siècle. Nous le connaissons surtout porté par des stars de cinéma du siècle passé.

Une question restait : que faire si, par hasard, on rencontre en ville une dame qu'on connaît bien, gantée, qu'on doit saluer avec élégance ? L'homme enlève son gant, pas la dame ! Peut-on baiser une main gantée ? Seuls les confrères autrichiens - conservateurs des « bonnes manières » - me semblaient capables d'offrir une solution. Ils me dirent : « on fait semblant, mais sans contact avec le gant ».



Fig. 9. Cranach. Judith. Gants fendus sur bagues. Vienne, Kunstmuseum.



Fig. 10. Cranach. Herzogin v. Mecklenburg : main avec bagues et manches très longues, ornées. Pas de gants. Dresden Gemäldegalerie.



Fig. 11. Cranach. Epouse d'un savant : bagues et manches très longues, pas de gants. Berlin, staatl. Museen.

Je me tourne maintenant vers la chirurgie, en simplifiant les étapes de ces faits compliqués. Je cite encore Gustave Flaubert dans « M^{me} Bovary ». Le mari de M^{me}, « officier de santé » (titre obtenu pendant les guerres de la République), donc non diplômé médecin, a opéré son valet d'un pied bot. L'infection de la plaie dégénéra vite en septicémie généralisée, situation désespérée. On avait appelé un chirurgien « le docteur Larivière ». Il ne put plus intervenir. Mais l'auteur en donne une description où on reconnaît son père, Achille Cléophas Flaubert, le réputé chef du service de chirurgie à Rouen. Il est caractérisé, entre autres, par cette phrase: « ... de fort belles mains qui n'avaient jamais de gants, comme pour être plus promptes à plonger dans les misères. » Cette attitude généreuse va être complètement abandonnée à la fin du siècle. Car elle a coûté la vie à bien de jeunes chirurgiens sans histoire car morts trop tôt d'une infection après blessure à la main pendant une opération.

Ce danger est pire chez les anatomo-pathologistes durant les autopsies sur cadavres frais. Ils demandèrent une protection de leurs mains. Or, la vulcanisation du caoutchouc, procédé thermo-chimique inventé vers 1830 par Charles Goodyear et amélioré par la suite, permettait d'obtenir sur moule des objets de formes diverses, plus ou moins flexibles.

C'est ainsi qu'on fabriqua les premiers gants noirs, semi rigides, épais, mais résistants, vers 1850. Ils étaient prévus pour la protection mécanique mais créaient aussi une barrière impénétrable générale.

La propreté commença en obstétrique par le lavage des mains avant d'examiner. Suivit la réservation exclusive d'un local pour les opérations chirurgicales (plus tard, devenu « bloc »), nettoyé régulièrement et désinfecté.

Les microorganismes pathogènes seront découverts sous peu grâce aux travaux de Louis Pasteur (1822-1895). Joseph Lister (1827-1912), chirurgien à Edinbourg, développa son grand concept de « l'antisepsie », qui dominera la chirurgie de 1867 à 1895 : on détruit tous les microorganismes par les désinfectants (acide phénique et sublimé dilués) sur surfaces et instruments. La lingerie fut stérilisée à l'autoclave: vapeur sous pression à 130°.

On fonda aussi des hôpitaux modernes où les services étaient dirigés de façon hiérarchique. Les plus réputés se trouvaient en



Fig. 12. Monet, 1886. *Femme à l'ombrelle*. Spadem 1986.

Europe, de vrais centres de formation dirigés par des chirurgiens célèbres.

D'après les mêmes idées, la riche ville portuaire commerçante de Baltimore, sur la côte est des États-Unis, construit un hôpital universitaire modèle, fonctionnel en 1889. Comme chef du service de chirurgie on nomma William Stuart Halsted (1852-1922) alors âgé de 37 ans, qui avait auparavant pratiqué avec succès la chirurgie à New York.

Mais avant cette phase d'activité chirurgicale Halsted avait passé deux ans d'étude et de pratique en Europe dans des hôpi-

taux universitaires réputés et appris la chirurgie à fond. Aux États-Unis il n'y avait que des « Medical School ». Un diplômé pouvait se nommer « spécialiste » sans aucune formation complémentaire.

Or quelques mois après son installation à Baltimore, la jeune instrumentiste- « panseuse » - chef, se présenta chez Halsted en lui montrant ses mains, rouges, gonflées, fissurées, en disant : « Monsieur, je ne peux pas continuer à travailler ainsi, il me faut quitter le service ». Elle s'appelait Caroline Hampton. Nous avons son portrait : elle était jolie et ses mains sont vraiment fines.

Halsted était secrètement amoureux d'elle et ne voulait absolument pas la laisser partir. On dit qu'il reçut l'idée de gants par les anatomo-pathologistes. En tout cas il alla prestement à New York chez la société Goodyear et leur proposa de fabriquer « à titre expérimental » deux paires de gants fins et flexibles pour l'instrumentiste. La réussite fut prompte, Caroline resta. Elle ne devint cependant M^{me} Halsted qu'après un certain temps, car sa famille appartenait à la plus ancienne aristocratie de la ville, et Halsted était un parvenu, New Yorkais, alors cité plébéienne de réputation douteuse. Il devait prouver ses qualités avant le mariage. Il paraît que l'union du couple fut heureuse.

Dans le service, les assistants devinrent jaloux : eux aussi avaient des mains atteintes par les désinfectants. On leur procura aussi des gants. Finalement, même les opérateurs suivirent l'exemple et s'adaptèrent vite ; Halsted fut le dernier.

Puis on remarqua soudain que les suites postopératoires des interventions « propres » (le prototype était la cure des hernies inguinales) avaient radicalement changé : avant le port du gant par l'opérateur 1/3 avait des plaies infectées. Après, seulement 1 sur 181. Le « chef de clinique » Bloodgood (1867-1937) publia la statistique en 1899. Ce fut un événement mondial.

Mais tout le monde n'était pas convaincu - en particulier Theodor Kocher à Berne - ami de Halsted depuis que celui-ci avait travaillé chez lui (abondante correspondance conservée). Kocher était célèbre pour le traitement opératoire du goitre, maladie fréquente en Europe. Il avait opéré plus de 1000 patients avec des résultats comparables. C'était aussi une opération en milieu propre. Kocher reçut en 1909 le premier prix Nobel de chirurgie.

Ses arguments contre le port des gants pendant une opération aseptique sont décrits, entre autres, dans le « Manuel de Chirurgie » dont je possède un exemplaire de 1904⁸.

Ces arguments sont :

- La sensibilité au toucher altérée et la gêne des mouvements,
- L'impossibilité de juger de la propreté des mains sous les gants,
- La qualité insuffisante : perforations et déchirures fréquentes nécessitant des travaux d'entretien longs et difficiles par le personnel auxiliaire (les après-midi perdus) (fig. 13).
- Le prix des gants qui grevait le budget limité d'un hôpital civil universitaire, incomparable à celui d'un établissement américain.



Fig. 13. Photo, 1915. Bloc opératoire Zürich : la pile des gants à réparer. L'après-midi des panseuses. A. Fritschi: Schwesterntum. Chronos Verlag Zürich 1990.

Par contre Kocher préconisait le port de gants stériles pour toute opération « septique » (par exemple une appendicectomie) ou tout examen dans un milieu douteux entre deux interventions propres. Le procédé de nettoyage rituel des mains durait chaque matin approximativement une demi heure :

1. coupe radicale des ongles jusqu'à la base,
2. lavage et brossage systématique des mains et doigts (eau chaude stérile, savon et brosses – stérilisées par immersion dans un désinfectant), ensuite à l'alcool à 90% puis séchage, si possible avec compresse stérile.

8. Kocher Theodor: Manuel de Chirurgie opératoire 4e Edition 1904, p. 45-52 traduit de l'Allemand

Kocher avait lui-même prouvé dans son laboratoire, qu'on ne pouvait obtenir des mains stériles par aucun moyen. Mais après ce procédé le petit reste de germes était négligeable, ce que prouvaient ses résultats.

Ces faits sont publiés dans deux travaux ^{9,10}.

On trouva finalement un accord pour les deux systèmes : on les combina. Kocher lui-même accepta le port des gants pour toute opération vers 1912, comme le prouvent ses règlements.

J'ai moi-même travaillé ainsi jusqu'à peu près 1965-68. C'est alors qu'on reçut des gants en latex de qualité supérieure, pré-stérilisés aux rayons et à usage unique, ainsi que des désinfectants non irritants mais puissants. Par contre apparurent maintenant des allergies, ce qui nécessita des solutions individuelles pour le personnel.

Mais l'équipe de Halsted n'avait pas la priorité du port de gants stériles opératoires. On connaît seulement le nom d'un gynécologue de St. Louis USA, qui semble avoir été le premier, le Dr. Timothy Papin vers 1880.

Le deuxième fut Adolphe Jalaguier (1853-1924) à Paris vers 1885, chirurgien infantile dans un modeste service public. Il avait des mains fines, très sensibles aux désinfectants. Ses résultats étaient extraordinaires mais personne ne pensa alors qu'ils étaient dus au port des gants.

Et les services de chirurgie modestes hors des grandes villes ne connurent souvent pas de gants stériles jusqu'aux années 1930 (Philippe Vichard, dont le père était chirurgien à Vesoul, m'en a parlé).

Halsted devint célèbre par l'introduction de la formation complémentaire pour les spécialistes aux États-Unis et par la systématisation des opérations standard, par exemple sa technique d'opération radicale du cancer du sein qui resta classique pendant au moins 50 ans : on parlait toujours de « l'opération Halsted ».

Les chirurgiens portent maintenant deux paires de gants, par crainte d'être contaminés eux-mêmes par des patients ayant le SIDA ou étant séropositifs.

9. Jayle F, 1932: Historique de l'emploi des gants en chirurgie: la Presse Médicale Fév/Av. 1932

10. Proskauer Curt, 1958: Development and use of the rubber glove in Surgery and Gynecology (in J. of the History of Medicine and Allied Sciences vol. 13, 373-81)

Des gants à usage unique servent aussi dans tous les hôpitaux pour prendre, sans contact manuel, déchets ou objet infectieux et les mettre en sac. La propreté générale en est améliorée, pas le budget.

Je voudrais terminer avec une observation qui surprendra certainement plus d'un lecteur et qui combine invention et humour : Le gant a aussi fait apparition dans la BD.

Je ne montre qu'un individu de réputation mondiale (fig. 14), que nous devons à Walt Disney (1901-1966), dessiné en 1928. En humanisant ce petit rongeur il fallait lui procurer un membre antérieur ayant les fonctions d'une main humaine. Je ne sais pas comment vint l'idée du gant avec lequel par la suite tous les autres membres du groupe furent équipés. Vous les connaissez. Mais le gant n'a que trois doigts longs au lieu de quatre. Il lui aurait été facile d'en dessiner un de plus – il n'était pas paresseux. Il a dû réaliser que toutes les fonctions des doigts longs peuvent être exécutées sans un quatrième. Or, en chirurgie il arrive qu'un doigt seul est si gravement abîmé qu'il gêne la fonction de la main entière et qu'il faut donc l'amputer. Les fonctions des muscles et tendons peuvent être reprises par le doigt voisin, si l'opération est bien faite. Le résultat est esthétique et parfaitement fonctionnel. On ne remarque même pas que la main est un peu plus mince. Le médius peut servir d'index. Disney le savait-il? C'est peu probable, vu l'état de la chirurgie plastique en 1928. Son Mickey est donc doublement génial.

En conclusion: mon exposé est certainement incomplet et critiquable. Mais n'ayant trouvé aucune publication sur ce sujet et remarqué l'intérêt qu'il suscite dans la conversation, je me suis, finalement permis d'écrire.



Fig. 14. Mickey Mouse portant gants blancs et n'ayant que trois doigts.

NDLR : Une autre anecdote à propos de gants :
« Le pauvre qui mourut pour avoir mis des gants »
 (théâtre d'Henri Brochet, 1925)

1. Au début du IX^e siècle le moine *Maimbodus*, devenu Maimboeuf, quitte son Irlande natale pour venir prêcher les vertus évangéliques en Gaule, et plus précisément en Bourgogne séquanaise, où se sont déjà illustrés ses compatriotes Anatoile et Colomban.

Reçu par un noble qui voulait le combler de cadeaux, il n'accepta, par politesse, qu'une paire de gants. Puis il porta la Bonne Nouvelle à Dampierre-sur-Linotte, où ses propos mirent en rage des hérétiques cupides, qui le crurent riche à cause de ses gants, alors signe de noblesse.

Ils le poursuivirent sur le chemin de son ermitage et le massacrèrent, le 23 janvier, vers 840. Ses restes furent recueillis et portés à l'église, où il y eu, sur son tombeau, de nombreux miracles. C'est un siècle plus tard que le comte de Montbéliard acquit les reliques et les transféra dans la chapelle de son château, devenue depuis la très intéressante église Saint-Maimboeuf de Montbéliard.

Tout ça pour une paire de gants !

MG, d'après le *Bulletin des Amis de Saint-Maimboeuf*,
 Montbéliard.

2. Colomban lui-même était porteur de gants quand il travaillait la terre en cultivant le verger. Un jour il plaça les gants sur un muret avant d'entrer dans le réfectoire. Après le repas un gant manquait. Comme il était ami d'un pie (ou d'un corbeau), il y pensa et cria très fort en prière dans la forêt; et le jour suivant le gant était de retour. L'apie s'en était servi pour garnir son nid. (Johan, Vita Columbi abbati).

U.H.

Table des matières

Tableau d'activités 2011	5
Tableau d'activités 2012	9
Le long apprentissage de la démocratie en France. Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait	11
<i>Joseph Pinard</i>	
Colette à Besançon	33
<i>Evelyne Toillon</i>	
Compagnons de la Libération en Franche-Comté	43
<i>Guy Scaggion</i>	
La mission Apollo XIII, de l'échec à l'exploit	61
<i>Jean-Louis Vincent</i>	
Les linceuls comtois dans leurs pérégrinations	75
<i>Claude Maigret</i>	
Prosper Mérimée et le patrimoine	91
<i>Evelyne Toillon</i>	
Remise du prix de médecine Hélène Zweig et Léo Uebersfeld à une étudiante de première année de CPEM particulièrement méritante. Remerciements de <i>Florence Gasparotto</i>	99
La formation continue et la politique des entreprises	103
<i>Jean Uebersfeld</i>	
Le C.E.R.N. à Genève	109
<i>Jeanine Bonamy</i>	

Table des matières

Césaire et Marie Phisalix, deux savants comtois spécialistes des venins et des serpents	121
<i>Claude Roland Marchand</i>	
L'épidémie à <i>Escherichia coli</i> O 104 :H4	135
<i>Yvon Michel-Briand</i>	
La Chaire de Fraisse	139
<i>Claude Ponsot</i>	
Tristan Bernard et la magie des mots	149
<i>Evelyne Toillon</i>	
La diffusion de la dévotion à Notre Dame des Ermites dans les terres de catholicité de l'Est de la France	159
<i>Jean-Michel Blanchot</i>	
L'Observatoire Bisontin des Sciences de l'Univers : évolution des recherches et restructurations	187
<i>Sonia Clairemidi</i>	
Hong-Kong et la Chine : laboratoire de la démocratie ou rêve capitaliste ?	193
<i>Michel Guyot</i>	
La Franc-Maçonnerie	205
<i>Jean-Claude Fontaine</i>	
Le choléra dans la région grayloise au 19 ^{ème} siècle	223
<i>Bernard Debief</i>	
Violence et criminalité en Franche-Comté au temps de Ravallac	247
<i>Paul Delsalle</i>	
A propos de Charles Nodier	265
<i>Eveline Toillon</i>	
L'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem	271
<i>Guy Scaggion</i>	
A propos du nombre π	289
<i>Joël Berger associé correspondant</i>	

Un des chefs du Capitaine Bonaparte, le Haut-Saônois Carteaux, « Général sans-culotte »	299
<i>Robert Dutriez</i>	
Chirurgie du cristallin les nouveaux implants dits « premiums »	311
<i>Michel Montard</i>	
Les frères Wright, pionniers du vol piloté	315
<i>Jean-Louis Vincent</i>	
In Memoriam	331
Le Gant : réflexions socio-psychologiques et usage chirurgical	355
<i>Urs Heim</i>	

Composition : Rudolf van Keulen